
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137696 0





George Bancroft.



HISTOIRE

DE FRANCE.

CET OUVRAGE SE VEND AUSSI A PARIS :

Chez DELAUNAY, libraire, au Palais-Royal;
ALEX. MESNIER, libraire, place de la Bourse;
HECTOR BOSSANGE, libraire, quai Voltaire, n° 11;
MONGIE AÎNÉ, libraire, boulevard des Italiens;
LEVAVASSEUR, libraire, au Palais-Royal;
PICHON ET DIDIER, libraires, quai des Augustins, n° 47;
RENOUARD, libraire, rue de Tournon.

Ouvrage du même auteur :

LES CABINETS ET LES PEUPLES, depuis 1815 jusqu'à la fin de 1822 et le commencement de 1823, troisième édition, 1 vol. in-8° . . . . 6 fr.

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LE 18 BRUMAIRE

(NOVEMBRE 1799),

JUSQU'A LA PAIX DE TILSITT.

(JUILLET 1807).

PAR M. BIGNON.

« Je l'engage à écrire l'histoire de la « diplomatie française de 1792 à 1815. »
Testament de Napoléon.

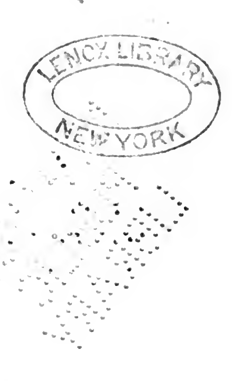
TOME CINQUIÈME.

PARIS,

CHEZ Mme Ve CHARLES BÉCHET, LIBRAIRE,
QUAI DES AUGUSTINS, Nos 57 ET 59;

FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE JACOB, N° 24.

1830.



IMPRIMERIE DE A. FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

HISTOIRE

DE FRANCE.

CHAPITRE LII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Négociation avec la Prusse. — Arrivée de l'empereur Alexandre à Berlin. — Réception d'Alexandre à Berlin. — Départ du général Duroc de Berlin. — Traité de Potsdam. — L'empereur Alexandre et le roi au tombeau de Frédéric. — Dénégation par la Prusse de l'existence du traité de Potsdam. — Perplexités du roi de Prusse. — Nouvelle de la bataille d'Austerlitz. — Audience donnée par Napoléon au comte d'Haugwiz. — Seconde audience à Brunn. — Ménagements publics de Napoléon pour la Prusse. — Position difficile du comte d'Haugwiz. — Audience à Schönbrunn. — Traité d'alliance avec la Prusse. — Négociation avec l'Autriche. — Plan de pacification avant la bataille d'Austerlitz. — Influence de l'alliance de Napoléon avec la Prusse au détriment de l'Autriche. — Traité signé à Presbourg avec l'Autriche. — Pertes de l'Autriche. — Observations sur le traité de Presbourg. —

Articles secrets du traité de Presbourg. — Proclamation de Napoléon contre le roi de Naples. — Hostilités imprudentes du roi de Naples contre Napoléon. — Rivalité des reines d'Espagne et de Naples. — Compliments à des rois par des bulletins. — Entrevue de Napoléon et de l'archiduc Charles. — Proclamation à l'armée. — Proclamation de Napoléon aux habitants de Vienne. — Réflexions sur la conduite de Napoléon et sur celle de ses ennemis. — Napoléon à Munich. — Mariage d'Eugène Beauharnais à une fille du roi de Bavière. — Mariage d'une nièce de Joséphine avec le prince de Bade. — Vote du Tribunat. — Envoi de drapeaux autrichiens à l'archevêque de Paris. — Inauguration des drapeaux envoyés au Sénat, au Tribunat et à la ville de Paris. — Retour à Paris après la campagne de cent jours.

A l'activité du champ de bataille a succédé celle du cabinet. Napoléon a une double négociation à suivre, l'une avec la Prusse, l'autre avec l'Autriche. Il se charge directement de la première; ce sera celle dont la conclusion se fera le moins attendre.

Une proclamation publiée à Vienne, au nom de François II, dès le milieu de novembre, nous a fait connaître que la Prusse a, quoique avec quelques réserves, accédé à la coalition. Nous avons vu ensuite un ministre prussien, le comte d'Haugwiz, envoyé auprès de l'Empereur

des Français pour lui porter les propositions que le roi devait lui faire avant de joindre ses armes à celles des alliés. C'est ici une nécessité pour nous de retourner un moment sur nos pas, et d'exposer comment la Prusse, naguère prête à s'allier à Napoléon, avait abandonné son système favori de neutralité pour se joindre aux ennemis de la France.

Depuis que l'empereur Alexandre, en changeant la direction du corps d'armée russe qui voulait traverser le territoire prussien, avait donné satisfaction au roi, la correspondance des deux princes était devenue plus chaleureuse qu'elle ne l'était même avant cet incident. De Wilna, l'empereur s'était rendu à Pulawy, résidence célèbre des princes Czartoriski [1], où il était arrivé dans

[1] Le prince Adam Czartoriski, fils aîné du vieux prince chef de la famille, était alors ministre des affaires étrangères d'Alexandre. Pendant le séjour de ce monarque à Pulawy, la princesse Czartoriska le conjura plusieurs fois, avec cette chaleur et cette liberté de langage qui appartient à une femme spirituelle, de se déclarer roi de Pologne, l'assurant que c'était le meilleur ou plutôt l'unique moyen de s'attacher, d'une manière invariable, la nation polonaise. Cette idée ne plaisait nullement aux Russes, qui aiment beaucoup mieux voir dans les Polonais des sujets conquis, qu'un corps de nation à part. Aussi les aides-de-camp de l'empereur, le prince Dolgoruki et autres, travaillaient-ils à détruire dans son esprit les impres-

les derniers jours de septembre. Le roi y avait d'abord envoyé un de ses aides-de-camp, M. de Hack, pour complimenter l'empereur, mais bientôt il y envoya un personnage plus considérable, le maréchal Kalkreuth, afin de ménager le maintien des dispositions amicales d'Alexandre envers la Prusse, tout en cherchant à excuser S. M. prussienne sur l'entrevue que l'Empereur continuait à lui proposer. Les jours alors étaient précieux. Alexandre sentit que la politique peut quelquefois trouver son compte à braver les usages reçus et même certaines convenances. Il fit écrire par le maréchal Kalkreuth « qu'il concevait les occupations du roi, « mais que, moins occupé lui-même en ce mo- « ment, il se déterminait à aller le voir dans « sa capitale, puisque l'entrevue ne pouvait « avoir lieu à la frontière. » Cet avis parvenait à Berlin le 23 octobre, et l'empereur Alexandre y arrivait le 25. C'était venir en courrier beaucoup plus qu'en monarque.

Le roi accourut de Potsdam pour recevoir

sions qu'auraient pu produire les discours de la princesse Czartoriska. Alexandre n'avait point à cet égard d'opinion faite; il crut pouvoir se permettre des promesses qui ne l'engageaient à rien. Il répondit que prendre, en ce moment, un engagement semblable, ce serait jeter la Prusse dans les bras de la France, mais il ne fut point avare de belles paroles pour l'avenir.

l'empereur. Tous deux s'embrassèrent à la vue d'une population immense rassemblée sur la place du palais. Quinze jours auparavant cette réunion des deux monarques eût été accueillie par des acclamations passionnées, mais déja on connaissait à Berlin les brillants succès obtenus par Napoléon au début de la campagne. Le peuple fut froid et silencieux. Ce silence eût dû être compris par la cour; il ne le fut pas. Le roi et la reine emmenèrent l'empereur à Potsdam, où, quatre jours après, on vit paraître l'archiduc Antoine, qui venait joindre les instances de l'empereur d'Allemagne à celles de l'empereur de Russie. Les Russes, les Anglais, les Autrichiens et les jeunes femmes criaient de toutes parts que l'Autriche s'était compromise pour sauver l'Angleterre; que maintenant c'était à la Russie et à la Prusse à sauver l'Autriche.

Le général Duroc était venu à Berlin pour signer un traité d'alliance qui, d'après le cours des événements tels qu'ils se développaient, aurait amené, pour le gouvernement prussien, une nouvelle époque de gloire et d'agrandissement. Il part au moment où une autre alliance ouvre à cette monarchie une carrière d'incertitudes, de déconsidération et de malheurs. Il prit congé du roi le 1er novembre.

Peut-être la politique ne serait-elle pas trop sévère, si elle réprouvait, comme dangereux pour les peuples, les sentiments d'une amitié personnelle entre les princes. D'après les idées que le roi s'était faites sur les vrais intérêts de son royaume, ce monarque ne voulait à aucun prix, dans aucun cas, prendre part à une coalition contre la France. Malgré le ressentiment qu'avait fait naître en lui la violation du territoire d'Anspach, il n'eût pas en cette circonstance cédé encore à sa cour, à la reine, aux excitations des légations étrangères; il va céder à l'entraînement d'une affection privée; le souverain disparaît pour faire place à l'homme, et l'homme livre la destinée de ses États à la discrétion d'un ami, comme aux hasards d'une guerre dont les résultats, s'ils sont heureux pour la Russie et pour l'Autriche, pourraient, par cela seul, n'être rien moins qu'avantageux pour la Prusse. Les mains qui lui sont le plus chères concourent à serrer ce lien funeste. L'exaltation de la reine s'est communiquée à tout ce qui l'entoure. Le baron d'Hardenberg, entré récemment dans le système français par raison, s'est tout à coup jeté, avec l'emportement de la passion, dans le système contraire. A la vérité, par l'alliance nouvelle, on lui donne l'espoir d'obtenir, en échange de quelque province prussienne,

l'électorat d'Hanovre qu'il avait voulu d'abord recevoir des mains de la France; mais l'Autriche et la Russie ne peuvent répondre que de leurs bons offices, et leur engagement illusoire sur le fond de la question ne sera point ratifié par le cabinet de Londres. Il est vrai encore que le roi de Prusse n'accède pas à la plénitude des insolentes conventions signées contre la France, et qu'il ne promet sa coopération qu'autant que l'Empereur Napoléon se refuserait à des demandes plus modérées qui lui seraient faites, comme, par exemple, une frontière militaire pour l'Autriche, terme vague[1] qui laissait une grande latitude à la discussion, une indemnité pour le roi de Sardaigne, l'évacuation de la Hollande et de la Suisse, la séparation de la couronne d'Italie de celle de France; mais, ces nouvelles demandes, Napoléon les acceptera-t-il? Il fut convenu qu'un ministre prussien se rendrait auprès de lui, pour lui faire connaître l'accord qui venait d'être arrêté, lui offrir la médiation du roi, et enfin lui déclarer que, sur son refus, la Prusse prendrait part à la guerre. Ce traité de Potsdam, ouvrage malheureux de colère et de faiblesse, fut signé le 3 novembre, au milieu

[1] Condition inquiétante pour la Bavière, et qui justifie la conduite de l'électeur.

des nouvelles reçues chaque jour des désastres de l'armée autrichienne et des miracles opérés par l'armée française.

L'empereur Alexandre devant se mettre en route pour Weimar dans la nuit du 4 au 5 octobre, ce fut au moment de son départ qu'eut lieu cette scène nocturne si diversement rapportée, et que nous ne pouvons pas omettre ici, parce qu'il en sera question en d'autres circonstances. Si l'on en croit un bruit accrédité alors, les deux monarques, dans l'épanchement d'une affection vraie, qu'enflammait encore l'imagination vive de la reine, réunis, à la lueur des flambeaux, autour des restes d'un grand homme, cédant à l'inspiration des circonstances et du lieu comme à la préoccupation des grands intérêts qu'ils venaient de régler ensemble, auraient scellé leur union par un serment prêté sur le tombeau de Frédéric II. Pour détruire ce bruit, qui produisait à Berlin une impression peu favorable, la gazette officielle donna un autre récit où la circonstance du serment n'existait pas. Elle se bornait à dire que « l'empereur Alexan-« dre, entraîné par le sentiment, avait baisé « le cercueil qui renfermait les cendres du grand « monarque, et que l'illustre voyageur avait, au « milieu des plus vifs embrassements, pris congé « de la famille royale. » Un jour, l'empereur A-

lexandre procurera au roi de grandes et riches réparations; mais, durant dix années, que de chagrins et de malheurs sa fatale amitié aura coûtés à ce prince et à toute la nation prussienne!

Le traité du 3 novembre portant qu'avant d'agir le roi fera connaître à l'Empereur Napoléon les nouvelles bases admises par les alliés, le comte d'Haugwiz fut désigné pour cette mission. On le choisit comme étant l'homme que l'on présumait devoir être le moins désagréable à l'Empereur. Provisoirement le baron d'Hardenberg, dans un entretien avec M. de Laforest, dément l'existence d'un traité qui ait engagé la Prusse à une coopération active contre la France, et proteste que le roi n'a accepté d'autre rôle que celui de médiateur. Il persiste dans cette dénégation jusqu'au moment où l'on reçoit à Berlin des exemplaires d'une déclaration, distribuée à l'armée autrichienne, annonçant la conclusion d'une triple alliance entre la Russie, l'Autriche et *la Prusse*. Ainsi on a signé une alliance avec deux cabinets qui en font l'aveu public, et on n'ose pas encore en convenir.

Tout se réunit pour augmenter les perplexités du roi. Dans le même moment, une lettre [1] du

[1] Du 8 novembre.

ministère français exprime les sentiments d'une vive bienveillance pour la Prusse. Au milieu de ses succès, Napoléon s'occupe à chercher ce qu'il peut faire d'agréable pour Frédéric-Guillaume. D'un autre côté, une lettre de l'empereur Alexandre, datée de Prague et apportée par le prince Dolgoruki, conjure le roi de lui envoyer de suite un corps de dix mille Prussiens, en attendant qu'il fasse avancer toutes ses forces; et, d'autre part enfin, un Envoyé extraordinaire d'Angleterre, lord Harrowby, est venu offrir à la Prusse des subsides. Le roi décline la demande de l'empereur Alexandre et lui conseille de ne point livrer de bataille avant d'avoir reçu ses renforts. Il fait donner une réponse dilatoire aux offres de lord Harrowby, et, dans cette circonstance, le mérite ou le tort de sa résistance n'appartient qu'à lui, car cette fois il n'est point appuyé par son ministère. Le baron d'Hardenberg est tout entier au parti qu'il a embrassé. Il sent que, si ce parti succombe, sa destinée personnelle est de tomber avec lui pour faire place au comte d'Haugwiz, et peut-être cette considération d'intérêt privé a-t-elle sur son esprit plus de force qu'il ne le pense lui-même. Dévoué à la reine, il lui fournit des raisonnements pour entraîner le roi. « La reine n'est plus reconnaissa-

« ble [1] depuis la visite de l'empereur Alexandre. « Elle semble avoir la procuration de ce sou- « verain. » Le prince *Louis Ferdinand*, jeune et avide de gloire, est l'ame des conseils de cette princesse. Dans l'intérieur de sa famille, le roi est obsédé de réflexions tendant à faire entendre que « l'armée douterait de son « courage, » s'il résistait à l'évidence des raisons qui l'appellent sur le champ de bataille. Déja on parle de brillants succès obtenus par les Russes.

Cependant l'hésitation du roi continuait encore, lorsqu'un courrier du comte d'Haugwiz apporta la nouvelle d'une grande victoire remportée, le 2 décembre, par l'Empereur Napoléon. A la vérité, la correspondance du vice-chancelier, comte de Cobenzl, avec le ministre d'Autriche à Berlin, M. de Metternich, parlait de la bataille d'Austerlitz comme d'une affaire peu importante, et de l'armistice conclu, comme d'un délai pris réciproquement pour enterrer les morts, mais l'illusion ne pouvait pas être longue. Deux jours après on vit arriver et le général Stutterheim, envoyé par l'empereur François II, et le prince Dolgoruki, envoyé par l'empereur Alexandre. La défaite n'était le tort de personne. Les Russes accusaient les Autrichiens, les Autrichiens accu-

[1] 5 décembre.

saient les Russes. François II réclamait plus vivement que jamais l'appui de S. M. prussienne. Alexandre, loyal dans sa conduite envers le roi, mettait à sa disposition toutes les troupes russes qui étaient en Allemagne; il lui offrait, au besoin, de plus puissants secours, et le déliait, au surplus, de tous ses engagements. Les amis du système français disaient, pour excuser le roi, que la convention de Potsdam lui avait été arrachée par une machination irrésistible; que ce prince n'avait cédé qu'en gémissant; et que même, dans la scène jouée sur le tombeau de Frédéric, il ne pensait qu'à échapper à l'oppression des Russes. Il est très-vrai que déja, huit jours auparavant, S. M. prussienne était, selon le Duc de Brunswick, impatiente de se dégager de ses promesses envers les coalisés, mais quelques mois auparavant le roi avait eu la même impatience de se dégager de celles qu'il avait faites à Napoléon. Malheureuse destinée de former des liens pour sentir aussitôt le besoin de les rompre!

Il n'est pas nécessaire de dire qu'après la nouvelle de la bataille d'Austerlitz tout à la cour avait changé de face. Les cris de guerre avaient cessé. On n'était pas sans inquiétude sur les communications que le comte d'Haugwiz aurait pu faire à l'Empereur Napoléon. A cet égard Napoléon lui-même avait bien servi la Prusse.

Il lui avait épargné un langage qui, une fois échappé, eût été pour la réconciliation une difficulté de plus.

Lorsque l'Envoyé prussien s'était présenté à un corps français, celui du maréchal Bernadotte, pour se rendre au quartier impérial, Napoléon, instruit de son arrivée, l'avait fait, sous divers prétextes, retenir pendant quelque jours à Iglau. Le 28 novembre seulement, il lui avait donné audience à Brunn. L'imminence d'une bataille décisive était évidente. Le comte d'Haugwiz était, avec raison, peu pressé en ce moment de remplir son mandat tout entier, dans la crainte d'avoir, sous peu de jours, à regretter sa précipitation. Napoléon lui-même n'avait point hâte de tout entendre. On s'était donc occupé seulement d'une question secondaire, le maintien de la tranquillité de l'Allemagne septentrionale. Confiant dans sa fortune, et comme certain de vaincre, Napoléon avait fait deux demandes dont il serait prématuré de faire mention. Ces demandes parvenues à Berlin, avant la nouvelle de la bataille d'Austerlitz, furent rejetées par le cabinet prussien. On revint sur cette décision; elles furent admises, après la nouvelle de la bataille. Nous aurons occasion d'en parler ailleurs.

Le 7 décembre, le comte d'Haugwiz eut, à Brunn, une seconde audience de l'Empereur.

S'il était difficile à cet Envoyé de ne pas exprimer quelque admiration sur le grand événement qui venait d'avoir lieu, il était naturel que Napoléon répondit : « C'est un compliment dont la « fortune a changé l'adresse. » Sans connaître les détails de la convention du 3 novembre, l'Empereur savait l'existence de cette convention; il savait l'objet général de la mission du comte d'Haugwiz, il savait enfin les mouvements opérés par l'armée prussienne, mouvements évidemment dirigés contre lui seul. En effet une armée de soixante mille hommes se portait sur les frontières de la Bohême; une autre marchait à grandes journées vers la Franconie; une troisième se rassemblait en Westphalie sur la Verra, pour agir de concert avec les Anglais, Suédois et Russes réunis dans l'électorat d'Hanovre.

Pour l'intérêt de sa politique, par ménagement même pour le cabinet prussien auquel il voulait faciliter le chemin du repentir, Napoléon dut affecter devant l'Europe de croire que ce cabinet n'avait point été jusqu'à prendre des engagements formels contre lui. Aussi, par le bulletin du 7 décembre, tout en disant, pour la satisfaction de l'orgueil français, que « cent cin- « quante mille ennemis de plus n'auraient fait « que rendre la guerre plus longue, » il déclarait que toutes les intrigues russes et anglaises

« avaient été impuissantes contre le bon esprit « et la haute sagesse du roi de Prusse ; » mais malgré ces assurances publiques, Napoléon ne pouvait pas être dupe ; sa conduite prouva trop qu'il ne l'était pas.

La position du comte d'Haugwiz était des plus délicates. Dans la seconde audience qui lui avait été donnée, Napoléon, sans s'expliquer tout-à-fait, n'avait pas mis grand soin à se contraindre. Le ministre prussien voyait un danger manifeste pour le roi à ne pas racheter, par un prompt retour, des engagements auxquels ce prince n'avait été entraîné que par d'extraordinaires circonstances.Dans le même moment les agents autrichiens soit pour traiter moins défavorablement avec l'Empereur des Français, soit pour préparer une reprise d'armes, pressaient le comte d'Haugwiz de laisser au moins Napoléon dans le doute sur les intentions de S. M. prussienne. Ces deux intérêts étaient pour ce négociateur fort difficiles à concilier. La froideur qu'on lui montrait au quartier-général français revenu à Vienne ajoutait encore à son inquiétude, lorsque le 13 décembre il fut invité à se rendre à Schönbrunn chez l'Empereur.

Il ne s'agissait plus pour l'Envoyé prussien de demander à Napoléon s'il voulait accepter les bases de paix concertées entre les trois cours.

Ce qui, le 3 novembre, avait pu paraître raisonnable à Potsdam, était depuis devenu absurde. La Prusse d'ailleurs n'était plus en position d'agir, car d'après la convention de Potsdam, les trois puissances ne devaient poser les armes que de concert, et cependant déja l'empereur d'Allemagne avait conclu un armistice particulier; il avait fait plus, il avait mis la Prusse hors de cause, en stipulant, par l'article 3 de cet armistice, qu'aucune troupe étrangère n'entrerait sur le territoire autrichien. La Prusse se trouvait donc libre de toutes les obligations qu'elleavait contractées. Ainsi le comte d'Haugwiz n'avait plus de propositions à faire : les rôles étaient changés; c'était à lui d'en recevoir.

Napoléon a sur la Prusse un grand avantage; il l'a surprise en conspiration flagrante contre lui; il l'a vue tirer l'épée, et il l'a contrainte de remettre l'épée dans le fourreau; il a le droit de faire à cette puissance de vifs reproches; il ne les lui épargnera pas. La réception faite au comte d'Haugwiz fut gracieuse pour sa personne, ce ministre ayant toujours été à Berlin le soutien du système français. A son entrée, l'Empereur lui fit la remarque qu'il le recevait dans un cabinet où, en 1756, Marie-Thérèse avait eu plusieurs entretiens avec le ministre de Prusse, avant la guerre de sept ans; mais ce préambule

de courtoisie, qui s'adressait à la personne de l'Envoyé, fit bientôt place à la plus véhémente sortie contre la conduite perfide du cabinet de Berlin; il connaissait, lui disait-il, toute la mauvaise foi de ce cabinet dans sa direction actuelle; il ne tenait qu'à lui de s'en venger sur-le-champ; il pouvait, signant la paix avec l'Autriche, se porter sur la Silésie, dont les places étaient mal gardées et presque sans défense, soulever la Pologne prussienne, toute prête à se lever à sa voix, faire tomber enfin sur la Prusse les plus rudes coups de la guerre, et la punir, de la manière la plus éclatante, de tout le mal qu'elle avait voulu et qu'elle n'avait pas pu lui faire. Après s'être ainsi livré au débordement d'une colère vraie ou simulée, il dit que l'intérêt d'État commandait quelquefois aux princes l'oubli des haines ou des amitiés qui ont égaré la politique de leurs amis ou de leurs ennemis; que, par suite de ses sentiments particuliers pour le roi, il voulait bien se montrer généreux; qu'il pardonnait à un entraînement passager, mais à condition que cette fois la Prusse se lierait indissolublement à la France; qu'il n'agissait pas en ennemi à son égard, car s'il la voulait pour alliée, il voulait avoir en elle une alliée forte, et, dans ce but, pour que l'alliance fût d'ailleurs solide et durable, elle devait être ci-

mentée par l'incorporation du Hanovre à la monarchie prussienne.

En échange de cette acquisition, les cessions à faire par la Prusse étaient celle de la principauté de Neufchâtel et du duché de Clèves en faveur de la France, celle du margraviat d'Anspach en faveur de la Bavière. De son côté, la cour de Munich céderait à la Prusse une population de vingt mille ames pour l'arrondissement du margraviat d'Anspach. L'alliance fondée sur ces stipulations était offerte d'une manière péremptoire. En vain le ministre prussien alléguait qu'il était sans instructions de sa cour pour une situation si extraordinaire. Il avait à choisir, dans un délai de quelques heures, entre une guerre immédiate, et cette aventureuse alliance. Par ses propres sentiments, par ses opinions politiques, il était porté à préférer le dernier parti; mais, avec des opinions différentes, il eût dû encore le prendre. Un traité, conclu en de telles circonstances, laissait toute latitude à l'approbation ou à l'improbation de S. M. prussienne. La signature actuelle du traité avait l'avantage d'offrir un délai de trois semaines de plus pour des préparatifs qui n'étaient pas encore achevés, et dans le cas où on préférerait la guerre, il restait toujours loisible au roi de désavouer son ministre. Le traité fut signé par le comte d'Haugwiz et par

le général Duroc, le 15 décembre, jour où les troupes prussiennes devaient entrer en Bohême. Ainsi le cabinet de Berlin, qui, si long-temps, s'était refusé à une alliance sollicitée comme une marque d'amitié, était contraint de la subir comme un châtiment. Nous verrons plus tard s'il sut du moins profiter de cette voie de salut qui lui était ouverte.

La négociation avec l'Autriche, quoique beaucoup plus épineuse, ne marchait pas avec moins de rapidité, si l'on considère le grand nombre de questions qu'elle offrait à résoudre, ou du moins le grand nombre de points sur lequel la volonté du plus fort avait à s'expliquer. Les plénipotentiaires étaient, du côté de la France, M. de Talleyrand; du côté de l'Autriche, le prince Jean de Lichtenstein et le comte de Giulay. Réunis d'abord à Nicolsbourg, ils s'étaient transportés à Presbourg peu de jours après.

Avant d'examiner ce qui fut arrêté dans ce congrès, nous croyons, pour bien faire connaître l'esprit de la politique française, devoir mentionner ici un plan de pacification proposé à l'Empereur par M. de Talleyrand, avant la bataille d'Austerlitz. Le fond de ce plan tendait à faire cesser les anciennes rivalités entre l'Autriche et la France, en établissant un principe de rivalité perpétuelle entre la Russie et l'Au-

triche. Le moyen était de donner à l'Autriche, pour compensation de ses possessions en Souabe et de l'État Vénitien, les provinces turques de Moldavie et de Valachie. Pour preuve de sa modération, la France ne se serait pas approprié Venise; une république y aurait été établie, afin qu'en Italie, comme en Allemagne, l'Autriche et la France n'eussent plus aucun contact. Après le gain d'une bataille, écrivait M. de Talleyrand à l'Empereur, V. M. pourrait dire à la maison d'Autriche: « J'ai vaincu à regret, mais j'ai vaincu; « je veux que ce soit pour l'utilité commune....; « vous et les princes de votre maison, renoncez « à vos possessions en Souabe; renoncez à Lin- « dau, d'où vous inquiétez la Suisse, renoncez à « l'État vénitien. Je séparerai les couronnes de « France et d'Italie. Le royaume d'Italie ne sera « point agrandi. La république de Venise sera « rétablie, sous la présidence d'un magistrat de « son choix..... Étendez-vous le long du Danube. « Occupez la Moldavie et la Valachie. J'inter- « viendrai pour vous faire céder ces provinces « par la Porte Ottomane, et, si les Russes vous « attaquent, je serai votre allié. » Sans contredit, l'idée de ce plan est tout-à-fait digne d'éloges, mais la possibilité de l'application était peu vraisemblable. Quels que pussent être les événements de la guerre, comment supposer que, pour

se réconcilier avec un ennemi, la cour de Vienne consentît à rompre dans l'instant même avec son allié? C'eût été en effet, pour cette cour, rompre avec l'empereur Alexandre, que d'accepter, comme dédommagement des pertes faites ailleurs, des pays qui, s'ils ne font point partie intégrante de l'empire russe, en sont une véritable dépendance; que le cabinet de Pétersbourg, en vertu de plusieurs traités, couvre d'un protectorat qui l'y rend aussi puissant que la Turquie, et que d'ailleurs il a dès long-temps pris l'habitude de considérer comme une possession future. Il est donc, d'une part, plus que douteux que la cour de Vienne eût donné les mains à une pareille proposition; il ne l'est pas moins que, dans l'hypothèse peu probable de l'affirmative, l'Empereur Napoléon fût décidé à se dessaisir sitôt de la couronne d'Italie; mais ce ne fut ni l'une ni l'autre de ces causes qui vint contrarier le projet de M. de Talleyrand. Un incident inattendu avait entièrement changé l'état des choses. Ce n'était que comme dernière ressource que ce plan avait été imaginé. Il en existait un autre, que la France avait eu long-temps à cœur, qui n'avait été abandonné qu'à regret, et auquel on pouvait maintenant revenir. Long-temps, disait M. de Talleyrand dans la même lettre à Napoléon, « une alliance entre la France et la

« Prusse avait été considérée comme propre à « maintenir la paix sur le continent, mais *une « alliance avec la Prusse est maintenant impos- « sible!* » Ce que M. de Talleyrand jugeait impossible avant la bataille d'Austerlitz, était devenu possible après la bataille. L'alliance telle que Napoléon la fit signer, le 15 décembre, par le comte d'Haugwiz avait un des caractères qui semblent le plus propres à garantir la durée de semblables contrats, puisqu'en exigeant de la cour de Berlin la cession d'une portion de ses anciens États, la compensation, large, il est vrai, qu'en recevait cette cour, consistait dans une nature de possession, pour la conservation de laquelle l'appui de la France devait lui être indispensable. Il était donc à croire que la Prusse allait être unie désormais à la France par le lien de fer de la nécessité. Dès-lors il était naturel qu'on renonçât au projet antérieur de M. de Talleyrand, quand même son exécution n'aurait pas dû rencontrer une opposition invincible du côté de la cour de Vienne.

Dans le système d'une alliance avec la Prusse, Napoléon n'avait plus intérêt à s'occuper des convenances de l'Autriche. Sa principale pensée, au contraire, devait être d'affaiblir cette puissance le plus qu'il serait possible. Par les conditions qu'il exige, il se propose non-seulement

de lui enlever une partie de sa population et de ses domaines, mais de saper en Allemagne l'ancienne influence attachée au titre de chef de l'empire germanique. Sous ce double rapport, la tendance du gouvernement français ne fut pas faiblement encouragée par les cours de Munich, de Stuttgard et de Carlsruhe, qui ne pouvaient que par ce double mode de spoliation à l'égard de l'Autriche grandir elles-mêmes en territoire et acquérir, comme gouvernements, une entière indépendance. Les intérêts de la cour de Munich étaient vivement défendus auprès de Napoléon par un commissaire spécial, le baron de Gravenreuth, qui même fut admis aux conférences de Presbourg. Déja la France avait promis d'élever à la dignité royale la maison de Bavière. Le titre de roi ne flattait pas moins l'ambition de l'électeur de Wirtemberg. La promesse lui en fut faite à son tour par une convention, signée le 12 décembre à Brunn. Des mesures préliminaires, adoptées tant par la France que par les trois Électeurs, annonçaient d'avance aux négociateurs autrichiens que, sur certains points de discussion, la résistance serait inutile. On connaît tous les débats qui, dans les années 1803 et 1804, ont agité le midi de l'Allemagne à l'occasion de la noblesse immédiate, protégée par le chef de l'Empire

contre les princes dans les États desquels les biens de cette noblesse se trouvaient enclavés. Jamais occasion ne pouvait être plus favorable pour détruire à jamais la cause de ces débats. Les princes intéressés avaient eux-mêmes préludé à cette opération par des dispositions provisoires, que l'heureuse issue de la guerre devait rendre définitives. Le 3 décembre, l'électeur de Bade avait pris possession des terres de la noblesse immédiate et de l'ordre Teutonique, situées dans son Électorat. Le but de cette disposition ne fut plus douteux lorsque, le 19 décembre, un ordre du jour du maréchal Berthier ordonna aux troupes françaises d'assister les électeurs de Bavière, de Wirtemberg et de Bade dans l'occupation des domaines de l'ordre équestre, cet ordre qui, comme auxiliaire de l'Autriche, avait permis des enrôlements pour cette puissance dans ses possessions, s'étant par-là mis en état de guerre avec la France. Il était manifeste que ces actes se trouveraient sanctionnés par le traité qui était sur le point de se conclure; il fut signé le 26 décembre.

Pour la première fois depuis la révolution, à la suite d'une guerre glorieuse, la France, proprement dite, ne faisait aucune acquisition de territoire. Toutes les cessions faites tournaient

au profit du royaume d'Italie et des trois Électeurs de Bavière, de Wirtemberg et de Bade. Pour la France, l'Autriche ne faisait que reconnaître l'état de possession existant [1], ce qui comprenait le Piémont, la république Ligurienne, les Duchés de Parme et de Plaisance. Elle reconnaissait de même les dispositions faites à l'égard de la république [2] de Lucques et de la principauté de Piombino.

Les États vénitiens, auxquels renonçait la cour de Vienne, étaient incorporés au royaume d'Italie. Il était convenu que la couronne [3] de ce royaume serait séparée de la couronne impériale de France, aussitôt que les conditions exprimées à l'époque de la fondation du royaume seraient accomplies.

Les principales cessions faites aux trois [4] Électeurs alliés de la France étaient,

Pour la Bavière, le Voralberg, le territoire de Lindau, le Tyrol avec les évêchés de Trente et Brixen, la principauté d'Eichstedt et une partie de l'évêché de Passau;

Pour le Wirtemberg, les cinq villes dites du

[1] Article 2.
[2] Article 3.
[3] Article 5.
[4] Article 8.

Danube, les deux comtés de Hohenberg, le landgraviat de Nellenbourg et les parties du Brisgau enclavées dans les possessions wirtembergeoises;

Pour Bade, le reste du Brisgau, l'Ortenau et la ville de Constance.

C'était par le chef de la maison d'Autriche, et sur les domaines possédés par sa maison, que ces diverses cessions étaient faites. D'après les articles VII, XIII, XIV et XV, les trois Électeurs obtenaient encore d'autres avantages auxquels consentait le chef de cette maison, mais en sa qualité d'empereur d'Allemagne.

Le titre héréditaire de roi était reconnu dans les maisons de Bavière et de Wirtemberg.

L'empereur d'Allemagne consentait que le roi de Bavière réunît à ses États la ville d'Augsbourg et son territoire; le roi de Wirtemberg, le comté de Bondorf [1]. Ce qui surtout formait la concession la plus importante pour ces trois princes était la déclaration portant « qu'ils jouiraient « sur les territoires à eux cédés, comme aussi « sur leurs anciens États, de la plénitude de la « souveraineté et de tous les droits qui en dé- « rivent, de la même manière qu'en jouissaient « l'Autriche et la Prusse sur leurs États alle-

[1] Ce comté appartenait à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

« mands. » Cette plénitude de souveraineté, déférée aux cours de Munich, de Stuttgard et de Bade, détruisait en réalité la réserve de l'article VII, d'après laquelle ces trois cours continuaient d'appartenir à la Confédération germanique, ou du moins ne les laissait dans cette Confédération que sur le même pied où s'y trouvaient l'Autriche et la Prusse. C'était la destruction des liens de dépendance qui les avaient jusqu'alors attachés au chef de l'Empire; c'était un coup mortel porté à l'ancienne constitution germanique. A la vérité, l'empereur d'Allemagne, en admettant des clauses contraires à cette constitution, faisait, après la conclusion [1] du traité, déclarer, par ses plénipotentiaires, « qu'il « n'avait pas entendu soustraire ces clauses à la « connaissance et à la participation compétente « de l'Empire. » Cette déclaration n'était qu'une pure affaire de forme de la part de celui qui la faisait, comme pour celui à qui elle était adressée.

Pour prix de tous ces sacrifices, la seule acquisition que fit la cour de Vienne était celle de l'Électorat de Saltzbourg [2].

L'archiduc Ferdinand, à qui cet Électorat avait

[1] Le 1er janvier 1806.

[2] Article 10.

été donné par la paix de Lunéville, recevait en échange la principauté de Wurtzbourg[1], en conservant d'ailleurs la dignité électorale.

La grande maîtrise de l'ordre teutonique[2] devenait héréditaire dans la personne de l'un des archiducs qui serait désigné par l'empereur d'Autriche et d'Allemagne, mais la somme des revenus et des domaines de l'ordre devait être considérablement diminuée par la prise de possession provisoire qu'en avaient faite, dans leurs États respectifs, les cours de Bade et de Wirtemberg, et qui, dans plusieurs de ses objets, se trouvait maintenue.

Moyennant les conditions qui viennent d'être exposées, la totalité des États autrichiens devait être évacuée, par les troupes françaises, dans le délai de deux mois, à l'exception de la place de Braunau qui serait occupée un mois de plus. Telles étaient les clauses les plus essentielles du traité de Presbourg. Les cessions faites par l'Autriche en Allemagne lui enlevaient une population de 877,000 ames, sur laquelle les cours de Wirtemberg et de Bade en obtenaient 300,000, partagées entre elles d'une manière à peu près égale. Les 557,000 restant étaient dévolues à la

[1] Article 11.
[2] Article 12.

Bavière. En Italie, la monarchie autrichienne perdait 2,120,000 ames par sa renonciation aux États vénitiens. Balance faite de 212,000 ames que lui apportait l'acquisition de l'Électorat de Saltzbourg, la perte définitive en population qu'éprouvait cette monarchie était de 2,785,000 ames. On évaluait la diminution de ses revenus de treize à quatorze millions de florins. Ce n'est pas sous ces deux rapports seuls que sa puissance était affaiblie. Elle l'était encore par le déplacement de ses frontières. L'Autriche était écartée de l'Italie, du Rhin, de la Suisse et de la Souabe. A la vérité, elle n'eût pas dû raisonnablement regarder cette concentration comme un désavantage pour elle, mais cependant elle cessait de pouvoir se montrer menaçante sur des points aussi éloignés qu'autrefois, et elle perdait la faculté d'inquiéter, selon son caprice, les divers États qu'elle enveloppait précédemment dans les lignes variées de ses possessions. Elle rencontrait surtout, dans la composition nouvelle des États bavarois, une barrière désormais plus difficile à franchir.

Assurément Napoléon avait usé de la victoire, mais en avait-il donc si cruellement abusé? Le droit de la guerre n'autorise-t-il pas celui qui a été attaqué à renvoyer à l'agresseur vaincu le mal qu'on a voulu lui faire? Et même s'agissait-il

seulement, pour les alliés, si la fortune eût souri à leurs armes, d'enlever à la France deux à trois millions d'ames? « La paix de Presbourg, a-t-on « dit, était nulle [1]... Les stipulations en avaient « été extorquées par la violence et consenties « par la faiblesse. » Quel est le traité de paix, conclu après une guerre animée, dont on ne puisse en dire autant? Sans doute on eût trouvé valable et juste le traité que méditaient les alliés, et qui, replaçant la France dans ses anciennes limites, devait lui arracher jusqu'à la Belgique et à la rive gauche du Rhin, tout ce qui avait été enfin reconnu comme sa possession légitime par les traités de Campo-Formio, de Lunéville et d'Amiens!

Quant aux doléances de quelques publicistes allemands et en particulier des écrivains[2] officiels de la Prusse sur les atteintes portées aux droits et aux anciennes maximes de l'empire germanique, les discussions relatives à ces objets et qui appartiennent à l'année 1803 ont amplement fait connaître quel degré de respect la cour de Berlin avait pour cette constitution décrépite, violée sans cesse par toutes les parties et réclamée seulement par celles qui voulaient en faire

[1] Schœll, *Histoire des Traités*.

[2] MM. Schœll et Lucchesini.

une arme contre leurs adversaires. La politique suivie par Napoléon, en affranchissant du joug de l'Autriche les États secondaires de l'Allemagne, n'était que la continuation de l'ancienne politique de la France, et rien de sa part n'était plus juste que de saisir l'avantage de sa position pour consacrer l'émancipation de ces États. La dignité royale, désirée par deux maisons souveraines, avait, pour elles comme pour lui, un autre but que de satisfaire un frivole amour-propre, c'était de bien constater, par un titre nouveau et par ce premier des titres, le caractère absolu de leur indépendance qui aurait eu encore quelque chose d'équivoque, si, par le maintien des dénominations anciennes, ils avaient paru conserver quelques-uns de leurs rapports précédents de subordination à l'égard du chef de l'empire.

Indépendamment des conditions patentes des traités, il est rare que quelques stipulations, cachées au public, n'aggravent encore les charges imposées aux vaincus. L'Empereur Napoléon n'entendait pas faire grace à l'Autriche de la contribution extraordinaire qu'il avait frappée sur les provinces conquises de cette monarchie. En conséquence, outre les articles que nous avons fait connaître, il avait été, le même jour 26 décembre, par un article séparé et secret,

convenu entre M. de Talleyrand et le prince de Lichtenstein, que S. M. l'empereur d'Autriche et d'Allemagne paierait une somme de quarante millions de francs pour rachat de toutes les contributions imposées sur les États héréditaires et non encore perçues. Une première somme de huit millions devait être remise en espèces au moment de l'échange des ratifications du traité. Le surplus devait être fourni à la même époque en lettres de change sur les places de Hambourg, Amsterdam, Augsbourg, Francfort, Bâle et Paris. Ces traites seraient acquittées à raison de six millions le premier mois, six millions le deuxième, et ensuite de deux millions par mois jusqu'à parfait paiement. Sauf quelques délais, ces conditions furent remplies. En dehors des quarante millions stipulés par l'article secret, il était rentré dans les caisses françaises, par la voie des intendants des provinces, trente-deux millions à peu près. Par la réunion de ces sommes et de celles que produisit la vente des magasins saisis au profit de l'armée, le total des perceptions réalisées en Autriche s'éleva environ à quatre-vingt-cinq millions de francs. Cette méthode de nourrir la guerre par la guerre a été, comme on sait, un des procédés qui ont mis l'Empereur Napoléon en état de porter au plus haut point le développement de ses moyens mi-

litaires, sans faire retomber sur le sol français des charges proportionnées à la grandeur des dépenses.

Dans le cours de la négociation de la paix, les plénipotentiaires autrichiens avaient fait de vives mais inutiles instances pour obtenir l'insertion d'un article « qui conservât le royaume « des Deux-Siciles dans son ancien état. » Au moment même de la signature du traité, ils remirent au plénipotentiaire français une note par laquelle ils exprimaient de nouveau l'intérêt que prenait S. M. l'empereur d'Autriche et d'Allemagne au sort des souverains de Naples en raison des liens de famille qui l'unissaient au roi et à la reine des Deux-Siciles. Cette dernière demarche n'était guère, comme la déclaration relative aux droits de l'empire d'Allemagne, qu'un de ces actes d'apparat dont on n'attend aucun succès, le plénipotentiaire de Napoléon ayant déja plus d'une fois fait connaître son refus de prendre un semblable engagement. En effet le jour même où le traité était conclu à Presbourg, le 26 décembre, l'Empereur annonçait, par le 37e bulletin, que le maréchal Saint-Cyr marchait sur Naples à grandes journées « pour punir la trahison de la reine et pré« cipiter du trône cette femme [1] criminelle. » Le

[1] A en croire l'historien allemand Saalfeld, la haine de Na-

lendemain 27, il mit à l'ordre du jour de la grande armée une proclamation adressée aux troupes de l'armée d'Italie dirigées contre le royaume de Naples. Après avoir rappelé que trois fois il avait sauvé le roi Ferdinand qui avait tout fait pour se perdre, il ajoutait : « Pardon-
« nerons-nous une quatrième fois? Nous fierons-
« nous une quatrième fois à une cour sans foi,
« sans honneur, sans raison? Non, non. *La dy-*
« *nastie de Naples a cessé de régner.* Son exis-
« tence est incompatible avec le repos de l'Eu-
« rope et l'honneur de ma couronne. » Ce fut là le premier des arrêts de déchéance prononcés contre des dynasties par Napoléon et que le destin devait, du moins pour un temps, se charger d'accomplir.

Six mois auparavant, l'Empereur avait eu connaissance des liaisons de la reine Caroline avec les ennemis de la France. En consentant à la neutralité de ce royaume, il n'avait pas pu mettre une confiance absolue dans la fidélité de son observation de la part de S. M. sicilienne; mais

poléon pour la reine de Naples venait du refus que lui aurait fait cette princesse de lui donner en mariage une de ses filles. On est sans cesse étonné du grand nombre de faussetés niaises que l'on rencontre dans des ouvrages d'ailleurs estimables sous quelques rapports.

cette mesure lui rendant quinze à dix-huit mille hommes qui lui étaient nécessaires pour renforcer l'armée trop faible de Masséna, il avait jugé utile de l'adopter, au risque de voir le midi de l'Italie tomber bientôt au pouvoir de la coalition. Si, en abandonnant la cour de Naples à elle-même, il lui avait tendu un piége, il eût pu être à peu près certain d'avance qu'elle ne manquerait pas de s'y précipiter. Cette dernière chance était infaillible. A peine les troupes françaises avaient quitté le territoire napolitain que des ordres furent donnés au nom du roi Ferdinand pour porter l'armée à soixante mille hommes. En dépit de la convention du 21 septembre, ratifiée à Portici le 8 octobre, par laquelle le roi s'était engagé « à repousser par la force toute « atteinte qui serait portée à sa neutralité, » non-seulement aucun effort ne fut fait pour fermer l'entrée du port à l'escadre anglo-russe qui se présenta devant Naples le 20 novembre, mais on accueillit avec empressement et la flotte et l'armée combinée, composée de douze mille Russes et de huit mille Anglais. Avec plus de prudence, on aurait pu paraître céder à une force majeure et se ménager envers la France un moyen de justification que la politique eût peut-être conseillé à Napoléon d'admettre; mais la prudence s'accordait peu avec les passions de

la reine. Au lieu de prendre ou d'affecter la position d'un État neutre qui souffre ce qu'il ne peut empêcher, la cour de Naples, prompte à jeter un masque qui lui pesait, se prononça comme alliée de la coalition, et les troupes napolitaines furent, par un rescrit royal, mises sous les ordres du général Lacy, commandant en chef de l'armée russe. Tels étaient les faits. La conduite de S. M. sicilienne n'avait point d'excuse. Si jamais la violation d'un engagement sacré, méditée au moment de l'engagement même, rendit la vengeance légitime, c'était dans cette occasion. Aussi même parmi les écrivains les plus disposés à trouver juste tout ce qu'on pouvait tenter contre Napoléon, aucun n'a-t-il cherché à disculper la cour de Naples du reproche de mauvaise foi. On s'est borné à dire qu'après la trop rigoureuse expiation de sa faute, on ne devait plus regarder « que comme une erreur[1] « ce qui d'abord avait paru un délit. »

Faut-il le dire? Dès long-temps une inimitié, difficile à soupçonner peut-être, accusait le royaume des Deux-Siciles auprès de l'Empereur Napoléon. L'une des sources, d'où étaient venues à l'Empereur les impressions les plus fâcheuses, les relations les plus envenimées contre

[1] Schœll, *Histoire des Traités*, tome VIII, page 7.

la cour de Naples, était la cour de Madrid. Malgré une sorte de parité entre la situation des deux reines, il régnait entre elles une rivalité, une jalousie qui allait jusqu'à la haine la plus violente. Le mariage du prince des Asturies avec une princesse napolitaine avait été un brandon de discorde, au lieu d'être un moyen de rapprochement. L'ambassadeur de Naples duc de Saint-Théodore, dont la position à Madrid était peu agreable, avait quitté l'Espagne. Il n'y était resté qu'un chargé d'affaires, et celui-ci, M. Roberstone, en avait été chassé[1], d'une manière inconvenante, comme étant « l'intermédiaire de la « correspondance la plus criminelle. » Tels étaient les termes employés par le prince de la Paix. Il ne nous appartient pas d'avoir une opinion sur ce que pouvait renfermer cette correspondance, mais cependant les lettres de la reine de Naples à la princesse des Asturies étaient celles d'une mère à sa fille. D'après le langage du favori[2] avec l'ambassadeur Beurnonville, la cour d'Espagne s'affligeait peu à l'idée de voir les troupes françaises chasser de Naples la reine Caroline. Lorsque de grands malheurs, tombés sur la branche aînée d'une illustre dynastie, au-

[1] Décembre 1805.
[2] Octobre.

raient dû resserrer tous les liens, unir tous les intérêts entre les branches encore régnantes de cette maison, il est pénible de voir celles-ci, divisées entre elles, se poursuivre auprès d'un ennemi commun et travailler à leur ruine réciproque. Une telle abnégation de toute affection de famille[1] pouvait-elle inspirer à l'Empereur Napoléon beaucoup de ménagements et de respect pour des droits qu'elles méconnaissaient elles-mêmes?

Le bulletin du 26 décembre, organe de colère contre une cour ennemie de la France, était un organe de gratitude pour les alliés qui l'avaient bien servie. Les peuples d'Italie, la Hollande, les maisons de Bavière, de Wirtemberg et de Bade recevaient leur part d'éloges comme l'armée, la sienne. Après avoir exprimé le regret que l'avancement dans l'armée, les nominations dans la Légion-d'honneur ne suffissent pas pour payer tous les services, le bulletin disait: « Les électeurs de Bavière et de Wirtemberg « vont prendre le titre de roi, récompense qu'ils

[1] Il se trouvait en Espagne un abbé, Benoît Le Duc, fils naturel de Louis XV. La cour de Madrid connaissait sa situation peu heureuse et ne faisait rien pour l'améliorer. Ce fut l'Empereur Napoléon qui demanda pour lui un bénéfice au roi Charles IV.

« ont méritée par l'attachement et l'amitié qu'ils « ont montrés à l'Empereur dans toutes ces cir- « constances. » Est-il étonnant que, dans des princes nommés rois pour récompense de leur dévouement, les soldats de Napoléon vissent des frères d'armes qui, comme eux, avaient monté en grade ? De là plus tard, à propos de la promotion à la royauté de quelque favori de la fortune, ce mot si simple dans la bouche du soldat, et si caractéristique pour la postérité : « Il a passé roi. »

Les allocutions de l'Empereur à l'armée confondaient ainsi tous les genres, le blâme et la louange, la guerre et la politique. Tantôt c'était une apparente consultation sur ce qu'il fallait faire ; tantôt un compte rendu de ce qui avait été fait ; le 26 il disait aux soldats qu'il aurait le lendemain une entrevue avec l'archiduc Charles ; le 29 il leur annoncera la conclusion de la paix.

L'entrevue de Napoléon et de l'archiduc eut lieu au château de chasse de Stamerdorf. Si le prince Charles, malgré son rare mérite, n'occupe pas, dans la classe des héros, un rang assez élevé pour que cette entrevue rappelle celle d'Annibal et de Scipion ; si, entre les deux personnages modernes, l'admiration ne pouvait pas être égale des deux côtés, un noble sentiment

d'estime réciproque rendit la conférence précieuse pour l'un et pour l'autre. Les intérêts des deux pays ne pouvaient manquer d'en être le sujet. Napoléon, et rien n'est plus naturel, cherchait à convaincre l'archiduc que la maison d'Autriche trouverait plus d'avantage à se lier aux destinées de la France qu'à celles de la Russie, raisonnement dont la justesse n'était pas contestée par l'archiduc qui avait déja prouvé et prouvera plus tard encore qu'il avait su prévoir le danger de faire servir la monarchie autrichienne à l'accroissement de la puissance russe ; mais, pour un cabinet, organisé comme celui de Vienne, l'homme qui eût dû être le plus influent est celui qui l'était le moins, et, dans un prince distingué comme le prince Charles, une cour jalouse voyait un embarras bien plutôt qu'un appui. Au moment de la séparation, l'Empereur des Français fit présent d'une épée à l'archiduc. Un jour cette épée, donnée par Napoléon, ne sera pas la pièce la moins curieuse parmi les armures des princes de la maison d'Autriche.

Les deux proclamations [1], par lesquelles Napoléon, prêt à quitter Vienne, faisait ses adieux à l'armée et aux habitants, ont entre elles un

[1] Datées du 29 décembre.

point de ressemblance; elles respirent un sentiment de bonheur et de joie qu'il désire faire partager à ceux auxquels il s'adresse. « La paix « entre l'empereur d'Autriche et moi est signée, « dit-il à ses soldats.... Vous avez, dans cette « arrière-saison, fait deux campagnes.... Vous « avez vu votre Empereur partager avec vous « vos dangers et vos fatigues. Je veux aussi que « vous veniez le voir entouré de la grandeur et « de la splendeur qui appartiennent au souve- « rain du premier peuple de l'Univers. Je donne- « rai une grande fête aux premiers jours de mai « à Paris. Vous y serez tous.... Nous célébrerons « la mémoire de ceux qui, dans ces deux cam- « pagnes, sont morts aux champs d'honneur; le « monde nous verra tout prêts à imiter leur « exemple, et à faire encore plus que nous n'a- « vons fait, s'il le faut, contre ceux qui vou- « draient attaquer notre honneur, ou qui se lais- « seraient séduire par l'or corrupteur des éter- « nels ennemis du continent. » Le trait qui termine cette proclamation semble indiquer que l'Empereur croit à la possibilité d'une autre guerre excitée encore par le gouvernement anglais. Est-ce pressentiment des fautes prochaines de la Prusse? est-ce un avis indirect donné à cette puissance? L'événement paraîtra justifier cette dernière conjecture. Cependant, au moment où

il parlait, Napoléon pouvait, de très-bonne foi, promettre aux troupes de les réunir à Paris dans quelques mois, mais les fêtes promises pour le mois de mai seront bientôt ajournées. Ce n'est pas du côté de la France que viendront les incidents qui retarderont l'évacuation de l'Allemagne.

La population de Vienne avait tenu envers les Français une conduite qui avait répondu à la confiance de Napoléon, confiance honorable pour les vainqueurs et les vaincus. Dix mille hommes de la garde nationale de Vienne avaient conservé leurs armes. C'étaient eux qui occupaient les portes de la ville; leur arsenal était resté en leur pouvoir, et cependant l'armée française courait les chances des combats. Quoiqu'en agissant ainsi, ils n'eussent fait que suivre les lois d'une prudence bien entendue, on doit savoir gré aux peuples envahis des imprudences même qu'ils ne commettent pas. Napoléon remplissait un devoir d'équité en leur témoignant la satisfaction qu'il en avait ressentie. « Je me suis « peu montré parmi vous, leur disait-il, non par « dédain, ou par un vain orgueil, mais je n'ai « pas voulu distraire en vous aucun des senti- « ments que vous deviez au prince avec qui j'é- « tais dans l'intention de faire une prompte paix. « En vous quittant, recevez, comme un présent

« qui vous prouve mon estime, votre arsenal in-« tact, que les lois de la guerre ont rendu ma « propriété : servez-vous-en toujours pour le « maintien de l'ordre. » Napoléon pouvait être généreux relativement à l'arsenal, pour ainsi dire, civil de la garde bourgeoise. L'arsenal militaire de la monarchie lui livrait plus de deux mille pièces de canon qui étaient évacuées sur la France.

En reportant nos regards sur l'ensemble des événements de 1805, nous conviendrons sans difficulté que la politique, qui a déterminé l'empereur Napoléon à se fortifier en Italie par la réunion de la république ligurienne à la France, et par l'usurpation de Lucques et de Piombino au profit de sa famille, eût été une politique odieusement agressive dans un système européen, où les grandes puissances auraient voulu le maintien de l'ordre de choses établi par les traités; mais lorsque la démonstration nous a été acquise que, dès le premier mois de cette année 1805, par suite des négociations qui ont eu lieu dans l'année précédente, il existait, entre les trois principales puissances ennemies du gouvernement français, un projet, non pas seulement de ramener la France à la limite du Rhin, des Alpes et des Pyrénées, mais de lui enlever tout, absolument tout ce qu'elle avait ob-

tenu en se défendant contre l'agression étrangère; lorsqu'il a été posé en principe, entre ces puissances, que ce but doit être atteint « sans « modification ni exception, que rien de moins « nepourrait complétement satisfaire leurs vues, » la question se trouve changée, et, dans cet état de choses dont la vérité ne souffre aucun doute, la politique de Napoléon n'est plus que de pure et de juste défense.

Objectera-t-on qu'en suivant de son côté ses idées d'agrandissement, il n'avait pas la preuve matérielle des projets formés pour l'inique spoliation de la France, et que dès-lors il n'a fait qu'obéir à une ambition condamnable? Une telle objection ne peut pas avoir une grande valeur. Si elle était admise, la politique cesserait d'être une science d'État, car qu'est-elle si ce n'est une prévoyance conjecturale, si ce n'est l'art de juger, de deviner les intentions de ses ennemis et de ses rivaux, l'art de préparer des moyens pour rompre leurs plans et faire échouer leurs entreprises? Trois individus ont notamment conspiré la mort d'un quatrième. Celui-ci, certain du coup qui le menace, sera-t-il blâmable de se créer, par tous les moyens qui sont en sa puissance, des armes nouvelles pour le repousser? L'instinct de Napoléon n'a fait que

répondre aux résolutions prises par ses adversaires.

Dira-t-on qu'après tout l'Angleterre, la Russie et l'Autriche étaient fondées à vouloir renfermer la France dans ses anciennes frontières, parce que, sortie de ces frontières, la France avait bouleversé l'Europe? Non, ces puissances n'étaient point fondées à prétendre opérer pour la France une telle réduction de territoire, à moins d'en opérer une équivalente pour elles-mêmes; et lorsqu'il ne s'agissait, ni pour l'Angleterre, ni pour l'Autriche, de rendre aucune des possessions qu'elles avaient acquises par les mêmes traités qui avaient augmenté le territoire et l'ascendant de la France, que même on promettait encore à l'Autriche des acquisitions nouvelles, il n'y avait plus de leur part, comme elles le prétendaient, esprit de justice ni besoin d'ordre et de sécurité, mais esprit de domination exclusive aux dépens des faibles et du rival puissant qui seul y mettait obstacle. A la place de Napoléon, supposons un chef moins capable de discerner toute l'étendue des projets ennemis, moins capable de tentatives hardies pour se mettre en état d'en empêcher l'exécution: que serait-il arrivé? que la France aurait succombé aux premières attaques des coalitions formées par l'Angleterre; mais est-il un seul

Français, même de ceux que le hasard ou leurs passions avaient conduits à combattre contre la France républicaine ou impériale, qui puisse dire que, postérieurement au 18 brumaire, la France ayant cessé d'être en proie aux horreurs de l'anarchie, son gouvernement, quel qu'il fût, dût consentir à se laisser dépouiller de la Belgique, de la rive gauche du Rhin, et, malgré le reculement des limites des autres grandes puissances, rentrer d'elle-même, avec une docile complaisance, dans ses limites telles qu'elles avaient existé avant la révolution? Si la France peut un jour être réduite à cette extrémité, ce ne devra être du moins qu'après avoir tout fait pour s'y soustraire. De la résolution prise à cet égard par l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, comme de la résolution contraire du gouvernement français, doit résulter le long combat qui aura lieu jusqu'en 1814, et à la suite duquel périra Napoléon pour avoir, dans une défense légitime en son principe, étant trop bien servi par la fortune, trop abusé de ses faveurs.

De Vienne, l'Empereur Napoléon s'était rendu à Munich où l'attendaient, avec l'Impératrice Joséphine qui était venue à sa rencontre, la reconnaissance du nouveau roi, les hommages des autres princes agrandis par ses largesses, et l'adulation de ceux qui étaient ou avides ou

envieux de semblables bienfaits. Il était arrivé dans cette ville le 30 décembre. Le lendemain 1er janvier 1806, comme pour placer plus immédiatement sous ses auspices l'élévation de la maison de Bavière à la royauté, parut la proclamation qui annonça aux sujets bavarois que « la dignité de leur souverain ayant recouvré « son ancienne splendeur, S. A. électorale était « proclamée roi de Bavière et des pays en dé« pendants. » Au milieu des fêtes par lesquelles fut célébrée la présence de l'Empereur, la politique ne demeura pas oisive. Une convention fut conclue pour l'échange du Duché de Berg, dont l'Empereur se proposait de doter un prince de sa famille, contre le margraviat d'Anspach, cédé à la France par le traité qu'avait signé à Vienne, le 15 décembre, l'Envoyé prussien comte d'Haugwiz.

L'accroissement de population et de territoire que la maison de Bavière devait à la France, et dont la France seule pouvait lui garantir la conservation, disposait naturellement cette maison à s'unir par tous les liens, même par les liens du sang, à l'homme qui semblait maître absolu du continent. Aussi n'hésita-t-elle pas à donner aux anciennes dynasties d'Allemagne le premier exemple d'une alliance avec la dynastie nouvelle de Napoléon. Du reste, à part le préjugé

qui, pour les maisons souveraines, ne voulait de mariages qu'entre elles, l'union projetée, quoique dictée par la politique, réunissait tous les autres genres de convenance. Belle, brillante de bonté et de grace, la princesse Auguste, fille du roi de Bavière, recevait un époux qui n'était pas indigne d'elle dans la personne d'Eugène Beauharnais, jeune guerrier déja illustre par de beaux faits d'armes, cher par ses qualités morales à la France et à l'Italie, cher à Napoléon qui lui portait l'affection d'un père long-temps avant de l'avoir légalement adopté pour son fils. A l'occasion de ce mariage, l'Empereur, à défaut de sa descendance directe, naturelle et légitime, appelait le prince Eugène au trône d'Italie. Ce fut dans la lettre[1] par laquelle Napoléon communiquait cette détermination au Sénat qu'il laissa, pour la première fois, entrevoir sa pensée sur le système qu'il se proposait de fonder à l'égard des dépendances extérieures de la France. « Nous « nous réservons, disait-il, de faire connaître, « par des dispositions ultérieures, les liaisons « que nous entendons qu'il existe, *après nous*, « entre tous les États fédératifs de l'empire fran- « çais. Les différentes parties, indépendantes « entre elles, ayant un intérêt commun, doivent

[1] En date du 12 janvier.

« avoir un lien commun. » Il n'était question, dans cette lettre, que de liaisons qui devaient exister après lui. Nous le verrons bientôt commencer, pour le présent, l'organisation de ce système.

Un autre mariage de même nature se préparait encore, celui du petit-fils de l'électeur de Bade avec une fille adoptive de Napoléon, Stéphanie Beauharnais, jeune princesse destinée à triompher des préjugés germaniques par l'union de tous les charmes de sa personne et de son esprit à toutes les vertus. Il semble que les vieux arbres de la Teutonie croient leurs racines mal assurées, s'ils ne mêlent leurs rameaux à ceux du grand chêne de France qui s'est si rapidement élevé au-dessus de leurs têtes, et qui déja couvre de son ombrage la moitié de l'Europe.

Tandis que l'Empereur signait des traités, assistait à des cérémonies de mariage, réglait la marche de retraite de ses troupes, et, par une prudence qui n'était pas inopportune, avait soin de compléter tous les cadres de son armée en Allemagne, la France se livrait à des transports bien naturels d'orgueil et de joie à la nouvelle de ses victoires inouïes et de la glorieuse paix conquise par une si courte guerre. Le Tribunat, dans sa séance du 30 décembre, à la suite de discours qui n'exprimaient tous qu'un même sentiment, avait émis le vœu :

« Que, sur une des principales places de la capitale, il fût élevé une colonne, surmontée de « la statue de l'Empereur. Cette colonne porterait pour inscription : A Napoléon-le-Grand, « la patrie reconnaissante !...

« Que, chaque année, l'anniversaire de la naissance de Napoléon fût célébré par une fête « nationale... »

Mais ce qui devait, pour Paris, porter au plus haut point la manifestation de l'allégresse publique, c'était l'aspect des trophées de la campagne, de ces nombreuses bannières enlevées par nos braves aux armées des deux plus grandes puissances du continent.

De son quartier-général de Brunn, le 11 décembre, l'Empereur avait annoncé au cardinal, archevêque de Paris, qu'ayant pris quarante-cinq drapeaux, le jour de l'anniversaire de son couronnement, de ce jour où le Saint-Père, les cardinaux et tout le clergé de France avaient fait des prières pour la prospérité de son règne, il avait résolu de déposer ces drapeaux dans l'église de Notre-Dame, sous la garde du chapitre métropolitain. Une députation de la ville de Paris, que l'Empereur reçut à Schönbrunn, députation qui était venue le remercier du don qu'il lui avait fait des drapeaux pris à Wertingen, fut chargée de remettre au cardinal archevêque les quarante-cinq drapeaux d'Austerlitz.

Une autre députation, celle que le Tribunat avait envoyée pour porter une adresse à l'Empereur à l'ouverture de la campagne, après avoir couru de Strasbourg à Munich où elle ne le trouva plus, s'étant décidée à remplir par écrit son mandat, l'Empereur, pour la consoler de l'inutilité de sa course, lui avait donné la flatteuse commission de rapporter en France les drapeaux enlevés à l'ennemi dans la rapide campagne d'Ulm. Huit de ces drapeaux furent donnés à l'Hôtel-de-ville, huit au Tribunat; au Sénat, cinquante-quatre. La réception de ces drapeaux fut, pour tous ces corps, l'occasion de cérémonies civiles ou religieuses. Dans l'inauguration des drapeaux envoyés au Sénat, la reconnaissance eût été difficilement avare de louanges pour un monarque qui faisait de pareils présents. L'éloge eut ses excès sans doute, mais l'hyperbole du langage ne paraissait alors que répondre à la vérité des faits. On ne manqua pas de rappeler que Frédéric II, luttant contre l'Autriche et la Russie, n'avait triomphé, ou plutôt n'avait obtenu de rester intact, qu'au bout d'une guerre de sept ans. Napoléon avait confondu ces puissances et démembré le territoire de l'une d'elles après une campagne de sept semaines. Le résultat des délibérations fut un décret qui « consacra un mo-« nument triomphal à Napoléon-le-Grand. » Il

fut arrêté, en outre, que le Sénat irait en corps au-devant de l'Empereur. Si, dans cette grande circonstance, une telle démarche n'avait rien que d'excusable, il appartenait à l'Empereur de s'y dérober. Dans la nuit du 25 au 26 janvier, il rentra dans Paris, sans qu'aucune des autorités de la capitale fût avertie de son retour. La brave Alsace, avec ses arcs de triomphe, ses gardes nationales et sa population en masse, lui avait fait à Strasbourg une réception si cordiale et si touchante qu'il ne pouvait pas douter que les mêmes sentiments ne fussent dans tous les cœurs.

C'était précisément cent jours après que l'armée avait franchi le Rhin pour se rendre en Allemagne, que l'Empereur, chargé des palmes de la guerre et de la paix, repassait ce même fleuve. Cent jours seulement! et, dans cet intervalle, que de marches, de combats, de passages de rivières, de prises de villes, et, parmi ces villes, la capitale des Empereurs d'Allemagne! Que de grands spectacles pour les contemporains et pour la postérité! A Ulm, trente mille prisonniers défilant devant Napoléon, qui rend hommage au courage malheureux! A Austerlitz, trois Empereurs assistant à une bataille où le génie de l'homme nouveau est le seul auquel obéisse la victoire! Le lendemain, l'Empereur François II venant au bivouac de Napoléon demander un armistice et la paix!

L'Empereur Alexandre, par le congé du vainqueur, repartant pour Pétersbourg! Au milieu et à la suite des combats, que de négociations, et, pour résultat, quels traités! L'Autriche, affaiblie de trois millions d'ames, exclue de l'Italie, du Tyrol et de la Souabe! La Prusse, punie d'une perfidie à peine consommée par une alliance qu'elle ne saura pas accepter avec franchise! La déchéance des Bourbons de Naples prononcée! Le sang des vieilles dynasties fier de se mêler au sang des fils adoptifs de la dynastie nouvelle! Il y aura, quand la fortune aura été lassée, une autre époque que l'on nommera le siècle des cent jours; mais ne peut-on pas voir un premier siècle de cent jours dans les trois derniers mois de 1805?

CHAPITRE LIII.

INTÉRIEUR.

Loi non exécutée. — Retour au calendrier grégorien. — Mesure contre l'introduction de denrées coloniales anglaises. — Ville de Napoléon. — Distribution de travaux pour les ports et les côtes. — Travaux du Louvre. — Tendance à la fixité. — Travaux du port d'Anvers. — Anecdote relative aux travaux d'Anvers. — Notes dictées par Napoléon sur l'agriculture. — Opinion de l'Empereur sur l'instruction publique. — Anecdote concernant les jésuites. — Visite du prytanée de Saint-Cyr. — Institutions en faveur des filles dont les parents ont bien servi l'État.—Assimilation des nouveaux départements aux départements anciens.--L'archi-trésorier Le Brun à Gênes.—L'Empereur ne demande à Gênes que des matelots. — Respect de Napoléon pour le soldat.—Préparatifs pour le cas des défaites. —Insurrection dans le duché de Parme. — Répression de la contrebande à Gênes. — Justice de Napoléon envers les fonctionnaires publics. — Crise financière. — Cause des embarras de la banque de France. — Plaintes de Napoléon sur la fausse voie où est entrée la banque. — Embarras du Trésor public. — Système dangereux suivi par le ministère du Trésor. — Facilités excessives accordées aux faiseurs de service. — Mécontentement de Napoléon envers

le ministre du Trésor. — Convocation d'un conseil de finances. — Colère de l'Empereur contre les faiseurs de service. — Rétablissement du crédit de la banque. — Fausseté de diverses imputations faites à l'Empereur. — Attention à ménager les pays neutres. — Soulagement porté aux finances françaises par des ressources extérieures. — Budget de la France. — Produit des impôts et des emprunts en Angleterre. — Exposé de la situation de l'empire. — Indication du nouveau système fédératif de la France. — Protestation du désir de la paix générale.

Dans une année aussi pleine de politique et de guerre, il semble qu'il a dû rester peu d'instants à Napoléon pour les affaires intérieures. Cependant une foule d'actes plus ou moins importants atteste qu'aucun des grands intérêts publics n'échappait à sa pensée. Là encore on le retrouve tout entier, avec sa promptitude de jugement, avec sa vue perçante pour saisir le bon et le mauvais côté des choses, avec sa tendance à tout envahir, à tout rapporter au maintien de son pouvoir, tendance inhérente peut-être à sa position, certainement à son caractère. Ce qui doit le faire connaître le mieux, c'est, à ce qu'il me semble, sa première inspiration, le premier jet de ses idées. Pour cette raison, je citerai souvent des

traits détachés de ses lettres sur diverses branches de gouvernement et d'administration, sur l'instruction publique, l'agriculture et l'industrie, les travaux et les monuments. Une branche particulière, que l'année 1805 a vue dans une grande souffrance, exigera seule des détails un peu étendus, l'administration des finances ou du moins de la partie des finances, dirigée par le ministère du trésor. Si, dans les diverses questions que traitera l'Empereur, on n'est pas toujours satisfait de la manière dont il les aura envisagées et résolues, on sera toujours étonné de voir le même homme attentif à tous les besoins de la société, les surveiller tous, provoquer sur tous l'attention de ses ministres, montrer enfin tant de sagacité et de véritables connaissances sur des matières si différentes.

La session du Corps législatif de 1805 ne fut pas occupée d'objets fort graves. Parmi les lois adoptées il en était [1] une qui mettait, aux frais de l'État, l'éducation d'un enfant dans chaque famille où il y en aurait sept vivants. Cette loi avait la double sanction de l'humanité et de la politique, mais la proposition n'en avait pas été suffisamment réfléchie. Avant de la présenter, le gouvernement n'avait pas bien calculé la charge

[1] 19 anvier.

qu'il entendait prendre à son compte; il fut effrayé ensuite de la dépense que l'exécution de la loi allait occasionner. Au lieu de laisser, comme il le fit, cette loi sans application, il aurait dû en demander le rapport formel au Corps législatif.

L'acte de législation le plus important de cette année est celui qui ordonna que le calendrier grégorien[1] fût rétabli au 1er janvier 1806. On a voulu voir, dans ce retour à l'ancien usage, un procédé de déférence pour le clergé catholique et en même temps un coup porté à la dernière des institutions républicaines. Il est aisé de donner à cette mesure une explication plus raisonnable et probablement plus vraie. Le nouveau calendrier, eût-il été exempt de reproche en théorie, et il ne l'était pas, offrait des inconvénients qui ne permettaient pas d'y voir un bienfait. S'il est loisible à toute nation de chercher le mieux dans ce qui ne concerne qu'elle seule, c'est une folie pour chacune d'elles de poursuivre, seule et sans la certitude de l'assentiment universel, un perfectionnement idéal sur des objets d'un intérêt commun pour un grand nombre de peuples. Le prétendu mieux devient alors un mal réel. Telle est la faute que la Convention

[1] 9 septembre.

nationale avait commise en introduisant un nouveau calendrier qu'il n'était pas en son pouvoir d'étendre à toute l'Europe. Pour en justifier la suppression, la science a pris soin de mettre au jour les imperfections qu'il renfermait. On eût pu se dispenser de ces doctes recherches. Le tort, l'inexcusable tort du calendrier nouveau était d'isoler la France, de jeter du trouble, de l'embarras dans ses communications avec les peuples des deux mondes, de condamner enfin la nation française à se servir de deux calendriers à la fois. Abstraction faite du mérite intrinsèque des deux méthodes, la meilleure dans la pratique était celle qui pouvait marcher seule; la pire, celle qui, relativement bonne en elle-même, ne pouvait se passer du secours d'une autre.

Des dispositions relatives aux douanes furent aussi votées par le Corps législatif, mais la plus grave des dispositions de ce genre fut celle que renferma un décret du 21 mars, prélude des grandes mesures que l'Empereur prendra bientôt contre le commerce anglais. Ce décret défendait d'admettre dans les ports de France « toutes « denrées coloniales qui ne seraient pas accom- « pagnées de certificats, délivrés par les consuls « français au port de l'embarquement, portant « qu'elles ne provenaient ni des colonies de « l'Angleterre ni de son commerce. »

Parmi les travaux que l'Empereur prescrivit en 1805, la justice doit placer au premier rang l'ordre donné pour la construction d'une ville destinée à devenir le chef-lieu du département de la Vendée. A la suite des discordes civiles, c'est une pensée tout à la fois morale et politique de la part du gouvernement, quel qu'il soit, qui est demeuré maître du terrain, de porter du secours à toutes les souffrances sans en examiner l'origine. Ici l'origine même du mal ne pouvait pas être un tort aux yeux de Napoléon. La Vendée avait souffert pour le système monarchique; c'était au système monarchique à l'en dédommager. Déja les habitants avaient été reconquis au gouvernement par le rétablissement du culte catholique et par des ménagements accordés à l'épuisement du pays. Là plus qu'ailleurs existaient deux classes très-distinctes. Malgré les bienfaits du monarque nouveau, un vieux levain continuera de fermenter dans l'ame de quelques chefs de parti. La masse de la population ne sera point ingrate.

L'Empereur ne se bornait pas à déterminer dans son budget les sommes nécessaires aux différents ouvrages dont il avait arrêté l'exécution. Il portait, dans la répartition de ces sommes, un esprit de justice combiné avec toutes les circonstances du temps. En examinant les dépenses

relatives aux travaux des côtes et des ports pour 1805, il juge, en raison de la misère des côtes, que la somme de treize cent mille francs assignée pour cet usage était insuffisante. Il a recours à son fonds de réserve et élève cette somme jusqu'à quatre millions trois cent mille francs, en ayant soin de recommander des égards particuliers pour les parties des côtes « dont les ha- « bitants, plus gênés par les croiseurs anglais, « souffrent le plus de la guerre. »

Pour la réparation des routes, il s'attache à régler avec précision le degré d'urgence; il le détermine lui-même pour prévenir ailleurs toute partialité.

Vouloir le bien, vouloir des entreprises utiles, n'est pas un mérite dans un prince. Ce qui est rare, c'est l'aptitude à en suivre l'exécution. Cette aptitude, Napoléon la doit à l'inconvénient ou à l'avantage de n'être pas né sur le trône. S'agit-il de ce canal de l'Ourcq proposé depuis si longtemps et dont, par diverses circonstances, l'exécution doit souffrir tant de lenteurs? « J'ai lu, « écrit-il à son Ministre de l'Intérieur, les Mé- « moires de la Commission des Ponts et Chaus- « sées. Je ne me suis pas trouvé suffisamment « persuadé pour adopter le principe de ne se ser- « vir de l'Ourcq que pour alimenter les fontaines « de Paris, et il ne m'a pas paru démontré qu'il

« ne soit pas possible de s'en servir comme ca-
« nal de petite navigation. Nous n'avons aucun
« principe démontré sur le rapport qu'il y a entre
« la salubrité et la vitesse de l'eau. Les ingénieurs
« ne sont point d'accord sur le jaugeage. » Si Napoléon n'eût pas entendu ces matières, le canal de l'Ourcq n'eût pas été un canal de navigation, et on se fût borné, comme le proposaient les ingénieurs, à en tirer les eaux suffisantes pour alimenter les fontaines de Paris. Ses remarques ne s'arrêtaient pas là; une idée plus étendue se présentait à son esprit. « Je désirerais, ajoutait-il
« dans la même lettre, savoir, par aperçu, des
« personnes qui connaissent les localités, s'il se-
« rait possible de joindre l'Ourcq à l'Aisne et de
« se servir de l'Ourcq pour communiquer avec
« l'Oise. » Son intention serait, dans le cas de l'affirmative, d'établir, pour la facilité de l'approvisionnement de Paris, un canal de petite navigation dans l'intérieur des terres, en traversant des pays de froment et de bois. Pour s'éclairer sur les divers points mentionnés dans cette lettre, il fait appeler chez lui, avec le ministre de l'Intérieur, le directeur des Ponts et Chaussées, l'ingénieur en chef du canal et de plus MM. Monge, Laplace et Prony. Est-il beaucoup de monarques qui ne fussent pas déplacés dans un tel Conseil?

Il en était des ouvrages de tout genre, des ouvrages appartenant aux départements de la guerre et de la marine, comme des ouvrages d'embellissement et de luxe. Relativement au Louvre, divers plans lui avaient été soumis, mais il fallait décider d'abord quel ordre d'architecture aurait la préférence. « Les architectes, écri- « vait-il au ministre, voudraient adopter un seul « ordre et tout changer. L'économie, le bon « sens, le bon goût, sont d'un avis très-diffé- « rent. Il faut laisser à chacune des parties qui « existent le caractère de son siècle, et adopter « pour les nouveaux travaux le genre le plus « économique... » Il semble en effet que le bon goût et les contribuables sont ici d'accord avec l'Empereur contre les architectes. Au lieu de chercher le brillant plus que l'utile, comme on l'en accuse, c'est lui qui ramène aux sévères limites de l'utilité les projets ambitieux qu'on lui présente.

Une heureuse tendance à la fixité le prémunit souvent contre de fausses dépenses. On lui proposait un jour de supprimer l'hospice du Val-de-Grace, pour donner à cet édifice une autre destination. «Non, écrivit-il au ministre de l'Intérieur, « on pourrait regretter cette suppression. Il est « temps d'ailleurs d'éviter l'inconvénient de faire

« et défaire sans cesse, dans lequel on n'est que « trop tombé. »

En général l'Empereur ne cessait de suivre de l'œil et de presser par sa correspondance les travaux concernant les ports, les canaux et les routes, notamment, la route du mont Cenis et celle d'Alexandrie à Turin, les bassins d'Anvers, les écluses du Havre, le môle de Nice, enfin tous les travaux des côtes comme ceux qui intéressaient la navigation intérieure. Pour frayer à celle-ci une route de plus, un arrêté du 18 juillet ordonna d'ouvrir un canal de Niort à la Rochelle.

Ce que j'ai dit des remarques de l'Empereur sur les travaux du canal de l'Ourcq me porte à citer ici un autre fait que j'ai négligé dans son temps, mais qui n'est pas sans intérêt. C'était aussi Napoléon seul qui, contre l'avis d'une commission de marins et d'ingénieurs, avait voulu faire d'Anvers un port où pussent entrer les vaisseaux de guerre. L'avis de la commission ne laissait que le choix de Flessingue et de Terneuse. Napoléon ne voulait ni de l'une ni de l'autre. « Flessingue n'est qu'une avant-garde; « l'ennemi peut voir tout ce qui s'y passe. A Ter- « neuse, on serait dans la boue; l'air y est pesti- « lentiel et nulle population. Anvers a un air « sain et cent mille ames. Il faut que l'Escaut

« devienne navigable. » On représenta que c'était une chose impossible. Il insista et l'impossibilité disparut. Cette expression forte de sa volonté se lie à une anecdote dont elle sera le passe-port.

Les observations des ingénieurs chargés de vérifier les sondes et les passes de l'Escaut étaient décrites sur une carte extrêmement volumineuse, qu'il fallut dérouler sur le tapis du cabinet impérial. Tandis que l'un des membres de la Commission lisait son rapport, l'Empereur et le ministre de la marine, couchés sur cette carte, suivaient le détail des sondes, et examinaient les points présentés comme obstacles par le peu de profondeur de l'eau, par la formation de bancs qui, détachés de leur gisement actuel, iraient se reformer ailleurs, obstacles que l'Empereur s'attachait à contester et prétendait n'être pas invincibles. Après d'inutiles remontrances sur la question de possibilité, on se rejeta sur l'excessive dépense qu'entraînerait une si grande entreprise. L'objection étant encore repoussée, le ministre de la marine finit par ouvrir son ame tout entière : « Mais, Sire, après tant de sacrifices « pour ce grand établissement maritime, si un « jour Anvers cessait d'appartenir à la France!.. » L'Empereur, moitié colère, moitié plaisanterie, se leva brusquement, saisit le coin de la carte

sur laquelle le ministre était encore étendu, et l'enveloppa dans l'énorme toile en lui disant : « Eh bien, Monsieur, même dans ce cas, je ne « regretterais pas mon argent. Anvers appar- « tiendra toujours[1] à un ennemi de l'Angleterre. »

Au milieu des soins donnés aux travaux de l'ordre le plus élevé, aux ouvrages propres à éblouir les yeux de la France et de l'étranger, l'Empereur porte un intérêt non moins vif à des objets de détail, à des améliorations d'une obscure utilité dont assurément il ne calcule pas qu'on doive jamais lui faire un mérite. Les bornes, établies dans les rues pour protéger les piétons contre les voitures, ont, par l'extension abusive des avant-boutiques, cessé de remplir leur destination. L'Empereur l'a remarqué; il y voit l'occasion de nombreux accidents; il ordonne au ministre de veiller à ce que les bornes soient replacées, avec des saillies suffisantes « pour mettre[2] le peuple en sûreté. » L'homme d'État, le grand capitaine était aussi un excellent Édile.

Il ne serait pas difficile de prouver, par de nombreux exemples, que loin de tout faire,

[1] Ce mot rappelle celui de M. de Torcy : « Tant que Gibraltar « appartiendra aux Anglais, l'Espagne appartiendra à la France. »

[2] Lettre du 9 mars.

comme on l'a supposé, pour frapper les esprits et agir sur l'opinion de la multitude, il a, non moins souvent, cherché le bien public pour lui-même sans rien donner aux apparences. Ce fut d'après ce dernier sentiment qu'il fit disparaître l'école impériale d'agriculture qui, disait-il, n'aurait donné que de la dépense et un vain bruit, tandis qu'il voulait lui assurer des encouragements réels. Dans des notes dictées pour le ministre de l'intérieur, il passait en revue l'état de la culture dans les divers départements de l'empire, et établissait en principe que les hommes à encourager sont les propriétaires qui, faisant valoir leurs propriétés, méditent sur leurs intérêts, s'occupent de leur avenir et de celui de leurs enfants. « Ce n'est point avec de l'argent qu'on « encourage ces gens-là; c'est avec des médailles, « des décorations, des éloges donnés par le sou-« verain ou au nom du souverain. Il faut que « chaque préfet fasse connaître les propriétaires « cultivateurs qui se distinguent soit par une « culture mieux entendue et mieux raisonnée, « soit par une éducation mieux soignée des bes-« tiaux et l'amélioration des espèces... C'est par « des comparaisons et des exemples que l'agri-« culture, comme tous les autres arts, se per-« fectionne. Il faut, dans les départements qui « sont encore reculés pour la culture, exciter

« les bons propriétaires à envoyer leurs enfants « étudier les méthodes usitées dans les départe-« ments où l'agriculture est florissante, et on les « excitera par des éloges et des distinctions. » Il propose ensuite des primes pour les beaux étalons, et demande que, dans le bureau d'agriculture, il soit créé pour les haras une section particulière. Ces provocations impériales amenèrent sur cet objet, l'année suivante, un meilleur système d'organisation ; il fut formé six établissements de haras, trente dépôts d'étalons et deux écoles d'expérience. Un arrêté du ministre de l'intérieur institua, dans l'école vétérinaire d'Alfort, une chaire d'économie rurale.

L'industrie n'était pas pour l'Empereur l'objet de soins moins vigilants. Informé qu'il y a une diminution d'activité dans les manufactures de la Seine-Inférieure, il se hâte d'en faire rechercher la cause par son ministre. « La ville de « Rouen, qui fabrique beaucoup d'articles du « même genre que ceux de l'Angleterre, voyait « toujours sa prospérité s'accroître par l'effet « de la guerre avec les Anglais. Pourquoi la fa-« brique de cette ville diminue-t-elle ?.... » Du reste le mal n'était que passager, et Rouen est en effet une des villes où, par les mesures prises pendant la guerre, l'industrie a reçu le plus vaste développement.

L'une des questions qui ont le plus souvent occupé l'Empereur a été celle de l'instruction publique. Il eût été difficile que, dans la position où il se trouvait, tout autre que lui, même avec un caractère moins enclin à tout dominer, n'eût pas regardé, comme une nécessité de cette position, le droit absolu de surveillance sur la direction donnée à l'éducation de la jeunesse. A part la considération d'intérêt spécial pour une dynastie contestée, l'Empereur avait, pour autoriser à ses yeux le droit du gouvernement, l'exemple de toutes les républiques de l'antiquité et l'autorité même des pouvoirs de la révolution auxquels il avait succédé. Il faut avoir fait de grands progrès dans la carrière de la science politique ou être arrivé à un mode d'existence bien affermie contre toute secousse, pour que le gouvernement puisse, comme aux États-Unis, s'abstenir de maîtriser le cours général de l'éducation. Au reste, soit que l'on condamne ou que l'on excuse les opinions de l'Empereur sur cette question délicate, on reconnaîtra que dans ses vues il y avait toujours l'intention du bien, toujours le désir d'ennoblir l'homme par la culture de l'esprit et de préparer des générations utiles à la gloire et à la prospérité de l'État. Ce n'est qu'en 1806 que s'exécutera son projet d'université impériale, mais il est curieux de

voir se développer en lui les germes de ce projet dès le commencement de 1805. « Peut-être le « temps arrivera bientôt, écrivait-il[1] au ministre « de l'intérieur, de s'occuper de la question de « savoir s'il faut former un corps enseignant. « Ce corps ou cet ordre doit-il être une asso- « ciation religieuse, faire vœu de chasteté, re- « noncer au monde? *Il ne paraît pas qu'il y ait « aucune connexité entre ces idées.* » Par cette dernière remarque, on peut juger que dès-lors il avait été présenté à l'Empereur des plans, ayant pour but de faire remettre l'éducation entre les mains du clergé, mais sa raison, comme on voit, se refusait à ce genre de conseils. Considérant, dans sa lettre au ministre, l'état actuel de l'enseignement, il aurait désiré qu'à l'exemple de ce qui se pratiquait chez les jésuites, on ne parvînt aux grades de censeur et de proviseur qu'après avoir été professeur; il voulait « un ordre progressif qui entretînt l'émulation « et qui montrât, dans les différentes époques « de la vie, un aliment et un but à l'espérance. « Il faudrait, ajoutait-il, qu'un homme consacré « à l'enseignement ne pût se marier qu'après « avoir franchi plusieurs degrés de sa carrière;

[1] Lettre du mois de pluviose an XIII, sans date de jour, 1805.

« que le mariage fût pour lui, comme pour tous « les hommes, un terme placé en perspective « où il ne pût atteindre qu'après avoir assuré sa « considération et sa fortune par une place dont « la rétribution suffirait pour le faire vivre « comme chef de famille, sans sortir de l'état « auquel il se serait livré.... Ce corps aurait un « esprit. L'Empereur pourrait en protéger les « membres les plus distingués et les élever par « ses faveurs plus haut dans l'opinion que ne « l'étaient les prêtres, lorsque l'on considérait « en eux le sacerdoce comme une sorte de no-« blesse. Tout le monde sentait l'importance des « jésuites. On ne tarderait pas à sentir l'impor-« tance de la corporation de l'enseignement, « lorsqu'on verrait un homme d'abord élevé « dans un lycée, appelé par ses talents à ensei-« gner à son tour, avancer de grade en grade, et « se trouver, avant de finir sa carrière, dans les « premiers rangs de l'État... Il n'y aura pas d'état « politique fixe, s'il n'y a pas un corps ensei-« gnant avec des principes fixes. Tant qu'on « n'apprendra pas, dès l'enfance, s'il faut être « républicain ou monarchique, catholique ou « irréligieux, etc., l'État ne formera point une « nation; il reposera sur des bases incertaines « et vagues. Il sera constamment exposé aux « désordres et aux changements. » Sans partager

en tout la manière de voir de l'Empereur, on ne saurait, à ce qu'il semble, s'empêcher d'approuver ce qu'il y a de consciencieux dans l'examen auquel il se livre, et d'aimer en lui ce sentiment de reconnaissance si naturel qui fait désirer de voir entourer de considération les maîtres auxquels chacun de nous doit son existence intellectuelle.

Comme on aura été frappé des éloges que l'Empereur donnait aux jésuites, en leur qualité de corps enseignant, nous devons ajouter que c'était sous ce seul rapport qu'il estimait cette ancienne société. Il redoutait beaucoup leur introduction secrète en France; il avait formellement refusé l'offre de leurs services, et on connaît le décret par lequel il avait dissous la congrégation des pères de la foi, Pacanaristes ou autres, c'est-à-dire, l'ordre des jésuites déguisé sous des noms nouveaux. Les progrès que ce même ordre fera un jour, nous autorisent à reporter notre attention sur ses entreprises antérieures. Dès les premières années du régime impérial, les jésuites avaient en France de nombreux affiliés; ils avaient fait des recrues jusque dans des écoles, où il ne semblait pas qu'on dût les rencontrér. Un jour l'Empereur fit appeler M. Monge, et, par un mouvement de familiarité amicale, jusque dans sa mauvaise humeur, lui

prenant la tête entre ses deux mains : « Eh bien, « vieux Monge, lui dit-il, j'ai donc encore à me « plaindre de l'école Polytechnique? » Monge, se méprenant sur le motif de ce reproche, s'imagine que l'Empereur veut parler de l'esprit républicain, dont l'école passe pour être encore animée. « Il faut, répond-il, un peu d'indul- « gence pour ces jeunes gens; l'école a été fon- « dée dans les temps de la république; ensuite « V. M. est venue, mais elle a tourné si court, « si court, qu'ils n'ont pas encore pu la suivre. » « — Qui vous parle de république? C'est de bien « autre chose vraiment qu'il est question. Vos « jeunes gens se font jésuites. » Alors on en vint aux faits. L'Empereur fit une sortie contre le Pape, qui lui avait promis de ne pas autoriser les jésuites en France, et qui cependant continuait à les y encourager. Il présenta une liste de noms à M. Monge, en lui demandant s'il les connaissait. Celui-ci en reconnut plusieurs. Vérification faite, on trouva que les autres appartenaient à l'école de droit et à l'école de médecine. Le secret fut recommandé; les jeunes gens eux-mêmes ignoraient qu'ils étaient découverts; mais, sous divers prétextes et sans dommage pour eux, ils furent éloignés, le plus qu'il était possible, afin d'empêcher les progrès de l'affiliation dans les écoles dont ils faisaient partie.

On sait que l'Empereur, pour juger par lui-même de l'état de tout ce qui l'intéressait, se présentait souvent en personne sur les lieux, sans que sa visite eût été annoncée. Ayant ainsi fait une apparition inattendue au prytanée de Saint-Cyr, il fut très-mécontent de l'état de cette maison, à l'égard de l'enseignement comme de la tenue des élèves. Le plan d'études qui avait été tracé, n'y était pas exactement suivi. « Il en résulte, dit-il, qu'on n'enseigne pas d'his-« toire, fort peu de géographie..... Il y a des jeu-« nes gens de seize ans qui ne savent pas faire « une addition. » Quant à l'habillement, il avait vu dans les uns une sorte de luxe, chez d'autres des vêtements en lambeaux. « Il ne doit y avoir, « continue-t-il, aucune différence entre les élèves. « L'égalité doit être le premier élément de l'édu-« cation. » A la suite de cette lettre, il traçait les bases d'un projet qui devait lui être présenté et qui contenait seize articles.

Le mois suivant, il décida que l'école de Saint-Cyr serait une école militaire gratuite, où il n'entrerait que des fils de militaires, et qui serait le premier degré pour l'école de Fontainebleau. Il ordonna qu'elle fût disposée pour recevoir six cents élèves.

Loin de tendre, comme les gouvernements despotiques, à resserrer l'instruction dans les

classes élevées, il voulait, par tous les moyens possibles, faciliter au talent pauvre la possibilité de se produire. Il y eut, dans chaque lycée, vingt élèves entretenus entièrement aux frais de l'État, quatre-vingts par moitié et cinquante aux trois quarts. Tous les degrés de fortune avaient ainsi un accès proportionnel à l'instruction.

Dans tous les pays, les gouvernements se font un devoir, plus ou moins bien rempli, de se montrer reconnaissants envers les fils des hommes qui ont rendu d'importants services. Partout les filles ont été oubliées. En France, l'institution de Saint-Cyr, sous Louis XIV, et des institutions semblables en d'autres contrées, ont eu pour objet, non les services rendus par toutes les classes de la nation, mais ceux d'une seule classe, et moins encore les services récents, que les services supposés, comme ayant été l'origine de l'illustration des familles. C'était sur des arbres généalogiques que se fondaient les titres d'admission. Cette longue ingratitude des États envers un sexe faible, qui, plus que l'autre, a besoin d'appui, a eu son terme en 1805. Le 7 de décembre, Napoléon s'était engagé à faire élever les fils et les filles de tous les militaires, généraux et soldats, tués à la bataille d'Austerlitz. Par un décret du 15, il ordonna l'établissement

de maisons d'éducation pour les filles des membres de la Légion-d'Honneur. Comme nul rang, nul degré de fortune n'excluait de la Légion l'homme digne d'en faire partie, c'était une pensée délicate de vouloir que la fille du légionnaire indigent, si l'État ne pouvait pas l'enrichir, reçût du moins de lui une éducation qui développât en elle l'intelligence et le sentiment de l'honneur dont son père avait mérité de porter la glorieuse marque.

Trop souvent il existe, et l'Europe en offre plusieurs exemples, de choquantes disproportions entre les provinces dont se composent de grandes monarchies. A peine un pays nouveau était venu augmenter le territoire de l'Empire, Napoléon s'empressait de le faire participer à tous les avantages dont jouissait la France. A Saint-Maximin, près Ypres, il établissait une école[1] des arts et métiers, où devaient être reçus quatre cents élèves; à Mayence[2], une école normale pour la langue française, l'art vétérinaire, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la géométrie, la géographie et le dessin; à Casal et dans chacune des villes de Parme et de Plaisance, un lycée organisé sur les mêmes bases

[1] Le 28 floréal an XIII (18 mai 1805).
[2] 15 messidor *id.* (4 juillet 1805).

que les lycées français. Non-seulement les universités de Turin et de Gênes étaient maintenues, mais elles recevaient des accroissements par la création de chaires nouvelles. Celle de Turin se composa de neuf écoles spéciales et de trente-six professeurs; celle de Gênes, de six ecoles spéciales.

La réunion de la république Liguriennne à la France avait surtout été pour l'Empereur l'objet d'une attention particulière. Pour adoucir à cette république la transition de son existence comme État indépendant à la situation subordonnée de préfecture française, il avait d'abord envoyé aux Génois un gouverneur-général du rang le plus élevé, l'Archi-Trésorier LeBrun, homme fait pour inspirer le respect et l'estime par son mérite personnel, et propre, par son caractère bienveillant et des formes aimables, à leur alléger le poids d'une dépendance nouvelle pour eux. Le gouverneur-général devait organiser les trois départements de Gênes, de Montenotte et des Apennins. Jusqu'à la fin de cet ouvrage, il était investi d'une autorité discrétionnaire. La France, en recevant dans son sein l'ancienne république de Gênes, voulut aussi hériter de sa gloire. La statue d'André Doria fut relevée par ordre de Napoléon. Une commission fut chargée de recueillir les noms, les portraits et les autres monuments des hommes

qui avaient bien mérité de Gênes république. Des institutions utiles furent fondées, et notamment une école pratique de marine.

Tous les égards, tous les ménagements que l'Archi-Trésorier montrait aux Génois répondaient aux vues de l'Empereur ; mais il fut une question sur laquelle il trouva que le gouverneur-général allait trop loin. Dans la réunion de Gênes à l'empire, Napoléon avait vu surtout les ressources dont elle pourrait fortifier la marine française. Les équipages des bâtiments français, qui formaient la station de Gênes, étant incomplets, on exerça une sorte de presse sur les bâtiments du littoral, et on y procéda sans précaution ni règle. Une levée régulière de matelots eût pu être facile ; une levée violente causa une sorte de désolation dans les bâtiments de cabotage. Dès que l'Archi-Trésorier en eut connaissance, il fit cesser l'effet de cette mesure. A cette occasion, l'Empereur lui écrivit une lettre dont nous citerons quelques passages. Il commençait par lui dire qu'il avait vu avec peine son arrêté. « C'est sans doute [1] une « manière de se rendre très-populaire, mais c'en « est une aussi de nuire au bien du service. Je « n'ai réuni Gênes que pour avoir des matelots, « et cependant les trois seules frégates que j'ai

[1] Lettre datée du camp de Boulogne le 11 août.

« dans ce port ne sont pas armées.... Gênes ne « sera française que lorsqu'elle aura six mille « hommes à bord de mes escadres... » Après avoir répété, sous plusieurs formes, que ce n'est ni de l'argent ni des soldats qu'il a voulu tirer de ce pays, que c'est seulement de vieux matelots qu'il a besoin, il ajoute que ce n'est point avec de la faiblesse qu'on gouverne les peuples. « Avez-« vous espéré gouverner des peuples sans les mé-« contenter d'abord? Vous savez bien qu'en fait « de gouvernement, *justice veut dire force comme « vertu*... Serais-je assez décrépit pour qu'on pût « me faire peur du peuple de Gênes? La seule ré-« ponse à cette dépêche, c'est des matelots et des « matelots. Vous connaissez assez la promptitude « de mes résolutions pour savoir que cela ne di-« minue en rien l'estime et l'amitié que je vous « porte. Ne voyez dans votre administration, ne « rêvez que des matelots. Dites tout ce que vous « voudrez de ma part, j'y consens, mais dites que « je veux des matelots. »

Quelques autres lettres de l'Empereur à l'Archi-Trésorier pendant la mission de celui-ci à Gênes renferment encore des traits que l'histoire ne doit pas dédaigner. Si l'armée était dévouée à Napoléon sans réserve, c'est qu'elle savait que personne, comme lui, ne tenait compte de tout à l'armée. Par exemple, il se trouvait à Gênes

un certain nombre d'officiers réformés que l'autorité locale désirait éloigner de cette ville. L'Empereur admet que les plaintes, portées contre plusieurs d'entre eux, peuvent être justes, mais « il faut, dit-il, éviter de prendre de ces mesures « qui jettent de la défaveur sur le soldat. S'il y a « de mauvais sujets, il faut les faire arrêter et « les punir ; mais un officier réformé porte un « caractère respectable.... Pensez-vous qu'il n'y « a pas un seul de ces officiers, fût-il mauvaise « tête, qui ne soit prêt à exposer sa vie pour vous « donner un avis utile, pour garder un poste « ou faire une commission dangereuse? »

Autant l'Empereur, dans ses déclarations publiques, affectait la certitude du succès, autant, dans ses correspondances privées avec ses coopérateurs, il cherchait à leur inspirer une inquiète prévoyance. Avant la campagne, il écrivait à l'Archi-Trésorier[1] : « Pour ne pas être étonné d'obtenir des victoires, il ne faut songer qu'à des « défaites. Ne perdez point de vue la circonstance où mon armée d'Italie serait repoussée « et obligée de se replier sur Alexandrie, même « sur Gênes; que l'artillerie, l'arsenal et les « magasins de vivres soient en état, car vous « pouvez être assiégés. » Ce contraste d'une ex-

[1] Lettre de Saint-Cloud, le 16 septembre.

trême prudence de fait, jointe à la démonstration d'une sécurité absolue et même à une orgueilleuse jactance, éclate, de la manière la plus frappante, dans une autre lettre datée de Strasbourg le 1er octobre : « Dites hardiment que « Gênes est pour toujours à la France... Que les « gazettes tournent en ridicule les menaces de « l'Autriche et de la Russie; qu'elles disent aux « Génois que le même homme qui, avec trente « mille hommes, au milieu d'eux, a confondu « la Sardaigne, l'Autriche et toute la coalition, « se trouve aujourd'hui, avec trois cent mille « hommes, au centre de l'Allemagne. » A côté de ces exagérations, où la confiance ne connaît point de bornes, se trouve l'ordre de précautions à prendre pour l'hypothèse contraire. « Ne per-« dez point de vue l'approvisionnement de Gênes; « je voudrais avoir là trois cent mille quin-« taux de blé. Mes projets de guerre sont vastes. « J'attirerai tout pour faire la guerre offensive ; « dans aucun cas, même dans le cas de siége, « vous ne devez point quitter Gênes. Prenez des « mesures pour que, dans aucun événement, « vous ne manquiez de blé. » Ainsi, tout en portant la guerre dans les pays lointains, il songeait à l'hypothèse de la voir refluer vers la France et menacer l'intérieur. Sur toute la ligne des frontières françaises, les préfets, les com-

mandants militaires, recevaient des instructions dans le même esprit.

Avant qu'en Allemagne le sort de la campagne fût entièrement décidé, les ennemis des Français avaient excité des mouvements dans les Duchés de Parme et de Plaisance. Sans attendre les ordres de l'Empereur, l'Archi-Trésorier y avait envoyé le peu de troupes dont il pouvait disposer, et par son influence, ses caresses, ses menaces, il y avait, en grande partie, rétabli l'ordre; mais un bulletin, publié à cette occasion, avait blessé l'Empereur, qui le lui témoigna [1]. Cependant, aussitôt après sa première lettre, l'Empereur se hâta de lui en écrire une seconde : « Je veux par « celle-ci, lui disait-il, vous exprimer toute ma « satisfaction des mesures que vous avez prises « pour détruire cette insurrection : j'ai blâmé « vos paroles, mais je loue beaucoup votre zèle. »

L'une des mesures qui occupaient sans cesse l'Empereur était de fermer tout accès aux marchandises anglaises sur le territoire de l'Empire. A Gênes ce n'était pas chose facile, aussi recommandait-il sur ce point la plus grande fermeté. « Poursuivez les contrebandiers [2]. On m'assure « qu'on a osé dire en plein Conseil que, si l'on

[1] Le 27 janvier.

[2] Le 26 février.

« voulait mettre de l'ordre dans le port franc, le « stylet jouerait. Pardieu, dites-leur bien que « nous nous connaissons depuis long-temps et « qu'il y a une furieuse différence de moi aux « Autrichiens de 1745. Soyez inflexible. » Assurément on peut blâmer les dispositions adoptées par l'Empereur; mais, sa résolution prise, il serait difficile de ne pas approuver la force et la persévérance avec lesquelles il marche à son but.

Pour seconder les intentions d'un prince aussi actif que Napoléon, il fallait sans doute aux fonctionnaires publics beaucoup de zèle et de dévouement, mais toujours avec lui le mérite était sûr d'obtenir de l'avancement et des récompenses. Le zèle une fois éprouvé était un trésor qu'il ne voulait jamais perdre. Quand il voyait s'abaisser à ses pieds tout l'orgueil des puissances étrangères, c'était lui qui faisait des avances pour une réconciliation à tel de ses agents en qui il avait trouvé des contradictions et des refus; mais cet agent l'avait bien servi ou dans ses premières campagnes ou dans les premières années de son gouvernement, et il ne voulait être abandonné par personne. Il n'était sévère que pour la corruption. Si elle pénétrait quelque part, il le savait souvent plus tôt que ses ministres. Était-ce dans une préfecture? Il se hâtait, par le choix d'un successeur austère, de rétablir « l'ordre et

« la règle dans le département [1]. » Du reste la plus exacte justice présidait à sa conduite envers les personnes. Il ne prononçait jamais de destitution, sans une enquête, sans un rapport préalable, et rarement même sans avoir entendu le fonctionnaire inculpé.

Dans la seconde moitié de 1805, une grande contrariété financière s'était mêlée, pour l'Empereur, aux difficultés des négociations et de la guerre. Cet embarras de finances eut une double cause, agissant l'une sur l'autre, la mauvaise administration de la banque de France, devenue trop libérale d'escomptes, et le vice du système de Trésorerie suivi par le gouvernement pour se procurer à l'avance les fonds dont il avait besoin. Comme cette crise est la seule qui ait eu lieu dans les quatorze années du gouvernement de Napoléon, comme d'ailleurs c'est de cette époque qu'il sera introduit, dans notre administration du Trésor, un ordre et une régularité dont aujourd'hui encore nous recueillons les avantages, il nous paraît utile de faire connaître le mal avec quelques détails, afin que l'on puisse mieux apprécier la sage application du remède.

La banque de France, en donnant à ses escomptes une latitude disproportionnée à sa ré-

[1] Lettre du 10 août.

serve en écus, avait jeté dans la circulation une surabondance excessive de ses billets, qui, revenant au remboursement, n'auraient pas pu être valablement remboursés, même par de très-bons effets de commerce, à défaut de valeurs métalliques, si encore la banque avait eu la sagesse de n'admettre que de tels effets dans ses portefeuilles. De là retard, et même interruption, dans les paiements; de là discrédit et baisse de la valeur des billets sur la place.

Des écrivains, qui recueillent au hasard tout ce qui peut servir à peindre Napoléon sous de fausses couleurs, ont dit que c'était lui qui avait causé le dommage, en enlevant tout le numéraire de la banque pour sa campagne d'Autriche. Ces assertions mensongères tombent devant les faits. L'engorgement de la banque fut l'ouvrage de l'imprudence seule de l'administration particulière de cet établissement. Le gouvernement y était étranger. Il n'était coupable que de n'avoir pas exercé sur elle une surveillance assez rigoureuse pour la retenir dans la limite de ses statuts, qui malheureusement eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de toute censure. Dès le mois d'août, l'Empereur s'en plaignait vivement à son ministre du Trésor. Le mal, lui écrivait-il[1], est

[1] Lettre du camp de Boulogne, du 24 août.

d'avoir laissé transgresser la loi. « Qu'a fait la loi? « Elle a donné le privilége exclusif de fabriquer « une monnaie à une association quelconque. « Qu'a voulu loi? Que ce signe ne fût donné « qu'en représentation d'un crédit réel[1]... » L'Empereur fait observer que la banque est entrée dans une fausse route en escomptant, non d'après le crédit que l'on a, mais en raison du nombre des actions que l'on possède. « N'est-il pas « possible qu'un propriétaire de cinquante, de « cent actions eût des dettes considérables, et que « la banque escomptât son papier, tandis qu'il « ne trouverait pas une seule personne qui vou- « lût lui prêter?... Les billets de banque n'étant « plus donnés à l'escompte contre un crédit véri- « table, se trouvent être des papiers de circula- « tion. En escomptant ainsi, je tranche le mot, « la banque fait de la fausse monnaie. » Il ajoute cependant qu'il veut l'aider. « Malgré le mauvais « esprit et la méfiance dont plusieurs régents « sont animés, j'arrêterai, s'il le faut, la solde « de mes troupes pour la soutenir. Je m'afflige « de ma manière de vivre qui, m'entraînant dans « les camps, dans les expéditions, détourne mes

[1] Par les mots *crédit réel*, l'Empereur entend ici des lettres de change de commerce, revêtues de toutes les garanties requises.

« regards de ce premier objet de mes soins, de « ce premier besoin de mon cœur, une bonne « et solide organisation de ce qui tient aux ban- « ques, aux manufactures, au commerce. C'est à « vous de me suppléer. » La gêne qu'éprouvait la banque, déja sensible dans le mois d'août, aura toute son intensité dans les trois derniers mois de l'année, et peut-être la nouvelle de cette gène, transmise à tous les cabinets, ne sera-t-elle pas sans quelque influence sur leurs détermina-tions. Ce grand embarras provenait de ce que la banque de France avait porté de trente mil-lions à soixante millions la somme de ses billets; mais ce n'était pas en réalité l'augmentation de la somme qui avait amené l'embarras, c'était l'a-veugle facilité de la banque à escompter, avec trop de largesse, le papier des *faiseurs de ser-vice* du gouvernement, et celui de quelques mai-sons nouvellement enrichies, dans la faillite des-quelles bientôt elle se trouvera comprise pour des sommes assez considérables.

La crise de la banque n'était donc qu'un acci-dent qui, s'il produisait un grand effet extérieur, n'avait point par lui-même une haute gravité, et qui n'atteignait que d'une manière indirecte les finances du gouvernement. C'était dans la marche même du ministère, toujours dupe des fournis-seurs et faiseurs de service et qui croyait s'en dé-

dommager en les payant mal, qu'était la source d'un inconvénient d'une tout autre étendue, dont les funestes conséquences se développeront précisément aussi au milieu de la campagne d'Austerlitz. Nous avons déja indiqué le principe du mal. Chaque année, le gouvernement établissait, d'une manière spéculative, la balance générale de ses recettes et de ses dépenses; c'était le budget voté par le Corps législatif; mais, d'une part, les recettes étaient presque toujours inférieures aux besoins, et, de l'autre, dans le cas même d'une égalité entière entre la recette et la dépense, le gouvernement se trouvant obligé d'acquitter la plus grande partie de ses dépenses en douze mois, tandis que, d'après le mode et les époques de recouvrement, il lui fallait dix-huit mois pour réaliser ses recettes, c'était pour lui une nécessité indispensable de déléguer, à des prêteurs, les recettes tardives, pour que le Trésor pût en anticiper la jouissance.

Dans l'intervalle de 1803 à 1804, on avait cherché ces prêteurs dans les receveurs-généraux des départements. Soit qu'alors le ministère n'entendît pas suffisamment l'exploitation de ce moyen, soit que le corps des receveurs-généraux n'offrît pas le concours du zèle et les garanties de solidité qu'il a présentées plus tard, une compagnie ayant offert des conditions qui pa-

raissaient plus avantageuses, on les accepta; mais cette compagnie était en même temps chargée de l'entreprise des fournitures de terre et de mer, en sorte que, d'un côté, elle devait procurer des fonds au Trésor, et, de l'autre, elle en avait à lui demander. Il y avait là un danger réel. Le ministre du Trésor, M. de Marbois, ne le dissimula pas à l'Empereur. Il lui représenta que « c'était un mauvais système d'avoir pour « banquiers de l'État des hommes envers lesquels « les ministres sont débiteurs. » La réflexion était juste; l'Empereur la sentait; mais il avait un penchant, louable en lui-même, quoique dangereux en certaines circonstances, à continuer d'employer de préférence les personnes qu'il avait employées une fois. Ainsi, lorsqu'on lui propose de traiter avec une compagnie nouvelle, il dit qu'il voit avec peine « qu'après avoir donné le « service à des hommes *pas bien famés*, on le « leur ôte... Quand ils vous auront[1] servi pen- « dant huit à dix ans, ils auront la meilleure « considération qu'ils puissent acquérir, et je « pourrai d'autant plus compter sur eux qu'ils « me devront l'honneur et le crédit dont ils joui- « ront. » Ce langage de Napoléon peut du moins l'absoudre du reproche de mauvaise foi envers

[1] Lettre du 7 avril 1805.

les hommes avec lesquels il était dans le cas de traiter. Il ne demandait pas mieux que de voir prospérer les entrepreneurs qui faisaient le service du gouvernement; mais, pendant la révolution et plus encore sous le Directoire, ceux-ci s'étaient accoutumés à un tel gaspillage qu'ils avaient beaucoup de peine à revenir aux habitudes plus loyales qu'on exigeait d'eux. En exprimant sa propre opinion, l'Empereur laissait, il est vrai, M. de Marbois maître de faire ce qu'il jugerait le plus utile; mais ce ministre, et c'est là sa véritable faute, n'eut pas le courage de prendre sur lui la responsabilité d'une préférence donnée à une association nouvelle, quand l'Empereur paraissait pencher pour l'ancienne.

Un seul mot explique la situation pénible où va se trouver le ministre du Trésor, et ce mot se trouvera dans une lettre que lui écrira l'Empereur : «Vous êtes un très-honnête homme, mais « je ne puis ne pas croire que vous êtes environné de fripons.» Un homme, en effet, trompait M. de Marbois, et c'était un premier commis[1] du Trésor, auquel il accordait une confiance sans réserve.

Les fournitures faites par les munitionnaires

[1] Ce premier commis a été convaincu d'avoir reçu un million trois cent mille francs. Il les a restitués au Trésor.

de la guerre et de la marine ne s'exécutaient pas sans quelques avances du gouvernement. Ces avances se faisaient soit en numéraire, soit en obligations des receveurs-généraux. La quotité de ces avances, stipulée par les marchés, ne leur suffisant pas, le ministre consentit à leur en accorder de plus considérables, et en échange il reçut pour gages des billets de la compagnie. Ces dernières valeurs devaient être rendues aux munitionnaires-généraux, en paiement des ordonnances délivrées à leur profit; mais ceux-ci trouvèrent moyen de se faire payer, sans opérer cette compensation, et leurs billets restèrent dans les portefeuilles du Trésor. Le ministre, se faisant illusion sur la solidité d'une compagnie avec laquelle il faisait d'autres opérations dont le gouvernement n'avait point à se plaindre, se trouva, par degrés, engagé avec elle à des actes d'une excessive complaisance.

L'un des membres de cette compagnie, le plus habile ou le plus audacieux, était en Espagne, où il se livrait aux entreprises les plus étendues. L'Espagne éprouvait une grande disette; il se charge d'y faire arriver deux millions de quintaux de grains qu'il tirera de France. Tous les services étaient dans le plus grand désordre; il traite pour tous. Les caisses royales, même pour les dépenses de la cour, étaient vides; il y verse des fonds. Le

commerce des colonies ne donnait presque aucun produit; il fait une convention qui lui en assure le monopole, moyennant un partage qui, suivant ses propres expressions, le rend l'associé, l'égal du roi d'Espagne. Il eût volontiers pris à ferme la monarchie tout entière. Enfin l'Espagne doit à la France des sommes considérables, en conséquence de son traité de subsides; il en fera le paiement pour elle, sauf la remise de délégations sur les piastres captives au Mexique. Tous ces miracles sont sans doute fort étonnants; mais en attendant l'arrivée des piastres de la Vera-Cruz, où ce brillant magicien trouve-t-il le talisman au moyen duquel il opère tant de prodiges? Dans le Trésor français, dans les coffres de la banque de France. La banque, qui comptait parmi ses régents l'un des munitionnaires-généraux, prodiguait les escomptes à cette compagnie avec une extrême facilité. Le Trésor, dans le même temps, donnait aux munitionnaires, contre leurs engagements, des obligations des receveurs-généraux, d'où il résulta que tout d'un coup la caisse du Trésor, pleine du papier de la compagnie, fut vide de valeurs réelles, et que la banque se trouva chaque jour assaillie par des milliers de porteurs de billets qui en demandaient en vain le remboursement. La banque ne pouvant payer qu'une partie des billets qui lui étaient présen-

tés, ces billets cessant d'être assimilés à la monnaie réelle, on refusa de les recevoir en paiement, et ils devinrent des billets négociables à perte, et à une perte qui descendit jusqu'à dix pour cent.

L'Empereur Napoléon, en partant pour l'armée, avait laissé à son frère Joseph la présidence du Conseil des ministres. Tandis que, dans l'excès de sa confiance, M. de Marbois avait déja fait d'énormes avances à la compagnie des munitionnaires-généraux, cette compagnie en demandait de nouvelles encore, sous menace de faillite, si elle ne les recevait pas. Sa demande fut soumise au Conseil, qui fut d'avis de l'accorder. M. de Marbois en prit la responsabilité sur lui seul. Cette mesure n'eut pas l'approbation de l'Empereur. « Vous me citez, écrivit-il[1] de son quartier-général à M. de Marbois, le propos d'un ministre « qui a dit qu'il valait mieux donner cent « millions à Vanlerbergh[2] que de le laisser « manquer. Permettez-moi de vous dire que c'est « là un propos de petites maisons. Ce ministre « apparemment ne connaît pas les chiffres. . . . « J'espère être dans le courant du mois prochain « à Paris, et, par le désordre que je vois dans les

[1] Lettre du 22 novembre.

[2] L'un des munitionnaires-généraux.

« finances, je vous assure que j'en ai grand hâte. »
Une autre lettre de l'Empereur à M. de Marbois était peut-être plus sévère encore. « Il n'y a, « lui disait-il, aucun de vos embarras que je « n'aie prévu, pas même l'embarras de la ban- « que; » et nous avons eu la preuve qu'il dit vrai. Il rappelait au ministre qu'il ne devait pas donner un sou sans ordonnance, et qu'il ne devait être délivré d'ordonnance que sur un crédit accordé. « Je ne sais comment vous avez pu mé- « connaître ce principe. . . . Le monde périrait « que vous n'avez pas droit de sortir de vos at- « tributions. » Ce langage sans doute devait affliger un ministre qui n'était animé que des intentions les plus pures; mais, dans ces lettres de l'Empereur, on voit qu'il y a en lui plus de chagrin que de colère, et qu'il blâme à regret un homme pour lequel il a un grand fonds de bienveillance et d'estime.

De retour à Paris dans la nuit du 25 au 26 janvier, l'Empereur convoqua aussitôt, pour huit heures du matin, un Conseil de finances. On connaît les opérations qui ont été faites. M. de Marbois en fit l'exposé avec une honorable franchise qui prouvait que le seul reproche qu'il fût possible de lui faire était d'avoir cédé aux illusions des banquiers du Trésor. Selon le rapport de ce ministre, les besoins du Trésor s'é-

tant accrus et la seule place de Paris n'offrant pas à la compagnie des ressources suffisantes, elle avait conçu l'idée de traiter avec la cour d'Espagne de toutes les matières d'or et d'argent que la guerre retenait en Amérique. Cette cour lui avait remis plus de cent millions de francs en traites payables dans ses comptoirs américains. Pour obtenir cette concession, la compagnie avait eu besoin de faire quelques avances à la cour d'Espagne; elle avait aussi continué d'escompter, en faveur du Trésor de France, les valeurs à terme dont il était obligé d'anticiper le produit. Il était vrai qu'en échange des versements, faits au Trésor par cette compagnie, elle en avait reçu des obligations des receveurs-généraux, pour une somme beaucoup plus forte, mais elle avait remplacé ces valeurs par des gages supérieurs, composés de lettres de change payables à Paris et de traites de la Trésorerie d'Espagne sur la Havane et la Vera-Cruz. Les avances faites par le Trésor ne le laissaient exposé à aucun risque; s'il les eût refusées, le crédit de la compagnie eût été compromis; si, au milieu de ses vastes entreprises, elle eût été obligée de suspendre ses paiements, ses engagements qui circulaient sur la place de Paris, pour plusieurs dizaines de millions, auraient été frappés de protêt; cette faillite aurait encore aggravé la crise

de la banque, qui avait admis un des membres de la compagnie parmi ses régents et une forte quantité de ses effets dans ses portefeuilles; le Trésor était son seul créancier. . . A cette partie du rapport du ministre, l'Empereur ne sait plus contenir son impatience. « Ils vous ont « trompé, s'écria-t-il, ils ont abusé de votre « droiture à laquelle je rends justice. Ces hom-« mes qui vous ont promis les trésors du Mexi-« que seront-ils plus habiles et plus puissants « que le ministère espagnol pour leur faire tra-« verser les mers dont les Anglais sont maîtres? « S'ils ont gagné la confiance de l'Espagne, c'est « en lui livrant les fonds qu'ils ont puisés au Tré-« sor public de la France; c'est nous qui avons « payé un subside à l'Espagne, au lieu d'en tirer « celui qu'elle nous devait. Maintenant toute la « trame m'est dévoilée. Je veux interroger en « personne ceux qui l'ont ourdie. »

La colère de l'Empereur était juste. Toutes ses objections ne l'étaient pas. Lorsqu'il demandait si la compagnie serait plus habile que l'Espagne pour faire venir des cargaisons de piastres du Mexique, on pouvait lui répondre affirmativement, et lui-même il aura la preuve de cette possibilité, puisque le Trésor français fera cette opération pour son compte. Mais tout le mal n'était pas là. Le gouvernement était à découvert de

sommes beaucoup plus fortes que le Mexique n'avait de piastres à lui livrer. Le recouvrement même des piastres existantes demandait un assez long délai, et, dans l'intervalle, le Trésor restait à la merci d'une compagnie dont les affaires embarrassées pouvaient, à chaque instant, lui causer [1] des pertes énormes.

Le premier commis du Trésor chargé de cette partie du service, et deux des membres de la compagnie, MM. Després et Ouvrard, se rendirent au Conseil. La scène fut pénible ; l'interrogation, dure; les paroles de l'Empereur, amères. Le premier commis, dont alors la culpabilité n'était pas connue, bégayait des explications justificatives; M. Després était dans un profond accablement; M. Ouvrard, ferme comme un roc, ne proférait pas une parole, mais tout son air semblait dire que, comme rien n'est plus passager qu'une tempête, il faut savoir en attendre la fin. La séance avait duré neuf heures. Au sortir du Conseil, M. Mollien fut nommé ministre du Trésor. M. de Marbois alla vivre dans la retraite; mais, dans deux ans, l'Empereur ira y reprendre le ministre disgracié pour lui donner la plus

[1] M. Ouvrard en fait lui-même l'aveu, lorsqu'il reproche à l'un de ses associés d'avoir fait un emploi imprudent d'une cinquantaine de millions.

éclatante réparation, le plus haut témoignage de confiance qu'un homme d'honneur comme lui pût recevoir. Il le nommera premier Président de la chambre des comptes.

Le déficit, dont les faiseurs de service étaient débiteurs envers le gouvernement, avait été évalué par M. de Marbois à soixante-treize millions. Une vérification nouvelle le fit monter à quatre-vingt-six. En définitive on reconnaîtra qu'il s'élevait à cent quarante et un millions, et nous verrons ultérieurement, par les soins d'un ministre habile, la totalité de cette somme rentrer dans les caisses du gouvernement.

Quant à la crise de la banque, ce n'était qu'un événement passager de sa nature et dont l'administration particulière de cet établissement était seule responsable. Aussi dans l'un des Conseils ministériels, tenus à cette occasion, un membre du Conseil fut-il d'avis que la banque devait une indemnité aux porteurs de ses billets pour la perte qu'elle leur avait occasionnée. Si la banque, disait-il, avait été jetée hors des règles par le gouvernement, elle aurait son recours contre lui; mais l'embarras qu'elle éprouve est son propre ouvrage; son privilége n'allait pas jusqu'à faire de la fausse monnaie; les porteurs de ses billets ne peuvent donc pas en être les victimes, elle leur doit un dédommagement et ce dédom-

magement, il faut le prélever sur ses profits, même au besoin, sur son capital. La proposition ne fut pas adoptée, mais elle n'en était pas moins fondée en raison et en justice. Du reste au bout de peu de mois, tout avait repris son cours, la banque avait entièrement recouvré son crédit, du moment que son administration, plus réservée dans ses escomptes, ne portait plus, dans le système général des échanges, qu'un mouvement utile et n'y intervenait que comme instrument nécessaire.

Parmi de nombreuses lettres de l'Empereur, qui, toutes, constatent l'activité de sa surveillance sur les diverses branches du ministère du Trésor, j'en indiquerai quelques-unes dont la citation seule montre toute l'absurdité de certains reproches qu'on lui a faits. Ainsi en réponse à l'imputation [1] d'avoir enlevé cinquante millions à la banque pour la campagne d'Autriche, nous citerons une lettre où, après avoir réparti des sommes provenant de son budget ordinaire entre les services de l'armée, l'Empereur ajoute : « Ainsi

[1] Le général Savary, dit M. Salgues, confia à cette espèce d'aide-de-camp « la conduite du mulet de Philippe chargé de « cinquante millions que Napoléon venait d'enlever à la banque « pour aider le succès de ses opérations militaires. » Voyez aussi Montgaillard, *e tutti quanti*. Le *maximum* des billets de la banque ne s'éleva, comme nous l'avons dit, qu'à soixante millions en 1805.

« je ferai la guerre du continent[1], sans demander « au Trésor public aucun secours extraordinaire « et sans rien déranger à la marche de mon « budget. » Il veut pour la caisse du payeur-général de l'armée, une somme de deux millions, « ne fût-ce, dit-il, que pour sa propre dignité « vis-à-vis des peuples de l'Allemagne. » Que l'on accuse l'Empereur d'une orgueilleuse confiance dans l'infaillibilité de ses succès, nous le concevrons sans peine, mais cet orgueil même prouve qu'il n'a besoin de prendre cinquante millions ni à la banque, ni ailleurs. Tout ce qu'il demande à son ministre du Trésor est d'assurer la solde de l'armée pour deux mois, bien certain que, dans l'intervalle, la victoire aura pourvu à la solde des mois suivants.

Aux hommes qui ont prétendu qu'une fois le Rhin franchi, l'Empereur abandonnait l'Allemagne à ses troupes, nous opposerons des lettres qui prouvent son attention à protéger tout territoire ami ou neutre. Il faut, écrivait-il, que la solde soit faite avec exactitude jusqu'au 1er brumaire (23 octobre), « parce que le pillage et la « dévastation des pays neutres seraient la con- « séquence naturelle du retard. » Par une autre lettre, datée de Louisbourg[2], l'Empereur man-

[1] Lettre du 31 août.

[2] Château de l'électeur de Wirtemberg, le 4 octobre.

dait au même ministre : « Nous maintenons ici « la plus sévère discipline. . . personne ne s'a- « perçoit du passage des troupes. Dans ce pays « je vis avec des *Bons* [1]. Je n'ai donc pas besoin « d'argent. Assurez-moi la solde de brumaire. . . « Le service n'est pas très-bien fait à Strasbourg. Je « ne voulais pas vous écrire *pour ne pas vous dire* « *cela.* » On pourrait demander, en passant, ce qu'il faut croire de la dureté prétendue d'un homme dont le mécontentement, lorsqu'il ne tient pas à des causes graves, prend une telle forme pour se faire apercevoir.

Les autres armées de l'Empereur ne furent pas beaucoup plus long-temps à la charge du Trésor français que celle qu'il commandait lui-même. Le 18 novembre [2], il déclarait à son ministre qu'il ne fallait plus envoyer d'argent à l'armée d'Italie. Masséna devait pourvoir à ses dépenses par des contributions levées sur le territoire vénitien. Le 18 décembre [3], il défendait pareillement d'en envoyer à l'armée du Nord. « Elle est sur pied pour la défense de la Hol-

[1] Ces *bons* étaient recueillis et on réglait les comptes de la dépense faite par l'armée française. En général, c'était contre la cession de provinces ou de bailliages que le gouvernement français en obtenait quittance.

[2] Lettre de Znaïm.

[3] Lettre de Schönbrunn.

« lande. Écrivez au grand-pensionnaire que c'est « à lui d'en faire les frais. »

Des accusations ridicules n'auraient pas mérité sans doute un examen sérieux, mais dans les lettres de l'Empereur, lors même que la citation n'en semble pas très-nécessaire, il y a toujours un côté instructif, en ce qu'elles montrent l'homme tel qu'il était en lui-même et tel qu'il était de plus dans ses rapports soit avec les individus soit avec les gouvernements. D'après celles, par exemple, dont nous venons de présenter des extraits, nous pouvons juger quelle était sa disposition personnelle à l'égard de M. Barbé de Marbois et la nature de ses relations avec le grand-pensionnaire de Hollande.

La guerre, loin d'avoir causé la ruine des finances françaises, avait été pour elles au contraire un moyen de réparation. Au moment de son départ pour l'armée, l'Empereur sentait toute la gravité de la situation où il les laissait; il dit à l'un des hommes en qui il avait le plus de confiance : « Les finances sont mal; la Banque éprouve « de l'embarras. Ce n'est pas ici que je puis y « mettre ordre. » Il y mit ordre à Austerlitz. Outre que trois armées cessaient d'être, pour quelque temps, à la charge du Trésor français, la paix de Presbourg avait assuré à la France le paiement d'une somme de quarante millions,

indépendamment d'une somme à peu près pareille déja levée par les Français eux-mêmes sur les provinces conquises. Ainsi des ressources étrangères venaient au secours des finances du gouvernement français, tandis que les finances de l'Angleterre s'épuisaient à stipendier des puissances étrangères. De là l'énorme différence que présentent les budgets des deux pays.

Le budget de la France s'éleva, en 1805, à la somme de 588,998,704 francs, composée des recettes suivantes :

Contributions directes.....	311,649,196 fr.
Régie de l'enregistrement et des domaines........	172,763,591
Douanes..................	52,725,918
Loterie....................	13,860,000
Postes.....................	10,000,000
Régie des droits réunis	25,000,000
Régie des salines.........	3,000,000
Total général....	588,998,705 fr.

A cette somme de 588 millions, si l'on ajoute trente millions provenant du royaume d'Italie et la recette ou la consommation, faite dans les pays étrangers, d'une valeur d'une centaine de millions applicable à l'année 1805, il se trouvera que le gouvernement français aura satisfait à

tous les besoins d'une année aussi dispendieuse avec une somme de sept cents et quelques millions de francs.

Dans cette même année, le produit des impôts en Angleterre a été de

	49,652,471 liv. st.;	1,241,311,775 fr.
L'emprunt	22,500,000 liv. st.;	562,500,000
Total..	72,152,471 liv. st.;	1,803,811,775 fr.

Que l'on vante, si l'on veut, les ressources d'un État qui paie une telle somme d'impôts et permet une telle somme d'emprunts, le temps prononcera sur la nature de cette apparente richesse, et sur le genre de bonheur qui en résulte pour le pays.

Ce que l'empereur Napoléon faisait lui-même de plus important dans le cours de chaque année, il le racontait au Corps législatif à l'ouverture de sa session. Quoique l'exposé, qui concerne 1805, ne doive être présenté à ce Corps que dans les premiers jours de mars 1806, nous croyons devoir en faire mention ici, puisqu'il renferme une narration de faits actuellement consommés. Peut-être l'histoire devrait-elle s'emparer de ces comptes annuels qu'il rendait de ses travaux; mais, outre l'inconvénient de leur étendue et celui de fréquentes répétitions sur des objets déja expliqués ailleurs, nous avons

jugé plus instructif de montrer, comme nous l'avons fait, Napoléon agissant dans son cabinet ou sous sa tente, méditant sur les objets d'utilité générale, communiquant ses idées à ses ministres et en suivant l'exécution, que d'offrir au lecteur un tableau officiel, toujours pompeux, dans lequel le ministère regarde comme un devoir d'appeler sur le chef de l'État le tribut de la reconnaissance nationale. En voyant l'Empereur presque toujours animé de sentiments généreux, voulant le bien avec passion, et intelligent à le vouloir, est-il surprenant que le ministre, son coopérateur, fier de sa part de concours dans un si bel ouvrage, se complaise à en rendre la peinture brillante, quoique sans nuire à sa fidélité? Tel est le caractère du compte présenté [1], pour l'année 1805, par M. de Champagny, ministre de l'intérieur. Un écrivain distingué a comparé ce rapport au panégyrique de Trajan par Pline. L'Empereur a déja fourni et fournira encore une abondante matière au renouvellement de ces panégyriques. Du reste, voici dans quels termes il avait chargé son ministre de préparer son rapport. « Il serait temps, lui écrivait-« il [2], de rédiger l'exposé de la situation de l'em-« pire depuis l'an XII. Vous pouvez suivre les

[1] Le 5 mars.

[2] Le 11 février 1806.

« mêmes principes que pour les exposés des an-
« nées dernières ; mais on pourrait rendre ce-
« lui-ci fort utile, en ce qu'il contiendrait des
« tableaux et différentes notes, soit sur les tra-
« vaûx faits, soit sur les autres objets relatifs à
« l'intérieur. » Dans cette lettre, l'empereur semble ne songer qu'à rendre le nouveau rapport plus utile que les précédents, en lui donnant plus d'étendue et de variété. Que le ministre voie l'utilité dans ce qui ajoute à la gloire du monarque, on le comprend sans peine, mais la pompe de la narration ne détruit pas l'existence des faits. Si Napoléon ne se refusait pas à ce genre de louanges, du moins l'application constante de toutes ses heures, de toutes ses facultés, au bien-être du pays, constate qu'il ne voulait pas une gloire usurpée, et que, pour l'obtenir, il travaillait réellement à la mériter. Je ne donnerai qu'un sommaire imparfait du compte rendu par le ministre; la première partie se rapporte à des dispositions ordonnées, lorsque l'Empereur, allant en Italie pour son couronnement, visita plusieurs départements français en-deçà et au-delà des Alpes. Le ministre représente la navigation de la Seine et de la Saône recevant des améliorations essentielles; la restauration ou l'agrandissement des quais de Châlons, Mâcon et Tournus; la Seille rendue

navigable, source d'avantages pour le département de Saône-et-Loire; diverses mesures favorables à la ville de Lyon, telles que des récompenses décernées par l'Empereur même à des ouvriers habiles, l'institution d'une école de dessin, et surtout l'établissement prochain d'un entrepôt qui doit faire de cette ville le centre d'un vaste commerce; la Savoie appelée à une existence plus heureuse; Turin, veuve de ses rois, mais à qui la présence d'une cour française ne laissera plus rien à regretter; Casal, enrichie d'un évêché, d'un lycée et de cours de justice; Alexandrie, le siége des plus grands établissements militaires, et en même temps l'asile des vétérans de la gloire, boulevard inexpugnable pendant la guerre, mais où l'Empereur a soin de créer un commerce d'entrepôt et de transit pendant la paix; le Piémont tout entier qu'avaient conquis les armes, naturalisé par les bienfaits; Gênes devenue française par les lois, comme elle l'était déja par les affections; Parme et Plaisance délivrées d'institutions gothiques et associées à une législation généreuse; toute l'Italie enfin s'enorgueillissant de recevoir les lois d'un nouveau Charlemagne. « Nos ennemis, di-
« sait le ministre, sont repoussés de ses rivages;
« ils ne peuvent plus avoir avec elle de relations
« commerciales.... L'Italie est une conquête faite

« sur l'Angleterre. » Après une rapide digression sur les événements de la guerre, court intermède pendant lequel nulle question d'administration intérieure n'a échappé à l'œil du chef de l'État jusque dans les bivouacs d'Ulm et d'Austerlitz, nulle entreprise commencée n'a été suspendue, nul impôt nouveau demandé à la France, nul fonds détourné de sa destination première, le ministre énumère les nombreux bienfaits de la puissance impériale dans le cours de l'année, les encouragements donnés aux sciences, aux lettres et aux arts, l'appui accordé à la religion, et le traitement décerné aux desservants des succursales; la préparation du Code judiciaire, une organisation plus vaste des ponts et chaussées, l'élévation de deux cités nouvelles dans des pays dévastés par les guerres civiles, et en général les autres travaux qui n'ont pas cessé d'être poursuivis avec vigueur. Il montre tour à tour les Alpes et les Apennins, jusqu'à ce jour franchis seulement par le génie de la guerre, s'ouvrant aux efforts de l'art, et unissant par le commerce l'Italie et la France, le Piémont et la rivière de Gênes; le Simplon et le mont Cenis voyant rouler sur leurs pentes et sur leurs sommets d'énormes voitures chargées des produits des deux mondes; dans la Maurienne, sur le mont Genèvre, sur les bords de la Méditerranée

de Gênes à Toulon, les précipices comblés, les hauteurs aplanies; des ponts sans nombre rétablis sur le Rhin, la Meuse, le Cher, la Loire, la Saône et le Rhône; des ponts imposés pour la première fois à la Durance, pour la seconde à l'Isère, qui a brisé le joug auquel on l'avait assujéti; les rivages de tous ces fleuves, ceux de la Seine, de l'Aube, de la Moselle, du Tarn, du Pô, couverts d'ouvriers dont les constructions tendent à en régulariser le cours; des bassins, des môles, des chantiers, des ouvrages de tout genre en pleine activité dans trente-cinq villes maritimes; six grands canaux en exécution, d'autres déja tracés, d'autres arrêtés en projet par le gouvernement; des desséchements de marais entrepris ou prêts de l'être dans divers départements; des bergeries de brebis espagnoles, établies au midi, à l'est et à l'ouest de l'Empire; enfin une foule d'autres créations ou perfectionnements qui attestent l'infatigable vigilance du chef de l'État, sur toutes les parties du gouvernement et de l'administration publique. Ce que nous avons nous-même raconté sur la politique extérieure de Napoléon nous dispense de présenter ici ce qu'en dit le ministre; mais cet article de son discours se termine par un passage que nous croyons devoir citer textuellement.

« La première coalition, dit-il, terminée par

« le traité de Campo-Formio, a eu pour résultat « favorable à la France l'acquisition de la Belgique, la limite du Rhin, la Hollande mise « sous l'influence fédérative de la France, et la « conquête des États qui aujourd'hui forment « le royaume d'Italie.

« La deuxième coalition lui a donné le Pié« mont, et la troisième met dans son système « fédératif Venise et Naples.

« Que l'Angleterre soit donc enfin convain« cue de son impuissance; qu'elle n'essaie pas « d'une quatrième coalition, quand même il « serait dans l'ordre des choses possibles qu'elle « pût la renouveler. »

« Voilà ce que le gouvernement a fait pour « la gloire et pour la prospérité de la France. « L'Empereur n'envisage que ce qui reste à faire, « et il le trouve bien au-dessus de ce qu'il a fait, « mais ce ne sont pas des conquêtes qu'il pro« jette; il a épuisé la gloire militaire... Perfection« ner l'administration, en faire pour son peuple « la source d'un bonheur durable, et de ses « actes l'exemple et la leçon d'une morale pure « et élevée.... telle est la gloire qu'il ambi« tionne, telle est la récompense qu'il se pro« met d'une vie vouée tout entière aux plus « nobles mais aux plus pénibles fonctions. »

Ainsi s'exprimait, le 5 mars, le ministre de

l'intérieur dans l'exposé de la situation de l'empire. Trois jours auparavant, l'Empereur lui-même, en ouvrant la session du Corps législatif, avait fait entendre des paroles non moins dignes de l'attention de la France, et plus propres encore à éveiller l'attention des puissances européennes. « Mes armées, disait-il, n'ont cessé « de vaincre que lorsque je leur ai ordonné de « ne plus combattre. Mes alliés ont augmenté « en puissance et en considération ; mes enne- « mis ont été humiliés et confondus : la maison « de Naples a perdu sa couronne sans retour. « La presqu'île de l'Italie tout entière fait par- « tie du grand empire. J'ai garanti, comme chef « suprême, les souverains et les constitutions « qui en gouvernent les différentes parties. » Cette dernière phrase est le premier développement du système fédératif annoncé par la lettre du 8 janvier, que l'Empereur avait, de Munich, adressée au Sénat et que nous avons précédemment citée. Bientôt ce système, mieux caractérisé, embrassera aussi une partie de l'Allemagne.

En témoignant sa confiance dans la loyauté de l'empereur François II, dont il avait raffermi le trône, lorsqu'il eût pu le renverser, Napoléon ajoutait : « d'ailleurs les hautes desti- « nées de ma couronne ne dépendent pas des « sentiments et des dispositions des cours étran-

« gères. » Il remerciait ensuite la nation française de l'empressement qu'elle avait mis à le seconder : « Français, je n'ai point été trompé « dans mon espérance. Votre amour, plus que « l'étendue et la richesse de votre territoire, fait « ma gloire. » A côté des prodiges dont la France et l'Europe étaient justement éblouies, l'Empereur avait la faiblesse de ne pas oser avouer la grande calamité de Trafalgar. Il ne faisait qu'indiquer cet événement dans les termes qui suivent, très-peu assortis à la gravité des faits : « Les tem- « pêtes nous ont fait perdre quelques vaisseaux « après un combat imprudemment engagé. » Par ce frivole déguisement espérait-il cacher la vérité à la France? Non sans doute. Ces sortes de réticences sont toujours un mauvais calcul. Les revers que cachent les gouvernements s'exagèrent encore dans l'opinion publique. En cette occasion, il est vrai, le mal était tel que l'exagération n'était pas possible. Au reste, le désastre des flottes combinées était une circonstance qui devait garantir la bonne foi du vœu de l'Empereur pour la paix maritime. « Je désire, poursuivait-il, la paix avec « l'Angleterre. De mon côté je n'en retarderai « jamais le moment. Je serai toujours prêt à la « conclure en prenant pour bases les stipula- « tions du traité d'Amiens. » Ces assurances, quoiqu'elles ne fussent qu'une répétition des

déclarations déja faites l'année précédente, semblaient avoir plus de poids en 1806, le ministère britannique ayant éprouvé un renouvellement qui ouvrait plus de chances à la possibilité d'une conciliation.

Dans les diverses réponses de l'Empereur aux félicitations des grands corps de l'État, dans son discours pour l'ouverture du Corps législatif, dans le compte annuel rendu par le ministre de l'intérieur, partout nous trouvons le désir plusieurs fois exprimé par Napoléon de pouvoir se livrer au perfectionnement de l'administration publique, et travailler au bonheur de la France « dont l'amour fait sa gloire, » sans en être détourné par la pénible obligation d'aller cueillir encore les sanglants lauriers de la guerre. L'Emreur a promis à son armée de la réunir tout entière à Paris pour lui témoigner sa reconnaissance par des fêtes qu'il se propose de lui donner au mois de mai. A son retour à Paris, il trace le plan de ces fêtes, il dicte des notes, il les envoie[1] au ministre de l'intérieur, et le charge de s'environner des hommes capables de lui donner sur ce sujet les meilleures idées. Cependant les troupes, qui, sous trois mois, devaient rentrer en

[1] Lettre du 17 février.

France, prolongent leur séjour en Allemagne; les fêtes du mois de mai sont ajournées; la durée de la paix continentale semble chaque jour plus incertaine. Les sentiments pacifiques manifestés par Napoléon n'étaient-ils donc qu'une vaine apparence sans aucune sincérité? Le désir qu'il montrait de se livrer tout entier aux améliorations intérieures cachait-il encore l'intention secrète de chercher au-dehors des combats nouveaux? Enfin toutes ses démonstrations n'ont-elles été qu'un vain jeu d'imposture et de mensonge? L'Angleterre et ses partisans l'affirment. Des hommes disposés, depuis 1815, à tout croire contre l'Empereur le répètent sans examen. Notre devoir est de recueillir les faits. Ce sont les faits qui doivent résoudre ces questions; mais auparavant nous avons à jeter un regard sur l'expédition de Naples, que nous n'avons fait qu'annoncer, et sur la situation du gouvernement, instigateur et trésorier de toutes les coalitions contre la France, le gouvernement de la Grande-Bretagne.

CHAPITRE LIV.

GUERRE ET POLITIQUE.

Abandon du royaume de Naples par les Russes et les Anglais. — Départ du roi de Naples pour Palerme. — Tentative de résistance de la reine. — Entrée des Français à Naples. — Division de l'armée française en trois corps. — Occupation des Calabres par les Français. — Voyage du prince Joseph dans les Calabres. — Retour du prince Joseph à Naples. — Prise de Capri par les Anglais. — Descente des Anglais en Calabre. — Affaire de Maida. — Brigandage dans les Calabres. — Siége et prise de Gaëte. — Invasion dans les Calabres par Masséna. — Réflexions sur le mode de l'élévation de Joseph au trône de Naples. — Question de la multiplication des trônes dans une famille. — Réformes opérées dans le royaume de Naples. — Distribution de principautés par Napoléon. — Réserves de grands fiefs disponibles dans le royaume de Naples. — La Hollande demande le prince Louis pour roi. — Motifs de la Hollande et de Napoléon. — But politique de la fondation de trônes nouveaux. — Audience donnée par Napoléon à l'ambassadeur turc.

[1806.]

L'expédition de Naples n'était pas une de ces entreprises dont le succès pût être douteux. Les

Français eussent-ils dû y trouver encore l'armée anglo-russe, ce n'eût été pour eux que l'occasion d'une victoire de plus; mais les alliés du roi Ferdinand, qui ne s'étaient fait nul scrupule de l'engager gratuitement dans les hasards d'une guerre incertaine, ne s'en firent pas davantage de s'éloigner de lui, lorsqu'il ne leur restait plus que son royaume à défendre. La première puissance, qui déserta militairement sa cause, fut celle qui, dans les discussions diplomatiques, avait, depuis quatre années, affecté pour lui l'intérêt le plus vif et le plus soutenu. A peine la bataille d'Austerlitz avait-elle détruit les orgueilleuses espérances de l'empereur Alexandre que, sans se mettre en peine du sort qui attendait son trop confiant allié, le monarque russe avait envoyé au général Lacy, commandant en chef de ses troupes, dans les États napolitains, l'ordre formel de les faire embarquer sur-le-champ, et de les ramener provisoirement dans les Iles Ioniennes. L'exemple fut promptement imité. Les Anglais ne crurent pas devoir se piquer d'un plus beau dévouement. Leur politique n'aspira qu'à sauver la Sicile, pour se faire de cette île un nouveau point d'appui dans la Méditerranée et un centre d'attaque perpétuelle contre les possesseurs du territoire continental de S. M. Sicilienne. Du côté des Russes, et très-involontaire-

ment sans doute, l'insulte se joignit à la défection. Au moment de leur départ, le ministre de cette puissance, maladroit à déguiser le lâche égoïsme de sa cour, avait remis, au ministère napolitain, une note d'une cruelle ironie par laquelle il témoignait que l'empereur son maître voulait rendre S. M. S. à sa neutralité.

Vainement, à la nouvelle de la défaite des alliés, la cour de Naples, aussi prompte à demander grace qu'à manquer de foi, avait chargé le cardinal Ruffo, son ambassadeur à Rome, de se rendre auprès de l'Empereur Napoléon. La permission en avait été refusée à cet ambassadeur par le gouvernement français. Vainement le prince Saint-Théodore avait été envoyé auprès du prince Joseph, commandant en chef de l'armée française, pour le conjurer de suspendre la marche de l'armée. L'arrêt prononcé était irrévocable; toute résistance, impossible. La retraite des Russes et des Anglais avait entraîné la dissolution des troupes de nouvelle levée. Ferdinand, comme en 1797, s'était embarqué[1] pour Palerme.

Trahie par ses alliés, mal défendue par ses sujets, la reine Caroline seule ne s'abandonna pas elle-même. Convaincue, par sa propre haine

[1] Le 29 janvier.

contre les hautes classes de la société, du peu d'efforts qu'elle pouvait en attendre, elle ne craignit pas de chercher une honteuse alliance, celle des prolétaires; elle invoqua le secours des lazzaronis. Son fils aîné, le duc de Calabre, essaya de former en régiments ces bandes féroces, non moins disposées à verser le sang de leurs compatriotes que celui de l'ennemi étranger. Elle envoya son second fils, le prince Léopold, dans les Calabres, pour appuyer, par l'insurrection de ces provinces, le comte Roger de Damas qui s'y était retiré avec une armée d'environ dix-huit mille hommes. A la voix de la reine, le génie de la destruction était prêt à secouer sur Naples ses torches dévorantes; les bagnes, les prisons, offraient aux lazzaronis des auxiliaires dignes d'eux; l'affreux signal allait être donné; la population éclairée et riche a vu le péril; elle court aux armes, elle forme une garde bourgeoise; elle tient en respect l'horrible armée que la reine seule pouvait envisager sans effroi; et au moment où cette princesse, désespérée de laisser debout son palais que va bientôt occuper l'ennemi, se précipite sur le vaisseau qui doit, cette fois, l'eloigner pour toujours de sa capitale, une députation des principaux habitants avait traité[1]

[1] Le 13 février.

avec le prince Joseph de la capitulation de Naples, de Capoue, de Pescara et de Gaëte.

Heureuse d'échapper au meurtre, au pillage et à l'incendie, Naples a reçu les Français comme des libérateurs. Le prince Joseph y est entré le 15 janvier. Il trouve dans l'arsenal deux cents pièces d'artillerie et deux cent cinquante milliers de poudre. Une frégate, un brick et cinq à six autres bâtiments, chargés des dépouilles de la cour fugitive, tombent en son pouvoir, les uns, retenus par les vents, les autres, ramenés par une tempête dans les ports napolitains. Tout en désarmant les lazzaronis, Joseph flatte leur esprit superstitieux par le présent d'un beau collier de diamants qu'il fait à saint Janvier. Une proclamation [1] annonce qu'il prend possession du royaume au nom de S. M. l'Empereur des Français. Une nouvelle cour a remplacé celle qui vient de partir, ou plutôt les premiers courtisans du vainqueur sont les plus grands personnages de la cour de Ferdinand. Au premier rang, on voit paraître le cardinal Ruffo, archevêque de Naples, frère du célèbre cardinal du même nom, chef de la révolte des Calabres en 1799. Joseph se hâte de rendre, à cette capitale agitée et au

[1] Le 21 février.

royaume en désordre, un gouvernement et une administration; il réorganise les secrétaireries d'État, remet les cours de justice en activité, et, pour enlever au brigandage, si redoutable en ce pays, quelques-uns de ses éléments, il commence la formation d'une armée napolitaine, dans laquelle il admet les officiers et les soldats de l'armée royale.

L'armée française, forte d'environ cinquante mille hommes, fut divisée en trois corps. L'un, sous les ordres du général Gouvion-St-Cyr, fut chargé d'occuper l'Apulie, Otrante, Tarente et tout le littoral de l'Adriatique. Le général Reynier, avec le second, eut la mission plus difficile de soumettre les Calabres. Le troisième, sous les ordres directs de Masséna, avait à garder Naples et à prendre Gaëte.

En promettant la remise de la dernière de ces places, les députés de Naples n'avaient consulté que leurs intérêts et leurs désirs. Il eût fallu à cette promesse la ratification du commandant, qui seul eût pu la livrer. Le commandant, le prince de Hesse-Philipsthal, secondé par une garnison de huit mille hommes, et pouvant être facilement ravitaillé par mer, jugea qu'il avait d'autres devoirs â remplir envers le roi qui lui avait confié la défense de cette forteresse, et il les remplit avec honneur. La prise de Gaëte et

la soumission des Calabres sont les deux seules difficultés de cette expédition. Nous ne suivrons ni l'une ni l'autre de ces opérations dans tous leurs détails, mais il est à l'égard de toutes deux quelques faits principaux que nous ne pouvons pas omettre entièrement.

Une première occupation des Calabres fut l'ouvrage de quinze jours de marche et de plusieurs combats glorieux, notamment à Lagonegro et à Campotenese. Dans ce dernier, où le général Roger de Damas combattit à la tête d'un corps de onze mille hommes, les Napolitains essuyèrent une déroute complète, perdirent leur artillerie, cinq drapeaux, et laissèrent un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels étaient les généraux Ricci et Tschudy. Le second corps de l'armée royale, commandé par le feld-maréchal Rosenheim, se replia derrière le Coscile, dont le débordement arrêta les Français un jour entier. Avec ce second corps se trouvaient les fils du roi, le duc de Calabre et le prince Léopold. Ces deux princes précipitèrent leur retraite sur Reggio, où ils se hâtèrent de s'embarquer. Poursuivis et harcelés par les Francais, les débris des deux corps napolitains gagnèrent les bâtiments de transport qui les attendaient dans ces parages. Ces bâtiments levèrent l'ancre au moment où les Français parurent. Les chaloupes

canonnières qui protégeaient leur départ firent une décharge de leur artillerie sur les premiers escadrons français qui traversèrent la plage de Pentimèle pour entrer à Reggio. De dix-huit mille hommes que le comte Roger de Damas avait sous ses ordres, le 5 mars, deux mille à peine, le 19, passèrent en Sicile.

Dans cette première invasion, les Français avaient pour eux le vœu de la population des Calabres. Ce sentiment était la suite des ravages exercés par les bandes de brigands qui s'étaient jointes à l'armée royale. Encouragé par cette disposition des habitants, le prince Joseph parcourut[1] ces provinces, et y reçut des hommages, qui redoublèrent lorsqu'elles virent en lui leur souverain. Un message adressé au sénat, le 30 mars, par l'Empereur, avait fait connaître à la France et à l'Europe qu'il reconnaissait pour roi des Deux-Siciles son frère Joseph Napoléon. Celui-ci se trouvait à Bagnara, petite ville en face de Messine, lorsqu'il en reçut la nouvelle. Ce fut là qu'il fut salué roi de deux royaumes, dont l'un ne devait jamais lui appartenir. Entré à Reggio, il semblait que c'était un ancien monarque qui faisait paisiblement la visite de ses États. La jeune noblesse lui forma une garde d'honneur,

[1] Avril.

et les familles les plus distinguées furent les plus promptes à lui offrir les témoignages de leur soumission.

Après avoir prolongé sa course jusqu'au magnifique port de Tarente, Joseph se hâta de retourner à Naples où il fit une entrée solennelle au milieu des acclamations de la joie publique. De la part des classes les plus honorables, cette joie n'était point une démonstration vaine. Que l'on se rappelle les vengeances qui avaient accompagné la restauration de 1799, et on concevra si la seconde expulsion de la cour pouvait être à leurs yeux une calamité. Les Français d'ailleurs ne se montraient ennemis que de l'ancien gouvernement. Au moment de la rupture, le séquestre avait été mis sur les bâtiments napolitains à Gênes et dans quelques autres ports; l'Empereur l'avait fait lever, aussitôt qu'il en avait eu connaissance. Dans la foule même qui se pressait autour de Joseph, on distinguait un grand nombre de Napolitains qui venaient d'être arrachés aux fers des Régences barbaresques par la puissante influence de Napoléon.

Un seul incident vint troubler l'éclat de ces fêtes, ce fut la prise de Capri. Ce jour même l'amiral anglais Sidney-Smith, comme s'il eût été dans sa destinée de contrarier partout la fortune de Bonaparte ou de sa famille, parut

devant Naples avec quatre vaisseaux, deux frégates, des bombardes et des canonnières, non pour faire contre cette ville une tentative qui n'eût pas été sans péril, mais dans l'intention d'exécuter un coup de main plus utile. Le rocher de Capri, présumé suffisamment garanti par sa propre force, n'avait pour garnison qu'une centaine d'hommes commandés par un capitaine. Sommé de se rendre, cet officier répondit qu'il se défendrait jusqu'à la mort. Sa mort seule en effet, après une admirable résistance, livra ce rocher aux Anglais. La poignée d'hommes qui restait sortit avec les honneurs de la guerre et fut renvoyée à Naples.

Cependant la cour de Palerme ne demeurait pas inactive. Elle entretenait dans les Calabres des intelligences, qui, si elles n'étaient pas les plus honorables pour elle, étaient peut-être les plus propres à remplir ses vues dans ces provinces. Les principaux de ses corespondants étaient de célèbres malfaiteurs; ses messagers, des bandits relâchés des galères. Sa plus grande force y consistait dans des escouades d'assassins qu'elle ne dédaignait pas de couvrir du nom sacré de l'autorité royale. Soit inconstance naturelle des habitants, soit impatience des charges que traîne toujours à sa suite l'occupation étrangère, un changement sensible s'était aussi opéré, même

dans l'esprit de la partie de la population, qui avait le mieux accueilli les Français. Le moment était favorable pour une grande tentative, mais elle ne pouvait avoir lieu que par le secours des Anglais. Le général Stuart, qui avait remplacé sir John Greig dans le commandement des troupes anglaises en Sicile, montrait peu de disposition pour une telle entreprise. Il s'y laissa entraîner par les instances de l'amiral Sidney-Smith. Ce dernier, avide de célébrité et prêt à tout hasarder pour nuire aux Français, avait reçu du roi Ferdinand les pouvoirs les plus étendus dans les Calabres et même le titre de vice-roi. Le 1er juillet, la flotte britannique sortit du port de Messine avec cinq mille hommes de troupes anglaises et trois mille de troupes siciliennes. Elle fit voile vers Stromboli et ensuite alla opérer le débarquement dans le golfe de Sainte-Euphémie. Nul obstacle ne s'y opposa.

Le général Reynier, qui commandait dans les Calabres, se hâta de rassembler les troupes les moins éloignées de lui au nombre de quatre mille cinq cents hommes à peu près et vint occuper le village de Maida, ayant son front couvert par le fleuve l'Amato. On a prétendu que ce général aurait pu prendre position sur les montagnes des environs et y attendre avec avantage l'attaque des Anglais; mais soit qu'emporté par une

aveugle confiance il crût, comme ceux-ci le prétendent, triompher d'eux sans un grand effort, soit qu'entendant de toutes parts sonner le tocsin et, voyant les paysans courir aux armes, il jugeât plus opportun de combattre les Anglais seuls que de laisser s'opérer leur jonction avec les insurgés, il ordonna au général Compère qui commandait l'avant-garde de passer l'Amato et de marcher contre l'ennemi. Les Anglais préparés à le bien recevoir, ne donnèrent pas à ce général le temps de former sa brigade. Leur artillerie et leurs tirailleurs firent un terrible ravage et mirent en un moment sept cents hommes hors de combat. La confusion jetée ainsi dans l'avant-garde française en l'obligeant à rétrograder, s'opposa au mouvement du reste de la division qui s'avançait pour la soutenir. Le général Compère, en faisant de vains efforts pour rallier sa troupe, ayant eu le bras cassé d'une balle, tomba au pouvoir des Anglais, trophée nouveau pour eux et dont ils ne manquèrent pas de s'enorgueillir. Cette affaire s'est transformée dans leurs bulletins en une brillante victoire, qui a pris une place glorieuse dans leurs annales, quoiqu'ils conviennent qu'elle n'eut, ni pour eux ni pour la cour de Sicile, aucun résultat. Cette victoire n'alla pas plus loin que les bords de l'Amato. Le 23e régiment seul suffit pour les y arrêter, et le

général Reynier, sentant le péril d'une lutte inégale, se retira en bon ordre sur Catanzaro. Là peu de temps après, il reçut l'ordre du maréchal Masséna, de faire sa retraite sur Cassano, où il attendrait que la prise prochaine de Gaëte laissât libres des forces suffisantes pour apaiser les troubles des Calabres.

En ce moment commença une horrible guerre ou plutôt un exécrable brigandage dont les atrocités font frémir. Le général anglais Stuart en fut lui-même épouvanté, et on doit dire, à sa louange, qu'il fit tout ce que peut faire un homme d'honneur pour sauver du moins quelques victimes. Sidney-Smith ne mérita pas en cette circonstance les mêmes éloges; il ne vit que le but sans songer aux instruments; il fournissait de l'argent, des armes, des munitions de guerre; si personnellement il avait horreur des crimes, il multipliait pour les brigands les moyens d'en commettre. Pendant quelque temps, le général Stuart se tenant sur les bords de la mer, le général Reynier restant immobile à Cassano, les Calabres n'appartinrent ni aux Anglais ni aux Français, mais aux bandits les plus sanguinaires, tels que le prêtre infame Pane di Grano, le sbire Sciarpa et le féroce Fra-Diavolo.

Masséna était encore devant Gaëte. Par la nature du terrain et d'après le système de ses

fortifications, cette place n'avait pu être attaquée que selon les règles de l'art, ce qui avait exigé quelques délais pour les seuls préparatifs. La direction du siége reposait presque toute entière sur le général du génie Campredon, que secondait avec beaucoup de talent un jeune officier de la plus haute espérance, le général Vallongue. Celui-ci qui conduisait depuis le commencement les travaux de la tranchée, n'était pas destiné à voir un succès auquel il avait si noblement concouru. Un éclat d'obus le frappa mortellement à la tête dans la journée du 29 juin. Peut-être le genre de courage que les Français déployèrent en cette circonstance est-il le plus glorieux de tous, car c'est celui qui achète le plus chèrement la gloire; c'était le courage d'une immobile patience. Pendant quatre mois ils avaient, sans y répondre, soutenu le feu que les assiégés faisaient sur eux. La place leur avait envoyé cent vingt mille boulets et vingt-deux mille bombes, avant qu'ils l'eussent honorée d'un seul coup de canon. Le 7 juillet seulement, ils démasquèrent leurs batteries et firent jouer à la fois vingt-trois mortiers et cinquante-quatre pièces du calibre de 24 et de 33. Au bout de quelques jours, les batteries de la place étaient en partie démontées; le prince de Hesse-Philipsthal, blessé mortellement d'un éclat de bombe, fut porté à

bord d'un bâtiment anglais. Le dixième jour, la brèche faite à la citadelle étant assez large pour donner passage à seize hommes de front, trois colonnes étaient disposées pour monter à l'assaut; les grenadiers qui formaient la première demandaient le signal, lorsque des parlementaires [1] proposèrent une capitulation. La défense avait été honorable, Masséna n'imposa que d'honorables conditions. La garnison, qui était encore de sept mille hommes, obtint la faculté de garder ses armes et de s'embarquer pour la Sicile avec huit pièces de campagne, sous la condition de ne servir ni contre la France ni contre le roi Joseph, pendant un an et un jour. Toute l'artillerie de la place resta aux vainqueurs. On y trouva des mortiers marqués des armes anglaises. La perte que la garnison avait faite dans les dix derniers jours était égale à celle des Français pendant toute la durée du siége. Elle était de mille hommes à peu près pour chacun des deux partis.

La prise de Gaëte par Masséna ayant délivré le Nord-Ouest du royaume de toute inquiétude, l'Apulie et les Abruzzes étant maintenues dans le repos par le général Gouvion-St.-Cyr, il ne restait à faire rentrer dans l'ordre que les Cala-

[1] Le 18 juillet.

bres, où le général Reynier avait dû se tenir dans une prudente inaction au camp retranché de Cassano. Un décret royal déclara ces provinces en état de guerre, et conféra au maréchal Masséna tous les pouvoirs civils et militaires. L'issue de la nouvelle campagne qu'il commençait ne pouvait pas être incertaine, mais les pertes que coûte une guerre de ce genre sont toujours trop considérables. Il fallut emporter des postes à la baïonnette, brûler des villes et des villages, et souvent, pour rétablir le calme, faire de véritables solitudes. A l'approche des Français, le général Stuart avait fait embarquer [1] ses troupes pour retourner en Sicile. Les masses royales ayant été promptement dissoutes, il ne restait plus qu'à en exterminer les restes. Une idée morale bien appliquée eut un effet infiniment utile. La crainte d'être fusillé ne décourageait pas plus le paysan que le véritable bandit. Au lieu d'accorder aux insurgés une mort qu'ils trouvaient glorieuse, Masséna fit dresser des potences, et punit, par ce genre de supplice, les premiers qui lui tombèrent entre les mains. Cette manière de procéder établit une scission entre les habitants insurgés et les brigands de profession. Les paysans rentrèrent dans leurs

[1] Le 5 septembre.

villages, et, pour s'absoudre eux-mêmes, ils livrèrent leurs chefs. Fra-Diavolo fut ainsi arrêté. Ce chef fameux n'avait que le courage de la férocité; il mourut en lâche. Le pays fut soumis une seconde fois; mais la soumission ne fut encore qu'incomplète. Il faudra un troisième effort pour déraciner de ces contrées, non pas seulement l'esprit d'insurrection, ce qui n'est pas le plus difficile, mais l'esprit de meurtre et de pillage. Ce sera un vrai miracle; il s'opérera plus tard.

Pour ne point interrompre le récit des événements de la guerre, je me suis abstenu de toute réflexion sur l'élévation du prince Joseph au trône de Sicile. Ce fait est cependant digne de remarque sous plus d'un rapport.

D'abord le mode même de cette élévation est tout-à-fait nouveau. Lorsque la dignité royale a été conférée aux maisons de Bavière et de Virtemberg, quoique la forme suivie en cette circonstance ait paru fort extraordinaire, du moins c'était par un traité solennel entre deux grands États que le titre nouveau de ces maisons était consacré. Il avait fallu le concours de deux volontés; aujourd'hui une seule va suffire. Il semble que Napoléon ait voulu parodier le grand exemple de la création du monde en disant : Que mon frère soit roi : et son frère a été roi en

effet; il a été reconnu comme tel par toutes les puissances continentales.

Le texte de l'acte impérial, qui décerne ainsi une couronne, mérite d'être rapporté. « Les in-« térêts de notre peuple, dit l'Empereur, l'hon-« neur de notre couronne et la tranquillité du « Continent de l'Europe, veulent que nous assu-« rions d'une manière stable et définitive le sort « des peuples de Naples et de Sicile tombés en « notre pouvoir par le droit de conquête, et « *faisant d'ailleurs partie du grand empire*, nous « avons déclaré et déclarons reconnaître pour « roi des Deux-Siciles notre bien-aimé frère Jo-« seph Napoléon. » C'est l'Empereur qui naguère, comme nous l'avons vu, a jeté en avant la prétention tout-à-fait neuve que l'Italie faisait partie du grand empire; et maintenant, prenant acte de ce fait supposé, qui n'a d'autre garantie que son propre témoignage, il s'en forme un titre pour disposer d'un trône en faveur de son frère.

Une autre question plus sérieuse se présente, et celle-là se rapporte à un système de conduite que l'on croit n'avoir pas été sans influence sur la destinée de Napoléon, c'est ou le sentiment ou le calcul qui lui fit vouloir des trônes et d'autres principautés souveraines pour sa famille. J'avoue sans détour qu'à mes yeux ce nombreux

9.

entourage de frères et de sœurs a été un vrai malheur pour lui. Ses quatre frères, Joseph, Lucien, Louis et Jérôme, n'étaient pas dépourvus de mérite; entre ses trois sœurs, deux étaient remarquables par la beauté; deux ont montré beaucoup de fermeté d'esprit et de caractère. Homme privé, il n'aurait eu qu'à s'applaudir des liens que lui avait créés la nature. Chef d'un grand empire, il avait, dans ces liens, des embarras et des difficultés de plus. Seul, il n'aurait eu à satisfaire que l'intérêt de sa propre ambition. En admettant même que, dans la grandeur de sa famille, il ne cherchât que des appuis[1] pour la sienne, le besoin d'assurer à ses frères et à ses sœurs une existence élevée, devenait une occasion nécessaire de mesures qui ne pouvaient pas toutes être sans de graves conséquences. Exempt de liens semblables, s'il était dans sa destinée de détrôner des rois, il aurait pu, comme Alexandre, leur chercher, sous le chaume, des Abdolonymes pour successeurs, ou, sans sortir du palais des dynasties vaincues, il aurait choisi,

[1] « Je sentais mon isolement, je jetais de tous côtés des ancres de salut au fond de la mer. Quels appuis plus naturels « pour moi que mes proches? Pouvais-je mieux attendre de la « part des étrangers? »

Mémoires de Sainte-Hélène.

pour régner, celui de leurs rejetons qui lui eût inspiré le plus de confiance. A Naples, une telle transaction était facile, et il n'eût dépendu que de lui d'appeler au trône le fils aîné du roi Ferdinand, le duc de Calabre. La cour fugitive était même résignée à cet arrangement. L'Empereur Napoléon avait d'autres vues. Dans la position où il se trouvait, a-t-il eu raison d'en avoir d'autres? La morale et l'événement sont pour la négative. La politique est au moins indécise. De tout temps ce fut un axiome, une règle de politique, que toute famille régnante doit étendre ses branches et occuper le plus de trônes[1] qu'il est possible. Cette conduite a pour elle surtout l'autorité des maisons d'Autriche et de France. Quelquefois l'ambition se perd par les efforts qu'elle fait dans ce dessein, et on sait à quelle extrémité fut réduit Louis XIV dans la lutte qu'il soutint pour établir son petit-fils en Espagne. Quand le but a été atteint, les dangers qu'on

[1] Ce calcul est souvent trompé. A peine le petit-fils de Louis XIV fut-il assis sur le trône d'Espagne que ce royaume se trouva lié aux ennemis de la France. Pour Napoléon, l'épreuve a été moins heureuse encore. « Nommais-je un roi? dit-« il, aussitôt il se croyait roi *par la grace de Dieu*, tant le mot « est épidémique. Ce n'était plus un lieutenant sur lequel je « pouvais me reposer, c'était un ennemi de plus dont je devais « m'occuper. »

a courus disparaissent et s'oublient. Le crime de Napoléon est donc toujours de n'avoir pas réussi; mais si l'on prétendait juger chacun de ses actes par le dénoûment de sa vie dans son ensemble, ce serait à coup sûr une manière de procéder tout-à-fait vicieuse, puisque de vingt causes que l'on pourrait regarder comme ayant amené sa perte, une seule peut-être a été péremptoire et décisive. Napoléon fondait une dynastie. Les idées dynastiques durent entrer dans son esprit, mais elles y entraient modifiées par ses antécédents, par ses intérêts. Quoiqu'en montant sur le trône il eût rejeté loin de lui les théories républicaines de la Convention et du Directoire, il avait porté dans sa monarchie quelques-uns des principes les plus essentiels de la révolution française, et il pouvait, sans une folle confiance, se flatter d'être regardé comme un bienfaiteur par les peuples auxquels il étendrait l'application de ces mêmes principes. A Naples, par exemple, toutes les classes éclairées avaient, en 1799, embrassé les doctrines françaises du temps. Sans vouloir rendre aux Napolitains les formes de la république parthénopéenne, il entrait dans ses vues de leur procurer un gouvernement qui, s'il ne devait pas être moins absolu en réalité que celui de Ferdinand, devait du moins se conduire par des maximes plus conformes au

bien-être général de ce royaume. L'Empereur pouvait justement espérer que le gouvernement de son frère Joseph, dirigé d'après l'esprit de celui de France, ne ferait pas regretter aux Napolitains le règne du ministre Acton et de la reine Caroline. En effet, quelles qu'aient été les fautes des rois créés par Napoléon, ils ont opéré dans les États qui leur ont été soumis d'importantes améliorations, commandées, si l'on veut, par des calculs d'utilité personnelle, mais qui cependant tenaient aux idées alors reçues en France et avouées par la raison sous l'empire comme sous la république.

Nul autre État en Europe n'offrait peut-être une administration aussi abusive que celle du royaume de Naples. Justice, police, finances, tout y était dans une épouvantable confusion. Le plus vaste champ était ouvert à la réforme, et la réforme était appelée par les vœux même de la classe qui profitait des abus. Nulle démarcation n'existait entre les divers pouvoirs. Une bonne organisation du ministère servit à en marquer mieux les limites. Antérieurement les provinces étaient sacrifiées à la capitale,où étaient concentrés tous les corps administratifs et judiciaires; les provinces virent s'opérer une meilleure division du territoire; elles eurent leurs administrations locales, leurs institutions judiciaires. Le

sol acquit de la valeur par la suppression de la féodalité, suppression [1] d'autant plus nécessaire que le régime féodal subsistait encore dans ce pays avec tous les vices de son origine. Les biens qui avaient été possédés en seigneuries féodales furent soumis à l'impôt. Les cités, les châteaux, les terres, appartenant même à la couronne, furent régis selon la loi commune. La noblesse héréditaire n'était pas détruite, mais elle cessait d'être oppressive. Le nombre des couvents fut d'abord restreint. Ensuite certains ordres furent entièrement supprimés. La suppression cependant ne fut point aveugle. On conserva plusieurs abbayes célèbres par les manuscrits précieux dont elles étaient dépositaires. Une partie des biens des couvents supprimés fut consacrée au paiement de la dette publique, une partie à la fondation de colléges et d'écoles. L'instruction des deux sexes avait jusqu'alors été fort négligée. Il fut établi dans chaque province un collége pour les jeunes gens et une maison d'éducation pour les femmes. Naples vit s'élever des écoles militaires, de marine, de dessin, et diverses autres institutions utiles, particulièrement un institut national composé de trois académies. Il est à regretter sans doute que les gou-

[1] Décret du 4 août 1805.

vernements, ainsi implantés au-dehors par Napoléon, n'aient pas porté aux peuples le bienfait d'une liberté politique bien ordonnée ; mais il ne faut pas oublier que tout gouvernement nouveau a besoin d'être fort, et que pour un tel gouvernement il peut être difficile d'introduire la liberté politique là où elle n'existe pas. Quoi qu'il en soit, on ne saurait disconvenir qu'à côté des malheurs temporaires, attachés aux révolutions qui ont fait passer des princes nouveaux sur les trônes de quelques anciennes dynasties, ce passage a semé, sur le sol que ces dynasties laissaient en friche, des germes précieux de fécondité. C'est une vérité fâcheuse, mais incontestable, que, si dans ces pays le gothique édifice des abus du vieux temps n'eût pas été renversé par une tempête, il eût pu, avec le même gouvernement, se perpétuer encore pendant des siècles, tandis qu'un changement même instantané de souverain en a précipité la chute et a donné naissance à une organisation meilleure. En vain, après leur rétablissement et en haine du pouvoir qui les a momentanément remplacées, les dynasties remontées sur le trône cherchent à détruire ce qui a été fait pendant leur absence. Il reste toujours quelques germes cachés qui plus tard, soit par elles, quand leur colère aura cessé, soit malgré elles, finiront par porter leurs

fruits. La question que j'ai posée présentant ainsi plusieurs aspects susceptibles de controverse, sans vouloir décider si le système de Napoléon a été plus ou moins excusable en morale, plus ou moins sage en politique, il semble en définitive que, dans ce mouvement fantasmagorique de rois qui a rajeuni forcément la vieille royauté, le genre humain dans son ensemble a plutôt gagné que perdu.

L'élévation du prince Joseph au trône de Naples, comme le mariage du prince Eugène avec une fille du roi de Bavière et l'adoption qui appelait éventuellement ce dernier au trône d'Italie, n'étaient que le commencement du système, bon ou mauvais, adopté par l'Empereur dans l'intention de donner de la force et du lustre à son Empire. Plusieurs autres membres de sa famille et les principaux personnages, militaires ou civils, honorés de sa confiance, reçurent également les uns des souverainetés; les autres, des titres seulement avec des revenus.

Par des décrets du 15 et du 30 mars, l'Empereur conféra des principautés à ses beaux-frères;

Au prince Murat, la souveraineté du Duché de Clèves et de Berg, cédé à la France par la Bavière;

Au prince Borghèse, la propriété et souveraineté de la principauté de Guastalla;

Au prince de Lucques, la souveraineté et propriété des pays de Massa et Carrara.

Il conféra de même, en toute propriété et souveraineté,

Au maréchal Berthier, la principauté de Neufchâtel et Wallengin, cédée par le roi de Prusse;

Au maréchal Bernadotte, [1] la principauté de Ponte-Corvo;

A M. de Talleyrand, [2] ministre des relations extérieures, la principauté de Bénévent;

Sans droit de souveraineté, à l'archi-chancelier de l'Empire Cambacérès, le titre de duc de Parme, et à l'Archi-Trésorier Le Brun, le titre de duc de Plaisance.

En disposant du royaume de Naples en faveur de son frère Joseph, l'Empereur avait institué dans ce royaume six grands fiefs pour être à sa nomination et à celle de ses successeurs. Il s'était réservé en outre un million de rentes pour être distribué par lui aux généraux, officiers et soldats ayant rendu le plus de services au trône et à la patrie.

Par le décret qui incorpora au royaume d'Italie

[1] 5 juin.
[2] Même jour.

les États vénitiens, tels que les avait cédés l'empereur d'Allemagne par la paix de Presbourg, l'Empereur avait de même érigé douze provinces ou districts en grands fiefs de l'Empire, attachant à ces fiefs le quinzième du revenu que le royaume d'Italie retirerait de ces provinces. Il créait de plus, sur le Mont-Napoléon de Milan, une rente annuelle de douze cent mille francs, également destinée à la récompense des services rendus à l'État.

Les titres de ducs seront bientôt distribués par l'Empereur aux maréchaux, ministres, généraux ou autres personnes qu'il jugera dignes de cette distinction. Les revenus réservés à Milan et à Naples se subdivisèrent en fractions nombreuses, et leur répartition descendit jusque dans les derniers rangs de l'armée.

Dans tous les actes que nous venons de rapporter, l'Empereur n'a eu, pour ainsi dire, qu'à faire l'emploi de possessions et de revenus que le droit de conquête avait mis entre ses mains. Une autre innovation d'une nature non moins grave se préparait ailleurs par la négociation. Ce n'était pas assez pour Napoléon d'imposer des rois aux peuples; il fallait que les peuples vinssent lui demander des rois. C'était lui qui avait placé son frère Joseph sur le trône de Na-

ples ; ce fut la Hollande qui vint offrir le trône à son frère Louis.

Depuis le jour où la victoire avait conduit nos armées sur le sol batave, ce pays avait ressenti le contre-coup de toutes les révolutions opérées dans le gouvernement de la France. La différence naturelle des intérêts des deux pays avait entretenu une lutte perpétuelle entre les gouvernements, lutte dans laquelle le plus faible succombait sans cesse, mais sans pouvoir se résigner de bonne foi à tout souffrir pour satisfaire aux vues d'une politique qui n'avait pas son intérêt direct pour objet, destinée commune à tout État d'un ordre inférieur tombé dans la dépendance d'un voisin puissant. La France, en changeant elle-même de forme de gouvernement, avait beau transporter sa forme nouvelle en Hollande ; elle n'y retrouvait pas moins bientôt après les mêmes difficultés, parce que les intérêts du pays ne changeaient pas. L'idée de métamorphoser la république batave en royaume pour un frère de Napoléon convenait également aux deux parties, à l'Empereur qui espérait trouver dans un de ses frères un assujettissement plus complet au système de la France ; à la Hollande, qui comptait avoir, dans ce frère de Napoléon devenu son roi, un bouclier contre les prétentions excessives du gouvernement français,

ou du moins un titre à plus d'égards et de ménagements. Les discours adressés par les Hollandais à l'Empereur et au prince Louis, les réponses du prince Louis et de l'Empereur, le traité même signé[1] à Paris entre la France et la république batave, tous les actes obligés en de telles circonstances présentaient vainement une foule d'autres considérations comme ayant décidé la conduite de Napoléon et de la Hollande. La seule, la véritable cause de leur détermination respective est celle que nous venons d'exprimer. La Hollande et Napoléon seront également trompés dans leur espérance; mais, avant l'épreuve des faits, cette confiance avait été naturelle de part et d'autre. En plaçant ses frères sur des trônes étrangers, Napoléon ne leur dissimulait pas que, sur ces trônes, l'intérêt de la France devait toujours être leur première pensée. « Que « la Hollande, dit-il à son frère Louis, vous « doive des rois qui protégent ses libertés, ses « lois et sa religion, mais ne cessez jamais d'être « Français. » La suzeraineté de Napoléon sur les États de ses frères et beaux-frères était consacrée par de grandes dignités héréditaires qui tenaient ces princes et leurs successeurs attachés à l'empire. Le roi de Naples devait être à perpétuité

[1] Le 24 mai.

grand-électeur; le roi de Hollande, connétable; et le duc de Berg, grand-amiral. Les autres principautés et duchés étaient donnés comme grands fiefs de la couronne.

Au reste, quant à la Hollande, si l'on excepte l'introduction des titres de cour, auxquels cependant les oreilles hollandaises s'accoutumèrent plus aisément qu'on n'eût pu le croire, la constitution monarchique, donnée à ce pays, différa peu de ses constitutions républicaines, et on ne fut pas moins libre sous le roi Louis qu'on l'avait été sous les stathouders et sous les derniers gouvernements.

Dans cette prise de possession de deux royaumes et de diverses principautés au profit de sa famille, parmi les motifs qui ont dirigé l'Empereur Napoléon, il y a sans contredit la part de la vanité et de l'orgueil, mais en même temps la part d'une politique ayant pour objet de corroborer le trône principal par l'agglomération de trônes dépendants dont toutes les ressources doivent être employées à sa défense. Naples et la Hollande sont les moyens; la France est le but; ce n'est pas la France qui a le droit de se plaindre. D'après les révélations faites à l'Europe par la publication des pièces diplomatiques communiquées au parlement d'Angleterre, la démonstration, comme nous l'avons fait remar-

quer, étant acquise que le plan de la troisième coalition, formé par les cours de Londres, de Pétersbourg et de Vienne plus de six mois avant les événements qui furent allégués pour prétextes de guerre, ne tendait à rien moins qu'à faire rentrer la France dans son ancienne frontière, quel parti restait-il à Napoléon, sinon d'affermir tellement, dans les États soumis à son influence, sa propre domination sous la royauté nominale de ses frères, que tous les efforts du reste du continent soulevé contre lui et soudoyé par l'Angleterre vinssent échouer contre le roc colossal de sa puissance?

Le même jour où une ambassade extraordinaire dès États d'Hollande avait demandé un roi à la France, Napoléon, avant de la recevoir, avait donné audience à un ambassadeur ottoman qui venait, au nom de la Sublime Porte, saluer en lui la dignité impériale. Courtisan de la force, comme les puissances les plus civilisées, le cabinet de Constantinople avait regardé ses liens avec la Russie sinon comme rompus, du moins comme relâchés par la bataille d'Austerlitz. Ainsi dans le même moment Napoléon affermissait sa domination sur un État limitrophe et recouvrait au loin l'un des plus anciens alliés de la France. « Tout ce qui arrivera d'heu-« reux ou de malheureux aux Ottomans, disait-

« il, sera heureux ou malheureux pour la France.
« M. l'ambassadeur, transmettez ces paroles au
« sultan Sélim. Qu'il s'en souvienne toutes les
« fois que mes ennemis, qui sont aussi les siens,
« voudront arriver jusqu'à lui. Il ne peut jamais
« avoir rien à craindre de moi. Uni avec moi, il
« n'aura jamais à redouter la puissance d'aucun
« de ses ennemis. » Ces paroles pouvaient paraître orgueilleuses; elles n'étaient que vraies. Si l'alliance qui se formera bientôt eût été, de part et d'autre, fidèlement observée, les deux pays en auraient retiré un immense avantage. Napoléon à Tilsitt, pour se concilier le cabinet de Pétersbourg, paraîtra oublier un moment les intérêts de la Porte Ottomane, mais il ne tardera pas à s'en repentir et à se débattre contre la Russie, afin de reprendre l'assentiment verbal qu'il aura donné aux projets usurpateurs de ce cabinet. Plus tard, il sera lui-même cruellement puni de ces vacillations par l'infidélité de la Turquie, et surtout par le moment fatal choisi pour cette infidélité.

CHAPITRE LV.

OPÉRATIONS MARITIMES.

Croisière de l'amiral Linois dans l'Inde. — Excès de prudence de l'amiral Linois. — Seconde croisière de Linois. — Troisième croisière et combat dans lequel Linois est fait prisonnier. — Croisière de l'amiral Lallemand. — Destruction de l'escadre commandée par l'amiral Leissègues. — Dispersion de l'escadre de l'âmiral Willaumez, battue par la tempête. — Dévastation de quelques établissements anglais sur les côtes d'Afrique. — Combats particuliers honorables pour la marine française. — Prise du cap de Bonne-Espérance par les Anglais. — Invasion de Buénos-Ayres par les Anglais. — Reprise de Buénos-Ayres par les Espagnols. — Tentative des Anglais contre Monte-Vidéo.

Tandis que Napoléon réconciliait avec la France l'un de ses plus anciens alliés ; que, maître du continent, il unissait sa famille aux plus antiques maisons de l'Allemagne, donnait des prin-

cipautés à ses maréchaux et des royaumes à ses frères, l'Angleterre exerçait sur les mers un empire désormais incontesté et y portait les derniers coups à la marine française. Par ce balancement de succès sur des éléments divers, la fortune semblait se plaire à maintenir l'équilibre entre les deux pays. Chaque soulèvement des États européens, fomenté par les Anglais, avait fourni à Napoléon la matière de nouveaux triomphes. Chaque expédition, partie des ports de France, préparait aux Anglais des triomphes semblables. Partout le roi de la terre retrouvait, pour mettre un frein à son orgueil, les inévitables dominateurs de la mer.

Comme la vaste complication des débats dans lesquels nous allons bientôt être engagés nous permettrait difficilement de quitter les discussions des cabinets ou les champs de bataille de Prusse et de Pologne pour nous élancer sur l'Océan, il semble plus opportun de présenter auparavant un court exposé des opérations navales qui réduisirent la France à un tel état de détresse qu'elle dut, pour un certain temps, renoncer à toute idée de mesurer ses forces contre celles de sa rivale.

Le terrible désastre de Trafalgar est encore présent à toutes les imaginations. Après avoir, dans ce grand combat, perdu la masse principale de ses armements, il ne restait plus à la France

que d'en détruire les derniers débris dans des engagements partiels. Désormais toute idée audacieuse lui est interdite. Envahir l'Angleterre, même l'Irlande, ces projets naguère si voisins de leur accomplissement ne sont plus que des chimères ajournées à un temps indéfini. Mais fallait-il cependant renoncer à toute espèce d'entreprise? Fallait-il laisser aux Anglais la possession paisible de toutes les mers, sans porter la moindre atteinte à leur navigation commerciale? La prudence ordonnait-elle d'abandonner, sans renforts, sans secours, ce que nous avions encore de colonies, pour garder en réserve dans nos ports, jusqu'à des temps plus propices, les vaisseaux et autres bâtiments de guerre échappés à la destruction des précédentes batailles? Il était difficile de s'y résigner. Le gouvernement parut croire que la colère du sort devait être épuisée; qu'il ne lui serait pas impossible de secourir quelqu'une de ses colonies, de tromper les escadres anglaises, et, s'il ne pouvait reconquérir la gloire dans des combats nouveaux, de causer du moins un dommage sensible au commerce ennemi. Ses espérances ont été déçues; n'ayant pas réussi, il a dû être blâmé. Avant de suivre sur l'Océan atlantique et sur la mer des Antilles les amiraux Lallemand, Leissègues et Willaumez, nous avons à raconter le dénoûment fâcheux de la croisière

long-temps heureuse de l'amiral Linois dans l'Océan Indien.

Ce dernier amiral arrivé, en 1803, devant Pondichéry, pour en reprendre possession à l'époque où l'Angleterre rompait le traité d'Amiens, s'était, par une manœuvre adroite, dérobé à un péril qu'il avait deviné à temps, et avait fait voile pour l'île de France, où il était entré vers le milieu du mois d'août.

Le 8 octobre de la même année, s'étant remis en mer pour porter des renforts aux îles de la Réunion et de Batavia, il marqua sa course par de nombreuses et riches captures, visita la rade de Bencoolen [1] ou fort de Marlborough et le petit port de Sellabar, où il brûla et vit brûler par les Anglais eux mêmes un certain nombre de bâtiments qu'ils sentaient l'impossibilité de défendre. La guerre qu'il faisait était juste et loyale. Il s'abstint de causer des pertes inutiles et gratuites aux propriétés particulières des habitants.

Arrivé à Batavia le 1er décembre, il y débarqua les troupes destinées pour cette colonie. Le séjour d'un mois qu'il fit dans ce port fut fatal à la santé de ses équipages. Cependant, renforcé du brick hollandais *l'Aventurier*, il gagna

[1] Ile de Sumatra.

les mers de la Chine, dans l'espoir de surprendre, à la sortie de Canton, le convoi qui en part tous les ans pour l'Angleterre. Le projet était bien entendu ; l'exécution facile. Il échoua faute de confiance et d'audace. Trompé par de faux renseignements qui lui avaient persuadé que les vaisseaux de la compagnie des Indes avaient été joints par une escorte de plusieurs frégates, l'amiral Linois, à l'aspect de vingt-sept voiles sur lesquelles il suffisait de s'élancer pour prendre tous les bâtiments qu'on pourrait atteindre, poussa la prudence jusqu'à la timidité. Il n'engagea[1], et trop tard, qu'un combat peu animé, où il ne porta point la présomption du succès, et dans lequel, mal inspiré lui-même ou mal secondé, il eut la douleur de laisser la victoire à une flotte marchande. L'Angleterre en fit éclater des transports de joie, et le roi lui-même décora de l'ordre du Bain celui des capitaines dont l'habileté avait assuré le salut de cet important convoi. La valeur du convoi était estimée un million et demi de livres sterling. En une telle circonstance n'avoir pas vaincu était un véritable échec. Linois revint prendre des vivres à Batavia et rentra, le 2 avril, à l'île de France.

Au bout de deux mois et demi il recommença

[1] Le 15 février 1804.

une nouvelle croisière, dont les résultats furent heureux comme dévastation du commerce anglais, peu brillants comme opération militaire. Il parcourut le canal de Mosambique, s'approcha de Ceylan, et se promena ensuite dans le golfe du Bengale. Trois bâtiments étaient au mouillage devant Visagapatnam, le vaisseau de ligne *le Centurion*, le vaisseau de la compagnie *la Princesse Charlotte*, et *le Barnabé*, navire de 400 tonneaux. Linois les attaqua le 18 septembre, prit le vaisseau *la Princesse Charlotte*, força *le Barnabé* de se jeter à la côte, mais se retira sans avoir pu obliger *le Centurion* à se rendre. Les Anglais vantèrent la défense de ce vaisseau comme la plus belle dont leurs annales fissent mention, et proclamèrent vaincu l'amiral Linois qui n'avait pu en triompher. Le titre de héros de la piraterie [1], qu'ils donnent à cet amiral, annonce assez le ressentiment que leur inspirait l'énormité des pertes causées à leur commerce par son infatigable activité.

Le vaisseau *le Marengo*, que montait l'amiral français, avait souffert des avaries qui, durant six mois, le retinrent dans le port; mais Linois ne laissa pas ses frégates oisives, et leurs courses

[1] This predatory french naval hero.

Annual register.

bien dirigées ne cessèrent pas d'être funestes à l'ennemi. Enfin le 22 mai 1805, Linois partit avec le *Marengo* et la *belle Poule*, pour sa troisième croisière. Il se porta d'abord sur les côtes de Ceylan, ensuite à l'entrée de la mer Rouge, fit quelques prises dans ces parages, eut un court engagement avec l'amiral Trowbridge, qui escortait un convoi de dix vaisseaux de la compagnie, entra au cap de Bonne-Espérance, en sortit le 10 novembre pour aller exercer, sur les côtes occidentales d'Afrique, les mêmes ravages que dans l'Inde, mais sans y obtenir le même succès. Le 29 janvier 1806, lorsque éloigné de ces côtes, il croisait sous le vent de l'île Sainte-Hélène, il apprit, par un bâtiment américain, que le cap de Bonne-Espérance était tombé au pouvoir des Anglais. Dès-lors n'ayant plus la ressource de ce port, et voyant baisser ses provisions de vivres, il ne songea plus qu'à se rapprocher de la France. Pour la douzième fois, depuis son départ de Brest, il coupa la ligne équinoxiale le 17 du mois de février. Chaque jour abrégeait la distance qui le séparait encore du sol natal, lorsque, dans la nuit du 13 au 14 mars, il tomba au milieu de l'escadre de l'amiral Warren, composée de sept vaisseaux, deux frégates et une corvette. La résistance ne pouvait avoir d'autre but que d'ennoblir la défaite. Elle fut aussi bril-

lante qu'elle pouvait l'être, et l'amiral ne se rendit qu'après avoir noblement défendu l'honneur de son pavillon. Linois et son fils furent tous deux grièvement blessés. Ce dernier combat, comme plusieurs autres, prouve suffisamment que c'était une fausse supposition qui seule avait empêché cet amiral de s'emparer du convoi de la Chine; mais, malgré le malheur ou la faute d'avoir laissé échapper cette immense proie, l'amiral français, de l'aveu des Anglais eux-mêmes, n'en avait pas moins, pendant trois années, fait à leur commerce la guerre la plus ardente et la plus destructive.

A cette époque désastreuse pour notre marine, éviter les escadres anglaises était une victoire pour les nôtres. Ce fut un avantage qu'obtint le chef de division Lallemand. On n'a pas oublié que, d'après le projet de descente prêt à être exécuté en 1805, projet si redouté par l'Angleterre, si bien combiné par Napoléon, si mal compris par l'amiral Villeneuve, cet amiral devait, dans sa route par Brest, s'adjoindre l'escadre de Rochefort. Lorsque ce projet fut manqué, le chef de divison Lallemand, qui commandait cette dernière escadre, résolut de ne rentrer dans le port qu'après avoir épuisé ses vivres. Il tint la mer pendant six mois, fit des prises nombreuses et riches, brûla ou coula bas beaucoup

de bâtiments dont il reçut à son bord les équipages, s'empara d'un vaisseau de guerre de cinquante-six canons, *le Calcutta*, rentra dans Rochefort avec son escadre intacte, augmentée de ce vaisseau, et mit à terre neuf[1] cents prisonniers. Les Anglais nommèrent cette escadre l'escadre invisible. Ce nom alors était un titre d'honneur. Chaque temps a son genre de gloire. Napoléon sut le comprendre ainsi; il fit expédier au chef de division Lallemand le brevet de contre-amiral.

La même bonne fortune qui avait accompagné l'escadre de Rochefort n'était pas réservée aux escadres qui sortirent de Brest. Depuis deux ans ce port renfermait vingt-deux vaisseaux précédemment destinés à se joindre à Villeneuve pour la grande entreprise de l'invasion de l'Angleterre. Au milieu de décembre 1805, onze de ces vaisseaux, quatre frégates et une corvette avaient été formés en deux escadres, l'une sous les ordres du contre-amiral Leissègues, l'autre sous ceux du contre-amiral Willaumez. Elles partirent ensemble comme n'en composant qu'une seule; mais, au bout de deux jours, elles se séparèrent pour prendre des routes différentes: Leissègues, celle de Santo-Domingo; Willaumez, celle du cap de Bonne-Espérance.

[1] L'*Annual Register* dit huit cents; le rapport français, mille.

Telle était la circonspection inspirée au ministère français par les derniers revers de notre marine, qu'il aimait mieux tracer à ses vaisseaux un chemin où les attendaient des tempêtes qu'un chemin calme où ils pouvaient trouver l'ennemi. Pour se rendre aux Antilles, l'amiral Leissègues avait ordre de naviguer au nord-ouest des Açores, au lieu de passer entre les Açores et Madère. Repoussé par la tourmente loin de la route qui lui était prescrite, il se dirigea, sans égard pour ses instructions, sous le vent des Açores, n'y rencontra point l'ennemi, et arriva, le 22 janvier 1806, devant Santo-Domingo, où il débarqua les troupes et les munitions dont il était chargé pour cette colonie. Leissègues devait-il s'arrêter dans ce port pour y réparer ses avaries, ou gagner la Havane, qui lui eût offert de plus amples moyens pour ces réparations? Les travaux ne furent-ils pas poussés avec trop de lenteur, et eût-il pu être sauvé par plus de diligence? Lorsque, le 6 février, il vit paraître devant lui l'escadre de l'amiral Dukworth, composée de onze bâtiments de guerre, dont sept étaient des vaisseaux de ligne, ses manœuvres furent-elles bien entendues? ses ordres fidèlement exécutés? Toutes ces questions ont dû être soulevées par l'issue calamiteuse du combat qu'il eut à soutenir. Après trois heures d'une vive résis-

tance, les vaisseaux *le Brave*, *le Jupiter*, *l'Alexandre*, étaient tombés au pouvoir des Anglais. *L'Impérial*, que montait Leissègues, avait long-temps lutté seul contre trois vaisseaux ennemis; ses batteries étaient désemparées; il avait perdu son grand mât et son mât d'artimon; cinq cents hommes de l'équipage étaient hors de combat: pour sauver ces intrépides marins, mais résolu de périr plutôt que de se rendre, Leissègues finit pas se diriger vers la côte où il échoua, et où les Anglais se gardèrent de le poursuivre. *Le Diomède*, réduit à la même extrémité, se dévoua au même sort. Ainsi, des cinq vaisseaux qui formaient cette escadre, trois furent pris, deux jetés à la côte y furent brûlés. Les deux frégates et la corvette seules échappèrent par la fuite à la destruction. Sans doute ici les forces des deux parties étaient disproportionnées. A talents égaux dans les chefs, les Français devaient succomber; mais quelle est donc la fatalité invincible qui, en montrant sans cesse, dans les amiraux français, des hommes personnellement intrépides, semble leur interdire ces miracles d'habileté et de génie qui, sur le continent, font si souvent triompher nos généraux de la supériorité du nombre?

Quoique la destinée de l'amiral Willaumez n'ait pas été aussi déplorable, cependant son

escadre, battue par les vents sans l'être par l'ennemi, fut en partie perdue pour la France. Informé par une corvette, dont il s'empara en approchant du cap de Bonne-Espérance, que ce port était entre les mains des Anglais, il croisa quelque temps entre les deux continents d'Afrique et d'Amérique, et, au commencement d'avril 1806, il alla relâcher au Brésil, où il s'arrêta dix-sept jours. De Bahia, il se dirigea vers Cayenne, prit des vivres à la Martinique et rançonna la colonie anglaise de Montserrat. Ayant eu connaissance, le 6 juillet, de l'amiral Cochrane, qui ne jugea pas à propos d'accepter le combat, il se porta en pleine mer pour y attendre le convoi anglais de la Jamaïque; mais il vit tout-à-coup ce projet contrarié par la disparition inattendue du vaisseau *le Vétéran*, que commandait Jérôme Bonaparte. Dans la nuit du 30 au 31 juillet, celui-ci, indocile au commandement, sans autorisation, sans avis préalable, avait fait voile pour la France. Pendant que Willaumez était à sa poursuite, le convoi de la Jamaïque avait passé, et lorsque l'amiral français alla reprendre sa croisière au point qu'il avait quitté, il y trouva une épouvantable tempête qui démâta presque tous ses vaisseaux et brisa le gouvernail de plusieurs. Frappé de ce double accident, *le Foudroyant*, que montait Willaumez, parvint avec beaucoup

de peine à gagner la Havane. *L'Impétueux* fut jeté à la côte vers le cap Henri. *Le Patriote*, *l'Éole*, *la Valeureuse* entrèrent dans la baie de la Chesapeak. *Le Cassard*, plus heureux, rentra dans le port de Brest. *Le Vétéran*, commandé par Jérôme Bonaparte, avait pris, en approchant des côtes de France, un convoi venant du Canada et d'une valeur de plus de cinq millions, mais une division anglaise lui coupa la route de Brest et celle de Lorient. Déterminé à se perdre plutôt que de se laisser prendre, il osa s'élancer dans la baie de Concarneau, où il fit son entrée, à la grande surprise des marins qui, jusqu'alors, n'avaient pas jugé qu'une frégate même pût s'y hasarder sans péril. En 1807, *le Foudroyant* et *le Patriote* revinrent en France. Il fallut dépecer, dans la baie de la Chésapeak, *l'Éole* et *la Valeureuse*, vu le mauvais état auquel ils se trouvaient réduits. Telle fut la fâcheuse issue d'une expédition dans laquelle, du moins, nul reproche ne put atteindre le chef qui la commandait. On lui doit, au contraire, la justice d'avoir évité plus d'un danger par la prudence de sa marche et la brièveté de ses relâches. Les Anglais ont prétendu que cet amiral, se croyant pressé entre les escadres des amiraux Warren, Richard Stracham et Thomas Louis, avait, par choix, dispersé ses vaisseaux, afin de conserver

isolément ce qu'il désespérait de sauver en masse. Cette supposition est erronée. La dispersion ne fut opérée que par une horrible tourmente. Les pertes qu'essuya cette escadre ne furent l'ouvrage que de la mer et des vents.

Au milieu de pertes publiques si grandes c'était un faible dédommagement que le mal causé par les escadres françaises aux propriétés particulières des Anglais, dans l'Océan indien par Linois, dans l'Océan atlantique par Lallemand et Willaumez. Leurs établissements et leur navigation sur les côtes occidentales de l'Afrique n'avaient pas non plus échappé au ravage. Le capitaine Lhermitte, parti de Lorient à la fin de 1805 avec le vaisseau *le Regulus* et la frégate *la Cybèle*, avait dévasté plusieurs de ces établissements et pris un grand nombre de bâtiments négriers ou autres dont quelques-uns étaient armés de 20 à 30 pièces de canon. Le nombre total des bouches à feu des bâtiments capturés s'élevait à deux cent vingt-neuf; celui des prisonniers à seize cents, cinq cents prisonniers blancs et onze cents nègres. Après avoir relâché au Brésil et fait de nouvelles prises, le capitaine Lhermitte, au bout de onze mois, rentra dans un port de France. Le brevet de contre-amiral, que Napoléon lui fit adresser aussitôt, fut la récompense de cette active et utile campagne.

Pour consoler la France de ses échecs dans des batailles réglées, avons-nous besoin de dire que, dans les combats d'un vaisseau contre un vaisseau, d'une frégate contre une frégate, nos marins l'ont toujours noblement disputé à leurs rivaux? L'année où nous sommes en offre elle-même plus d'un exemple. Le 14 mai, la frégate *la Pallas* ayant été détachée d'une division ennemie pour venir reconnaître la rade d'Aix où était stationné l'amiral Lallemand, celui-ci envoya contre elle la frégate *la Minerve*. La partie était égale. Les deux commandants, lord Cochrane et le capitaine Collet, déployèrent une égale bravoure. La frégate française voulant en venir à l'abordage, on se heurta avec une violence qui causa de graves avaries de part et d'autre; mais la frégate anglaise courait le plus grand danger, si, tandis que le capitaine Collet se réparait pour la poursuivre, un autre bâtiment ennemi ne fût venu la prendre à la remorque et la soustraire à sa perte inévitable.

Un autre fait plus remarquable fut la brillante conduite de la frégate *la Canonnière* contre le vaisseau anglais *le Tremendous*, de 74 canons. Cette frégate, envoyée dans l'Océan indien, à la recherche de l'amiral Linois, découvrit, à la hauteur du cap de Bonne-Espérance, le 21 avril 1806, un convoi escorté par deux vaisseaux de

ligne. L'un de ces vaisseaux, *le Tremendous*, s'avança aussitôt vers elle. Le commandant de la frégate, Bourayne, fut assez hardi pour ne point se refuser au combat. Une telle audace pouvait être de l'imprudence. Ce ne fut qu'une louable confiance justifiée par l'événement. Cet officier s'illustra par la rapidité de ses mouvements, par la précision de ses manœuvres, par son adresse à esquiver les décharges de l'ennemi comme à dirigèr sur lui des bordées toujours sûres, et dont l'effet fut tel que le vaisseau anglais, gravement endommagé, se vit obligé de quitter le champ de bataille, tandis que l'ardeur des marins français pressait leur brave commandant de les conduire à l'abordage. Si ces traits partiels d'une héroïque vaillance peuvent jusqu'à un certain point charmer l'amour-propre et même sauver l'honneur, quelle faible compensation de l'énormité de nos pertes dans les affaires générales!

Dire les malheurs des escadres françaises, c'est déja raconter les avantages obtenus par l'Angleterre; mais là ne se bornent point les succès maritimes de cette puissance. Au mois de novembre 1805, au moment où l'Autriche envahie appelait à grands cris les secours du cabinet de Londres, ce cabinet faisait partir une escadre et un corps de troupes, non pour opérer

en Europe une diversion utile à son allié malheureux, mais pour enlever aux Hollandais le cap de Bonne-Espérance. Le commandant en chef de l'expédition était l'amiral Home-Popham. Son escadre portait un corps de six mille hommes sous les ordres de sir David Bayrd. Le 4 janvier 1806, le débarquement s'opéra dans la baie de Lospard et on marcha vers la ville. Le gouverneur Jansens, qui disposait de forces égales à peu près à celles de l'ennemi, leur avait fait prendre une position qu'il semblait facile de garder. Elle fut mal défendue. Les Hollandais ne firent qu'une courte résistance et s'enfuirent en désordre. Les Anglais passèrent la rivière *Salée* sur les bords de laquelle ils se proposaient de camper, mais un parlementaire étant venu proposer une capitulation, on en signa les articles sur-le-champ et le fort Knocke fut occupé dès le soir même.

Après la bataille du 8, le général Jansens s'était emparé d'un passage qui conduit dans le district de Zwellendam et semblait vouloir se maintenir dans l'intérieur, mais bientôt il se laissa engager à une capitulation par le général Béresford, ce qui compléta pour les Anglais la paisible possession de cette colonie. Il fut stipulé que le corps commandé par le gouverneur hollandais Jansens serait renvoyé en Europe,

sans être considéré comme prisonnier de guerre.

La facilité du succès exalta l'imagination de sir Home-Popham; et sans aucune autorisation préalable, au mépris même des instructions qu'il avait reçues, certain d'être approuvé s'il était heureux, il conçut et exécuta un projet d'invasion dans l'Amérique méridionale. Vers le milieu d'avril, il quitta le cap de Bonne-Espérance, emmenant avec lui sous les ordres du général Béresford un détachement de troupes que lui avait donné sir David Bayrd, prit en passant quelques centaines d'hommes à Sainte-Hélène, et, avec une force totale de seize cents hommes environ, il fit route vers Rio dé la Plata, où il arriva au commencement de juin. Le 24, il opérait le débarquement de ses troupes à douze milles de Buenos-Ayres. Le général Béresford chassa devant lui un petit corps espagnol qui prit la fuite avec précipitation, et il ne rencontra d'autre obstacle que celui de la rivière qu'il lui fallut franchir sur des bateaux, le pont ayant été brûlé par les Espagnols. Le 27, il entrait dans Buenos-Ayres abandonnée par le vice-roi, qui s'était retiré à Cordova avec le peu de monde qu'il avait sous son commandement.

Enorgueilli de son triomphe, sir Home-Popham se hâta de l'annoncer, dans les termes les plus pompeux, à toutes les villes commerçantes

et manufacturières de l'Angleterre. Les transports de joie qu'excita cette nouvelle allèrent jusqu'à l'extravagance. Il semblait qu'un autre Colomb venait de découvrir un nouveau monde. Partout on se livra aux spéculations les plus hardies, les plus exagérées. Le gouvernement lui-même, qui d'abord avait blâmé cette expédition, désarmé par sa réussite, laissa expirer ses reproches au milieu des cris de l'allégresse publique. Ce qu'il n'aurait osé prescrire, il n'osa pas le désavouer, et, se laissant entraîner à l'ivresse générale, il n'eut pas même la prudence de détourner le commerce des opérations insensées dans lesquelles il ensevelissait d'immenses capitaux.

L'illusion ne fut pas de longue durée. Le revers fut aussi prompt, aussi complet que l'avait été la victoire. Au service des Espagnols se trouvait un Français, le colonel Linières, qui, indigné de la fuite honteuse du vice-roi, se sentit capable de rendre à l'Espagne une colonie si lâchement abandonnée. Le 10 août, à la tête d'un millier d'hommes qu'il avait tirés de Monte-Vidéo et du Saint-Sacrement, favorisé par un épais brouillard, il passa la rivière à Conchas au dessus de Buenos-Ayres, et, renforcé par quelques débris du corps qu'avaient battu les Anglais, il marcha vers la ville et la somma de se rendre.

A l'instant où il parut les habitants se levèrent en armes, et, le 12, il s'engagea dans les rues, sur les places, une action désespérée, à la suite de laquelle les Anglais, maltraités à la fois par un ennemi qui les pressait de tous côtés et par le feu qui partait des fenêtres et des balcons, finirent par se rendre prisonniers au nombre de treize cents.

Dans cet intervalle sir Home-Popham avait fait contre Monte-Video une tentative infructueuse. De retour au Rio de la Plata, il y établit une sorte de blocus en y attendant des renforts de l'Angleterre et du cap de Bonne-Espérance. Ainsi s'était évanouie sa prospérité d'un moment. Bientôt son gouvernement, indulgent ou sévère selon les résultats, après l'avoir applaudi, le fera passer par un conseil de guerre. La conquête passagère à laquelle se trouvera intéressé l'amour-propre national ne servira qu'à entraîner l'Angleterre dans des efforts plus considérables qui auront une désastreuse issue.

Quelle cause avait pu déterminer sir Home-Popham à tenter, de son propre mouvement, une semblable entreprise? L'explication donnée à ce sujet par les écrivains anglais semble toute naturelle. Plusieurs marins, et il était de ce nombre, avaient été, en 1804, appelés par M. Pitt et lord Melville à des conférences sur la possi-

bilité de mettre à profit, pour l'intérêt de l'Angleterre, les projets insurrectionnels de Miranda dans l'Amérique du sud. Quoique le ministère britannique eût ajourné ce dessein par déférence pour la Russie, sir Home-Popham se persuadait avec raison que si, même sans ordre ni autorisation préalable, il pouvait offrir à son gouvernement un succès consommé, le fait seul de la réussite absoudrait l'insubordination victorieuse. A la vérité une cour martiale prononça que sa conduite était répréhensible, mais, sans le revers qui suivit son premier succès, il n'aurait pas été jugé.

CHAPITRE LVI.

INTÉRIEUR.

Instruction publique. — Comptabilité des communes. — Questions soumises à des conseils spéciaux par l'Empereur. — — Envoi de commissaires pour rechercher les abus. — Opinion de l'Empereur sur l'autorité des préfets. — Égards pour les ministres de la religion. — Établissement d'un catéchisme uniforme pour tous les diocèses. — Fixation de la fête de Napoléon au 15 août. — Institutions utiles en Italie. — Justesse de goût de Napoléon à l'égard des édifices publics. — Distribution de secours par la distribution de travail. — Respect de Napoléon pour les monuments religieux. — Chapelles expiatoires érigées à Saint-Denis. — Lettre de Napoléon relative aux cendres de Voltaire et de Rousseau. — Monuments en l'honneur de Desaix. — Abus incurable. — Concentration de toutes les facultés intellectuelles de l'Empereur sur l'affaire du moment. — Mesures bien entendues du ministère du Trésor. — Création d'une caisse de service. — Effets utiles de la création de cette caisse. — Doublement du capital de la banque de France. — Régularité du service de la Trésorerie. — Polémique de chiffres entre Napoléon et ses ministres. — Répartition mensuelle de fonds entre les divers ministres. — Excès de précautions financières. —Violences seulement par représailles. — Budget

de 1806. — État des recettes. — État des dépenses. — Finances de l'Angleterre. — Différence de procédés en France et en Angleterre. — Accusation de lord Melville par la chambre des communes. — Recouvrement de cent quarante-un millions par le Trésor français. — Paris et Londres.

Pour n'avoir point à interrompre plus tard d'importants récits de négociations ou de guerre par de trop longues digressions sur les affaires intérieures, je crois devoir placer ici une esquisse des actes d'ordre domestique, dont les uns demandent à être considérés séparément, dont les autres ne seraient pas dignes de figurer au milieu des grands intérêts de l'époque, mais que l'histoire réclame cependant pour compléter la peinture des temps et des hommes.

On disait de Louis XI que son cheval portait le monarque et tout son Conseil. Ce mot, pour Napoléon, n'était vrai qu'à la guerre. Pour tout le reste, jamais ou presque jamais il ne prenait un parti sans une discussion préalable dans des Conseils d'hommes compétents sur les questions qu'il s'agissait de régler. Nous l'avons vu, en 1805, poser les bases d'un système d'instruction

publique. Le sujet est grave par lui-même et il l'est surtout pour un gouvernement nouveau. Aussi fut-il soumis aux méditations et aux débats d'un Conseil particulier. Pour arriver à une solution finale, douze à quinze séances furent consacrées à examiner, devant l'Empereur, les besoins généraux de la France et la situation de chacun des établissements déjà en activité, écoles primaires, colléges, lycées, prytanée, écoles spéciales de tout genre, afin de pouvoir déterminer, avec connaissance de cause, ce qui réclamait quelque modification, ce qui devait être ajouté à l'état existant. Le résultat de ces discussions fut la loi du 10 mai, portant qu'il serait formé, sous le « nom d'université impériale, « un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'empire. » L'organisation devait en être présentée au Corps législatif en 1810. Si le mal pouvait sortir, comme le bien, du sein des Conseils impériaux, il en sortait du moins, non comme l'effet d'un caprice instantané, mais comme le produit de calculs plus ou moins justes, appliqués en général aux intérêts du pays, trop souvent peut-être aux intérêts du chef du gouvernement. C'est à la dernière de ces catégories qu'appartient la détermination qui créa l'université impériale. On oublia trop les égards dus à

l'indépendance des pères de famille pour ne songer qu'à la consolidation du pouvoir dans les mains de la nouvelle dynastie.

L'une des erreurs de l'accusation systématique dirigée contre Napoléon est de regarder tout ce qui a été fait sous son règne, comme la suite d'un système tendant à concentrer en lui seul tout pouvoir, et jusqu'à l'autorité municipale du dernier village. En beaucoup de matières, le gouvernement a été conduit à cette concentration par des circonstances qu'il n'avait pas fait naître. Les événements antérieurs y ont eu leur part d'influence. Des plaintes, par exemple, se faisaient entendre de tous côtés sur le désordre qui régnait dans la comptabilité des communes. L'Empereur voulut, suivant son usage, que cette question fût discutée[1] devant lui. On lui fit, dans plusieurs Conseils, des rapports sur cette comptabilité; on releva les abus qui s'y faisaient le plus généralement remarquer, et on débattit les mesures à prendre pour améliorer cette partie de l'administration. Les règles qui furent établies en conséquence de ces délibérations étaient tellement restrictives qu'elles portaient atteinte aux droits des communes, mais la gravité du mal put déguiser le danger

[1] Lettre du 26 février, au ministre de l'intérieur.

du remède, et d'ailleurs il ne faut pas croire que, sous le règne d'un homme dont l'œil s'étendait partout et à qui rien ne pouvait long-temps échapper, les mesures adoptées eussent alors tout l'inconvénient qu'elles ont eu depuis.

Ce n'est pas seulement à son Conseil d'État ou à des Conseils, formés d'hommes choisis autour de lui, que l'Empereur demande, sur les difficultés de diverse nature qu'il rencontre, des renseignements et des avis. Il s'adresse, selon la nature de ces difficultés, à toutes les sciences, à toutes les professions. Tantôt occupé des travaux du Panthéon, il invite[1] la première classe de l'Institut à lui faire connaître « quels avantages ou « quels inconvénients il y aurait à faire en fonte « les piliers de cet édifice ; quel est le rapport « de la ténacité de la fonte à l'espèce de pierre « qui a servi à la construction du Panthéon ; ce « que coûterait la construction soit en fonte, « soit en pierre de Tonnerre ; si l'élégance du « bâtiment perdrait au renforcement des piliers ; « si le renforcement serait inutile en construi- « sant les piliers en fonte. » Tantôt désirant améliorer la législation sur les banqueroutes, il pose de même dix questions sur lesquelles il charge le ministre de l'intérieur de consulter[2] les cham-

[1] Lettre du 19 février 1806.

[2] Lettre du 24 juin 1806.

bres de commerce. Entend-il des plaintes sur les vices des réglements qui concernent la manufacture de Sèvres? Il ordonne au même ministre de réunir cinq à six des principaux manufacturiers de Paris et de rédiger avec eux un travail qui lui sera ensuite soumis. S'il n'arrive pas toujours au bien, toujours du moins il en a la volonté, à moins qu'un de ces grands intérêts, dans lesquels il croit voir sa conservation et son salut, ne vienne égarer sa raison naturellement droite et fausser son jugement.

Jamais chef de gouvernement ne porta ses regards plus loin et sur plus de détails que Napoléon. Malgré la rigoureuse surveillance que chaque ministre exerçait sur ses subordonnés dans les départements, l'Empereur, de temps à autre, y ajoutait encore par des missions extraordinaires d'auditeurs, de maîtres des requêtes et même de conseillers d'État, chargés de recueillir des informations sur des objets déterminés. Dans les instructions données à ces agents, on remarque toujours le désir qu'a l'Empereur d'empêcher les abus de pouvoir soit de la part des autorités elles-mêmes, soit de la part des entrepreneurs agissant pour le compte du gouvernement. Dans une circonstance où il avait été fait des achats, et, pour quelques divisions militaires, des réquisitions de grains, fourrages

et transports, les instructions, dictées par l'Empereur, prescrivaient[1] de recevoir toutes les plaintes, d'entrer dans tous les détails propres à faire reconnaître à la fois si nulle injustice n'avait été commise envers les citoyens, nulle fraude au préjudice du gouvernement.

Au mois de juin 1806, l'Empereur crut devoir porter à six cent mille quintaux l'approvisionnement de Paris. Il ordonnait en outre à l'hôtel des Invalides, à tous les hospices de s'approvisionner pour un an. « Cette précaution paraît « nécessaire, disait-il, parce qu'il est probable « qu'après plusieurs années d'une bonne récolte, « on en aura, l'année prochaine, une médiocre, « qui sera vraisemblablement suivie d'une mau- « vaise. » Dans ces mesures d'une sage prévoyance, attentif à l'intérêt des classes inférieures presque toujours froissées par les hommes qui agissent pour le compte du gouvernement, il ajoutait : « Si le ministre confie les achats à « Vanlerbergh[2], il convient de prendre tous les « moyens pour être sûr que les cultivateurs se- « ront payés. » Ces soins bienveillants, dont ne se doutent pas ceux sur lesquels ils portent, ne sont pas ce qu'il y a de moins louable dans le chef d'un grand empire.

[1] Lettre du 24 mai.

[2] L'un des principaux fournisseurs du gouvernement.

Comme l'Empereur était très-jaloux de préserver les citoyens des écarts de ses agents, il mettait aussi un grand intérêt à défendre l'autorité subalterne contre l'oppression de l'autorité supérieure. Une lettre du 26 avril 1806 fait parfaitement connaître ses doctrines sur ce point. Un nouveau maire ayant été nommé à Dijon, le préfet de la Côte-d'Or, au lieu de l'installer lui-même, avait chargé une commission de recevoir le serment de ce fonctionnaire. De là un démêlé entre le préfet et l'adjoint de la mairie. « Le « préfet, écrivit Napoléon, ne s'est point com- « porté, en cette circonstance, avec l'esprit de « conciliation dont il est dans mes intentions « que mes agents usent entre eux. La subordi- « nation civile n'est point aveugle et absolue. « Elle admet des raisonnements et des observa- « tions, quelle que puisse être la hiérarchie des « autorités.... Quelle opinion a-t-il donc des « égards qu'il doit à la capitale du pays qu'il ad- « ministre, puisqu'il dédaigne de se rendre à « l'hôtel-de-ville pour installer son maire? Si « je m'étais trouvé à Dijon, en cette circons- « tance, je me serais fait un plaisir de cette « installation.... Le préfet est un magistrat po- « pulaire, mais le maire est plus particulière- « ment le magistrat de la ville. Les honneurs « qu'on accorde à un maire lors d'une installa-

« tion solennelle sont une marque de considé-
« ration pour la ville et une fête communale.
« Je n'exige d'obéissance aveugle que dans le
« militaire. Les préfets ne sont que trop enclins
« à un gouvernement tranchant, contraire à
« mes principes et à l'esprit de l'organisation
« administrative.... » Après d'autres expressions de mécontentement sur la conduite du préfet qui avait dédaigné ses plus belles et ses plus douces fonctions, il ajoutait : « *L'autorité des*
« *préfets est trop considérable;* il y a à en crain-
« dre l'abus plus que le relâchement... » Pourquoi Napoléon qui aime à voir, même dans un préfet, un magistrat populaire, n'a-t-il pas pu comprendre que le maire d'une ville, au lieu d'être nommé par le chef de l'État, aurait dû être l'homme du choix des habitants? Alors, selon ses propres termes, l'installation d'un maire eût été une fête communale; mais, en partant même du système établi, il faut reconnaître que ses intentions sont justes, qu'elles ont un but utile, généreux, patriotique même, et que, s'il ne savait ni tout ce que vaut pour une nation la liberté politique, ni comment elle doit être établie, sa volonté personnelle, trop contrariée par le cours des événements généraux, tendait à instituer pour la France le mode de gouverne-

ment le plus propre à la consoler de l'absence de cette liberté qui lui manquait. On voit qu'il jugeait bien ce qu'il y avait d'inconvénients dans l'excessive autorité des préfets, mais les besoins de la guerre lui rendaient indispensable au-dedans une grande force et une grande rapidité dans l'action administrative, et de là les obstacles qui l'empêchaient d'exécuter les améliorations dont son œil pénétrant avait aperçu la nécessité.

Quoique l'Empereur eût eu, dès 1805, quelques griefs contre la cour de Rome, il n'avait alors qu'à se féliciter de la conduite générale du clergé français. De son côté il lui accordait une protection dont la sincérité ne pouvait pas être suspecte, car elle avait son intérêt pour garant, mais cette disposition personnelle de l'Empereur n'était pas celle des principaux agents du pouvoir. Plusieurs préfets ne craignaient même pas de braver à cet égard les intentions manifestes du chef de l'État. L'un avait l'indiscrétion d'afficher en public des principes irréligieux. Un autre, à propos des levées de jeunes gens, inquiétait les ecclésiastiques que leur âge ne semblait pas avoir dû affranchir du service militaire, et l'irrévérence en ce genre s'était élevée jusqu'à un évêque. Le premier de ces préfets

était un homme particulièrement estimé de l'Empereur par sa droiture et son intégrité. Napoléon chargea le ministre de lui adresser de bienveillantes remontrances, et quelque temps après il le fit passer à une autre place non moins avantageuse, mais qui n'imposait pas les mêmes devoirs. Son mécontentement s'exprima d'une manière plus vive envers le second. « Il y a, « disait-il, dans la conduite de ce préfet une « sorte d'inconsidération, peut-être même des « principes de mépris pour l'épiscopat qui doi- « vent surprendre extrêmement dans un fonc- « tionnaire public, lequel ne doit pas ignorer à « quel point le clergé a bien servi l'État dans « toutes les circonstances importantes et surtout « en ce qui concerne la conscription. » La suite de cet incident fut un décret qui dispensa du service militaire les ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés.

Une mesure qui eût été un acte de sagesse, si elle n'avait pas eu son principe dans un intérêt privé plus que dans l'intérêt général, fut l'adoption d'un catéchisme uniforme pour tous les diocèses. La cour de Rome ne demanda pas mieux que de seconder l'Empereur dans cette mesure. Ce catéchisme, qui plaçait la dynastie de Napoléon sous la garde des sentiments religieux, qui faisait presque de cette dynastie un

article de foi, fut revêtu de l'approbation du cardinal-légat. L'Empereur ne voulait voir que le service qui lui était rendu. Il ne songeait pas qu'en étendant ainsi, même dans son intérêt direct, l'action du Saint-Siége en France, il préparait à l'autorité pontificale des moyens d'influence dont elle pourrait un jour se servir contre lui. L'utilité présente lui cachait, comme il arrive trop souvent, les dangers à venir.

Il était réservé à notre siècle d'associer les saints eux-mêmes aux révolutions de la terre. Saint Napoléon, relégué jusqu'à nos jours dans les calendriers obscurs de quelques États d'Italie, prit place dans le calendrier français. Un décret[1] ordonna que la fête de ce saint et celle du rétablissement du culte catholique fussent célébrées ensemble, le 15 août, jour de l'Assomption et date du concordat. Jamais nul autre saint ne reçut des hommages plus éclatants, plus étendus, que celui-ci en recevra pendant près de dix années. Il tombera du trône avec celui qui l'y avait placé; mais, comme lui, disparu des calendriers où il avait été si brillamment accueilli, il ne disparaîtra plus de l'histoire.

Le même décret réunit, dans une seule fête, fixée au premier dimanche du mois de décem-

[1] 19 février.

bre, l'anniversaire du couronnement et celui de la bataille d'Austerlitz.

Tout ce qu'il y avait en France d'institutions utiles était transporté dans les pays dépendants de la France. Dans le royaume d'Italie, ce qui avait été provisoire relativement à l'ordre judiciaire était remplacé par une organisation définitive. Des couvents y étaient changés en hospices. Des maisons de travail s'élevaient dans plusieurs villes du royaume pour détruire la mendicité. Des décrets nombreux ordonnaient la réparation de routes anciennes, la création de routes nouvelles. Milan, comme Paris, recevait de notables embellissements.

Le goût de bâtir est une passion commune même aux princes les plus vulgaires. Ce qui importe aux peuples, c'est que ce goût s'applique à des objets d'un intérêt véritable. On a prétendu que l'Empereur Napoléon, dans les travaux qu'il avait ordonnés, cherchait l'éclat plus que l'utilité même. C'est une erreur et une injustice. Sa principale étude au contraire était de restreindre chaque genre de construction dans la limite des convenances naturelles. A peine avait-il exprimé l'intention de faire bâtir un pont vis-à-vis l'École-Militaire, qu'aussitôt on lui présenta les plans les plus exagérés. « Vouloir[1],

[1] Lettre du 2 juillet.

« répondit-il, faire d'un pont un monument est « une idée bizarre. La première idée que pré- « sente le mot : *monument :* est celle d'une chose « indestructible. Ainsi les Pyramides, construi- « tes de masses de pierre grossièrement taillées, « sont des monuments ; mais il n'en est pas de « même d'un pont, dont la durée est nécessai- « rement bornée et qui est sujet à de nombreu- « ses causes de destruction. Un pont est un « ouvrage d'art qui exige des combinaisons dif- « ficiles. Il peut être un objet de décoration, « mais ne sera point un monument. Ces idées « s'excluent... » La pureté de goût, en cette circonstance, était, chez l'Empereur, une qualité profitable, car sa conclusion était que le projet le plus économique serait celui qui aurait la préférence.

Deux pensées l'occupaient toujours en même temps, servir le pays par des constructions nouvelles, et fournir, par le moyen de ces constructions, du travail à des classes dont la guerre rendait les professions inactives. L'idée de faire le bien par le travail, et de favoriser l'industrie en faisant le bien, se trouve dans une foule d'actes de Napoléon. Des troubles survenus à Malte, depuis que cette île était entre les mains des Anglais, avaient donné lieu à une émigration assez considérable de Maltais pour la Corse.

L'Empereur avait accordé des secours à ces fugitifs. En se plaignant [1] au ministre que les sommes allouées pour cette dépense n'avaient pas été payées avec exactitude et en le chargeant de faire réparer cette omission, l'Empereur engageait le ministre à profiter de cette circonstance pour étendre dans la Corse la culture du coton, dont il avait été fait des essais qui avaient réussi. Les Maltais entendant très-bien cette culture, ce serait un moyen de les secourir honorablement en les rendant utiles.

Dans le même temps, le 23 septembre, Napoléon écrivait à son ministre de l'intérieur : « Il « existe à la Bibliothèque beaucoup de pierres « précieuses. Il faut les distribuer aux bons gra- « veurs de Paris pour graver divers portraits. « Cela encouragera l'industrie et donnera du « travail aux artistes. »

Loin de vouloir placer ses propres constructions au-dessus de celles qui avaient été ordonnées par les rois de France, l'Empereur mettait sa gloire à continuer les ouvrages commencés par eux. En s'occupant à terminer le Panthéon, il conçut la pensée de rendre cet édifice à sa première destination. Par des notes du 12 février 1806, il fit connaître cette intention au ministre

[1] Lettre du 21 septembre.

de l'intérieur dans les termes suivants : « Le maî-
« tre-autel serait dédié à sainte Geneviève... On
« placerait dans cette église les tombeaux qui
« sont aujourd'hui au muséum des monuments
« français, qu'on y rangerait, comme aux Au-
« gustins, par ordre de siècles. Ils sortent des
« temples; il conviendrait de les y faire rentrer.
« Il y a là une sorte de profanation qui afflige
« les gens religieux. Ils attireraient d'ailleurs les
« curieux vers ce monument le plus beau de la
« capitale. »

Les mêmes notes du 12 février indiquaient l'église de Saint-Denis pour la sépulture de la famille impériale. « On ordonnerait, disait Na-
« poléon, que trois autels expiatoires y fussent
« dressés en mémoire des trois races dont les
« mânes ont été dispersés. » Ces idées de l'Empereur devinrent le sujet d'un rapport qui lui fut fait peu de jours après, le 19 février, et d'un décret qui en prescrivit l'exécution. L'église de Sainte-Geneviève fut rendue au culte conformément à la volonté de son fondateur. Elle conserva en même temps la destination qui lui avait été donnée par l'Assemblée constituante. Relativement à l'église de Saint-Denis, « vaste cercueil,
« plein d'une poussière de rois (expressions du
« ministre), et qui renfermait en quelque sorte
« dans son sein l'histoire de toute la monarchie, »

le décret impérial portait qu'il serait érigé quatre chapelles, trois dans l'emplacement des tombeaux des première, deuxième et troisième races, et une dans l'emplacement destiné à la sépulture des Empereurs.

L'église de Sainte-Geneviève fut encore l'objet de quelques autres lettres de Napoléon. L'une, du 26 février, tient spécialement à l'intérêt des arts. L'Empereur engage son ministre à faire des recherches « pour compléter les monuments « de la sculpture française dont la collection est « due aux soins de M. Lenoir. » D'autres dispositions se rapportent aux cendres de Voltaire et de Rousseau. Le désir de Napoléon est, qu'il soit construit un beau mausolée en l'honneur de Voltaire. « Il paraîtrait convenable, dit-il, de « revenir à l'usage de placer des statues sur les « tombeaux, en évitant le plus possible dans la « composition toute espèce d'allégorie. » A l'égard de Rousseau, il charge le ministre « de se faire « représenter le testament dans lequel Jean-« Jacques a consigné le vœu d'être enterré à « Ermenonville. » Le ministre se ferait demander le corps de Rousseau par M. de Girardin, en mettant d'ailleurs, dans cette démarche, les formes les plus honorables pour la mémoire de Jean-Jacques. On ne sait trop quel sentiment dicte cette conduite de Napoléon. Il reste incertain s

c'est lui qui ne tient pas à conserver au Panthéon les cendres de Rousseau, ou s'il n'a obéi qu'à un mouvement de respect pour la dernière volonté de ce grand écrivain.

Nous nous abstiendrons de passer en revue les autres travaux en si grand nombre, exécutés à Paris et dont sans cesse il demandait compte au ministre de l'intérieur. Nous ferons seulement remarquer que, malgré son impatience de rendre Paris salubre en l'embellissant, rigoureux observateur des lois de la justice envers les propriétaires des terrains qu'il fallait d'abord acquérir, il ne voulait procéder aux démolitions qu'après avoir, par des évaluations équitables, satisfait aux droits de la propriété.

La mémoire de Desaix était infiniment chère à Napoléon. Le tombeau de ce général, destiné à être placé dans l'église du Grand-Saint-Bernard, étant terminé, il recommandait [1] au ministre de l'intérieur d'en faire surveiller le transport, et ne dédaignait pas d'entrer dans des détails sur les sculptures qui devaient être appliquées à ce tombeau. Il chargeait en même temps M. Denon de suivre l'exécution du monument qui devait être élevé à Desaix sur la place des Victoires. L'exécution n'a pas répondu au vœu de l'Em-

[1] Lettre du 28 février.

pereur, mais l'erreur de l'artiste n'affaiblit pas le mérite du sentiment qui avait commandé l'ouvrage.

On est presque obligé de croire qu'il y a des abus destinés à être éternels. Le 20 février, l'Empereur faisait écrire : « Le ministre de l'intérieur « visitera la maison de dépôt existante à la pré- « fecture de police pour en rendre compte à « S. M., dont l'intention est que ce lieu, où les « personnes même les plus innocentes peuvent « se trouver conduites, soit tel que du moins « on n'y éprouve aucune privation. » Depuis 1815, vingt fois nous avons entendu des plaintes contre l'odieuse inconvenance que l'Empereur avait voulu faire disparaître dès 1806. Le mal s'était-il reproduit, ou Napoléon lui-même n'avait-il pu parvenir à le détruire?

Quelques uns des détails que nous venons de rapporter peuvent paraître au-dessous de la dignité de l'histoire. Plutarque, à ce qu'il nous semble, ne les eût pas négligés. Napoléon ne nous apparaît que trop souvent comme guerrier ou comme négociateur. Ce qui étonne le plus en lui peut-être, c'est sa promptitude à passer de la plus haute combinaison de guerre ou d'État aux plus humbles intérêts de l'Édilité ou de la Questure. Les faits que nous venons de citer et mille autres que nous passons sous silence at-

testent quelle variété d'objets traversait chaque jour sa pensée, sans que l'attention donnée à l'un nuisît jamais à celle que réclamait l'autre. Il est à regretter assurément que Napoléon n'ait pas eu, dès son règne, les idées d'ordre constitutionnel qui plus tard sont devenues des notions communes et populaires; mais enfin s'il eut le tort de penser qu'il fallait que la France fût, pour son propre intérêt à elle-même, toute entière à sa discrétion, du moins en revanche il consacrait aussi sa vie toute entière à la France.

Peut-être n'a-t-il pas existé au monde un autre individu, soit dans les hautes soit dans les basses régions de la société, qui ait prouvé, autant que Napoléon de quelle continuité, de quelle variété, de quelle étendue de travail l'intelligence d'un seul homme est capable. Son grand secret à cet égard, (et ce secret ne dépendait pas de sa volonté seule, il tenait à son caractère, à son esprit, peut-être à son organisation particulière), c'était de se donner tout entier, sans distraction, à l'affaire du moment. Il n'est nullement douteux que cette faculté si rare n'ait eu une extrême influence sur sa destinée. A Marengo, à Austerlitz, à Jéna, il n'avait qu'une seule idée, la victoire. La victoire obtenue, sa pensée ressaisissait immédiatement tous les intérêts dont il s'était séparé pour un seul. Tant qu'il n'avait été occupé que

d'un objet unique, tout en lui annonçait le calme et la confiance. Après avoir tout hasardé pour vaincre, vainqueur il reprenait une gravité silencieuse, embrassant un grand nombre de vues à la fois et ne voulant plus mettre au hasard aucun des avantages que lui avait présentés la fortune. Il en était de même dans les affaires d'administration et de gouvernement.

D'après la prodigieuse activité de Napoléon, le rôle de ministre ne pouvait pas être auprès de lui une fonction oisive et sans difficulté. Cependant une fois la première épreuve consommée, la vie d'un ministre, pour être laborieuse, n'était pas sans dédommagement. L'estime de l'Empereur et d'honorables encouragements en étaient toujours le prix assuré. Une pénible tâche fut, en 1806, imposée au ministre nouveau, M. Mollien. Elle fut habilement remplie. Tout en satisfaisant aux besoins du jour, il fallait, d'une part, assurer au Trésor le recouvrement des cent quarante-un millions huit cent mille francs dont les banquiers, faiseurs de service, se reconnurent eux-mêmes débiteurs, et, d'autre part, organiser un système général de recettes, qui mît le gouvernement à l'abri de tout déficit semblable pour l'avenir.

Nous avons fait connaître, en 1805, comment le respectable M. de Marbois s'était trouvé enveloppé dans les filets de la compagnie de banquiers

à laquelle il avait affaire. Son erreur n'était pas sans excuse. Personne ne soupçonnait le déficit du Trésor. Les recettes se balançaient avec les dépenses. La même masse de valeurs numériques se présentait dans les écritures. Il n'y avait qu'échange d'effets de portefeuille qui paraissaient égaux en valeur, parce qu'ils étaient égaux en chiffres; mais, au lieu de valeurs réelles, le Trésor n'avait reçu que des valeurs hasardeuses ou nulles, comme, par exemple, en échange des revenus publics recouvrables en France, des traites espagnoles sur la Vera-Cruz, et ces traites montaient à des sommes supérieures de beaucoup à la quotité des piastres existantes dans les comptoirs mexicains.

Sur les cent quarante-un millions dus par les banquiers faiseurs de service, une part fut rétablie à la charge de l'Espagne. Les banquiers avaient fait à cette puissance des avances en fournitures et en argent et lui avaient promis d'acquitter le subside qu'elle devait à la France. C'était à la suite de ces avances faites à la cour de Madrid au moyen de fonds puisés dans le Trésor français que M. Ouvrard avait conclu, avec M. Espinosa, chef du bureau de consolidation, l'arrangement qu'il appelait son traité avec Charles IV. Tout rentra dans l'ordre. L'Espagne laissa le Trésor français tirer le meilleur parti possible des pias-

tres qu'elle avait déléguées à la compagnie. A cette occasion on vit le cosmopolitisme commercial se jouer des déclarations de guerre faites par les cabinets. Grace à lui, des mains ennemies ne sont point des mains infidèles. Les recouvrements se firent par l'intermédiaire des maisons Hope d'Amsterdam et Baring de Londres. Tandis que l'Espagne est l'alliée de la France, une frégate britannique va mouiller dans la rade espagnole de la Vera-Cruz et y recevoir une cargaison de piastres pour la Trésorerie française.

Cependant comme les assignations de l'Espagne n'équivalaient pas au tiers de la dette des banquiers réunis, il fallût, pour le reste, prendre d'autres mesures. Ce surplus fut soldé en quelques années, sans que les services souffrissent d'interruption et que les entrepreneurs continuassent à conserver encore une grande fortune. Il y eut dans la conduite du gouvernement de l'indulgence et un bon calcul.

Le passé étant couvert, il fallait pourvoir à l'avenir. La difficulté pour le Trésor était toujours d'avoir à payer, dans le délai de douze mois, à peu-près cent vingt millions au-delà de ce qu'il pouvait recouvrer dans ce même espace de temps. Tandis que les receveurs-généraux avaient eu la faculté de souscrire, pour les impôts recouvrés par eux, des obligations payables

en 15, 16 et 17 mois, le Trésor avait fait des emprunts soit en négociant ces obligations, soit en les donnant en paiement à ses créanciers, et, jusqu'à l'échéance de leurs engagements, les comptables qui avaient opéré leurs recouvrements dans un moindre délai, restaient maîtres de l'emploi des fonds. On comprit que, s'il était juste d'accorder aux receveurs des avantages suffisants, de les intéresser même par des rétributions à accélérer les recettes, il l'était aussi de faire profiter le Trésor de cette anticipation de recettes, au lieu de le condamner à chercher d'autres prêteurs. On trouva, dans un nouvel arrangement à cet égard, trente à quarante millions sur les cent vingt dont on avait besoin.

Parmi les moyens proposés pour procurer ce qui manquait encore, on songea naturellement à s'aider de la banque de France. L'expédient était possible; l'application pouvait en être combinée de manière à prévenir tout inconvénient. On se livra sur ce point à une discussion approfondie. La proposition fut rejetée par l'Empereur. Il fonda son refus sur un motif qui nous semble sans réplique. « Il ne faut point, dit-il, « d'alliance entre la Banque et le Trésor. Souvent « un simple mouvement de fonds peut porter « avec lui le secret de l'État. »

Une ressource plus simple, plus prochaine,

existait à la disposition du Trésor. Elle fut saisie, préparée, mise en œuvre par M. Mollien. Tout ne consistait pas pour le ministre à compter lui-même sur la certitude de la réussite. Il fallait aussi faire passer cette confiance dans l'esprit de l'Empereur. Le ministre eut à lui expliquer le jeu de l'établissement qu'il lui proposait sous le nom de *Caisse de service*[1]. L'explication fut promptement comprise. En prenant l'arrêté qui portait création de cette caisse, l'Empereur dit : « je ne « puis pas signer trop tôt l'émancipation du « Trésor. »

L'utilité de cet établissement ne tarda pas à être appréciée. Les receveurs-généraux s'empressèrent de lui verser les fonds dont ils ne devaient compte que dans des délais plus ou moins longs. Ils profitaient de l'intérêt sur toutes les sommes qu'ils livraient au Trésor avant le délai fixé par les traités. L'intérêt au contraire était à leur charge pour toutes celles qui étaient restées dans leurs mains au-delà de ce délai. Ce compte d'intérêts se soldait tous les trois mois.

[1] A la proposition de cet établissement, le ministre joignait celle d'un nouveau mode d'écritures et de comptabilité, par l'effet duquel les comptables de chaque département exercèrent bientôt les uns sur les autres, au profit du Trésor, un contrôle auquel aucun recouvrement ne pouvait échapper. Nous verrons ce changement s'opérer en 1807.

La caisse de service obtint un tel crédit que des prêts lui étaient offerts au taux le plus modéré. Ses mandats étaient achetés au pair. Elle put ainsi rendre disponibles pour le Trésor tous les fonds dont il avait besoin en quelque lieu que ce fût. Cette facilité de faire payer exactement sur tous les points ce que pouvait devoir le gouvernement offrait surtout un précieux avantage pour le Trésor et pour le pays; c'était restituer sur-le-champ l'impôt à la matière imposable.

Une autre mesure, adoptée en 1806, et qui n'était pas indifférente aux finances de l'État, fut le doublement du capital de la Banque de France et une nouvelle organisation donnée à cet établissement. A l'époque où nous sommes, la question générale des Banques peut s'envisager sous d'autres points de vue qu'on ne le faisait alors, mais en 1806 on venait de sortir d'une épreuve qui autorisait le gouvernement à se prémunir contre le retour d'un accident semblable. La crise de 1805, ainsi que l'ont prouvé les faits, avait été l'ouvrage incontestable de l'administration de la Banque elle-même, dont l'excessive facilité avait porté ses escomptes au-delà de toute mesure. Il y a eu confusion dans les idées lorsqu'on a imputé cette crise au gouvernement par la raison qu'elle avait eu, pour cause principale, les avances faites aux banquiers du Tré-

sor. Nulle identité n'existait entre le gouvernement et ses banquiers. Ceux-ci le représentaient si peu en cette circonstance qu'ils employaient à son préjudice les ressources que leur fournissait la Banque et qu'ils les compromettaient l'un et l'autre. En définitive ce que voulait Napoléon et ce qu'il devait vouloir, c'était que la Banque pût lui être utile sans pouvoir lui nuire. Ce résultat, il l'a obtenu. Aujourd'hui c'est de l'expérience acquise que doivent dépendre les perfectionnements qui peuvent être ajoutés à cette institution.

Au commencement de 1806, les recettes des cinq dernières années étaient restées de près de cent millions au-dessous des dépenses réglées par les budgets. Pour éteindre une partie de cette dette, il fut affecté une somme de soixante millions, en annuités à cinq pour cent, payables en six années. Ces annuités avaient pour gage une somme pareille en biens nationaux, et de plus une rente qui appartenait à la caisse d'amortissement. Au mois de mars, le cours des cinq pour cent était à cinquante-six. Trois mois après, il était à soixante-quatre, et il montera jusqu'à soixante-seize vers le mois de décembre. Les opérations du Trésor étaient d'une parfaite régularité. Nul paiement ne se faisait attendre. La caisse de service avait, à la fin de l'année,

un fonds libre de plusieurs dizaines de millions. Il y avait en outre à Mayence une caisse de vingt-quatre millions disponibles pour les seuls besoins de l'armée dans les premiers mois de 1807.

Cette situation si satisfaisante était due sans contredit au talent et à l'activité du ministre, mais peut-être fallait-il un excitateur aussi puissant que Napoléon pour que le ministre lui-même fît tout ce qu'il était capable de faire. Personne, autant que lui, n'a su porter ses coopérateurs à un développement complet de toutes leurs facultés naturelles ou acquises. Sa correspondance avec son ministre du Trésor renfermait la polémique de chiffres la plus étrange peut-être qui ait jamais existé. Les détails les plus arides ne lassaient point sa patience. Il analysait les calculs, décomposait les états de situation, en divisait les colonnes et les faisait soumettre à des formes nouvelles pour s'assurer si les résultats seraient toujours les mêmes. Ce qu'il faisait en ce genre avec son ministre du Trésor, il le faisait avec les ministres de la guerre et de la marine, l'intendant-général de ses armées et l'administrateur de sa liste civile. Son but était de tenir tous les chefs des départements dans une continuelle défiance d'eux-mêmes et de leurs subalternes. « Il n'avait plus, disait un de ses mi-
« nistres, à disputer la supériorité du pouvoir;

« il disputait à tous la supériorité du savoir. »

Quelquefois il faisait sciemment des raisonnements peu exacts, présentait des objections mal fondées, et demandait l'impossible; il pliait les principes, les règles à son intérêt présent, et forçait les éléments les plus opposés d'entrer dans son système. Le même jour il écrivait des lettres qui paraissaient contradictoires, qui renfermaient de doubles emplois, et pourtant ce n'était de sa part ni contradiction ni oubli. Lorsque ses conceptions dépassaient ses moyens, il croyait suppléer à ceux-ci par l'excès d'efforts qu'il exigeait de ses agents. Il menait les chiffres comme les bataillons. Il aurait voulu qu'une même somme pût faire deux paiements, comme un régiment le servait dans la même affaire, et presque à la même heure, sur deux points différents. C'était un des procédés de son arithmétique pour tirer des choses et des hommes toute leur valeur.

La guerre, les négociations, rien ne l'empêchait de donner aux finances, comme à toutes les autres parties de l'administration, une attention aussi entière que s'il eût été dans la paix la plus profonde. C'était, comme on sait, un usage établi que, le 15 de chaque mois, l'Empereur réglât, en Conseil de finances, les sommes dont les divers services ministériels dispo-

seraient le mois suivant. Ce travail mensuel, l'Empereur le faisait sous sa tente, comme il l'eût fait à Paris. Il ne lui manquait que son Conseil. Tout lui était envoyé à son quartier-général : là, seul, il examinait les comptes et modifiait les propositions ; là, quelquefois même, il réglait le budget de l'année, entrait dans des discussions infinies, écrivait de longues lettres à ses ministres, et parfois ces lettres avaient été signées la veille d'une bataille.

Quoique, dans les derniers mois de 1806, la conquête de la Prusse dût rendre l'Empereur exempt d'inquiétude pour la solde de son armée; quoique déja il eût à Mayence une caisse de vingt-quatre millions, représentant huit mois de solde, il voulut encore avoir sept à huit millions disponibles à Strasbourg. « Dans des moments « comme ceux-ci, écrivait-il, le 25 octobre, l'ar- « gent n'a de valeur que par la promptitude « avec laquelle on peut l'employer. » A Mayence il voulait des espèces et non des effets. « S'il ar- « rivait quelque événement, comme l'affaire « d'Ouvrard, l'an passé, ou quelque malheur « qui empêchât la réalisation des effets, la solde « serait compromise. » Sa prudence semblait alors croître en raison de ses succès.

Si Napoléon répondit par des violences aux violences de l'Angleterre, jamais il n'en prit l'i-

nitiative. Dans le mois de décembre, des rapports qui lui parvinrent en Pologne, lui annonçaient que le gouvernement britannique voulait confisquer les fonds, appartenant à des Français, sur le grand-livre de la dette d'Angleterre. « N'y « aurait-il pas, écrivit-il le 15 à son ministre du « Trésor, des précautions à prendre pour empê- « cher le transfert de ce qui est sur notre grand- « livre au compte des Anglais? Cette matière « est très-délicate. Je ne veux pas donner l'exem- « ple; mais si les Anglais le font, je dois user « de représailles. » Son ministre lui répondit, et Napoléon le comprit à merveille, que les Anglais ne commettraient pas une pareille faute, mais que s'ils la commettaient, on la rendrait encore plus funeste pour eux en ne l'imitant pas.

Comme le gouvernement avait, au commencement de l'année, repris l'usage du calendrier grégorien, le budget dut offrir les recettes et les dépenses de quinze mois. Suivant les tableaux contenus dans l'ouvrage de M. le duc de Gaëte, dont j'ai fait usage jusqu'à présent, ce budget de quinze mois montait à 811,074,991 francs. Mais il est des recettes qui entraient dans les caisses du Trésor, sans avoir fait partie de celles dont la perception était dirigée par le ministre des finances. J'en ai déja précédemment fait la remarque, en indiquant, pour être ajoutées au

total du budget du ministère des finances, des recouvrements ayant une origine étrangère. Désormais je réunirai toutes ces sommes dans un même tableau. Voici donc un état complet des recouvrements opérés dans les douze mois de 1806 et les cent jours de 1805.

ORIGINE DES RECETTES.

Contributions directes........	402,970,000 fr.
Enregistrement et Domaines....	254,055,000
Douanes....................	65,675,000
Loterie.....................	12,105,000
Postes......................	7,515,000
Régie des droits réunis.......	60,434,000
Régie des sels et tabacs au-delà des Alpes.................	1,260,000
Salines de l'Est...............	3,667,000
Poudres et Salpêtres...........	1,275,000
Monnaies....................	625,000
Subsides d'Italie et autres.......	42,653,000
Vente d'effets militaires, hors de service..............	4,500,000
Cautionnements, recettes sur les années antérieures..........	20,230,000
Décomptes d'acquéreurs de domaines nationaux.............	10,000,000
A reporter..	886,964,000 fr.

Report....	886,964,000 fr.
Vente de salines..............	6,800,000
Bons de la caisse d'amortissement	13,531,000
Fonds spéciaux, pour dépenses locales....................	63,505,000
Total............	970,800,000

A ce tableau des recettes, nous croyons devoir joindre celui des dépenses. Ce dernier sera aussi un point de comparaison pour les temps ultérieurs. On pourra juger quelles sont et les charges et les dépenses qui se sont accrues dans la proportion la plus élevée.

SITUATION DES DÉPENSES.

Dette publique et pensions.....	128,597,000 fr.
Liste civile..................	34,769,000
Ministère de la justice..........	25,640,000
— des affaires étrangères..	10,668,000
— de l'intérieur.........	35,801,000
— des finances...........	32,257,000
— du Trésor public......	10,325,000
— de la guerre..........	434,072,000
— de la marine..........	149,119,000
— des cultes............	16,600,000
— police générale.......	1,006,000
A reporter.	878,854,000 fr.

Report..	878,854,000 fr.
Frais d'escompte du 22 septembre 1805 au 27 janvier 1806.....	15,700,000
— du 28 janvier au 31 décembre 1806..................	12,051,000
Fonds de réserve.............	680,000
Fonds pour frais d'administration locale, routes, etc., etc.......	63,515,000
Total............	970,800,000

Dans cette même année, la dépense de douze mois en Angleterre avait été le double de celle de quinze mois en France. L'impôt sur les propriétés, *income taxe,* fut porté de six et demi à dix pour cent, et on annonça qu'il serait continué aussi long-temps que durerait la guerre. Cette taxe frappait toute propriété qui dépassait cinquante livres sterling de revenu. Il y a peu d'exemples d'un impôt aussi onéreux dans quelque pays que ce soit.

Le produit des impôts forma une somme

de	53,698,124 liv. sterl.	1,342,453,100 fr.
l'emprunt	20,000,000 liv. sterl.	500,000,000 fr.
	73,698,124 liv. sterl.	1,842,453,100 fr.

L'année 1806 offre, en France et en Angleterre, tout à la fois un rapprochement et un contraste.

Dans les deux pays, le gouvernement eut à se plaindre de désordre dans ses finances. En France ce désordre était produit par les entreprises aventureuses d'une compagnie qui sacrifiait tout au désir de faire rapidement d'immenses bénéfices; mais le soupçon n'atteignit jamais le ministre estimable, dupe de machinations que sa loyauté ne soupçonnait pas. En Angleterre, le principe de la corruption était dans le ministère même. Un caissier infidèle était convaincu de concussion, et le ministre, sinon de complicité manifeste, du moins de connivence. Il fut déclaré par la Chambre des communes, que ce ministre était coupable « d'avoir [1] foulé la loi aux pieds « et hautement enfreint son devoir. » Il n'est pas sans intérêt de remarquer la différence de la marche qui fut suivie dans les deux gouvernements.

A Londres, lord Melville est accusé par la Chambre des communes devant la Chambre des pairs. Ce ministre finit par être absous; mais son procès a eu un grand éclat; il a donné lieu à une longue procédure, à de longues discussions. Parmi les témoins appelés dans l'enquête, M. Pitt lui-même a subi plusieurs interroga-

[1] Has been guilty of a gross violation of the law and a high breach of duty.

toires. Si l'Angleterre n'a pas eu sous les yeux l'exemple d'un juste châtiment appliqué à un ministre prévaricateur, elle a du moins vu mettre en action son droit à poursuivre et à punir les ministres.

Le gouvernement représentatif en France n'a pas le même caractère; le temps et les circonstances ne l'ont point encore conduit à un pareil développement. La position des deux pays est d'ailleurs tout-à-fait différente. Lorsque Bonaparte arriva au pouvoir, il n'y avait plus de finances. De la nullité où elles étaient à son avénement, elles sont remontées, grace à lui, à une situation prospère à laquelle on n'aurait pas osé prétendre. Il est donc naturel que le Tribunat et le Corps législatif, n'ayant nul sujet de plaintes, se bornent à encourager le gouvernement et à lui prêter un légitime appui. L'Empereur avait deux partis à prendre : l'un, de faire mettre en jugement les hommes qui avaient abusé de la confiance de son ministre; mais, dans ce cas, en rendant inévitable la banqueroute des faiseurs de service, il eût compromis la créance du gouvernement; l'autre, de fermer les yeux sur la culpabilité de ces spéculateurs punis par leur avidité même, et de leur laisser, en continuant de se servir d'eux comme munitionnaires-généraux, la possibilité de se libé-

rer envers le Trésor. Ce fut ce dernier parti qu'il adopta, non sans s'assurer des gages en mettant la main sur les valeurs considérables de diverses sortes, effets, biens nationaux et autres qui appartenaient à la compagnie. Dans la situation de la France, cette marche adoptée par Napoléon était ce qu'il y avait de plus sage. Sauver à l'État cent quarante et un millions, serait, dans tous les temps, un immense bienfait, mais c'était un résultat beaucoup plus important alors qu'il ne le serait de nos jours, où, d'après l'habitude trop facilement contractée d'emprunts et de fausses dépenses, des centaines de millions ne sont plus pour nous qu'un jeu.

Quoi qu'il en soit de l'habileté avec laquelle l'Empereur et son ministre firent rentrer les sommes dues au Trésor, peut-être, dans l'intérêt permanent des peuples, vaudrait-il mieux quelquefois perdre cent millions et voir appliquer le principe de la responsabilité ministérielle, sinon dans le ministre, lorsqu'il est au-dessus de tout soupçon, comme ici M. de Marbois, du moins dans les agents secondaires de l'administration. Il y a, par malheur, en ce genre d'affaires, une troisième issue possible, c'est que la responsabilité ministérielle, vainement invoquée, ne reçoive point d'application, que la dilapidation reste impunie, et que la créance de l'État soit perdue.

Pour les finances, comme pour la politique, c'est toujours la France et l'Angleterre que je mets en présence l'une de l'autre. Ce sont toujours les deux pays, les deux gouvernements qui forment mes points de comparaison, parce que ce sont en effet les deux planètes principales qui entraînent toutes les autres dans leur mouvement. L'Europe est comme un grand corps à deux têtes, dont l'une est à Paris, l'autre à Londres : là seulement résident des volontés premières ; de là seulement part l'impulsion qui met en jeu le reste des puissances. Les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, lors même qu'elles paraissent dirigées par des intérêts qui leur sont propres, ne sont encore que les instruments de projets dont la pensée est ailleurs. C'est surtout en 1806 et 1807 que va se consommer le partage du monde entre les deux grandes capitales, Londres et Paris.

CHAPITRE LVII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Rivalité de succès entre l'Angleterre et la France. — Mort de M. Pitt. — Système de M. Pitt. — Jugement sur M. Pitt par Fox. — Résultats du système de M. Pitt. — Situation de l'Angleterre à la mort de M. Pitt. — Violences maritimes de l'Angleterre. — Bill énergique du gouvernement américain. — Formation d'un nouveau ministère en Angleterre. — Composition du nouveau ministère. — Mésintelligence de l'Angleterre et de la Prusse. — Nécessité pour la Prusse de se prononcer entre l'Angleterre et la France. — Embarras de la Prusse. — Contrariétés causées à la Prusse par les publications du gouvernement anglais. — Délibérations à Berlin sur le traité du 15 décembre. — Occupation provisoire du Hanovre. — Envoi du comte d'Haugwiz à Paris. — Rétablissement de l'armée prussienne sur le pied de paix. — Nouveau traité d'alliance entre la France et la Prusse. — Rigueur des conditions imposées à la Prusse. — Motifs des rigueurs de Napoléon envers la Prusse. — Soumission forcée de la Prusse aux conditions voulues par la France. — Occupation du Hanovre à titre définitif. — Rupture de la Prusse et de l'Angleterre. — Mission du duc de Brunswick à Pétersbourg. — Mesures militaires et financières de la Prusse. — Plaintes de

la France contre le baron d'Hardenberg. — Remplacement du baron d'Hardenberg par le comte d'Haugwiz. — Position difficile du comte d'Haugwiz. — Violences du roi de Suède. — Invitation faite à la Prusse de s'emparer de la Poméranie suédoise. — Motifs des ménagements de la Prusse pour la Suède.

Malgré les échecs que l'Angleterre a essuyés et essuiera encore à Buénos-Ayres, la souveraineté des mers est entre ses mains une possession indisputable. Lorsque Napoléon battait à Ulm et à Austerlitz les empereurs d'Autriche et de Russie, la Grande-Bretagne détruisait l'escadre de Leissègues à Santo-Domingo, elle anéantissait les flottes espagnole et française à Trafalgar. Lorsqu'il étendait ses acquisitions en Europe, elle ajoutait à ses possessions coloniales le cap de Bonne-Espérance. La proportion ne semblait pas égale. Le lot de l'Angleterre paraissait le plus faible; il était le plus sûr. Les conquêtes de Napoléon seront temporaires; la Hollande même cessera de dépendre de la France. Le cap de Bonne-Espérance demeurera partie intégrante de l'empire britannique.

Cependant le cabinet de Londres s'indignait de la supériorité continentale qu'avait obtenue le gouvernement français. Il s'irritait de voir que les prodigieux efforts d'une coalition si péniblement combinée n'eussent servi qu'à l'agrandissement de son formidable ennemi; mais plus cet agrandissement était extraordinaire, plus il avait dû allumer de jalousies et de haines. Ces haines, ces jalousies sont toujours un nouveau motif d'espoir pour le ministère anglais. Pour les nourrir, pour les accroître, il s'agite dans toutes les cours dont l'influence française n'a pu encore lui fermer l'accès. Il ranime les puissances qu'un grand revers n'empêchera pas de rentrer dans la carrière, comme la Russie; il caresse l'orgueil de celles qui n'ont pas encore combattu, comme la Prusse; promettant à celle-ci que, là où l'Autriche n'a trouvé que des défaites, c'est à elle qu'il appartient de changer la fortune et d'appeler la victoire. Telles étaient les illusions que, de son lit de mort, M. Pitt, sans les partager, tâchait de fortifier à Berlin et de faire naître à Pétersbourg. Ce fut dans ces pensées que sa dernière heure [1] vint le surprendre. On eût dit que le ciel se déclarait entièrement pour Napoléon en le délivrant du plus

[1] Le 23 janvier 1806.

redoutable de ses ennemis et en plaçant M. Fox à la tête du gouvernement britannique. Ce prestige ne tardera pas à s'évanouir. Fox n'apparut au ministère que pour suivre bientôt au tombeau son prédécesseur. M. Pitt est mort; son système, un moment suspendu, ne meurt pas.

Ce système tant préconisé de M. Pitt, il faut le répéter pour la dernière fois, ne se composait que de l'idée la plus simple. Abaisser, ruiner la France, ne voir de grandeur possible ponr l'Angleterre que dans la misère et l'humiliation de la France, voilà M. Pitt sous le rapport de la pensée politique. Ses conceptions ne vont pas plus loin. Pour lui, tout ce qui conduit à ce but est bon, juste, légitime. Solder en France tous les crimes, toutes les fureurs; faire concourir à ses desseins les Bourbons et les émigrés; trahir sans scrupule les émigrés et les Bourbons; seconder tout ce qui pouvait pousser Louis XVI à l'échafaud, et se refuser à dire un mot pour l'y arracher ; conduire à Quiberon les Français sous le canon des Français, et se consoler de la mauvaise issue de cette expédition en disant que le sang anglais n'a pas coulé; fournir de l'argent et des armes à tous les brigandages, à tous les complots; entasser dettes sur dettes, emprunts sur emprunts, pour faire face à tous les tarifs de la vénalité continentale, compter

pour rien les flots de sang versés dans vingt tentatives malheureuses, enfin sacrifier l'Angleterre elle même et surtout ses alliés à l'accomplissement d'une idée qui fait tout son génie, voilà M. Pitt dans l'exécution. Si une persévérance que rien ne peut abattre constitue l'héroïsme, M. Pitt est un héros; mais c'est seulement à ce titre. Du reste, quel homme de bon sens oserait contester les rares talents qui distinguèrent ce ministre? Une brillante éloquence jointe à une logique pressante, une connaissance parfaite des moyens de soutenir le crédit public, surtout une indomptable énergie dans l'application des mesures qu'il avait jugées utiles; un désintéressement qui n'était pas celui de l'abstinence antique, mais qui léguait à la reconnaissance de son pays le soin d'acquitter ses dettes; une ardeur passionnée pour l'agrandissement de l'Angleterre et pour l'affermissement de sa domination maritime, ces sentiments et ces qualités de M. Pitt n'ont eu que le malheur d'être consacrés à la défense d'un système erroné et funeste.

Le jugement le plus sain qui ait été porté sur ce ministre est celui de son illustre collègue, M. Fox, jugement que la postérité confirmera, parce qu'il est fondé sur la vérité et la justice. Orateur fécond, adroit et quelquefois entraînant,

financier habile, fomentateur perpétuel de guerres sur le continent, banquier de toutes les passions armées contre la France, opiniâtre dans ses projets, supérieur aux revers, ardent à renouveler sans cesse des entreprises, déjà déconcertées vingt fois, grand ministre enfin sous une foule de rapports, « M. Pitt n'a point été un « grand homme d'État. » Ce titre est cependant celui sur lequel furent motivés les honneurs rendus à sa mémoire. Il devait en être ainsi à cette époque, et l'erreur de cette opinion, que le court ministère de M. Fox n'aura pas le temps de corriger, se prolongera précisément jusqu'au triomphe du système de M. Pitt.

Ce triomphe, dont le résultat sera de transporter à Pétersbourg la domination du continent, long-temps dévolue à la France par les efforts contraires de l'Angleterre; ce triomphe, dont la vanité ne tardera pas à se faire sentir, pourra seul convaincre les Anglais que, pendant trente années, ils n'ont combattu que pour un préjugé étroit qui ne convient plus au siècle où nous sommes, celui de l'incompatibilité de grandeur et de puissance entre deux États dont la prospérité n'eût pu qu'être respectivement avantageuse. En échange des sacrifices faits à ce préjugé, il restera sur leur tête le fardeau inouï d'une dette de vingt milliards, triste réalité résultant

du faux principe dont ils ont poursuivi la chimère. Il est vrai qu'au milieu des échecs essuyés par M. Pitt, dans toutes ses expéditions et ses ligues de terre-ferme, la marine anglaise avait assuré sur toutes les mers la souveraineté de son pavillon. Mais cette souveraineté abusive, comme on l'a faite, n'est pas une conquête dont la conservation soit sans difficultés pour l'avenir, sinon par les chances prochaines d'une contestation armée, du moins par l'accord des nations à méconnaître, comme droit, le fait de possession si chèrement acheté. C'est en faveur de ce résultat que l'Angleterre a tout pardonné à M. Pitt. La défaite successive de ses alliés dans tant de guerres malheureuses, en dernier lieu le vaste cimetière d'Austerlitz et le démembrement de la monarchie autrichienne, toutes ces scènes de deuil ne sont rien à ses yeux, dès que l'égoïsme national est satisfait. Mais avait-il en effet raison de l'être? M. Pitt a-t-il été réellement plus utile que nuisible à son pays? C'est un point qui peut être mis en doute. Ce qui n'est pas susceptible de contestation, c'est que ce ministre a été un fléau pour le reste de l'Europe.

Au moment où le parlement s'était réuni [1], M. Pitt touchait à sa dernière heure. Des éloges

[1] Le 21 janvier.

pour la marine qui avait si glorieusement triomphé à Trafalgar, la demande du concours du parlement pour donner à la famille de lord Nelson un témoignage de la munificence nationale, des regrets sur l'issue désastreuse de la guerre d'Allemagne, et l'assurance de l'invariable fermeté de l'empereur Alexandre dans l'alliance conclue entre les deux cabinets, tels étaient les sujets traités dans le discours du roi, ce qui n'exprimait que d'une manière peu exacte et incomplète l'état où se trouvait alors l'Angleterre. Outre l'abaissement de la monarchie autrichienne, le cabinet britannique allait être entièrement exclu de l'Italie par la chute de la maison de Naples. Déja il voyait ses rapports avec la cour de Berlin prêts à changer de nature et la Porte Ottomane disposée à se rapprocher de la France, mais c'était surtout avec les États-Unis d'Amérique que ses relations avaient pris le caractère le plus marqué d'irritation et de mésintelligence.

Depuis que la Russie avait, par la convention de juin 1801, sacrifié la cause pour laquelle ses excitations, poussées jusqu'à la menace, avaient armé les puissances du Nord; depuis que des passions insensées avaient séparé le roi de Suède des intérêts des nations commerçantes et par conséquent des intérêts même de la nation sué-

doise, le Danemark, seul gouvernement qui se fût dévoué pour les vrais principes de la neutralité, avait été contraint de céder à la force. Complice et tributaire de l'Angleterre, l'Autriche faisait regretter au commerce de Venise la faible protection dont il jouissait encore sous le signe déconsidéré du lion de Saint-Marc. Tout ainsi en Europe avait fléchi sous le despotisme maritime de l'Angleterre. C'était au Nouveau-Monde seulement que sa tyrannie devait rencontrer une énergique résistance. Dans le cours de 1805, le commerce des États-Unis n'avait pas été épargné par les croiseurs anglais. D'iniques condamnations suivaient de près des arrestations arbitraires. Le moindre prétexte suffisait pour déterminer la confiscation des bâtiments et de leur cargaison. La *presse* s'exerçait sur ces bâtiments de la manière la plus capricieuse et la plus violente. Une circonstance particulière vint encore multiplier les vexations. La France ayant permis aux neutres le commerce de ses colonies, faculté que les gouverneurs des colonies anglaises sont autorisés par le roi à accorder en certaines circonstances, cette imitation faite par la France de la conduite de l'Angleterre devint pour cette dernière puissance une occasion d'outrages sans nombre envers le commerce américain. Ce que la France tolérait de la part du

gouvernement anglais, ce gouvernement n'entendait pas le tolérer de la part de la France, et il soutenait ses procédés abusifs par de plus mauvaises maximes. C'en était fait, disait-il, du commerce anglais s'il ne réprimait pas la *licencieuse neutralité* du commerce des Américains. Alors furent réduites en un corps complet de doctrine, dans un écrit publié par le juge Rogers, les prétentions isolées qui avaient été successivement émises par l'Angleterre, à mesure que des conjonctures nouvelles avaient fourni des aliments à sa cupidité. « Nous ne devons pas « souffrir, écrivait ce publiciste officiel, qu'il « sorte une barrique de sucre des colonies de « l'ennemi dans les Indes occidentales, à moins « qu'elle ne soit conduite dans un marché de la « Grande-Bretagne et qu'elle n'y soit chargée « d'un droit qui puisse détruire l'avantage de « nos ennemis dans leur concurrence avec nos « planteurs.... » Cette mesure que, dès 1805, le cabinet britannique présentait comme un droit dont il était maître d'user, sera précisément celle qu'il adoptera lorsque l'Empereur Napoléon répondra aux blocus britanniques par les décrets de Berlin et de Milan. La sauvage iniquité du Code maritime de l'Angleterre n'a donc pas été, ainsi qu'elle l'a prétendu, le résultat de ce qui s'est fait en France. Ses principes étaient fixés

d'avance, et les dispositions prises par le gouvernement français pour repousser la violation de tous les droits de la guerre n'ont fait que donner des prétextes à telle ou telle application de ces principes déja antérieurement proclamés.

Un ordre[1] du cabinet britannique ayant autorisé l'arrestation de tout bâtiment américain chargé de marchandises ou denrées qui ne proviendraient pas des États-Unis, plus de cinquante bâtiments subirent les conséquences de cet ordre et furent conduits dans des ports britanniques. On n'évaluait pas à moins de trois mille le nombre des marins *pressés* par les vaisseaux de guerre anglais. De telles insultes étaient intolérables. Le gouvernement des États-Unis n'avait de prise que contre les Anglais qui résidaient sur son territoire. On les fit rassembler dans un même lieu sous la surveillance d'un commissaire américain. En ouvrant la session[2] du congrès, le président Jefferson éleva la voix contre des « vexations insupportables ayant leur source « dans un système nouveau qu'on ne pouvait « laisser subsister. » Par un message en date du 27 janvier 1806, il réclama encore contre « les « nouveaux principes interpolés par l'Angleterre

[1] Septembre 1805.

[2] Le 3 décembre 1805.

« dans la loi des nations; » mais ce qui valait mieux qu'un appel à la justice, toujours dédaigné par le cabinet britannique quand il peut le faire sans danger, une mesure courageuse, adoptée par le congrès relativement à la presse des matelots américains, fit voir aux Anglais que, même pour des États dépourvus d'une marine capable de lutter contre eux, il existe toujours des moyens de se défendre contre l'oppression. Voici le texte du bill : « Tout individu « qui pressera un matelot américain sera considéré comme pirate et puni de mort. — Tous les « marins américains sont autorisés à tuer les individus qui voudraient presser à leur bord. « Chaque matelot, pour prix de sa résistance en « pareil cas, recevra deux cents dollars. — Si « le Président des États-Unis apprend qu'un marin américain est enrôlé par force, un semblable traitement sera fait à un marin de la « puissance qui aura commis l'offense. — Tout « marin américain qui aura été pressé de cette « manière recevra une indemnité de soixante « dollars pour chaque mois qu'il aura passé dans « l'esclavage. » Cet acte du gouvernement américain plaît à l'ame et à la raison parce qu'il montre un peuple qui, malgré l'extrême infériorité de ses forces, conserve, envers un État puissant, le juste sentiment de sa dignité. Il est beau pour

un peuple, dont la marine est si faible encore, d'avoir le courage de déclarer piraterie et de punir, comme telles, des actions autorisées par une puissance aussi redoutable que l'Angleterre; il est beau d'assurer un prix à une généreuse résistance; il est digne d'un peuple libre de pourvoir au dédommagement de tout marin, victime de la *presse*, pour chacun des jours pendant lesquels il aura été privé de sa liberté. On remarquera que le principe de la conduite du gouvernement américain en cette circonstance est le même qui, en France, avait déterminé la détention des Anglais et la saisie de leurs marchandises par représailles de l'arrestation des bâtiments, des marins et passagers français capturés avant la déclaration de la guerre. La domination des mers était bien en effet dans les mains de l'Angleterre, mais on voit quelle était la nature de cette domination, par quels moyens elle avait été obtenue, par quels moyens il fallait la maintenir. La tâche que M. Pitt laissait à son successeur n'était pas ainsi sans de grandes difficultés.

L'état de crise où se trouvait le pays était généralement reconnu. On sentait partout, dans le cabinet du monarque comme dans les comptoirs de la cité, que les besoins de l'État appelaient, à la tête de l'administration, non des personna-

ges qui n'eussent pour eux que la faveur ou même l'affection royale, mais des hommes dont les talents éprouvés portassent dans le ministère l'appui de la confiance publique. Lord Hawkesbury (depuis lord Liverpool) eut la sagesse de reconnaître que la direction du gouvernement était un fardeau au-dessus de ses forces, mais il n'eut pas le désintéressement de se refuser aux avantages personnels que sa position le mettait à portée de saisir. Il se fit donner le gouvernement des cinq ports, l'une des plus lucratives sinecures dont puisse disposer l'autorité royale soit pour soutenir de grandes illustrations, soit pour récompenser de notables services, double sorte de titres qui ne se rencontraient ni dans sa personne ni dans sa famille. Pour la formation d'un nouveau ministère, lord Grenville ayant été appelé auprès du roi et ne lui dissimulant pas que la première personne avec laquelle il se proposait d'en délibérer serait M. Fox, « C'est aussi, lui dit ce prince, de cette « manière que je l'entends ; » paroles honorables sous tous les rapports, soit qu'elles tiennent à un sentiment d'estime déja ancien pour M. Fox, soit qu'elles expriment un sentiment nouveau, déterminé par la considération de l'intérêt public. Lorsque M. Pitt, en 1804, fondant, contre l'avis de lord Grenville, sur un principe d'ex-

clusion, la composition du dernier ministère, avait allégué contre M. Fox l'obstacle d'une invincible prévention dans l'ame du roi, l'allégation était-elle vraie, ou bien l'opposition prétendue de S. M. britannique n'avait-elle été en effet que celle de M. Pitt? Cette dernière supposition n'est pas aujourd'hui la moins vraisemblable.

Le ministère, choisi sous l'influence de lord Grenville et de M. Fox, se composa de membres pris dans les deux oppositions, la nouvelle et l'ancienne, dont ils étaient les chefs. On le fortifia par l'admission de lord Sidmouth avec quelques-uns de ses partisans. Après lord Grenville, qui fut nommé premier lord de la trésorerie, et M. Fox, qui se chargea du département des affaires étrangères, les hommes les plus remarquables étaient lord Henri Petty, chancelier de l'échiquier, lord Ellenborough, chef de la justice, et le vicomte Sidmouth, lord du sceau privé. Les autres membres de l'administration étaient de ces hommes qui peuvent trouver place dans tous les ministères, et même y être utiles, mais sans assurer à leurs noms une distinction qui les recommande à l'histoire. Quoique M. Fox eût pu devenir premier lord de la trésorerie, poste auquel est, en quelque sorte, attachée la suprême direction des affaires, un sentiment généreux lui fit préférer le département dans le-

quel il pourrait concourir, de la manière la plus active, au grand ouvrage de la paix dont il s'était toujours montré le zélé partisan. Prompt à saisir la première occasion favorable, bientôt en effet on le vit manifester à cet égard des dispositions qui, malgré la contradiction du résultat, sont toujours honorables pour sa mémoire.

Parmi les difficultés léguées par M. Pitt à son successeur, nous avons indiqué l'altération des rapports de la Grande-Bretagne avec la cour de Berlin. Si, entre ces deux puissances, la transition d'une alliance intime à une rupture ouverte fut un peu brusque, le tort, il faut l'avouer, en appartient moins peut-être à l'Angleterre qu'à la Prusse elle-même, dont la maladroite politique, pusillanime quand l'audace eût pu avoir quelques chances de succès, ne s'avisa de devenir audacieuse que le jour où toutes ces chances étaient évanouies. Il semble qu'en choisissant si mal à propos ce moment pour remplacer l'Autriche dans l'arène des combats, elle ait pour but de la consoler de ses revers par le spectacle de catastrophes peut-être plus extraordinaires encore.

Lorsque, le 15 décembre, Napoléon a fait conclure, avec le comte d'Haugwiz, un traité d'alliance destiné à identifier, pour ainsi dire, la Prusse avec le gouvernement français, en la séparant de l'Angleterre et de la Russie, la signa-

ture de ce traité a été pour lui sa dernière épreuve à l'égard du cabinet de Berlin. Il est au pouvoir de ce cabinet de se faire pardonner sa récente défection, de couvrir le passé et d'assurer l'avenir; mais il ne faut ni tergiversation ni demi-mesure; il faut être entièrement à Napoléon ou contre Napoléon; il faut marcher ou avec lui ou contre lui. Toute voie mitoyenne conduit à un abîme. C'est celle-là que va choisir le cabinet prussien.

Dans l'intervalle du voyage du comte d'Haugwiz et de son retour, la cour de Prusse, par toutes ses démarches, ne faisait que se préparer de nouveaux embarras, parce qu'il y avait contradiction entre les résolutions qu'elle prenait à Berlin et le parti adopté à Vienne par son négociateur. L'Empereur Napoléon, dans l'audience qu'il avait, le 28 novembre, donnée à cet Envoyé au quartier-général de Brunn, lui avait, comme nous l'avons dit précédemment, fait deux demandes : la première, que, dans le cas de négociations pour la paix générale, aucunes troupes, britanniques, russes ou suédoises, n'entrassent en Hollande; la seconde, qu'il fût laissé, à la garnison française qui occupait la place d'Hameln, un rayon de terrain plus étendu pour en tirer des subsistances. Rejetées par la cour de Prusse avant la bataille d'Austerlitz, ces de-

mandes avaient été acceptées après la nouvelle de cette bataille, sous la condition cependant que, de son côté, l'Empereur Napoléon n'entreprendrait rien contre l'électorat d'Hanovre. On avait, le 19 décembre, expédié au quartier-général français le major Pfuhl pour porter au comte d'Haugwiz l'ordre de proposer à Napoléon cet arrangement, mais les circonstances n'étaient plus les mêmes. Cet officier, ayant dans sa route rencontré le comte d'Haugwiz, revint avec lui à Berlin. Comme la cour de Prusse, tout en chargeant son Envoyé de faire cette proposition, ne pouvait pas se dissimuler ses torts envers la France, et n'était pas sans crainte d'une attaque prochaine, elle avait accepté l'offre de l'empereur Alexandre, qui, par l'organe du grand-duc Constantin et du prince Dolgoruki, récemment arrivés à Berlin du champ de bataille d'Austerlitz, avait mis à sa disposition le corps de troupes russes débarqué au nord de l'Allemagne, sous le commandement du comte Tolstoy et celui qui se trouvait en Silésie sous le commandement du général Bénigsen.

Le 22 décembre, le baron d'Hardenberg instruisit de ces faits l'ambassadeur extraordinaire de S. M. britannique, lord Harrowby, en l'invitant, pour le cas où l'armée prussienne serait près d'être attaquée, à donner aux troupes an-

glaises, et à faire donner aux troupes suédoises, des ordres semblables à ceux qu'avait donnés aux troupes russes l'empereur Alexandre. Dans cette lettre, le ministre prussien présentait comme motif du consentement du roi aux demandes de Napoléon « l'avantage de gagner[1] du temps pour « prendre des mesures décisives, et pour se pré- « parer à tous les événements. » Cette pièce, comprise dans les communications faites au parlement d'Angleterre, ayant, par cette voie, reçu de la publicité, fournit au *Moniteur* français l'occasion d'une virulente sortie contre le baron d'Hardenberg. Les apparences étaient contre ce ministre, et en effet il y aurait eu de sa part déloyauté et perfidie, comme l'en accusait le *Moniteur*, si, au moment où il écrivait sa lettre du 22 décembre, il avait, ainsi qu'en France il était naturel de le croire, connu le traité signé le 15 à Vienne; mais il n'en était pas ainsi. Le comte d'Haugwiz s'étant réservé d'apporter lui-même le traité à Berlin, afin de soumettre en même temps au roi les motifs de sa détermination, c'était le 25 décembre seulement que le baron d'Hardenberg et le roi avaient eu connais-

[1] But even favourable as time will thus be gained to take some deliberate measures, and to prepare for every contingency.

Lettre à lord Harrowby.

sance de ce traité. Nous reviendrons plus tard sur cette lettre de M. d'Hardenberg, qui occasionnera le renvoi de ce ministre et son remplacement par le comte d'Haugwiz.

Toutes les passions qui ont poussé le roi dans la coalition sont encore vivantes autour de lui ; elles sont de plus aigries de voir triompher l'homme dont on avait juré la perte, ou du moins l'humiliation; la majorité du Conseil est toujours russe et anglaise. C'est à ce Conseil qu'il faut apprendre que la Prusse est l'alliée de la France, l'alliée de Napoléon. A ce récit, l'indignation éclate comme la surprise, la tempête se soulève, les fureurs s'exhalent, on maudit Napoléon et le traître ministre qui a souscrit à ses volontés. Cependant le ministre, accusé de trahison, offre sa personne en holocauste. Il a cru remplir un devoir sacré, rendre un grand service à son pays; mais, s'il s'est mépris, il a traité de son propre mouvement, sans instructions, sans pouvoirs préalables; rien de si facile que de le désavouer; à Berlin, comme à Vienne, le choix est libre; à Berlin, comme à Vienne, on est maître d'opter entre la guerre ou l'alliance. On s'agite, on se récrie, on se révolte contre l'alliance, et nul ne propose la guerre! On voudrait persister à être l'ennemi de Napoléon, sans être obligé de le combattre, genre de haine hon-

teux qui fait rejaillir sur le trône l'avilissement de ses conseillers. Cette haine, d'abord si fougueuse, fait en quelque sorte sa retraite derrière le voile de l'ambition, et cherche, pour s'adoucir, des prétextes dans le calcul des avantages[1] attachés à la possession du Hanovre. On se détermine donc à déguiser les sentiments réels dont on est animé. On n'accepte pas la guerre, mais on n'accepte pas non plus l'alliance avec franchise. Il semble qu'on soit encore en mesure d'imposer des conditions au gouvernement français. On propose des modifications. Le Hanovre seul ne suffit pas. La possession de ce pays rend nécessaire celle de Brême et de Hambourg, peut-être même celle de Lubeck. Le titre d'électeur se trouvant disponible, le roi y renoncerait pour le faire passer à la maison de Brunswick-Wolfenbuttel. On va plus loin, on supprime du traité les mots *offensive et défensive*, sous prétexte que

[1] La Prusse cédait Anspach . . . . 245,000 ames,
La partie du duché de Clèves qui lui appartenait encore sur la rive droite du Rhin. 57,000
La principauté de Neufchâtel et de Walengin . 47,000

Ensemble . . . . 349,000 ames.

Compensation faite, elle gagnait encore une population de près de 500,000, outre l'avantage d'une frontière plus rapprochée et de l'acquisition de plusieurs places, telles que Nieburh et Hameln.

le mot *alliance* seul a une signification plus étendue. Enfin, moyennant ces changements et quelques autres encore, on consent que le roi ratifie le traité, mais en joignant à sa ratification un mémoire explicatif qui énoncera et les dispositions supplémentaires et les suppressions désirées par S. M. prussienne. Le ministre de France, M. de Laforêt, insiste d'abord pour une ratification pure et simple. Le roi s'y refusant, il ne se prête à recevoir l'acte de ratification, accompagné du mémoire explicatif, qu'avec une réserve portant que l'échange sera regardé comme non accompli, si l'Empereur n'y donne pas son approbation.

Toutefois à Berlin on agit en conséquence des résolutions qu'on vient de prendre. On envoie des troupes dans le Hanovre, mais seulement pour une occupation provisoire. Rien ne doit être définitif qu'autant que la cession de ce pays sera consentie au moment de la conclusion de la paix entre la Grande-Bretagne et la France. Avec la France, on négociera de nouveau. En attendant, on va dissimuler avec l'Angleterre. Une note remise, le 26 janvier, par le baron d'Hardenberg à l'Envoyé britannique, Jackson, lui présente l'occupation du Hanovre, qui s'exécute en ce moment même, comme n'ayant d'autre objet que de mettre l'électorat en dépôt dans les mains

de S. M. prussienne jusqu'à la paix. La déclaration adressée au comte de Munster, chef de la régence hanovrienne, la proclamation du comte de Schulembourg-Kehnert, commandant le corps d'occupation, sont conçues dans le même esprit et presque dans les mêmes termes. Cette dernière pièce annonce que le roi prend le Hanovre jusqu'à la paix « sous sa protection et adminis-« tration. »

Cependant le signataire du traité du 15 décembre, le comte d'Haugwiz, a été envoyé à Paris pour tâcher de faire admettre les modifications, réclamées par le Conseil, dans les clauses tranchantes et définitives du traité, démarche gauchement évasive qui ne fait que constater combien le cabinet prussien jugeait mal encore et sa propre position et la vigueur des résolutions de son nouvel allié. « Le comte d'Haugwiz, écri-« vait le roi[1] à Napoléon, aura l'honneur d'ac-« quitter envers V. M. la dette de confiance que « m'imposent mes nouveaux rapports. » L'Envoyé prussien est personnellement accueilli avec bienveillance par Napoléon. On le laisse parler, on l'écoute, on ne s'explique pas. Dans l'intervalle, le roi, par une économie mal entendue, remet une grande partie de son armée sur le pied de

[1] Lettre en date de 12 janvier.

paix, et renvoie les troupes dans leurs garnisons. En Prusse, la mobilisation de l'armée est une dépense presque aussi onéreuse que la guerre même. Avec la résolution prise de ne pas combattre, on veut du moins s'épargner les charges déja trop pesantes d'une démonstration désormais inutile. Il semble qu'on ait peur de paraître à craindre, incroyable maladresse qui, au moment où l'on réclame des modifications au traité du 15 décembre, témoigne d'avance qu'on est prêt à subir toutes les conditions qu'il plaira au gouvernement français de dicter.

De la part de Napoléon, la question est décidée; à partir de ce jour, toute intimité sincère est devenue impossible entre la Prusse et lui; la Prusse pour lui n'est plus rien qu'une puissance suspecte dont la fausse amitié a cessé d'avoir aucun prix à ses yeux, dont cependant il exigera un concours forcé à ses vues sans se croire tenu à aucune reconnaissance pour elle. Au lieu de saisir la dernière occasion qui lui a été offerte pour s'unir, cette fois, complètement à la France, pour se rendre à elle-même cette liaison utile par l'avantage que la France y aurait trouvé, la Prusse a remis en question tout ce qui avait été stipulé à Vienne. Elle sera satisfaite.

Le 4 février, une note du ministère français déclare au comte d'Haugwiz que, « le traité de

« Vienne n'ayant pas été ratifié dans le délai « prescrit, l'Empereur Napoléon *ne saurait le* « *regarder comme existant.* Le nom de ratifica- « tion ne peut d'ailleurs, en aucune façon, « convenir à l'acte auquel la cour de Ber- « lin l'a donné, et par lequel le traité se « trouve altéré dans son texte, de manière à « rendre hypothétiques et éventuels des enga- « gements actuels et absolus.... Cependant Sa « Majesté l'Empereur désire toujours que les dif- « férends survenus entre la France et la Prusse « se terminent à l'amiable, et que l'ancienne « amitié qui unissait les deux États continue « comme par le passé. Elle désire même que des « liens plus étroits établissent une union plus in- « time entre les deux gouvernements, autant « que cela peut être compatible avec les vues et « les liaisons que la Prusse pourrait avoir avec « d'autres puissances. » C'est la Prusse qui a voulu rompre le traité de Vienne. Le voilà irrévocablement rompu, mais elle n'en restera pas moins dans la chaîne de Napoléon. Seulement sa chaîne sera plus pesante et plus dure. Il lui prescrit un traité nouveau; il y laisse toutes les conditions onéreuses du premier; il y en ajoute de nouvelles; il en fait disparaître une clause avantageuse à cette puissance. Par le traité du 15 décembre, la Bavière devait céder à la Prusse

une population de vingt mille ames pour arrondir le margraviat de Bayreuth. Le nouveau traité dispense la Bavière de cette cession. Celles, au contraire, qui sont exigées de la Prusse, doivent recevoir leur exécution sans délai. La remise des territoires sera immédiate; mais une autre condition, plus rigoureuse encore, imposée à la Prusse, est l'obligation de fermer les fleuves du nord de l'Allemagne au pavillon britannique. A Vienne, Napoléon s'était abstenu d'une telle demande. Alors il traitait d'égal à égal, aujourd'hui il traite en maître offensé. Dans ses idées antérieures, l'alliance de la Prusse était encore une mesure du plus grand intérêt, une mesure capable de fixer seule la paix du continent; mais c'était dans l'hypothèse d'un retour franc et loyal de cette puissance au système français, d'un retour absolu et sans arrière-pensée. Napoléon y avait compté, il avait voulu y compter, il avait sur-le-champ agi en conséquence de cette présomption. Considérant le traité du 15 décembre comme s'il avait été ratifié le même jour qu'il avait été conclu, il avait regardé comme irrévocables les cessions consenties, il avait lui-même fait un objet d'échange du margraviat d'Anspach contre le duché de Berg avec la Bavière. Les choses étant, en ce qui regarde la France, arrivées à ce point, lorsque la Prusse veut refaire le

traité du 15 décembre, veut le refaire sur des bases d'éventualité, sur des hypothèses, il est trop évident pour lui que la cour de Berlin qui, la veille, était l'alliée de la Russie et de l'Angleterre, n'a d'autre but que de se ménager encore avec l'Angleterre et la Russie. Du moment qu'elle refuse de donner à la France un gage éclatant de sa bonne foi, il est manifeste qu'elle n'a fait qu'obéir à la nécessité du jour, mais qu'elle garde la mauvaise volonté de la veille; que, si elle s'applaudit de pouvoir rester en repos dans ce moment, elle se réserve de rompre, en temps opportun, un lien qu'elle n'a formé que par force. Napoléon n'a pu s'y méprendre. Indigné d'une hypocrisie qui calcule d'avance les chances d'une trahison prochaine, il devient impitoyable dans ses procédés, quoiqu'il jette encore un voile de décence sur ses actes extérieurs. En imposant à un allié, qu'il juge disposé à la perfidie, des conditions qu'il ne lui demandait pas quand il le supposait encore capable de sincérité, il ne se croit lui-même tenu à aucun engagement envers la Prusse, pas plus qu'il ne suppose la Prusse tenue sérieusement par ses engagements avec lui; il ne se fie à elle qu'autant qu'il sera maître d'elle, convaincu qu'elle lui échappera le jour où elle espérera pouvoir le faire avec avantage. Cette alliance prussienne, si long-temps désirée à Paris,

si long-temps considérée comme pouvant empêcher tout mouvement des cours impériales de Russie et d'Autriche, n'est plus, par la manière dont elle a été acceptée à Berlin, et recomposée à Paris, qu'un traité de mensonge et de haine. A Berlin, l'orgueil humilié bouillonne de rage. Napoléon fait plus que haïr la Prusse; il a conçu, pour la politique de cette puissance, le plus profond mépris. Aussi désormais toutes ses pensées prendront un essor indépendant de cette alliance; il concevra de nouveaux projets; il formera de nouveaux plans, comme si l'alliance n'existait pas. Provisoirement, il presse l'exécution de toutes les stipulations utiles à la France. Il ne souffrira pas qu'un seul jour soit perdu.

L'Envoyé prussien, en résidence auprès du gouvernement français, le marquis de Lucchesini, porte lui-même au roi le nouveau et plus malheureux traité que le comte d'Haugwiz a été forcé de souscrire le 15 février[1]. On s'était refusé au premier, qui n'établissait qu'un échange de territoire dans lequel la Prusse obtenait une valeur triple des cessions faites par elle; on subit[2]

[1] Lucchesini arriva le 24 février à Berlin.

[2] Le manifeste publié le 9 octobre à Erfurth ne dissimule pas dans quel esprit eut lieu cette ratification. « Voulant, dit le « manifeste, conserver intacte, pour une époque facile à pré-

le second qui, en reduisant cette part d'avantages, condamne en outre la Prusse à une guerre inévitable, dont l'effet va être de détruire son commerce, et de livrer aux Anglais près de quatre cents bâtiments prussiens actuellement en mer. C'est le 9 mars seulement que ce traité nouveau recevra la ratification formelle du roi; mais la résolution de le ratifier a été prise dès le 26 février, et l'exécution se consomme sans retard. Les pays cédés par la Prusse ont été réunis. L'occupation même de quelques-uns de ces pays s'opère avant que les pleins-pouvoirs du cabinet prussien y soient arrivés. Le maréchal Bernadotte a pris possession du margraviat d'Anspach, destiné au roi de Bavière; le général Oudinot, de la principauté de Neuchâtel, destinée au maréchal Berthier; le prince Murat, de la forteresse de Wesel et de la partie encore prussienne du duché de Clèves, destinés à entrer dans la composition de l'État dont il va devenir le souverain, comme grand-duc de Clèves et de Berg. La place de Hameln, seul poste du Hanovre dont les Français fussent encore maîtres, était dans le

« voir, la masse de ses forces dont l'Europe avait le plus grand « besoin, le roi ratifia le nouveau traité. » D'après ce libre aveu, Napoléon était-il injuste de ne lui savoir aucun gré d'une ratification donnée dans un tel but ?

même moment déja remise aux troupes prussiennes.

Comme, d'après le nouveau pacte ratifié par le roi de Prusse, ce n'est plus à titre provisoire, mais à titre définitif que les troupes de ce prince occupent l'Électorat, une patente[1] nouvelle en informe les habitants. Elle leur annonce que, « par « une convention conclue avec S. M. l'Empereur « des Français, S. M. prussienne a, par la cession de trois de ses provinces et en vertu de « garanties réciproques et solennelles, acquis *la « possession légitime* des États de la maison de « Brunswick-Lunebourg en Allemagne, lesquels « appartenaient à S. M. impériale *par droit de « conquête.* » Peu de jours auparavant[2] une déclaration du ministère prussien avait fait connaître que les ports de la mer du Nord et les fleuves qui s'y jettent étaient fermés aux Anglais, comme ils l'avaient été lorsque les Français occupaient l'Électorat.

A la nouvelle de cette dernière mesure qui était parvenue à Londres le 3 avril, l'embargo avait été mis sur tous les bâtiments prussiens qui se trouvaient dans les ports de l'Angleterre.

[1] Proclamation du comte de Schulembourg-Kehnert, en date du 1er avril.

[2] Le 28 mars.

En conséquence de l'occupation du Hanovre, caractérisée, comme elle l'était, par la patente du 1er avril, un manifeste de S. M. britannique, en date du 20 du même mois, exposa tous les griefs de la Grande-Bretagne contre cette puissance. S. M. britannique lui reprochait « d'avoir « profité de l'avantage de troupes russes mises « à sa disposition par l'empereur Alexandre et « de la promesse de subside qui lui avait été « faite par l'ambassadeur anglais, pour obtenir « de la France des stipulations contraires aux « intérêts que ces mêmes avantages avaient « pour objet de favoriser. » En rappelant la convention du 3 novembre signée à Potsdam, le roi de la Grande-Bretagne témoignait que S. M. prussienne aurait été sans doute plus disposée à en remplir les conditions, « s'il avait consenti « à l'offre qu'elle lui avait faite d'échanger l'é- « lectorat d'Hanovre contre quelques provinces « prussiennes. » Ainsi les services de la Prusse dans la coalition n'auraient pas été plus gratuits que ceux des cours de Pétersbourg et de Vienne. Que le subside eût été demandé par la Prusse, comme le prétend l'Angleterre, ou offert par l'Angleterre et seulement après la signature du traité de Potsdam, comme le prétend la Prusse, peu importe; c'était toujours à l'enchère de la solde anglaise qu'aurait été mis aussi le beau dé-

vouement de la cour de Berlin pour la cause de l'indépendance européenne. Du reste, il y avait une véritable injustice dans une partie au moins des reproches adressés à ce cabinet par le manifeste britannique et par les discours de M. Fox. La conduite de la Prusse, disait ce ministre, réunit ce que la rapacité[1] a d'odieux avec tout ce qu'il y a de méprisable dans la servilité. Pour le moment la cour de Berlin était plus digne de pitié que de colère. Ce n'était point cette cour qui avait sollicité[2] la France à Vienne pour en obtenir le Hanovre, c'était la France qui avait imposé l'acquisition du Hanovre à la Prusse en échange de trois provinces dont elle avait exigé la cession. En occupant les États allemands de la maison de Brunswick-Lunebourg comme dédommagement, très-ample à la vérité, de domaines prussiens cédés à la France, le cabinet de Berlin, malgré son vif désir d'acquérir le Hanovre, n'était dans cette circonstance audacieux

[1] It was an union of every thing that was contemptible in servility, with every thing that was odious in rapacity.

Chambre des Communes, *le* 23 *avril*.

[2] Walter Scott dit : « Napoléon conservait à la Prusse un « ressentiment profond : il est vrai qu'elle avait arraché, malgré « lui, pour ainsi dire, l'autorisation d'occuper le Hanovre. » Tout ce qui précède fait voir combien cette assertion est loin de la vérité.

que par peur, conquérant que par faiblesse, et spoliateur d'un prince son voisin et son parent que par obéissance à une volonté étrangère. Par un ordre du 16 mai, l'Angleterre déclara le blocus de l'Ems, du Weser, de l'Elbe et de la Trave. Quatre jours après, elle révoqua celui de cette dernière rivière, sans doute par considération pour le commerce de la Russie et de la Suède.

Durant ces débats entre la Prusse et l'Angleterre, l'empereur de Russie, soit par suite de l'attachement personnel qu'il portait au roi, soit par la connaissance des sentiments secrets de la cour de Berlin, s'abstint de manifester aucune improbation sur la conduite de S. M. prussienne. Il avait même reçu, à cette époque, avec la plus grande distinction le duc de Brunswick qui s'était rendu à sa cour. Le but ostensible de cette grande mission était de chercher à ouvrir une négociation pour la paix générale, mais, dit l'historien allemand Saalfeld[1], le but véritable, on est du moins fondé à le croire, était de préparer le plan d'une guerre décisive. Ce sont ainsi des écrivains ennemis de la France qui se chargent de lui fournir des griefs contre le gouvernement prussien. Nous serons plus justes. Sans doute le duc de Brunswick devait tout observer, tout

[1] Tome Ier, page 572.

voir à Pétersbourg, mais sa mission n'avait point une guerre prochaine pour objet. Le principal désir du roi alors était d'obtenir l'assentiment de l'empereur Alexandre à l'acceptation du Hanovre par la Prusse. Il est vrai que le séjour du Duc en Russie ne fut pas sans influence sur ses dispositions personnelles. L'atmosphère de Pétersbourg était loin d'être pacifique. La faction des jeunes gens y levait de nouveau la tête comme avant la campagne d'Austerlitz. L'Envoyé autrichien, comte de Meerfeldt, y représentait la paix de Presbourg comme une capitulation arrachée, par la force des circonstances, à l'empereur François II, et Alexandre lui-même ne croyait pas à une longue tranquillité du continent. Dans une conversation avec le duc de Brunswick, tout en faisant l'éloge de l'armée russe, il reconnaissait qu'elle avait besoin de chefs expérimentés pour la conduire, et, pour flatter l'amour-propre du vieux guerrier, il lui disait d'une manière caressante : « Je « ne désespère pas d'avoir le plaisir de me met- « tre sous vos ordres. » Du reste il n'est pas étonnant que le public se trompât sur le but réel de la mission du duc de Brunswick. Quoique, dans mon opinion, le roi de Prusse, lorsqu'il prenait un engagement, eût la volonté de le remplir, on doutait de sa sincérité même à Berlin, et, après la signature du dernier traité, on faisait à

ce prince l'injure de penser qu'il cédait à l'empire des événements, sans entendre se lier par un nœud durable avec la France.

Quelques mesures domestiques annonçaient aussi qu'on voulait être préparé pour toutes les chances. D'une part, on cherchait à augmenter les ressources financières du gouvernement par une émission de billets de banque. De l'autre, la création de soixante-quinze bataillons de milice, destinés à former la garnison des places de guerre, rendait disponibles tous les troisièmes bataillons de l'armée employés jusqu'alors à ce service. Si les Allemands eux-mêmes ne croyaient pas à la franchise de la cour de Berlin, aurait-on pu en France y ajouter une foi sans réserve? Aussi le comte d'Haugwiz écrivait-il de Paris [1] qu'on y conservait « de l'humeur sur le passé et « du doute sur le présent. » Les dernières lettres du roi à l'Empereur étaient restées sans réponse. L'inquiétude du monarque prussien était déja très-vive, lorsqu'elle fut augmentée par la publication, faite dans le *Moniteur* du 21 mars, de la lettre écrite le 22 décembre par M. d'Hardenberg à l'Envoyé extraordinaire d'Angleterre, lord Harrowby, publication accompagnée de remarques offensantes pour le ministre prussien.

[1] Février.

« Voilà, portait cet article, M. d'Hardenberg « bien récompensé de s'être prostitué aux éter- « nels ennemis du continent. » L'attaque était cruellement injuste, si elle tendait à faire croire que ce ministre eût trafiqué de sa conscience et de son honneur. Homme de parti, homme passionné, M. d'Hardenberg était en même temps intègre et loyal. Que, depuis le traité de Potsdam, l'Empereur Napoléon vît en lui le chef du système contraire à la France et qu'il le poursuivît comme tel, il était dans son droit; il n'y était plus en accusant de vénalité un homme placé au-dessus d'un semblable reproche.

Dès la fin du mois de décembre, le gouvernement français avait fait témoigner à Berlin qu'on s'attendait à voir M. d'Hardenberg se retirer du ministère. Cette insinuation ne manquait pas d'un valable motif. Après l'incident du passage de Bernadotte par Anspach, la légation française en Prusse avait été laissée dans un injurieux isolement. Elle demandait en vain des audiences qui toujours étaient refusées. Elle ne pouvait rien faire parvenir au cabinet du roi que par des intermédiaires. L'affront était senti, mais Napoléon faisait mieux que s'en plaindre; il poursuivait ses succès, et ce ne fut qu'à la fin de la campagne que lui en revint le souvenir.

« Que la Prusse, disait le ministère[1] français, « voulût ou ne voulût pas la guerre, M. de Har« denberg a insulté la France. Le droit de faire « la guerre appartient à chaque couronne. La « puissance à qui on la fait, n'est pas pour cela « insultée; mais il y a de la lâcheté à refuser des « audiences au ministre d'un grand prince.... » En conséquence de ce raisonnement du gouvernement français, son Envoyé à Berlin devait cesser tout rapport avec le baron d'Hardenberg, éviter même de se rencontrer avec lui et décliner toute conférence que le ministre prussien pourrait provoquer. Il n'y avait dans cette marche qu'un acte de représailles, et l'Empereur Napoléon ne mériterait point de reproche s'il s'était arrêté là. Son tort avait été d'élever, dans un bulletin[2], une accusation aussi grave que mal fondée contre M. d'Hardenberg. Le roi se devait à lui-même et devait à son ministre calomnié de ne point sanctionner, par le renvoi de celui-ci, une imputation odieuse. M. d'Hardenberg avait donc été maintenu à la tête des affaires jusqu'au moment où sa lettre à lord Harrowby fut publiée par le *Moniteur*. J'ai déja indiqué un point sur

[1] Le 31 décembre.

[2] Le 34[e] bulletin parle d'un ministre du roi, né en Hanovre, « qui n'a pas été insensible à la pluie d'or. »

lequel sa justification était facile. Quoique cette lettre n'annonçât point des dispositions amicales pour la France, M. d'Hardenberg cependant n'avait pas pu, ainsi que le lui reprochait la France, avoir le 22 décembre l'intention de rompre un traité signé, il est vrai, le 15 à Vienne, mais dont, par une circonstance particulière, on n'avait eu connaissance à Berlin que le 25 du même mois. Le baron d'Hardenberg ayant représenté au roi que cette remarque seule, soumise à l'Empereur Napoléon, suffirait pour lui faire reconnaître son erreur, le roi autorisa son ministre à faire insérer cette explication dans la *Gazette de la Cour*.

L'explication était noble et ferme. Elle l'était trop pour la température de Berlin. Le roi en fut effrayé et affligé. A peine se rappelait-il d'avoir vu la lettre du 22 décembre qui faisait le sujet du débat. Même en supposant qu'elle eût été mise sous ses yeux, il trouvait qu'on avait ajouté à sa pensée et à ses intentions. Il lui sembla également que le baron d'Hardenberg, en mettant trop de vigueur dans sa réponse au *Moniteur* français, agissait plus en homme qu'en ministre, et il lui sut mauvais gré de n'avoir pas eu la délicatesse de faire quelque sacrifice personnel à l'intérêt du gouvernement. La *Gazette* de la cour annonça dans le numéro du jour suivant : « que

« M. d'Hardenberg, ayant demandé sa retraite [1], « avait reçu un congé illimité, et que M. d'Haug- « wiz étant seul ministre du cabinet, les affaires « seraient traitées par lui seul. » Ce fut par cet article que M. d'Hardenberg apprit son renvoi. Méritée ou non, la punition était rigoureuse. Il se plaignit amèrement d'avoir été ainsi, après de longs services, exclu du cabinet [2], et il conjura le roi de lui épargner cet affront. Il lui présenta en même temps un nouvel article dont il priait le roi de permettre l'impression. Vainement la reine intervint avec beaucoup de chaleur, et plaida vivement une cause qui, à un certain point, était aussi la sienne. Le roi fut inflexible.

Sur ces entrefaites, le comte d'Haugwiz arriva de France à la suite d'une mission dont les résultats étaient peu satisfaisants. Ce n'était pas lui qui avait des reproches à se faire. On lui faisait un crime du traité du 15 février, que l'on acceptait, et l'on avait rejeté celui du 15 décembre, qui satisfaisait l'ambition, qui assurait la puis-

[1] Avril.

[2] Précédemment, M. d'Hardenberg et M. d'Haugwiz avaient alterné comme ministres dirigeants, mais chacun d'eux conservait le titre de ministre du cabinet tout en perdant la direction des affaires. Aujourd'hui ce titre même est enlevé à M. d'Hardenberg.

sance ! La position de ce ministre allait nécessairement être des plus fâcheuses. L'intention du monarque prussien, en lui rendant la direction de son cabinet, était cependant d'offrir à la France un gage de sa sincérité ; mais dans une cour qui venait de donner le spectacle de variations si rapides, une telle garantie était peu rassurante. Quelle différence si, au moment où ce ministre revenait de Vienne, on eût réparé une courte erreur pas la sanction de l'acte qu'il venait de conclure ! Aujourd'hui la confiance de son souverain le défendra mal contre les haines du parti anti-français, et il ne parviendra pas plus à tranquilliser le roi sur les vues ultérieures de Napoléon que Napoléon sur la conduite éventuelle du roi. Les passions de cour étaient entrées trop avant dans le cabinet pour pouvoir en être exclues entièrement. Tout en les condamnant, le comte d'Haugwiz sera réduit à paraître les adopter, et il finira par se trouver entraîné à la guerre sans l'avoir voulue. Provisoirement tous les genres de désagrément attendent ce ministre. On affecte publiquement de lui manquer d'égards, et, pour constater l'opposition au système français, on ira, la nuit, briser[1], à l'imitation de la populace anglaise, les fenêtres de l'hôtel du principal

[1] Avril.

ministre du roi. Le pouvoir absolu a aussi, comme on voit, son anarchie.

De tous les corps étrangers qui s'étaient montrés un moment dans le nord de l'Allemagne, les Suédois seuls y restaient encore. Dès le mois de janvier, les Russes et les Anglais avaient évacué le Hanovre. Lord Cathcart avait fait embarquer les troupes britanniques et la légion hanovrienne pour retourner en Angleterre. Le corps russe du comte Tolstoy avait fait sa retraite par la Poméranie prussienne. Plus zélé pour la cause de la Grande-Bretagne que ne le voulait cette puissance elle-même, Gustave Adolphe avait laissé un détachement de troupes suédoises dans le Lauenbourg, en déclarant qu'il regarderait toute attaque contre ce détachement comme une déclaration de guerre. Non content de cette espèce de défi, il avait fait saisir sur la Peene des bâtiments prussiens, et ordonné de mettre l'embargo sur les bâtiments de la même nation dans les ports de Suède. Il avait même écrit[1] à S. M. prussienne qu'il maintiendrait ces mesures jusqu'à ce que l'Elbe fût ouvert au pavillon anglais. La répression de ces témérités eût été facile. La cour de Berlin crut devoir être indulgente; elle se contenta de rassembler un corps

[1] Le 12 mai.

de ses troupes sur la frontière suédoise pour menacer plutôt que pour agir. C'était d'ailleurs, disait le comte d'Haugwiz, le moyen de donner « un aliment à l'impatience vague du militaire « prussien. »

A cette époque, le gouvernement français n'eût pas demandé mieux que de voir la querelle s'échauffer entre la Prusse et la Suède, l'effet de cette irritation devant être de compromettre davantage encore la cour de Berlin avec celles de Londres et de Pétersbourg. « La possession de la « Poméranie[1] suédoise, disait le ministère fran- « çais, est tellement à la convenance de S. M. « prussienne, qu'elle ne peut laisser échapper « l'occasion qui lui est offerte de s'en saisir avec « justice... » M. de Laforêt était même autorisé à faire entendre que si, pour l'occupation de la Poméranie et de Stralsund, le roi voulait le secours de la France, l'Empereur n'hésiterait pas à fournir le nombre de troupes qui serait nécessaire. Une autre cause pouvait encore influer sur ces excitations du gouvernement français. L'Empereur Napoléon ne pouvait se dissimuler que, le jour où une négociation viendrait à s'ouvrir entre la France et l'Angleterre, l'une des premières demandes du cabinet de Londres se-

[1] 16 mai.

rait la restitution du Hanovre, et si la paix était impossible sans cette restitution, faudrait-il donc condamner l'Europe à une guerre éternelle? Dans cette prévoyance, il devait mettre du prix à tenir quelques moyens de compensation tout prêts en faveur de la Prusse.

A Berlin, où le Hanovre formait compensation à tout, on était loin d'admettre l'idée qu'il fallût jamais renoncer à cette acquisition; et si on avait supposé un tel principe aux encouragements de la France relatifs à la Poméranie suédoise, c'eût été une raison de plus pour s'y refuser. D'autres considérations portaient le cabinet prussien à repousser les secours et les conseils français. Déja cette question de la Suède avait été une cause de différends entre l'empereur de Russie et le roi. Alexandre avait fait connaître que, par un article supplémentaire du traité de Gatschina, il avait garanti à Gustave IV la Poméranie suédoise. On ne voulait donc à aucun prix renouveler encore la même querelle. On savait d'ailleurs que des ouvertures faites par le prince Czartoriski à M. Lesseps, consul français, resté à Pétersbourg, avaient donné lieu à des communications entre les deux cabinets. On venait, en outre, d'apprendre qu'un agent russe, M. d'Oubril, était arrivé à Vienne pour se rendre à Paris, et on se persuadait qu'en montrant des mé-

nagements pour la Suède, par égard pour la cour de Russie, on trouverait cette dernière plus disposée à reconnaître l'acquisition du Hanovre par la Prusse. La guerre se réduisit donc à peu près à un échange de lettres entre Frédéric Guillaume et Gustave.

Cependant si S. M. prussienne voulait respecter le territoire suédois, il ne pouvait pas lui convenir de laisser le duché de Lauenbourg entre les mains de Gustave IV. Pour déloger les Suédois de cette position, un expédient assez adroit dispensa de recourir à la force. Des troupes prussiennes les ayant entourés, les Suédois parurent vouloir se faire passage, le sabre à la main. On leur ouvrit les rangs pour leur laisser le chemin libre, et ils rentrèrent dans la Poméranie; mais autant, par terre, Gustave était peu inquiétant pour la Prusse, autant il pouvait, par mer, lui causer de préjudice. Là encore ce prince allait plus loin que ne le voulait l'Angleterre. Réservée par calcul à l'égard du gouvernement prussien, elle ne bloquait que les ports d'Allemagne dont le commerce britannique était exclu. Gustave fit davantage, il bloqua les ports prussiens de la Baltique. Ce blocus dura jusqu'au moment où S. M. prussienne, disposée à une rupture inévitable avec la France, et cessant de

cacher cette disposition, consentit que le duché de Lauenbourg fût de nouveau occupé par les Suédois, au nom du roi d'Angleterre.

CHAPITRE LVIII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Incertitudes de Napoléon sur les intentions de l'Autriche. — Remplacement du comte Louis de Cobenzl par le comte de Stadion. — Plaintes de Napoléon. — Chicanes mal fondées de l'Autriche. — Convention pour accélérer l'évacuation des États autrichiens. — Remise de Cattaro aux Russes en violation du traité de Presbourg.—Compte rendu de cet événement par le commissaire autrichien. — Remarques sur la remise de Cattaro aux Russes. — Ordre de Napoléon de suspendre le retour de l'armée en France. — Réclamations de l'Autriche à Pétersbourg. — Occupation de Raguse par les Français.

LES hésitations de la Prusse sur le traité du 15 décembre, les modifications qu'elle avait voulu y introduire, et le peu de sûreté qu'offrait l'accession contrainte de cette puissance au pacte nouveau du 15 février, auraient pu suffire pour

empêcher l'Empereur Napoléon de hâter le retour de son armée en France. On voit en effet par plusieurs lettres du maréchal Berthier que l'incertitude où l'on se trouve sur les dispositions de la Prusse est une des considérations qui portent à tenir l'armée française d'Allemagne en mesure de pouvoir répondre au premier appel de l'Empereur. « Nos affaires avec la Prusse, « écrivait le major-général[1], ne sont pas encore « terminées. On peut être en guerre avec cette « puissance d'un instant à l'autre. » Ce même motif se trouve plusieurs fois encore allégué dans d'autres correspondances; mais indépendamment de la situation suspecte de la Prusse, il existait, du côté de l'Autriche seule, malgré la signature récente de la paix, plus d'une cause d'inquiétude et de défiance.

Le comte Louis de Cobenzl, signalé par les bulletins français, à tort peut-être, comme stipendiaire de l'Angleterre, certainement avec raison comme partisan passionné de la Russie, avait été éloigné du cabinet autrichien; mais le successeur qu'on lui avait donné, le comte de Stadion, ne présentait pas une meilleure garantie pour le maintien de relations amicales entre

[1] Lettre au général Songis, commandant en chef l'artillerie, en date de Munich, le 27 février 1806.

les deux puissances. Si Napoléon ne devait pas prétendre dicter les choix de François II, ce n'était pas, de la part de ce dernier, un calcul utile pour lui même et d'un heureux augure pour la France, que de remplacer un ministre devenu odieux au cabinet des Tuileries par un personnage dont ce cabinet ne pouvait attendre que la continuation des vues et des idées qu'il croyait avoir vaincues à Austerlitz. Il y aurait eu plus de dignité à conserver le comte de Cobenzl lui-même, et peut-être les deux puissances ne s'en fussent pas trouvées plus mal. Dans l'obstination du monarque autrichien à garder ou à reprendre le ministre qui avait fait la guerre, la France n'eût pu voir que l'orgueil d'une juste indépendance. Dans l'apparence d'une concession qui, en changeant les hommes, ne change pas le système, on pouvait voir de plus de la fausseté dans la faiblesse. Napoléon ne dissimula point le sentiment que le choix du comte de Stadion lui faisait éprouver. Le général Andréossy, nommé commissaire pour l'exécution du traité de Presbourg, fut chargé de témoigner au commissaire autrichien, prince de Lichtenstein, combien l'Empereur des Français devait être « méfiant pour les relations futures[1], »

[1] Lettre du maréchal Berthier, en date de Munich, le 19 février.

en voyant placer à la tête des affaires un homme « qui avait joué un si mauvais rôle » dans les traités dont le secret venait d'être trahi par les publications de l'Angleterre.

L'archiduc Ferdinand, précédemment électeur de Salzbourg, n'ayant pas de troupes pour prendre possession de l'évêché de Wurzbourg, sa nouvelle souveraineté, le cabinet de Vienne y avait envoyé un corps autrichien sur l'assentiment verbal de M. de Talleyrand; mais plus d'un mois après que la prise de possession avait eu lieu, ce corps ne se pressait pas de se retirer. « L'Empereur ne souffrira point de troupes au- « trichiennes au-delà des limites des États héré- « ditaires, écrivait[1] le maréchal Berthier. . . . « Sans cela, Wurzbourg deviendrait ce qu'était « la Souabe, et nous n'aurions rien gagné.... « Il est temps que l'Autriche laisse l'Empereur « Napoléon tranquille et qu'elle reste dans ses « États. »

L'Autriche, on ne peut en disconvenir, avait beaucoup de peine à oublier son ancienne position. Malgré sa renonciation à tout droit de suzeraineté et de souveraineté sur divers pays d'Empire, elle avait recommencé de nouveau à recruter en Franconie. Le principal de ses dé-

[1] Lettre du 27 février au général Andréossy.

pôts était à Nuremberg. Ces actes, au moins maladroits et trop hâtifs, fournissaient à la France de fréquents sujets de plainte.

Loin de montrer aucune condescendance pour les désirs de Napoléon, la cour de Vienne se refusait même à des demandes justes et raisonnables. Par le traité de Presbourg, l'Istrie et la Dalmatie étaient devenues dépendantes du royaume d'Italie, comme elles avaient été précédemment dépendantes de la république de Venise. Pour communiquer autrefois avec ces provinces, l'Autriche accordait à la république de Venise un passage par Monfalcone. Dans l'abandon récemment fait de ces deux provinces au royaume d'Italie, la concession du même passage était naturellement sous-entendue. Si le négociateur français avait jugé nécessaire de l'établir par une stipulation formelle, le refus eût été tout-à-fait impossible. Argumenter de cette omission, comme le faisait l'Autriche, pour refuser le passage, était, selon les termes du major-général[1], « une mauvaise difficulté, très-éloignée « de la bienveillance qui devait exister entre les « deux cours. » En effet, contester au nouveau possesseur des états vénitiens, quand ce posses-

[1] Lettre du maréchal Berthier en date du 20 mars à M. de La Rochefoucauld, ambassadeur à Vienne.

seur était Napoléon, ce qu'on ne contestait pas à la république de Venise, semblait une idée ridicule. Prétendre d'ailleurs qu'en cédant l'Istrie et la Dalmatie, on n'avait pas cédé le droit de communiquer avec ces provinces, était une absurdité. En ordonnant au général Andréossy de faire avec le cabinet autrichien un arrangement pour régler les lieux d'étapes et le nombre de troupes qui pourrait passer à la fois, le maréchal Berthier lui disait[1] : « Cette petite convention est essentielle à faire, tant que nous avons Braunau et la haute main sur l'Autriche. » On se souvient que, par l'article 22 du traité de Presbourg, qui stipulait l'évacuation des États autrichiens dans le délai de deux mois, il y avait exception pour la place de Braunau que les Français devaient garder un mois de plus, exception d'un léger intérêt en apparence, mais qui, par l'événement, va devenir infiniment grave dans ses conséquences.

L'Empereur Napoléon était d'autant plus disposé à ressentir quelque humeur des chicanes de l'Autriche, qu'il avait mis beaucoup d'exactitude à faire évacuer les États héréditaires dans les délais prescrits. Il avait même fait la proposition d'abréger ces délais. Si l'Autriche voulait

[1] Lettre du 28 février.

remettre l'Istrie et la Dalmatie, plus tôt que ne le portait le traité, le maréchal Berthier avait eu l'autorisation de faire remettre le même jour Trieste et la ligne de l'Enns. Ce fut le sujet d'une convention que signèrent, le 30 janvier, le général Andréossy et le prince de Lichtenstein. Cette convention reçut même plus d'étendue, et embrassa aussi plusieurs autres portions de territoire dont elle devait réciproquement accélérer la remise.

En Allemagne, les stipulations convenues s'exécutaient de bonne foi. Il n'en fut pas de même des territoires cédés au royaume d'Italie. Depuis que la bataille d'Austerlitz avait renvoyé l'empereur Alexandre et son armée d'Allemagne dans les limites de son territoire, un seul point restait ouvert à la rencontre des Français et des Russes, la Dalmatie vénitienne. Les Russes avaient alors, comme on sait, des troupes dans les Iles Ioniennes, et c'était là en outre que s'était retiré le corps d'armée qui, après une courte occupation, avait évacué le royaume de Naples. La Dalmatie se trouvait ainsi offrir un champ de bataille dont la guerre ne tarda pas à s'emparer, et l'Autriche, quoique en paix avec les cabinets de Paris et de Pétersbourg, victime soit de la légèreté de son ministère, soit du faux zèle d'agents inférieurs, se trouva froissée dans

le choc des deux puissances ennemies. C'est aux Bouches du Cattaro que survint le fâcheux incident qui vint rendre sa loyauté suspecte et donna au gouvernement français un nouvel avantage sur elle.

L'éloignement des troupes françaises, et l'impossibilité de faire passer ces troupes par mer à cause de la présence de bâtiments anglais et russes, avaient apporté quelque retard à la prise de possession de ce district. Cependant, le 18 février, le général Molitor, commandant le corps d'occupation, avait déja réparti ses troupes dans la Dalmatie; mais, en évacuant les places et forts de cette province, les Autrichiens, par l'enlèvement des munitions nécessaires à leur défense, semblaient plutôt « les avoir livrés [1] aux Anglo-« Russes que remis aux Français. » Les places et forts de Sebenico, San Nicolo, Trau et Spalatro étaient absolument dégarnis de poudres, même des poudres ex-vénitiennes qui, d'après le traité, appartenaient au royaume d'Italie. L'enlèvement ou la vente des munitions avaient été effectués par les ordres du commissaire autrichien, marquis de Ghisilieri, qui, soit autorisation du cabinet de Vienne, soit assurance de ne pas lui déplaire en agissant ainsi sans son ordre, pré-

[1] Lettre du général Molitor, du 24 février.

ludait, par ces mesures peu amicales, à un acte qui devait avoir de plus graves résultats. Ce commissaire avait jusqu'alors précédé les troupes françaises dans les places qu'elles devaient occuper, et on voit qu'elles n'avaient pas beaucoup à s'applaudir d'un tel précurseur. Sur la nouvelle d'un mouvement des Monténégrins contre les Bouches du Cattaro et de l'apparition de l'escadre russe dans les mêmes parages, le marquis de Ghisilieri voulut encore y devancer les Français, sans consentir à y être accompagné par leur commissaire, M. Mathieu Dumas, qui lui en fit la proposition. Alors eut lieu un événement qui, par la nature de ses conséquences, mérite d'être rapporté avec quelque détail. Il nous est impossible de mettre dans notre récit une plus complète impartialité qu'en faisant parler lui-même le principal acteur de cette scène inattendue dans l'information qu'il en donna[1] au général français Molitor.

Suivant le compte rendu par le commissaire autrichien, les Monténégrins, levés en masse sous la conduite de leur évêque, avaient, le 1er et le 2 mars, fait une irruption contre les pays qui devaient être remis aux Français. L'enthousiasme

[1] Lettre du marquis de Ghisilieri, datée de Zaosterg, le 9 mars.

des habitants, sectaires du rite grec, en faveur des Russes, répondait, selon ce commissaire, aux projets des Monténégrins. Une sommation faite, le 3 mars, par le commandant de l'escadre russe, au gouverneur autrichien, baron de Brady, avait placé ce gouverneur dans l'alternative « de « céder les places qu'il occupait ou bien de se « déclarer ennemi de l'empereur de toutes les « Russies. » Le 4, c'était à lui, commissaire autrichien, que la sommation avait été adressée, « toujours, disait-il, d'après le principe que les « Bouches du Cattaro étaient déja territoire « français, dès le jour que le délai de deux mois, « fixé pour leur occupation par les troupes « françaises, était expiré. Dans un moment si « pressant, ajoutait le marquis de Ghisilieri, « persuadé que la valeur de la garnison n'aurait « pas suffi contre le nombre des Monténégrins « ni contre le feu que l'escadre aurait fait sur les « places, persuadé également que la dévastation « de la province aurait été la suite immédiate « de mon refus, j'ai cru devoir céder à la force « des circonstances et ne pas en venir aux « moyens de violence, après avoir épuisé inutilement celui des protestations, pour empê- « cher les Russes d'occuper les places; et, par « une telle conduite purement passive, j'ai sauvé « à mon maître de braves troupes et conservé

« pour le vôtre, M. le général, les Bouches du « Cattaro dans un état florissant. »

De telles allégations durent paraître peu satisfaisantes au général français. Il était évident que les desseins des Russes avaient été d'avance connus des Autrichiens. La connivence entre eux était manifeste. Déja ce général en avait eu plus d'un indice dans le désarmement des places de la Dalmatie et dans la difficulté qu'on faisait de laisser passer par la Croatie les renforts qui devaient le rejoindre. Pour lui le rassemblement des Monténégrins ne présentait pas un obstacle sérieux. Il n'ignorait pas que, s'il y avait dans le comté de Xupa, des Albanais grecs qui désirassent l'arrivée des Russes, les habitants de la capitale, surtout les propriétaires, attendaient les Français avec impatience. Comme postes militaires, les trois places et notamment Cattaro étaient capables de soutenir un siége avec moins de troupes qu'elles n'en contenaient. Les Français d'ailleurs n'étaient pas loin, et en effet le général Molitor, s'étant, le 3 mars, embarqué à Spalatro avec deux mille huit cents hommes, se trouva en quarante-huit heures rendu aux confins du territoire ragusais, à deux journées des Bouches du Cattaro. C'est là qu'il avait appris, le 7, que deux bataillons autrichiens du régiment de Thurn, dont un bataillon de grenadiers, avaient,

sans tirer un seul coup de fusil, sans manquer de vivres, livré à un bataillon russe les trois places de Cattaro, Budua et Castelnovo. Les officiers et soldats autrichiens, qui n'étaient pas dans la confidence des autorités supérieures, avaient laissé éclater une vive indignation sur la faiblesse de leurs chefs cédant à une sommation que n'appuyaient aucunes forces réelles. Enfin sur les lieux il était regardé comme constant que le gouverneur, baron de Brady, avait ordre de ne point se défendre contre les Russes et que ceux-ci avaient connaissance de cet ordre. En mettant des entraves à la marche des troupes françaises, en leur suscitant des embarras par la remise de forts que l'on avait dégarnis de tous moyens de défense, l'autorité autrichienne avait pu croire que leur arrivée plus tardive aux Bouches du Cattaro fournirait une excuse supportable pour l'abandon que l'on aurait fait de ces postes militaires aux troupes d'une puissance ennemie. Cette combinaison avait été trompée. La rapidité du général Molitor qui, n'étant qu'à deux marches de distance, s'était ainsi trouvé presque spectateur des faits, avait mis en défaut les calculs d'une perfidie inexplicable dont jusqu'à présent on n'a point encore reconnu l'origine. Faut-il chercher cette origine [1] à Vienne

[1] M. Schœll, en déplorant les suites de cet événement, se

même ou seulement dans la disposition privée d'une autorité intermédiaire? Le genre de châtiment infligé au marquis de Ghisilieri permet le doute sur sa culpabilité personnelle. Mis en prison pour donner satisfaction à la France, ce commissaire, si sa punition ne fut pas une vaine apparence, semble du moins n'avoir été jugé coupable que d'un excès de zèle maladroit et intempestif.

Si Napoléon avait dû désirer des incidents qui l'autorisassent à tenir en respect et l'Autriche et la Prusse, il avait été, en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, admirablement servi par la haine de ses ennemis. On touchait au moment où les États héréditaires d'Autriche, par la remise prochaine de Braunau, allaient être entièrement évacués. La France attendait le retour de l'armée et lui préparait des fêtes. A Paris une commission était nommée pour en diriger les apprêts. A la nouvelle des événements de Cattaro, tout change, le moment des fêtes s'éloigne. L'Empereur Napoléon fait communiquer au cabinet autrichien, par son ambassadeur à Vienne, le comte de La Rochefoucauld, les rapports qui lui sont parvenus. Il déclare qu'il

borne à dire que « le gouvernement autrichien y fut peut-être « étranger. »

n'entend pas employer la force pour s'emparer des Bouches du Cattaro; « Les Français ont mis- « sion à prendre possession des places cédées, « non à les conquérir. »

En même temps le maréchal Berthier reçoit l'ordre « de garder Braunau, même de réarmer « cette place et de suspendre le mouvement ré- « trograde de l'armée sur la France, où elle al- « lait être remise sur le pied de paix. » Ces mesures sont légitimes. Le traité de Presbourg a été violé. L'Empereur Napoléon est délié de l'obligation de retirer ses troupes, tant que cette violation n'aura pas été réparée. Du reste il donne l'assurance que, le jour où cette réparation aura lieu, il rendra Braunau et fera évacuer l'Allemagne. C'est donc de la Russie que tout va dépendre.

Les premières démarches de la cour de Vienne à Pétersbourg eurent peu de succès. Le cabinet russe mettait un médiocre intérêt à soulager l'Autriche et l'Allemagne. Peut-être même voyait-il, dans la prolongation des charges produites par la présence d'une armée étrangère, un moyen de ranimer la haine des Autrichiens contre les Français et même d'irriter contre ceux-ci jusqu'aux peuples germaniques qui étaient leurs alliés. Il n'opposait aux instances de l'ambassadeur, comte de Meerfeldt, que les frivoles mo-

tifs allégués déja par le commandant de l'escadre russe, savoir qu'après l'expiration du délai fixé pour la remise des Bouches du Cattaro, on avait dû présupposer l'occupation de ces places par les Français, en sorte que ce n'était qu'un domaine français qu'on avait envahi. Ce sophisme, eût-il eu quelque valeur de la Russie à l'Autriche, n'en avait aucune de l'Autriche à la France. Chargée d'un dépôt dont elle ne devait se dessaisir qu'en faveur des Français, la cour de Vienne n'en était pas moins responsable envers eux après l'expiration du délai qu'auparavant, la fixation de délais semblables étant toujours subordonnée à la possibilité physique, et la possibilité en cette circonstance ayant surtout rencontré plus d'un obstacle de la part de l'Autriche elle-même.

L'Empereur Napoléon ne fit, comme il l'annonçait, aucun effort pour s'emparer par lui-même des Bouches du Cattaro; mais il voyait à sa portée un gage dont il était en son pouvoir de s'emparer, la ville de Raguse. Cette ville fut occupée, le 27 mai, par le général Lauriston. Bientôt ce général y sera, du côté de la terre, assiégé par les Russes et les Monténégrins; du côté de la mer, bloqué par l'escadre de l'amiral Siniavin. Sa position y sera presque désespérée, lorsque le général Molitor, avec trois mille cinq

cents hommes, viendra tomber inopinément sur les alliés, rejeter les Monténégrins vers leurs montagnes, les Russes sur leur escadre, dégageant ainsi le général Lauriston et saisissant, pour prix du combat, vingt pièces de canon, six mortiers, plusieurs obusiers ainsi qu'un grand nombre de prisonniers de guerre.

Nous aurons incessamment occasion de rapporter tout ce qui sera fait militairement ou par voie de négociation pour recouvrer les places du Cattaro; mais, de la faiblesse ou de la connivence autrichienne qui les avait fait tomber entre les mains des Russes, il était toutefois résulté pour la France un important avantage, celui d'être autorisée à garder la ligne de l'Inn et à tenir sur le territoire germanique une armée de cent cinquante mille hommes.

CHAPITRE LIX.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Correspondance directe entre M. Fox et M. de Talleyrand. — Bases respectives de négociation. — Débat sur les bases de négociation. — Transaction pour éluder la difficulté. — Autorisation accordée à lord Yarmouth de retourner en Angleterre. — Communication verbale de M. de Talleyrand, portée à M. Fox par lord Yarmouth. — Changement du gouvernement français sur l'une des bases de la négociation. — Nature des pouvoirs de lord Yarmouth. — Question de la Sicile, principal obstacle à la paix. — Disposition de la Russie à traiter avec la France. — Envoi d'un plénipotentiaire russe à Paris. — Ordre de l'empereur Alexandre pour l'évacuation de Cattaro. — Inexécution de cet ordre. — Proposition de donner les villes anséatiques au roi Ferdinand de Sicile. — Rejet de cette proposition par M. Fox. — Offre de la France de donner à S. M. S. la Dalmatie, l'Albanie et Raguse. — Offre de maintenir l'état présent de l'Allemagne, si l'Angleterre fait la paix. — Demandes de l'Angleterre pour S. M. S. — Production des pouvoirs de lord Yarmouth. — Nomination du général Clarke pour traiter avec lord Yarmouth. — Conditions proposées par la France. — Improba-

tion de lord Yarmouth par M. Fox. — Adjonction de lord Lauderdale à lord Yarmouth. — Remarques sur l'état de la négociation.

Nous venons de rappeler séparément les faits qui pouvaient se détacher de l'action générale. Il nous reste à présenter ensemble de grands événements qui influeront les uns sur les autres, et dont l'effet sera la guerre de la quatrième coalition. Ces événements sont la formation de la confédération du Rhin, la conclusion entre la France et la Russie d'un traité de paix que ne ratifiera pas l'empereur Alexandre, et, avant tout, comme fond principal du tableau, une négociation infructueuse entre la France et l'Angleterre.

Le jour où M. Fox entra dans le ministère britannique, l'espoir de la paix fut permis à toutes les ames généreuses. La guerre viagère que M. Pitt avait jurée au général Bonaparte, consul ou empereur, n'était point un legs obligé pour les ministres qui lui succédaient. Entre M. Pitt et M. Fox, il n'existait aucune solidarité.

Dix jours après que ce dernier avait commencé ses fonctions comme secrétaire d'État, un aventurier débarqué à Gravesend sans passe-port lui

écrit « qu'il a des choses[1] à lui apprendre qui lui « feront plaisir. » M. Fox l'ayant reçu, une horrible confidence lui révèle qu'il est en présence d'un assassin. C'est pour le meurtre projeté de Napoléon qu'on veut réclamer son concours. Le malfaiteur s'était trompé de date et d'adresse. Il fut mis en prison, et comme, d'après les lois anglaises, il ne pouvait pas y être retenu longtemps, M. Fox se hâta de remplir son devoir d'honnête homme, ce sont ses propres termes, en donnant connaissance de ce fait au gouvernement français. L'avis ne pouvait manquer d'être reçu avec gratitude. « Je reconnais là, dit aussi« tôt Napoléon, les principes d'honneur et de « vertu qui ont toujours animé M. Fox. » On sait que, dans le court intervalle de la paix d'Amiens, M. Fox ayant fait quelque séjour à Paris, Bonaparte, alors premier consul, l'avait accueilli avec la plus haute distinction, et avait mis quelque prix à conquérir l'estime de ce grand citoyen. Il existait ainsi de part et d'autre des dispositions bienveillantes et affectueuses. L'Empereur chargea[2] son ministre de remercier M. Fox, et de lui exprimer la satisfaction qu'il éprouvait du nouveau caractère que la guerre avait

[1] Lettre de M. Fox à M. de Talleyrand, du 10 février.

[2] Lettre de M. de Talleyrand, du 5 mars.

pris par cette seule démarche, « présage de ce « qu'on pouvait attendre d'un cabinet dont il se « plaisait à apprécier les principes d'après ceux « de M. Fox, un des hommes les plus faits pour « sentir en toutes choses ce qui est beau, ce qui est « vraiment grand. » A cette lettre solennelle, était joint un court billet de M. de Talleyrand, renfermant un passage de *l'exposé* de la situation de l'empire, par lequel l'Empereur avait annoncé qu'il était toujours prêt à négocier avec l'Angleterre sur la base du traité d'Amiens. Cette adroite insinuation, quoiqu'en apparence purement accidentelle, ne fut point perdue auprès de M. Fox, qui, de son côté, protesta[1] des sentiments pacifiques de S. M. le roi de la Grande-Bretagne. Comme la phrase française, indiquant la base du traité d'Amiens, pouvait être susceptible de plusieurs interprétations, M. Fox proposait un principe plus simple, savoir : « que les deux parties « auraient pour objet que la paix fût honorable « pour toutes les deux et pour leurs alliés res- « pectifs. » Il faisait connaître ensuite que l'Angleterre, unie par des liens étroits avec la Russie, « ne voudrait rien traiter, bien moins conclure, « que de concert avec l'empereur Alexandre. » Ainsi fut entamée la négociation. Jamais aucune

[1] Lettre de M. Fox, du 26 mars.

autre ne s'ouvrit par de plus nobles procédés et sous de meilleurs auspices. La discussion va se suivre entre les deux cabinets.

Des deux principes mis en avant par M. Fox, l'un, celui d'une paix honorable pour les deux parties, fut admis en France sans observation. On repoussa vivement l'autre, celui d'une négociation commune avec l'Angleterre et la Russie. La France ne voulait point souffrir, dans la négociation, l'intervention d'une puissance étrangère. « Nos intérêts sont conciliables par cela seul « qu'ils sont distincts, écrivait[1] M. de Talley- « rand à M. Fox. Vous êtes les souverains des « mers; vos forces maritimes égalent celles de « tous les souverains du monde réunies. Nous « sommes une grande puissance continentale, « mais il en est plusieurs autres qui ont autant « de forces que nous sur terre... Si, maîtres de « la mer par votre puissance propre, vous vou- « lez l'être aussi de la terre par une puissance « combinée, la paix n'est pas possible... » Du reste le ministre français désirait, avant tout, que l'Angleterre s'expliquât sur un point essentiel, sur l'indépendance absolue des deux pays dans la législation de leurs douanes. Pour justifier la demande de cette explication prélimi-

[1] Lettre du 1er avril.

naire, il disait : « L'Empereur ne pense pas que « tel ou tel article du traité d'Amiens ait été « la cause de la guerre ; il est convaincu que la « véritable cause a été le refus de faire un traité « de commerce nécessairement contraire à l'in- « dustrie et aux manufactures de ses sujets. »

Sur cette dernière question, la réponse de M. Fox fut complètement satisfaisante. Il n'en fut pas de même sur la première. L'intervention de la Russie ne pouvait pas, selon lui, être considérée comme celle d'une puissance étrangère, puisque cette puissance était « en alliance[1] avec « l'Angleterre, en guerre avec la France. » L'empereur Alexandre se présentait comme partie et non comme médiateur. Le ministère britannique se prêtait à traiter provisoirement jusqu'à ce que la Russie pût intervenir, mais alors il ne voulait traiter que « conjointement avec elle. » Cette question continua d'être quelque temps controversée. Du côté de la France, on soutenait que l'intervention de la Russie rompait[2] l'égalité. D'ailleurs la Russie était en paix avec la France, quand la guerre entre la France et l'Angleterre avait éclaté. L'alliance de la Russie et du gouvernement anglais n'avait aucun rap-

[1] Lettre de M. Fox, du 8 avril.

[2] Lettre de M. de Talleyrand, du 16 avril.

port avec cette guerre. Cette alliance avait eu pour objet une lutte sur le continent, dans laquelle l'Autriche avait été la partie principale, et où la Russie n'avait même paru que comme auxiliaire. Négocier aujourd'hui avec l'Angleterre et ses alliés réunis serait reconnaître implicitement que la troisième coalition existe encore, que la guerre d'Allemagne n'est pas finie, que cette guerre et celle qui subsiste entre l'Angleterre et la France sont absolument la même. En négociant ainsi, de vainqueur de la coalition, l'Empereur se placerait dans la position du vaincu. A l'appui de ces arguments, le gouvernement français énonçait des suppositions et citait des exemples. Si la Russie et la Suède sont admises avec l'Angleterre à débattre certains principes dans un congrès, le Danemark, la Prusse, la Porte, la Perse, les États-Unis devraient être admis à réclamer contre ces principes, et on entrerait dans des débats interminables. Alors il faudrait changer de route, et faire comme on fit à Utrecht, laisser les alliés se morfondre dans des discussions sans fin, et traiter seul à seul, en ayant soin de faire une paix assez équitable pour qu'elle pût obtenir l'adhésion des puissances intéressées. Quoique cette argumentation ne manquât pas de justesse, M. Fox, inflexible dans son opinion, continua de se re-

fuser à toute négociation où la Russie ne serait pas comprise[1] : « Veut-on traiter conjointement « avec la Russie ? Oui. Veut-on que nous trai- « tions séparément? Non. »

Pour déterminer l'Angleterre à se désister de cette demande, M. de Talleyrand n'avait point dissimulé qu'il existait entre la France et la Russie « des propositions directes de négociation. » M. Fox répondait que, malgré l'ignorance où il était sur les ouvertures que la Russie aurait pu faire à la France, il comptait sans réserve sur la loyauté de l'empereur Alexandre. La vivacité de cette polémique sur le fond des choses, était tempérée par une grande urbanité dans les formes. Chacune des deux parties, sans vouloir fléchir, aurait voulu voir fléchir son adversaire, le désir de la paix étant incontestablement sincère de part et d'autre.

La difficulté qui arrêtait la négociation au premier pas ne pouvant être vaincue, il fallut l'esquiver. M. de Talleyrand, rappelant le mode suivi pour la paix d'Amiens, témoigna qu'il était prêt à admettre deux principes fondamentaux : le premier était celui qu'avait indiqué M. Fox, « une paix honorable pour les deux parties et « pour leurs alliés respectifs. » Le second, qu'il

[1] Lettre de M. Fox, du 21 avril.

proposait lui-même, « était la reconnaissance [1], « en faveur de l'une et l'autre puissance, de tout « droit d'intervention et de garantie pour les « affaires continentales et pour les affaires ma- « ritimes. » Cet expédient sauvait tous les amours-propres. M. Fox y donna son assentiment.

Dans le même temps, le gouvernement français recourait à d'autres voies pour imprimer à la négociation un mouvement plus décidé. On attaquait M. Fox, d'une manière délicate, par les témoignages d'une considération toute personnelle. On permettait le retour en Angleterre à des familles auxquelles il prenait un vif intérêt. Entre les hommes favorisés de cette préférence, le comte d'Yarmouth fut choisi pour lui porter des paroles confidentielles propres à le convaincre de la sincérité des sentiments pacifiques de la France. Comme les débats ultérieurs se rapporteront à la diversité d'interprétation donnée respectivement à la communication dont lord Yarmouth fut l'intermédiaire, il est essentiel de présenter ici cette pièce dans toute sa pureté.

Le gouvernement français, disait M. de Talleyrand [2], désirait quelques moyens de faire connaître au cabinet britannique les dispositions et

[1] Lettre de M. de Talleyrand, du 2 juin.

[2] Communication verbale à lord Yarmouth, d'après la publication faite en Angleterre.

les vues de la France, et d'entrer avec lui dans des rapports qui, s'ils ne conduisaient pas au but qu'on se proposait d'atteindre, ne courussent pas le risque de devenir publics un jour. Ce ministre s'étendit en longs raisonnements pour établir l'impossibilité d'une paix générale conjointement avec la Russie. Il rappela que déja quelques semaines auparavant, il avait demandé à M. Fox la nomination d'un plénipotentiaire pour la négociation d'un traité définitif dans le dessein d'écarter toutes les anciennes discussions, et de faciliter à l'Angleterre la possession de l'île de Malte.

Ici lord Yarmouth interrompit M. de Talleyrand, pour lui dire que, jaloux de l'honneur de son pays, il ne pourrait se charger de communications relatives à la paix qu'autant que ces communications seraient de nature à procurer une paix telle qu'il ne fût pas obligé de voter contre son approbation dans le parlement, et, plaçant au premier rang de ce qui intéressait l'honneur de son pays, la restitution du Hanovre, il avait besoin de recevoir avant tout une déclaration explicite relativement aux domaines allemands de S. M. britannique.

La conversation fut rompue sur ce propos, et reprise trois jours après. Dans le nouvel entretien, M. de Talleyrand dit au comte d'Yarmouth

que, puisqu'on attachait tant d'importance à ce point, *le Hanovre ne ferait pas de difficulté.*

Encouragé par cette concession, lord Yarmouth demanda si on réclamerait la Sicile. « Vous « l'avez, nous ne vous la demandons pas, répon« dit M. de Talleyrand. Si nous la possédions, « elle pourrait augmenter de beaucoup les diffi« cultés. » D'après des paroles si positives, le comte d'Yarmouth borna là ses questions, les mots, « nous ne vous demandons rien, » lui paraissant équivaloir à l'admission de l'*uti possidetis*, comme applicable aux conquêtes de S. M. britannique.

M. de Talleyrand appuyait sur la reconnaissance de l'Empereur et des différentes branches de sa famille. Lord Yarmouth en prit occasion pour faire valoir la stabilité que la reconnaissance de la Grande-Bretagne donnerait à ces établissements, et il demanda si le gouvernement français garantirait l'indépendance de l'empire ottoman. « Oui, fut la réponse du ministre fran« çais; mais il faut que ce soit promptement. « Beaucoup se prépare, mais rien n'est fait. »

Lord Yarmouth, revenant à l'objet de la première conversation, voulut savoir si on ne pourrait pas trouver un moyen terme pour remplir à la fois le vœu de la France et celui de la Grande-Bretagne à l'égard de la Russie, sans le

concours de laquelle cette dernière puissance ne voulait pas traiter. A cet égard M. de Talleyrand répondit qu'en France on était prêt à donner toute facilité pour l'arrangement des intérêts respectifs des deux puissances, ou que le ministre britannique pourrait, étant autorisé par l'empereur Alexandre, stipuler pour toutes deux. Les derniers mots de M. de Talleyrand furent : « Les « sentiments de la France sont entièrement « changés; l'aigreur qui caractérisait le commen- « cement de cette guerre a cessé, et ce que « nous désirons le plus, c'est de pouvoir vivre « en bonne intelligence avec une aussi grande « puissance que la Grande-Bretagne. »

Tel est le texte presque littéral du compte que lord Yarmouth rendit, le 13 juin, à M. Fox des deux entretiens qu'il avait eus avec M. de Talleyrand. Dans le cours des discussions ultérieures, l'exactitude ou du moins l'interprétation de ce texte sera un objet de débat sous plusieurs rapports. Nous verrons les deux puissances s'écarter l'une et l'autre de ces bases ou bien vouloir en forcer le sens selon leurs intérêts. Le gouvernement français s'en éloignera sur le fait de la Sicile, mais sans détour et en proposant des compensations. Cette dérogation sera admise, puisqu'on ouvrira la discussion sur la nature des compensations proposées. L'Angle-

terre, de son côté, forcera le sens des mots sur deux points. Elle prétendra que la France a reconnu le principe de l'*uti possidetis*. On se souviendra que cette reconnaissance aurait été tout au plus tacite, car c'est lord Yarmouth seul qui dit avoir vu l'équivalent de cette reconnaissance dans les termes : « Nous ne vous demandons « rien : » de M. de Talleyrand. Elle insistera, en second lieu, pour une négociation commune avec la Russie. Il y a ici une distinction à faire. Sous l'administration de M. Fox, cette prétention sera abandonnée, ou du moins on s'en désistera dans la pratique. Plus tard il y aura peu de bonne foi à y revenir ou du moins à s'y attacher avec obstination. *Sicile*, *uti possidetis*, *négociation unie ou séparée*, voilà les trois questions, on pourrait dire, les trois mots sur lesquels vont rouler des discussions qui dureront plusieurs mois. Ces divergences cependant ne deviendront pour la paix des obstacles invincibles qu'au moment où la maladie, que suivit la mort de M. Fox, placera dans d'autres mains la direction de la politique anglaise. Jusque-là on avait porté dans la négociation le désir de pouvoir s'entendre, et on avait fait quelques pas qui permettaient d'en attendre une heureuse issue.

Entre les objets sur lesquels roulait la communication dont lord Yarmouth avait été l'organe,

on a remarqué un point essentiel sur lequel nous aurons à revenir plus tard comme étant l'un des germes de la guerre de Prusse, c'est la promesse faite à l'Angleterre de la restitution du Hanovre.

Au retour du comte d'Yarmouth à Paris, le 16 juin, M. de Talleyrand lui fit entendre que quelques changements étaient survenus pendant son absence, allusion facile à saisir sur la promptitude de la disposition que venait de montrer la Russie à conclure une paix séparée avec le gouvernement français. Ce changement avait encouragé la France à changer elle-même d'avis sur l'un des points convenus, celui qui concernait la Sicile. Maintenant l'Empereur prétendait que, d'après les lettres de ses généraux et de son frère Joseph, la possession de cette île était indispensable à la conservation du royaume de Naples. On pensait à Paris et l'on répéta plusieurs fois au comte d'Yarmouth[1] que le Hanovre, pour l'honneur de la couronne, Malte pour l'honneur de la marine et le cap de Bonne-Espérance pour l'honneur du commerce britannique, devaient être des appâts capables de déterminer le ministère à faire la paix. La modification voulue par le gouvernement français était importante, mais

[1] Dépêche du comte Yarmouth à M. Fox, du 19 juin.

aussi ses concessions étaient larges et franchement articulées.

D'après l'accroissement de la puissance française depuis la paix d'Amiens, on sentait que la Grande-Bretagne pouvait prétendre à une augmentation proportionnelle. C'était à régler cette proportion que consistait la difficulté. Du reste le ministère français pressait le comte d'Yarmouth de s'expliquer sur ses pouvoirs. « En po« litique, disait l'Empereur, on ne peut parler « la même langue, si l'on n'y est également au« torisé. » M. Fox envoya en effet des pleins pouvoirs[1] à lord Yarmouth, pouvoirs qui lui permettaient de traiter *conjointement* ou *séparément* avec les ministres tant des puissances alliées que des puissances ennemies; mais, en lui laissant une si grande latitude, il lui prescrivait de n'en faire usage que dans une hypothèse donnée. Ce ne fut pas la faute du gouvernement français si le plénipotentiaire britannique s'affranchit de cette restriction. Il est donc de fait que le cabinet de Londres s'est complètement désisté de la résolution d'abord exprimée de ne traiter que conjointement avec la Russie. Seulement M. Fox explique cette disjonction en disant que, si la Russie offre de traiter séparément, c'est dans le

[1] Ces pouvoirs sont datés du 26 juin.

sens entendu par lui-même, c'est-à-dire, « séparément dans la forme[1], mais de concert l'un « avec l'autre. » Le point, auquel M. Fox tenait véritablement le plus, était le maintien du roi Ferdinand en Sicile. Si la France cédait sur ce point, le comte d'Yarmouth, quoiqu'il dût parler de Naples et de l'Istrie, ne devait pas faire de ces objets des conditions absolues.

C'est ici qu'il faut blâmer ou plaindre Napoléon d'avoir épousé les vanités et adopté les calculs des vieilles dynasties, en attachant l'intérêt de la France à l'affermissement d'un trône dévolu à l'un des membres de sa famille. Sans ce système, qui peut se défendre sous certains rapports, mais devenu fatal dans cette circonstance particulière, le seul obstacle qui ait empêché la paix avec le gouvernement anglais dirigé par M. Fox, ce seul obstacle eût facilement disparu. En admettant que la sûreté ou même la vengeance de Napoléon eût exigé qu'il reléguât en Sicile, comme il l'avait fait, le roi Ferdinand ou plutôt la reine Caroline, il eût pu laisser à Naples un fils de ce prince; et, dans sa négociation avec l'Angleterre, la Sicile n'eût pas dû être réclamée par la France comme la première stipulation de la paix. Ce n'est pas qu'en cette con-

[1] Lettre de M. Fox, du 26 juin, à lord Yarmouth.

joncture l'Empereur s'écartât des voies ordinaires de la politique. Sa position était devenue meilleure; il cherchait à en profiter. Voici comment les chances étaient devenues plus favorables pour lui.

L'occupation des Bouches du Cattaro lui avait fourni un puissant moyen d'action à Vienne et, par Vienne, à Pétersbourg. Informé que les escadres anglaise et russe dans l'Adriatique avaient trouvé des secours dans les ports autrichiens, Napoléon, d'une part, demandait que ces ports fussent fermés aux Russes et aux Anglais; d'autre part, dans le cas où les Russes refuseraient de se dessaisir des Bouches du Cattaro et où l'Autriche ne voudrait pas les y contraindre par la force, il exigeait que les ports de Trieste et de Fiume lui fussent livrés jusqu'au moment où cette puissance serait remise en possession des places que les Russes occupaient. Quelle qu'eût été la première cause de la violation de la paix de Presbourg, la cour de Vienne, lasse d'expier cette faute par l'occupation prolongée de Braunau et par la présence des Français sur la frontière, effrayée en outre de sommations menaçantes et difficiles à éluder, avait insisté à Pétersbourg afin de faire cesser un état de choses dont les conséquences étaient si fâcheuses pour elle. Ses instances avaient fini par être entendues.

Dans les premiers jours de mai, l'empereur Alexandre avait déclaré à l'ambassadeur autrichien, comte de Meerfeldt, « qu'il donnait ordre « à ses troupes d'évacuer les places qu'elles occu« paient dans l'Albanie et la Dalmatie. » Son ministre des affaires étrangères, le prince Czartoriski, avait de plus exprimé l'espoir que cette détermination pourrait hâter un rapprochement que la cour de France paraissait désirer, et il avait annoncé qu'il allait envoyer des pouvoirs à l'ambassadeur russe à Vienne, comte Rasumowski, pour tenter ce rapprochement. Il paraît que la cour de Russie, voyant l'Angleterre et la France prêtes à traiter sérieusement de la paix et considérant surtout les sentiments connus de M. Fox, craignit que son allié, maître de la négociation, ne la dirigeât dans un intérêt tout britannique et n'obtînt seul les honneurs comme les avantages d'une pacification à laquelle la Russie ne ferait qu'accéder. Prévoyant d'ailleurs que la retraite des troupes françaises sur la rive gauche du Rhin serait la suite nécessaire de la paix générale, le cabinet de Pétersbourg jugea plus utile ou plus glorieux que l'Autriche et l'Allemagne tout entière ne dussent qu'à lui leur affranchissement. Le 27 mai, un Envoyé russe, M. d'Oubril, était arrivé à Vienne avec l'autorisation de se rendre à Paris sous prétexte d'ar-

rangements relatifs aux prisonniers de guerre et en effet avec la mission de proposer des bases d'accommodement entre les deux puissances. En ce moment tout annonce la franchise. M. d'Oubril avait apporté au comte Rasumowski des pouvoirs pour ordonner la remise des places du Cattaro. Un secrétaire de l'ambassade russe part, accompagné d'un officier autrichien, pour porter cet ordre au commandant militaire qui occupe ces places. Le général autrichien, comte de Bellegarde, chargé de les recevoir, s'embarque à Trieste avec deux mille hommes de troupes hongroises. Cette question semble terminée. Les faits ne répondirent point aux paroles. Ou bien des instructions secrètes empêchent l'exécution des ordres ostensibles, ou bien le commandant russe se serait rendu coupable d'une incroyable insubordination. A la vérité ce commandant, après avoir quelque temps différé de répondre, allègue que l'état des affaires a été changé en raison de l'occupation de Raguse par les Français, mais il devient évident que cette allégation n'est qu'un prétexte. En vain on entre en pourparler afin de combiner l'évacuation de Raguse et celle de Cattaro. Pour rompre ce projet, le commandant supérieur des forces russes fait intervenir l'évêque des Monténégrins qui demande impérieusement que les Français évacuent d'abord Raguse

et quittent entièrement le pays avant que les Russes puissent abandonner l'Albanie. Cependant à Paris ce jeu de la diplomatie russe était loin d'être soupçonné, et, le 1er juillet, M. de Talleyrand s'était empressé de faire savoir à M. Fox que les troupes françaises avaient dû entrer au Cattaro le 29 juin. Lorsque plus tard la vérité fut connue, comme on croyait avoir la certitude que, si la Russie avait manqué de bonne foi sur ce point, elle était sincère dans la négociation confiée à son agent, M. d'Oubril, on n'attacha qu'une importance secondaire à une question que trancherait nécessairement la conclusion de la paix définitive. C'était cette confiance dans la sincérité du vœu de la Russie pour la paix qui, dans la négociation avec l'Angleterre, avait déterminé la nouvelle prétention élevée par le cabinet des Tuileries. Cette prétention avait ralenti les conférences entre M. de Talleyrand et lord Yarmouth. Elles continuaient encore, mais elles semblaient sans cesse prêtes à se rompre.

Le plénipotentiaire anglais avait déclaré qu'il avait ordre de ne pas y donner suite, « à moins « que le gouvernement français ne renonçât[1] « à la nouvelle demande (celle de la Sicile) qui

[1] Lettre de ce plénipotentiaire à M. Fox, en date du 1er juillet.

« changeait totalement la base proposée. » La France n'était nullement disposée à renoncer à cette demande, mais elle en abandonnait d'autres qui avaient aussi leur importance. Elle avait, par exemple, insisté pour que l'Angleterre reconnût les nouveaux États créés par Napoléon. Cette condition et l'acquiescement que devait y donner l'Angleterre étaient un fait grave. Elle consentait à dégager le gouvernement anglais de cette concession, et le Hanovre en conséquence devenait un équivalent pour la Sicile. Le ministre français avait soin de faire remarquer qu'aussi long-temps que durerait la guerre, les choses ne pouvaient pas rester immobiles. Que l'Angleterre eût traité trois mois plus tôt, on eût pu arranger la question de Naples de la manière la plus satisfaisante pour elle; un mois plus tôt, il en eût été de même de la Hollande. Au reste le gouvernement français, en réclamant la Sicile, ne la voulait pas sans indemnité, et il offrait, comme établissement pour S. M. sicilienne[1], les villes anséatiques, dont les troupes anglaises pourraient prendre possession en même temps qu'elles occuperaient le Hanovre. Cette proposition était faite dans une telle forme qu'à tort ou à raison le comte d'Yarmouth se persuada

[1] Dépêche du comte d'Yarmouth du 1er juillet.

qu'il serait loisible à l'Angleterre, pourvu qu'elle donnât une indemnité à S. M. sicilienne, de réunir les villes anséatiques aux domaines allemands de S. M. britannique.

L'offre ne fut pas acceptée à Londres, M. Fox trouvant que les villes anséatiques ne rempliraient[1] pas l'intention d'un juste équivalent pour la Sicile, quand même il n'y aurait pas eu d'autres objections à cet arrangement; mais par cela seul que M. Fox, en repoussant l'offre des villes anséatiques, alléguait pour motif de son refus l'insuffisance de cette indemnité, le principe de l'échange ou du moins de la possibilité de l'échange se trouvait admis. Il ne restait plus qu'une question, celle de quotité.

Quoique le comte d'Yarmouth annonçât toujours au ministère français que, si on ne se désistait de la demande de la Sicile, il ne pouvait entendre aucune autre proposition, il se hâta néanmoins de faire savoir à son gouvernement que, pour indemnité de cette île, la France proposait la Dalmatie, l'Albanie et Raguse. En ce moment, plusieurs circonstances se réunissaient pour tempérer les exigences du gouvernement britannique. Les principales de ces circonstances étaient l'arrivée à Paris du plénipo-

[1] Lettre de M. Fox à lord Yarmouth, du 5 juillet.

tentiaire russe, M. d'Oubril, et le bruit qui commençait à se répandre d'innovations prêtes à s'introduire dans l'état de l'Allemagne.

Plusieurs fois M. de Talleyrand avait averti le comte d'Yarmouth que, plus l'Angleterre tarderait à se décider, plus on courrait le risque de voir éclore des événements qui feraient naître des difficultés nouvelles. A l'égard des mutations qui devaient s'opérer en Allemagne, il lui avait dit que les changements préparés touchaient à leur terme, mais que, si on faisait promptement la paix, ils pourraient n'être pas publiés. Suivant le plénipotentiaire anglais, on avait pareillement protesté à M. d'Oubril que, moyennant une paix immédiate, l'Allemagne resterait dans son état présent. Ces faits ne se trouvent rapportés que dans la dépêche de lord Yarmouth, du 9 juillet, et c'est le 12 de ce même mois que va être signée la Confédération du Rhin. Cette signature, qui suivra de trois jours l'avis donné au cabinet britannique, semblerait prouver peu de bonne foi de la part du gouvernement français, puisqu'on n'aurait pas laissé à ce cabinet le délai nécessaire pour prendre parti sur cette circonstance nouvelle, comme M. Fox s'en plaindra plus tard; mais, quoique l'acte de la confédération eût été signé le 12, la publication n'en fut pas immédiate; elle eût pu même

ne pas avoir lieu, si le ministère britannique eût, ainsi que M. de Talleyrand en avait exprimé le vœu, adopté promptement une résolution franche de conclure la paix sans aucun retard. Ce ne fut que dans la nuit du 17 au 18 juillet[1] que l'acte, signé le 12 par tous les membres de la confédération, sortit des mains de M. de Talleyrand, qui en était demeuré le gardien exclusif, pour passer dans les mains des divers signataires, le gouvernement français ayant, à cette date du 17, obtenu la certitude que, d'une part, la suspension des changements en Allemagne n'accélérerait pas la paix avec l'Angleterre, et, de l'autre, ne nuirait pas à la paix avec la Russie.

Relativement à l'échange de la Sicile, le gouvernement britannique a cessé de refuser la discussion. Seulement il désirerait pour S. M. S. une compensation plus ample. Il voudrait qu'à la proposition de la Dalmatie, de l'Albanie et de Raguse, la France joignît encore l'Istrie et une portion du territoire vénitien de terre ferme en y joignant Venise même, s'il était possible. « Dans ce cas, la proposition ne serait pas tout-« à-fait inacceptable[2] pour S. M. sicilienne. » Cette condescendance du cabinet de Londres

[1] Il ne fut même ratifié que le 19 par l'Empereur Napoléon.

[2] Lettre de M. Fox, du 18 juillet.

était la suite du changement de dispositions qu'il avait remarquées dans la cour de Russie, quoiqu'il ne sût pas jusqu'où s'étendaient les dispositions de cette cour; car, le 18 juillet, il chargeait encore le comte d'Yarmouth de faire sentir au plénipotentiaire russe, M. d'Oubril, combien il était important « de continuer à combiner « entre les deux cours les mesures de paix et de « guerre, et de ne pas laisser à l'ennemi l'espé- « rance de conclure une paix séparée avec l'une « des deux puissances alliées. » Déja le comte d'Yarmouth avait agi en ce sens auprès de M. d'Oubril; mais ses efforts avaient été sans succès.

Du côté du gouvernement français, pas une heure n'avait été perdue. Le général Clarke avait été nommé le 10 juillet pour traiter avec M. d'Oubril; chaque jour, depuis ce moment, les deux plénipotentiaires n'avaient pas cessé d'avoir ensemble de longues conférences. Le négociateur russe avait avoué sans détour au comte d'Yarmouth que, « voyant le danger[1] de l'Au- « triche, s'il pouvait la sauver, il croirait de « son devoir de le faire même par une paix par- « ticulière. » En vain l'agent anglais voulait ralentir la marche de M. d'Oubril. Il paraissait

[1] Dépêche de lord Yarmouth, du 19 juillet.

évident que ce dernier était venu à Paris avec une résolution prise « de faire une paix, bonne « ou mauvaise, avec ou sans le concours de la « Grande-Bretagne. » Le 20 juillet au matin, lord Yarmouth, perdant auprès de M. d'Oubril d'inefficaces paroles, tâchait de lui faire comprendre qu'il était prêt « à écouter des proposi« tions d'indemnité pour la Sicile, si elles étaient « faites par lui. » M. d'Oubril ne s'expliquait pas. Du ministre russe qui se renferme dans le silence, lord Yarmouth court vers M. de Talleyrand; il ne peut le voir. Quelques heures après il retourne chez le plénipotentiaire russe, force sa porte et obtient de lui un aveu qui l'accable; la paix est signée. Le lendemain, il se présente de nouveau chez M. de Talleyrand. Il trouve le ton de ce ministre plus ferme que les jours précédents, mais beaucoup moins que ne devait le lui faire craindre « la soudaine défection [1] de la « Russie. » Le Hanovre, Malte, le Cap, l'Inde [2], restent toujours des points intacts [3] aux yeux du comte d'Yarmouth. Il proteste qu'il ne souffrira pas qu'on les remette en discussion. M. de Talleyrand insiste pour qu'il exhibe ses pouvoirs.

[1] Dépêche du 21 juillet.

[2] Il n'y avait encore eu sur l'Inde que de vagues paroles.

[3] Pure and unsullied.

Pour l'agent britannique, c'était le moment de s'y refuser plus que jamais et de ne rien hasarder sans avoir reçu de nouveaux ordres de son gouvernement. Sa perspicacité ne va pas jusque là. Il cède précisément en raison de la circonstance qui eût dû le rendre inflexible. Ses pouvoirs sont produits. L'Empereur Napoléon saisit l'avantage du moment. Le 22 juillet, il nomme le général Clarke son plénipotentiaire. La négociation est ouverte, le 23, dans la forme la plus officielle.

Le général Clarke commence par dire que, la signature de la paix avec la Russie équivalant pour la France au gain d'une bataille, pourrait l'autoriser à revenir sur quelques-uns des objets à l'égard desquels on est tombé d'accord, mais que l'Empereur n'entend point du tout s'en prévaloir. Toutes les questions ébauchées avec M. de Talleyrand sont reprises et discutées avec plus de précision comme avec plus de développement.

En stipulant la restitution du Hanovre, le gouvernement français désirerait faire insérer dans un article patent la promesse que S. M. britannique ne mettrait pas d'obstacle à ce que la Prusse, qui devrait s'en dessaisir, obtint en échange quelque nouveau territoire. Sur cette demande, le comte d'Yarmouth, frappé de

l'idée qu'on voulait disposer des villes anséatiques, déclara que la Grande-Bretagne ne tolérerait pas une telle acquisition. On se hâta de le rassurer. On lui dit qu'il s'agissait de Fuld, de Hoya et de quelques autres principautés sur lesquelles on étendrait la souveraineté de S. M. prussienne.

L'île de Malte resterait à l'Angleterre en toute souveraineté. On déclarerait, relativement à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, que les deux parties contractantes n'en reconnaissent plus l'existence.

Le Cap appartiendrait pareillement en toute souveraineté à S. M. britannique, mais avec la condition qu'il y serait établi un port franc.

L'intégrité de l'empire ottoman et de la Suède serait confirmée.

Les demandes de la France, pour elle et pour ses alliés, étaient la restitution de Pondichéry, de Sainte-Lucie, Tabago, Surinam, Gorée, Démérari, Berbice et Eséquibo, ainsi que la reconnaissance des différentes branches de la famille régnante, des nouveaux rois de Bavière et de Wirtemberg, des nouveaux grands-ducs de Berg, de Darmstadt et de Bade.

Le plénipotentiaire britannique se garda d'admettre que les restitutions demandées pussent être consenties par son gouvernement, mais il

s'empressa de rendre compte des propositions de la France.

Il était inévitable que ce plénipotentiaire serait blâmé par sa cour pour avoir présenté ses pleins-pouvoirs le lendemain du jour où la France avait signé la paix avec la Russie. Il le fut en effet, comme il avait mérité de l'être, cette production intempestive n'ayant pu que faire naître « une impression défavorable[1] au « progrès ultérieur de la négociation. » Cependant les motifs qu'il alléguait pour sa justification n'étaient pas sans solidité. Les mesures qui avaient fixé le destin de Naples et celui de la Hollande, avant son entrée en fonction, lui avaient paru n'être que le prélude[2] de changements plus grands encore. Le ministère français s'était montré jaloux d'entrer en négociation, avant que l'accomplissement des plans de l'Empereur fût venu la rendre impossible. M. de Talleyrand lui avait dit : Si précédemment l'Angleterre avait voulu négocier d'une manière sérieuse, nous n'aurions pas poussé plus loin les affaires d'Allemagne. Maintenant l'arrangement est fait ; « nous n'en reviendrons jamais. » D'autres considérations avaient encore agi sur l'es-

[1] Lettre de M. Fox, du 26 juillet.

[2] Dépêche de lord Yarmouth, du 30 juillet.

prit de lord Yarmouth. Une armée s'assemblait à Bayonne contre le Portugal. La Suisse était, disait-on, menacée d'événements nouveaux. La Prusse demandait à la France une déclaration péremptoire concernant le Hanovre. « La déclaration une « fois faite, nous ne pourrons plus la rétracter. « Voulez-vous que nous rompions avec la Prusse, « quand nous ne pouvons pas même dire que « l'Angleterre négocie avec nous? » Ainsi lui avait parlé M. de Talleyrand. Ces discours et les bruits publics lui avaient fait craindre que l'obstination de ses refus n'amenât un bouleversement dans la situation de la Suisse et du Portugal, et la confirmation de la Prusse dans la possession du Hanovre. Ces explications n'étaient pas dépourvues de vérité, mais il ne pouvait convenir au gouvernement britannique de les admettre. Précisément en considération de l'excessive condescendance de son plénipotentiaire, ce cabinet crut devoir se replier sur lui-même et revenir sur ses concessions antérieures. Un nouveau plénipotentiaire, le comte de Lauderdale, fut associé à lord Yarmouth, et même ce dernier reçut, peu de temps après, l'autorisation de retourner en Angleterre.

Le but de la mission de lord Lauderdale était franchement exprimé dans une lettre[1] de M. Fox

[1] En date du 3 août.

en réponse à celle du comte d'Yarmouth qui lui avait porté la mortifiante[1] nouvelle de la signature de la paix entre la France et la Russie; ce but était de replacer la négociation sur le terrain qu'elle avait quitté. « L'admission de la possibilité d'un « équivalent pour la Sicile n'avait été consentie, « disait ce ministre, qu'en conséquence du désir « de M. d'Oubril et dans le dessein de mainte- « nir, s'il était possible, l'union de vues et de « mesures entre l'Angleterre et la Russie; mais, « par la production de vos pleins-pouvoirs, vous « avez en quelque sorte fait prendre à S. M. « l'engagement de continuer la négociation. C'est « dans cet état qu'il a été jugé à propos de vous « adjoindre un plénipotentiaire étranger[2] à tous « les actes antérieurs. »

Arrêtons-nous ici un moment et constatons de quel point on était parti, à quel point on était arrivé. Au commencement de la négociation, deux bases étaient impérieusement réclamées par l'Angleterre; celle d'une négociation commune avec la Russie, celle de l'*uti possidetis*, notamment par rapport à la Sicile. A l'égard de la première, l'Angleterre avait persisté à déclarer inadmissible toute proposition de paix sé-

[1] Expression de M. Fox.

[2] A fresh negociator.

parée, long-temps après que la résolution de traiter séparément avait été prise à Pétersbourg. En effet, les pouvoirs donnés à M. d'Oubril, en date du 30 avril, style russe, l'avaient autorisé à signer la paix avec la France et seulement « à la préparer entre les autres puissances belli-« gérantes de l'Europe. » L'insistance de l'Angleterre sur ce point ayant donc été rendue nulle par le fait de son allié, le ministère britannique lui-même avait fini par se résigner à cette disjonction.

Quant à la base de l'*uti possidetis*, dont il avait assuré ne vouloir s'écarter jamais, cette base, que la France prétend n'avoir point admise (et nous avons vu sous quelle forme elle était censée exister dans la premiere communication dont lord Yarmouth avait été l'intermédiaire), le gouvernement anglais l'a évidemment lui-même abandonnée, du moment où il a consenti à ouvrir une discussion officielle sur la nature de l'indemnité qui pourrait être donnée à S. M. sicilienne. C'est à reconquérir ces deux bases dont lord Yarmouth s'est départi que va s'attacher le nouveau négociateur anglais, lord Lauderdale. Jusqu'au moment où les deux cabinets de Paris et de Londres recevront l'avis de la détermination de l'empereur Alexandre, à l'égard du traité signé par M. d'Oubril, la négocia-

tion, sans être rompue, n'offrira qu'une agitation sans progrès, l'Angleterre prétendant ressaisir les postes d'où elle est descendue; la France voulant suivre la route ouverte, à partir du point où les deux cabinets s'y sont trouvés en présence l'un de l'autre. Laissant un moment de côté cette lutte de prétentions opposées dont nous nous occuperons plus tard, nous allons rapporter les faits qui se sont consommés pendant la négociation de lord Yarmouth, la signature de la confédération du Rhin et celle de la paix entre la France et la Russie.

CHAPITRE LX.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Retour de la France à l'idée d'une ligue germanique. — Aversion de la cour de Prusse pour l'alliance française. — Confédération du Rhin sous le protectorat de Napoléon. — Réflexions du marquis de Lucchesini sur le mode de la conclusion du traité. — Dispositions principales du traité de la confédération du Rhin. — Acquisitions faites par les princes confédérés. — Résultats de la confédération à l'avantage de la France. — Respect du protecteur pour l'indépendance du gouvernement intérieur des États confédérés. — Effets utiles de cette indépendance pour les États confédérés. — Politique bien entendue des princes confédérés. — Avantages du protectorat français pour ces princes. — Notification du traité de confédération à la Diète germanique. — Renonciation de François II au titre d'empereur d'Allemagne. — Texte de cette renonciation. — Déclaration de Napoléon sur la limite du Rhin. — Traité de paix entre la France et la Russie. — Conditions principales de ce traité. — Articles secrets. — Germes de guerre renfermés dans les articles secrets. — Changement de système à Pétersbourg. — Remplacement du prince Czartoriski par le baron de Budberg. — Refus d'Alexandre de ratifier le traité signé par

M. d'Oubril. — Coïncidence du refus de la ratification russe et de la mobilisation de l'armée prussienne. — Légitimité de la prolongation du séjour des Français en Allemagne. — Libelles contre Napoléon payés par l'Angleterre. — Jugement à mort du libraire Palm. — Sensation produite par ce jugement.

Nous avons signalé, en 1804, l'origine d'un projet d'association germanique, destiné à produire un jour la confédération du Rhin. L'idée première de ce projet, suggérée par le baron de Waitz, ministre principal de l'électeur de Hesse, dans l'intention de soustraire son souverain à la vassalité de la Prusse, transmise à Paris par le ministre de France à Cassel, avait été accueillie avec faveur et était devenue l'objet d'une attention particulière dans le séjour que l'Empereur Napoléon avait fait à Mayence, mais l'exécution en avait été ajournée. La considération principale, qui faisait alors écarter son application, était l'espoir que conservait le gouvernement français de conclure une alliance prochaine avec la cour de Berlin, hypothèse dans laquelle le projet de confédération eût pu être entièrement

abandonné. A tort ou à raison, l'alliance de la Prusse était, depuis plusieurs années à Paris, une sorte de fantaisie superstitieuse. L'Autriche et la Russie formant deux masses redoutables presque toujours unies contre la France, le cabinet des Tuileries ne demandait pas mieux que de contribuer à l'accroissement de la monarchie prussienne, pourvu que l'épée de Frédéric II fût mise dans le même côté de la balance, avec l'épée de Napoléon. C'était surtout cette espérance qui jusqu'en 1806 avait empêché de donner suite au projet d'une association germanique sous la protection de la France. Nous avons vu récemment comment cette alliance prussienne tant de fois sollicitée en vain, décidée par la bataille d'Austerlitz, dissoute à Berlin et refaite en de plus mauvais termes à Paris, avait fini par n'être qu'une sorte d'union discordante, dictée par la force sans croire à sa durée, et acceptée par la faiblesse avec la volonté d'en rompre le joug aussitôt qu'elle en aurait le pouvoir. C'était un contrat tellement dépourvu d'affection et de bonne foi que, de part et d'autre, on se dispensait presque de lui prêter le mensonge des apparences et le voile de l'hypocrisie.

Du côté de la Prusse, le duc de Brunswick dont la vieille réputation militaire, quoique ternie en Champagne, semblait encore une espèce

de providence pour l'armée prussienne, avait été envoyé[1] à Pétersbourg peut-être pour travailler de bonne foi à la paix générale; mais probablement aussi en cas de difficultés, avec autorisation d'agir, selon que la disposition des hommes et des choses présenterait les chances les plus favorables.

A Berlin, l'aversion pour l'alliance française, à peine conclue, ne se dissimulait ni à la cour ni dans plusieurs ministères. La politique du gouvernement était soumise à une double influence dont chacune détruisait l'ouvrage de sa rivale. Tandis que, d'après les engagements pris avec la France, les ports du nord de l'Allemagne étaient fermés au commerce anglais, le ministère britannique recevait secrètement l'assurance que l'exécution de ce système exclusif étant dans les mains de ministres qui ne l'approuvaient pas, ne serait rien moins que rigoureuse et n'aurait pas une longue durée. En effet aussitôt après les déclarations du cabinet de Saint-James, la cour de Berlin montra un penchant visible à se relâcher de ces dispositions plutôt comminatoires qu'effectives, et des ordres[2] furent donnés à Stettin et à Colberg, ainsi

[1] A la fin de janvier.

[2] *Annual Register.*

que dans les ports de la Baltique, sinon pour révoquer formellement les mesures prescrites, du moins pour en atténuer ou même en éluder l'effet. Telle était enfin la conduite de la Prusse que, de l'aveu même des écrivains anglais, Napoléon eût été insensé de mettre en elle la moindre confiance. C'est une faute qu'il ne commit pas. De là, dans sa négociation avec l'Angleterre, la déclaration que « le Hanovre ne formerait pas « difficulté. »

L'alliance prussienne n'offrant ainsi au gouvernement français aucune sorte de garantie, il était naturel que ce gouvernement éprouvât le besoin de se créer en Allemagne de meilleurs points d'appui. Ce fut au commencement du mois de juillet que l'Empereur prit la résolution définitive d'assurer, sans plus de délai, sous le titre de Protecteur, sa domination sur ceux des États germaniques qui, dans la crainte de se voir enlever un jour les avantages qu'ils devaient à la France, étaient impatients[1] de se confédérer avec elle. L'exécution fut prompte, l'ouvrage ayant été ébauché de longue main, et la promptitude était de nécessité pour prévenir le croise-

[1] Che di confederarsi con la Francia si mostravano tanto impazienti.

(Marquis de Lucchesini.)

ment des intérêts, les rivalités et le repentir. Du 6 au 12 juillet, tout fut consommé. M. de Talleyrand traita séparément avec les Envoyés de chacun des États destinés à entrer dans la confédération; il offrit à chacun une part d'avantages propre à déterminer son adhésion, sans qu'aucun d'eux sût ce qui était accordé aux autres princes. Les arrangements partiels étant ainsi terminés, tous ces Envoyés furent réunis, le 12, chez le ministre français. Ils entendirent la lecture de l'ensemble des articles qui composaient l'acte de la confédération, et connurent alors seulement la totalité des cessions et des réunions qui intéressaient les divers souverains. L'acte, signé le 12 juillet, resta secret et en dépôt jusqu'au 18 dans les mains de M. de Talleyrand, qui, comme nous l'avons vu, avait dit au négociateur britannique que la conclusion de la paix, si elle était immédiate, pourrait empêcher la publication des changements préparés pour l'Allemagne.

Dans cette conduite du gouvernement français, l'historien de la confédération, marquis de Lucchesini, affecte de voir une marque éclatante du mépris[1] de la France pour ses nouveaux al-

[1] Lord Yarmouth, nel suo dispaccio de' 9 luglio, ha conservato questo monumento del dispregio in cui si tenevano i nuovi alleati.

liés. Cette susceptibilité nous paraît poussée outre mesure. Pour tous les peuples du continent comme pour la France, la paix avec l'Angleterre eût été un objet capital. Heureux préservatif contre le retour de guerres prochaines sur le continent, elle eût été pour les confédérés un si grand bienfait en les affermissant dans les possessions dont les avaient enrichis les guerres précédentes, qu'ils eussent sans peine renoncé aux avantages qui leur étaient promis par le pacte nouveau. Il y a au reste, dans les réflexions de cet écrivain sur cette circonstance, des contradictions assez étranges. A l'en croire, lorsque l'acte de la confédération fut arrêté le 12 juillet, les Envoyés d'Allemagne qui en étaient les signataires rougirent[1] de leur ouvrage et s'en affligèrent, mais trop tard; et, tout d'un coup oubliant ce qu'il vient de dire, il ajoute qu'ils furent troublés et confondus[2] par le retard de quelques jours qui fut mis à sa publication.

Les princes signataires étaient les rois de Bavière et de Wirtemberg, l'électeur archi-chancelier, l'électeur de Bade, le duc de Berg et de

[1] Arrossirono e si dolsero insieme, ma troppo tardi.
(Marquis de Lucchesini.)

[2] Li conturbò poi e vie più sbigottì la josta inaspettamente data alla publicazione del trattato. (*Ib.*)

Clèves, le landgrave de Hesse-Darmstadt, les princes de Nassau-Usingen et Nassau-Weilbourg, les princes de Hohenzollern-Hechingen et Hohenzollern-Sigmaringen, les princes de Salm-Salm et Salm-Kirbourg, le prince d'Isenbourg-Birstein, le duc d'Aremberg, le prince de Lichtenstein, et le comte de la Leyen.

Parmi les trente-neuf articles dont se composait l'acte de la confédération, les plus importants étaient ceux qui changeaient la situation politique de ses membres. Tels étaient :

L'article 1er qui les déclarait séparés à perpétuité du territoire de l'empire et unis entre eux par une confédération particulière ;

L'article 7 qui proclamait leur indépendance de toute puissance étrangère à la confédération ;

L'article 12 qui reconnaissait pour Protecteur S. M. l'Empereur des Français ;

Et surtout l'article 35, portant qu'il y aurait entre l'empire français et les États confédérés collectivement et séparément, une alliance en vertu de laquelle toute guerre continentale, que l'une des parties contractantes aurait à soutenir, deviendrait immédiatement commune à toutes les autres.

Les articles, destinés pour la plupart au développement de ceux que nous venons de citer, indiquaient quelques-unes des bases de l'organi-

sation que la confédération devait recevoir, déterminaient les titres nouveaux que devaient prendre plusieurs princes, réglaient les contingents à fournir par chaque État, ou roulaient enfin sur des cessions et des réunions de territoire.

L'électeur archi-chancelier recevait le titre de Prince-Primat et d'altesse éminentissime; l'électeur de Bade, le duc de Berg et le landgrave de Hesse-Darmstadt, le titre de Grand-Duc; le chef de la maison de Nassau, le titre de Duc; le comte de la Leyen, le titre de Prince.

L'acte de la confédération, outre qu'il affranchissait les États confédérés de toute dépendance envers l'empereur d'Allemagne, portait avec lui pour chacun d'eux des avantages matériels assez considérables par les cessions et réunions qui s'y trouvaient stipulées.

Les cessions[1] étaient des échanges entre les divers princes confédérés pour la rectification de leurs frontières. Cet arrangement avait été fait conformément à leurs intérêts respectifs.

Les réunions[2] n'étaient pas une opération aussi innocente, puisqu'elles se composaient d'acquisitions nouvelles, soit de villes restées in-

[1] Articles 13, 14, 15 et 16.
[2] Articles 17 à 23 inclusivement.

dépendantes jusqu'alors, soit de commanderies de l'ordre Teutonique, soit d'autres portions de territoire oubliées en quelque sorte dans les précédents partages. Les villes impériales de Francfort et de Nuremberg passaient, la première au Prince-Primat; la seconde, au roi de Bavière. Francfort devait être le siége de la Diète dont le Prince-Primat serait Président.

L'objet des articles 24 et 25 était de terminer de longues contestations qui avaient souvent troublé le repos de l'Allemagne. Ils conféraient aux membres de la confédération les droits de souveraineté,

Le premier, sur cette fourmilière de princes et de comtes dont était couvert le territoire germanique et qui, en leur qualité d'États immédiats, ne relevaient que de l'empereur et de l'empire;

Le second, sur les terres équestres enclavées dans leurs États.

Assurément la justice distributive a pu recevoir quelque atteinte dans ces diverses innovations, mais elle n'était blessée que sous le rapport de pouvoir politique et non sous celui de propriété. Si les princes et comtes souverains, ainsi que la noblesse immédiate, perdaient leur superiorité territoriale, tous, comme propriétaires privés, conservaient leurs domaines et

leurs revenus. L'acte de la confédération ne faisait qu'achever pour l'Allemagne ce que depuis long-temps les rois de France avaient fait à l'égard des grands vassaux et des fiefs. « Cet acte, « dit M. Schœll, peut être regardé comme la « conséquence[1] nécessaire du traité de Pres- « bourg. » Après un aveu si raisonnable, on s'étonne de voir cet écrivain se répandre en longues invectives sur la destruction de l'ancienne constitution germanique, comme s'il y avait eu, de la part des États confédérés, un crime nouveau, un crime irrémissible, dans ce qu'il reconnaît lui-même être la conséquence nécessaire d'un traité souscrit par le chef de l'empire. L'amertume des doléances auxquelles se livre cet écrivain n'est surpassée peut-être que par les virulentes lamentations du marquis de Lucchesini, singularité tout-à-fait inattendue, l'un de ces écrivains ayant été et l'autre étant au service de la Prusse, c'est-à-dire, de celle de toutes les puissances qui long-temps s'était montrée la plus ardente à presser l'anéantissement de ce corps en dissolution, dans l'espoir d'obtenir une large part de ses dépouilles. Pour ressusciter à Berlin le culte des anciens autels, pour ramener dans la langue de cette cour des invocations à l'hon-

[1] Tome VIII, page 142.

neur allemand et à la loyauté teutonique, il avait fallu que les débris des temples renversés tombassent en d'autres mains que les siennes et devinssent des barrières ou même des places d'armes contre elle.

L'effet naturel de la confédération était d'affaiblir la Prusse comme l'Autriche de tout ce qui était ajouté à la puissance française, de consacrer pour la France un ascendant fixe et régulier sur une grande partie de l'Allemagne interdite désormais à toute autre influence, de fortifier l'empire de Napoléon sur la rive droite du Rhin par une ceinture d'États dévoués à ses intérêts en conséquence de leurs intérêts même, puisqu'ils ne pourraient conserver que par la France ce qu'ils n'avaient acquis que par elle. Ainsi presque tout le midi de l'Allemagne était devenu une partie essentielle du système fédératif de Napoléon. L'armée française était grossie de toutes les forces des États confédérés. Les contingents réunis de ces États présentaient un total de cinquante-trois mille hommes qu'un recrutement éventuel devait, en cas de guerre, entretenir toujours présents sous le drapeau. Outre que ce corps formait pour l'armée française une véritable avant-garde, les places de Lindau et d'Augsbourg que devait fortifier et approvisionner le roi de Bavière, étaient des points d'attaque as-

surés en tout temps à la France contre l'Autriche.

Ces résultats, on ne peut en disconvenir, étaient d'une grande importance pour le gouvernement français et surtout sous le rapport militaire; mais ce point de vue fut le seul auquel s'attacha l'Empereur Napoléon. Les seules prérogatives qu'il se réserva furent le droit de nommer le successeur de chaque Prince-Primat et celui de convoquer les contingents que chaque État devait fournir. Quoiqu'il fût en son pouvoir de s'attribuer des droits beaucoup plus étendus par le moyen du statut fondamental à la rédaction duquel il était maître de présider, il s'empressa de poser les limites où son action, comme Protecteur, devait s'arrêter, et les membres de la confédération n'auraient pas pu resserrer ces limites plus qu'il ne le fit lui-même. « Nous avons, disait-il[1], contracté la double « obligation de garantir le territoire de la con« fédération contre les troupes étrangères, et le « territoire de chaque confédéré contre les en« treprises des autres... mais là se bornent nos « devoirs envers elle. Nous n'entendons en rien « nous arroger la portion de souveraineté « qu'exerçait l'empereur d'Allemagne comme « suzerain.... Les affaires intérieures de chaque

[1] Lettre du 11 septembre 1806.

« État ne nous regardent pas. Les princes de la « confédération sont des souverains qui n'ont « point de suzerain. Ce ne sont point des rap- « ports de suzeraineté qui nous lient à la con- « fédération du Rhin, mais des rapports de sim- « ple protection. Plus puissant que les puissances « confédérées, nous voulons user de la supério- « rité de notre puissance, non pour restreindre « leurs droits de souveraineté, mais pour leur « en garantir la plénitude. » Ces déclarations n'étaient point de vaines promesses que les faits soient ensuites venus démentir. Bonaparte, dit M. Schœll[1], tint parole en laissant les princes confédérés dans la tranquille jouissance de ce pouvoir absolu qui leur était si cher.

Ce pouvoir absolu que l'on a tant reproché à Napoléon d'avoir conféré aux princes confédérés n'était au fond que le pouvoir de réprimer les usurpations oppressives des corps aristocratiques qui partout tenaient la plus grande partie de la population dans la servitude et la misère. Lorsque les gouvernements de Bavière, de Wirtemberg, de Bade, de Hesse-Darmstadt et autres ont élevé leur autorité sur celle des corps privilégiés qui, dans leurs possessions anciennes ou nouvelles, opprimaient les villes et les campa-

[1] Tome VIII, page 181.

gnes sous des noms divers, lorsqu'ils ont aboli de prétendus corps d'États qui se portaient pour les représentants du pays, ils n'ont aboli en effet que la représentation des abus, que des représentations mensongères consacrées au maintien des envahissements de la force sur la faiblesse. Comme la réduction d'un millier d'États souverains à un nombre de trente à quarante seulement a été un bienfait immense pour l'Allemagne sous le rapport militaire et politique, c'était, dans l'intérêt général du genre humain, un bienfait non moins grand pour les populations diverses dont se composait chaque État conservé que l'assimilation de toutes ces populations entre elles et leur assujétissement commun à un système égal, uniforme, de législation et d'impôt.

Quant aux volumes de déclamations entassées contre les princes allemands qu'on accuse d'avoir, par la confédération du Rhin, vendu leur honneur à la France, l'histoire du passé et le présent même ont suffisamment justifié la conduite de ces princes. Depuis long-temps il n'existait plus, s'il avait existé jamais, un corps germanique qui assurât de véritables garanties à tous ses membres. Il n'y avait en Allemagne que des États forts et des États faibles, des oppresseurs et des opprimés. La Diète de Ratisbonne

n'était qu'une Sorbonne féodale où des pédants, livrés à des arguties scolastiques, s'évertuaient à rédiger d'énormes et ennuyeux protocoles, tandis que le fond des affaires se décidait à Vienne ou à Berlin. Souvent, pour les membres de ce corps, l'ennemi le plus dangereux était le chef même de l'empire. Quelle reconnaissance, quelle affection devait la Bavière à cet empereur d'Allemagne qui plus d'une fois avait voulu la transformer en province autrichienne et l'incorporer à ses États? Que devaient tous les princes de l'Allemagne méridionale à la cour de Prusse qui, depuis 1795, s'était enrichie par sa neutralité, tandis que, dominés par l'Autriche et la Russie, ils avaient été obligés de combattre en esclaves au service des coalitions, de combattre sans profit et sans gloire, réservés même à une ruine infaillible, si la politique du vainqueur n'eût voulu leur conservation et même leur agrandissement ?

Aujourd'hui, dira-t-on, ils se livrent à un maître étranger ! Ils ne seront plus que les instruments de l'ambition française ! Mais, s'ils n'ont que le choix d'un maître, ne doivent-ils pas préférer celui qui est le plus éloigné d'eux, qui se mêlera le moins de leurs affaires domestiques; qui, au lieu de soutenir, contre leur autorité, de petits princes et comtes souverains, des

villes, des abbayes, des nobles immédiats, enclavés dans leur territoire, leur soumettra toutes ces souverainetés incommodes qui pèsent sur les populations et entravent le bien qu'ils veulent faire? Vaudrait-il donc mieux, dans leur intérêt, servir l'ambition autrichienne, anglaise et russe? Le succès même des coalitions contre la France aurait pu leur être funeste. L'accroissement de la puissance autrichienne n'eût fait que resserrer la chaîne de leur dépendance, si même il n'eût compromis leur existence politique. Liés à l'Autriche et à la Russie, et, comme ces deux puissances, soldats mercenaires à la paie de l'Angleterre, ils n'ont pendant dix ans connu que des défaites. Liés à la France, si le Protecteur les appelle à la guerre, la guerre avec lui ne sera point stérile; leurs drapeaux s'ennobliront en s'unissant à des drapeaux qu'accompagne toujours la victoire; l'association ne sera point inégale; ils auront leur part d'honneur, leur part d'avantages; ils étendront leurs territoires; ils illustreront leurs bannières. La Bavière, le Wirtemberg, Bade et Darmstadt auront de braves armées, et leurs armées de braves capitaines. Lors même qu'un jour, infidèles à celui qui les avait élevés, ils décideront sa perte en se tournant traîtreusement contre lui, la grandeur qu'ils conserveront

sera encore son ouvrage. Il continuera de les soutenir après qu'ils auront contribué à l'abattre. L'indépendance, les domaines, les titres qu'ils ont reçus de lui seront respectés; et l'influence de ses actes, si utile pour les princes, ne le sera pas moins pour les peuples. Le temps n'est pas éloigné où les gouvernements de Bavière, Wirtemberg et autres, plus occupés de leurs affaires intérieures, introduiront dans ces pays un meilleur système d'administration. Le bienfait de ce changement remontera encore à Napoléon qui, en formant, de mille États divers, quelques masses homogènes, aura préparé et facilité l'application d'un ordre de choses que la bigarrure de souverainetés disparates et incohérentes eût à jamais rendu impossible.

Assurément cette dernière pensée n'avait pas été le mobile de la conduite de l'Empereur des Français, et on n'avait pas droit de l'exiger de lui; mais les secousses qu'un génie extraordinaire donne au monde produisent presque toujours des effets qui tournent à l'avantage de l'humanité. De la part de Napoléon, tout était et devait être calculé dans l'intérêt de la France. Condamné par sa position à prévoir, au sortir du combat, la possibilité prochaine de combats nouveaux, n'ayant pu se fortifier en Allemagne, comme il le voulait, par la Prusse

et avec la Prusse, il s'y était établi, par le moyen de la confédération du Rhin, au préjudice de la Prusse comme de l'Autriche. La cour de Vienne sut se résigner à propos; la Prusse ne le sut pas.

Le 1er août, il fut fait à la Diète de Ratisbonne une double notification du traité de la confédération du Rhin, l'une par le chargé d'affaires de France, l'autre par les princes confédérés eux-mêmes. L'une et l'autre alléguait, pour motifs de cet acte, les changements apportés à l'état antérieur de l'Allemagne, la contradiction existante entre les anciennes lois et la situation où divers princes avaient été placés par le traité de Presbourg, enfin l'insuffisance et la caducité d'une constitution respectable autrefois, mais devenue inapplicable au temps présent. En même temps que l'Empereur des Français déclarait qu'il ne reconnaissait plus l'existence de la constitution germanique, en reconnaissant néanmoins la souveraineté entière et absolue des princes dont l'Allemagne était composée, les membres de la confédération annonçaient de leur côté qu'ils se dégageaient des liens qui les avaient jusqu'alors unis à l'empire.

Quand la révolte a gagné les principaux rangs d'une armée, et qu'elle est soutenue par une force irrésistible du dehors, le parti le plus sage

pour le général abandonné est celui d'une renonciation franche au commandement. C'est le parti que prit l'empereur François II. Cette renonciation aurait eu plus de prix, si elle eût été entièrement spontanée; elle ne l'était pas. Le 1er août, un courrier français arrive à Vienne; deux notes sont aussitôt remises par l'ambassadeur de France au cabinet autrichien, et, le même jour, il est convenu que S. M. l'empereur d'Autriche renonce au titre d'empereur d'Allemagne. Ce prince s'engage aussi à reconnaître le frère de Napoléon pour roi de Naples et des Deux-Siciles. Seulement, en sa qualité de gendre du roi Ferdinand, l'empereur François II désire ne faire cette reconnaissance qu'après y avoir été autorisé par l'exemple d'une autre grande cour. Ce n'est pas une difficulté d'affaires; c'est une délicatesse de famille.

Dans cette condescendance si subite sur deux objets si graves, qui ne reconnaît l'influence du traité de paix signé à Paris par le plénipotentiaire russe? Ainsi, d'un succès qui n'est qu'apparent, puisque le traité ne sera pas ratifié, Napoléon a déja fait sortir un avantage certain. Le ministère autrichien lui-même ne dissimule ni son étonnement de la rapide conclusion de ce traité, ni la puissance qu'elle exerce sur lui. On s'attendait bien à ce résultat, disait le comte de

Stadion, mais on aurait supposé que la Russie y aurait mis au moins huit jours de plus. Le 6 août, parut la déclaration de l'empereur François. « Convaincus, disait ce prince, de l'impossibilité de remplir plus long-temps les obligations que nos fonctions impériales nous imposent, nous devons à nos principes de renoncer à une couronne qui n'avait de prix à nos yeux qu'autant que nous étions à même de répondre à la confiance des électeurs, princes et autres États de l'empire, et de satisfaire aux devoirs dont nous étions chargés. Nous déclarons donc que nous regardons comme dissous les liens qui nous ont unis au corps de l'empire germanique... » Quoique forcée, cette détermination de la cour de Vienne était habile. Une vaine obstination n'eût fait que montrer le mécontentement dans son impuissance. La promptitude du sacrifice épargnait une lutte sans fruit et sauvait la dignité.

Dans tout autre âge que le nôtre, l'anéantissement de la constitution germanique et l'abdication du chef de l'empire auraient été les prodiges du siècle. En 1806, on n'y aperçut qu'un acte simple et naturel. Dans des notes de Napoléon, du 21 avril, sur un projet qui l'avait occupé un moment, on lit ces paroles remarquables sur des chances possibles : « Supposez qu'on détruise

« la constitution germanique. » Et la supposition du mois d'avril était en juillet une réalité.

L'effet que produisit à Berlin la nouvelle du traité de la confédération ne fut pas le même qu'à Vienne. Nous nous occuperons plus tard des discussions auxquelles cet événement donna lieu entre cette cour et la France. Pour le moment, nous nous bornerons à indiquer un seul fait, triste précurseur du reste. Le 9 août, l'ordre fut donné pour la mobilisation de l'armée prussienne.

Par la déclaration adressée, le 1er août, à la Diète de Ratisbonne, le ministre de France avait dit : « S. M. a déclaré qu'elle ne porterait jamais « les limites de la France au-delà du Rhin. Elle « a été fidèle à cette promesse. » Cette fidélité dont l'Empereur Napoléon se vantait a été contestée même pour l'époque dont il s'agit. Les reproches de ses ennemis sont fondés, si c'était porter les limites de la France au-delà du Rhin que d'appuyer, à la droite de ce fleuve, sur les communes de Cassel[1] et Costeim, les fortifications de Mayence; que de placer, sous le rapport militaire, dans la 25e division de la France, la garnison de la place de Wesel[2], quoique cette

[1] Traité avec les princes de Nassau, en date du 12 mars 1806.

[2] Décret du 26 juillet.

place même continuât[1] à faire partie du grand-duché de Berg. Lorsque, par le traité de la confédération, une partie notable des États germaniques entrait dans le système fédératif de la France, on conçoit sans peine que Napoléon, s'abstenant de s'approprier, comme il aurait pu le faire, aucune portion du territoire sur la rive droite[2] du Rhin, ne crût pas avoir dépassé les limites de ce fleuve, en assurant, par les dispositions que nous venons de faire connaître, ses communications avec les princes confédérés.

La négociation pour la confédération du Rhin avait marché parallèlement aux négociations

[1] Parmi les causes de l'irritation du roi de Prusse contre la France en 1806, M. Schœll place l'incorporation de Wesel à la France, qui n'eut lieu qu'en 1808. La distraction est forte, et c'est bien de l'incorporation officielle qu'il a voulu parler, car à ce sujet il fait mention du Sénat qui, dit-il, sanctionnait toutes les usurpations de Bonaparte.

[2] C'était très-sincèrement qu'alors l'Empereur voulait s'arrêter à la frontière du Rhin. Un de ses ministres lui ayant fait observer que les trois départements qui formaient le duché de Berg n'étaient pas aussi bien administrés que les départements français, l'Empereur, qui crut voir dans cette remarque le conseil de leur réunion à l'empire, lui répondit : « Si nous « nous étendons au-delà du Rhin, il n'y a plus de France. » Les événements le conduiront à oublier ce principe, parce qu'en lui contestant sans cesse son état actuel on le jettera dans la carrière d'un agrandissement indéfini.

pour la paix avec l'Angleterre et avec la Russie. Ce projet, si important pour la puissance continentale de Napoléon, n'avait cependant été pour lui qu'un objet secondaire, un moyen comminatoire, une réserve. Son vrai but, son but dominant, était la paix avec l'Angleterre. C'était pour forcer l'Angleterre à la paix qu'il la menaçait de se rendre, sur son refus, maître absolu du continent. Le plénipotentiaire britannique avait été suffisamment prévenu. Aux questions qu'il avait lui-même adressées à M. de Talleyrand sur les changements qui se préparaient pour l'Allemagne, le ministre français lui avait répondu que tout était prêt, mais qu'une prompte conclusion entre l'Angleterre et la France pouvait tout annuler. Le cabinet de Londres s'était montré indifférent à ces déclarations. Il avait paru ou ne pas y croire, ou n'en pas redouter l'effet. Le gouvernement français a-t-il eu tort de profiter de ses avantages?

Si l'on en croit le comte d'Yarmouth[1], M. de Talleyrand avait dit au plénipotentiaire russe, comme à lui, qu'une paix immédiate maintiendrait l'état présent de l'Allemagne. On s'est étonné, d'après cette assertion, que M. d'Oubril ait, le 20 juillet, signé la paix avec la France

[1] Dépêche du 9 juillet.

sans exiger le maintien de l'Allemagne dans son état présent et même après avoir eu connaissance du changement opéré. Cette surprise affectée montre seulement que l'on prend plaisir à méconnaître le véritable sens des paroles du ministre français. C'était à la paix générale ou au moins à la paix avec l'Angleterre, seul gage solide de la paix générale, que la France entendait faire un grand sacrifice, et nullement à une paix particulière avec la Russie qui pouvait laisser l'Europe dans une situation toujours précaire, tant que la Grande-Bretagne n'aurait pas posé les armes. Le plénipotentiaire russe n'avait pas pu se méprendre sur la nature de ces dispositions de la France, et c'est parce qu'il l'avait bien comprise, qu'il s'abstint d'élever une chicane qui aurait empêché une réconciliation, sincèrement désirée par sa cour, au moment où il avait été envoyé à Paris.

Nous avons vu précédemment comment avait été amenée la mission de M. d'Oubril. Dans les pourparlers qui avaient eu lieu entre la France et l'Autriche d'une part, entre l'Autriche et la Russie de l'autre, par suite de l'entrée des Russes aux Bouches du Cattaro, le gouvernement français n'avait pas balancé à laisser connaître son penchant à se rapprocher du cabinet de Pétersbourg. Un agent commercial resté en Russie,

M. Lesseps, avait aussi été l'intermédiaire de témoignages qui, quoique inofficiels, n'en garantissaient pas moins les mêmes sentiments. Peut-être le cabinet russe, que sollicitait alors la cour de Berlin autant pour la guerre que pour la paix, eût-il hésité davantage s'il n'eût tout à coup reçu l'avis de la négociation directe qui venait de s'ouvrir entre Paris et Londres. Sous le ministère de M. Fox, la conclusion de la paix entre les deux pays ne paraissait pas impossible. Ce fut la crainte de n'y figurer qu'à la suite du gouvernement anglais qui décida le cabinet de Pétersbourg à la négociation d'une paix particulière. L'Envoyé russe n'était arrivé à Paris qu'au commencement de juillet, mais alors, comme nous l'avons vu, tous les jours, tous les moments avaient été mis à profit. La négociation, entamée le 10 juillet, entre ce plénipotentiaire et le général Clarke, s'était terminée, le 20, par la signature d'un traité définitif. La diplomatie alors n'était pas moins expéditive que la guerre. On rédigeait les traités avec la même promptitude que l'on gagnait les batailles; mais comme les batailles, les traités n'étaient pas sans appel. Cependant celui qui fut conclu avec la Russie était-il tel que l'empereur Alexandre dût désavouer son plénipotentiaire? On en jugera par les stipulations dont ce traité se composait.

Les troupes russes devaient remettre aux Français les Bouches du Cattaro;

Les Français rendaient Raguse à son indépendance;

Les deux parties contractantes reconnaissaient l'indépendance de la république des Sept-Iles, où la Russie promettait de ne pas laisser plus de quatre mille hommes;

Elles reconnaissaient l'indépendance de la Porte Ottomane et s'engageaient à maintenir l'intégrité de son territoire;

Les troupes françaises devaient évacuer l'Allemagne; l'Empereur Napoléon déclarait que dans trois mois au plus tard, à dater de la signature du présent traité, toutes ses troupes seraient rentrées sur le territoire français;

On s'engageait des deux côtés à intervenir par de bons offices pour faire cesser l'état de guerre entre la Prusse et la Suède;

Enfin l'Empereur des Français acceptait avec plaisir les bons offices de la Russie pour le retour de la paix maritime.

Tels sont les articles qui ont été publiés en France et en Angleterre, mais il existait en outre trois articles secrets dont le premier surtout était d'une grande importance, attendu qu'il levait, en ce qui concernait la Russie, la difficulté re-

lative à la Sicile, qui était encore un sujet de débat entre la France et l'Angleterre. Cet article portait que, « si par suite des circonstances le roi « Ferdinand IV ne devait plus continuer de pos- « séder la Sicile, S. M. l'Empereur des Français « et S. M. l'empereur de toutes les Russies se réu- « niraient et concerteraient toutes les mesures « pour déterminer la cour de Madrid à céder les « îles Baléares au prince royal, fils du roi Fer- « dinand IV, pour en jouir ainsi que ses héri- « tiers et successeurs avec le titre de roi. » Les autres paragraphes du même article stipulaient la clôture desdites îles, pendant la présente guerre, aux puissances ennemies de l'Espagne et de la France, et le rétablissement des relations commerciales entre le royaume de Naples et la Russie.

L'article 2 excluait des îles Baléares le roi Ferdinand IV et la reine sa femme. On se réservait de prendre des arrangements afin de pourvoir à leur subsistance et à leur entretien.

Les deux puissances se promettaient, par l'article 3, de concourir à ramener la paix entre le roi de Prusse et Gustave IV, sans enlever à celui-ci la Poméranie suédoise.

C'était pour l'Empereur Napoléon un avantage d'un haut prix que la concession du plénipotentiaire russe à l'égard de la Sicile. Si ce traité

avec la Russie eût été ratifié par l'empereur Alexandre, l'Angleterre aurait fini elle-même par être contrainte de céder sur ce point. La concession au reste n'était pas entièrement gratuite. Sans contredit Napoléon, malgré les torts de Gustave, n'avait nulle intention de nuire à la Suède et il tenait peu à se venger de ce prince; mais il devait mettre plus d'intérêt encore à ménager la Prusse, et il n'eût pas hésité à faire, de la Poméranie suédoise, un moyen de compensation au profit de la cour de Berlin, à laquelle il faudrait bien reprendre le Hanovre, puisque, sans la restitution de cet électorat, toute paix avec l'Angleterre serait impossible. Il faisait donc, de son côté, une concession à la Russie en consacrant le maintien de l'intégralité du territoire suédois.

Ces trois articles secrets du traité du 20 juillet sont peut-être une des transactions qui prouvent le mieux avec quel dédain les puissances du premier ordre prononcent sur les destinées de tout ce qui n'est pas du même rang qu'elles. Analysons rapidement ces articles.

On dépossède une ancienne dynastie d'un royaume héréditaire; on destine, il est vrai, à la famille dépouillée une nouvelle possession, mais bien inférieure à celle qu'on lui enlève. Cette possession nouvelle devrait du moins de-

venir le partage du roi régnant? Non, il y a anticipation d'hérédité. Du vivant du roi, son fils lui succède. Ferdinand IV et la reine sa femme ne sont pas même admis à séjourner dans le nouveau royaume. On remet la fixation de leur sort à des arrangements ultérieurs. L'indemnité que l'on promet au fils de ce prince est sans doute un domaine vacant dont les deux puissances ont droit de disposer? Il n'en est pas ainsi; c'est la propriété d'une tierce puissance que l'on ne consulte pas, et à laquelle on devra plus tard en demander la cession. Et si elle s'y refuse? On peut croire que la France se propose de dédommager l'Espagne aux dépens de la cour de Lisbonne; mais si la paix se fait avec l'Angleterre, elle embrassera aussi nécessairement le Portugal, et le dédommagement de l'Espagne sera au moins bien ajourné.

Ainsi, dans ces articles si peu nombreux, que de germes de malentendus et d'embarras pour l'avenir! Mécontentement bien naturel de la dynastie dépouillée; mécontentement de l'Angleterre qui veut maintenir en Sicile l'ancien possesseur; mécontentement de l'Espagne de qui l'on doit exiger une cession probablement gratuite ou dont l'indemnité serait toujours très-hasardeuse; mécontentement même de la Prusse qui, malgré sa réserve à l'égard de la Poméranie

suédoise, devra être étonnée d'être engagée par Napoléon à respecter ce pays, lorsque naguère c'était lui qui la pressait de s'en emparer.

Quelle que soit la gravité de ces stipulations, la difficulté disparaîtrait en grande partie si la Russie et la France étaient parfaitement d'accord. Certainement en souscrivant de telles conditions, M. d'Oubril était convaincu qu'elles seraient ratifiées par son souverain. Pourquoi ne le seront-elles pas? Parce que, dans l'intervalle, un changement s'est opéré dans la politique du cabinet. Nous avouons sans peine que la formation de la confédération du Rhin, qui n'avait point arrêté M. d'Oubril, pouvait être à Pétersbourg l'objet de sérieuses réflexions; mais cette considération seule eût-elle suffi pour faire refuser la ratification du traité, si un esprit différent de celui qui avait fait envoyer M. d'Oubril en France n'eût prévalu tout à coup dans les conseils de l'empereur Alexandre? C'est une autre question.

Il était naturel que M. Fox, qui s'était montré fidèle à l'alliance de la Russie en insistant auprès du gouvernement français pour une négociation commune aux deux puissances, se fût plaint à Pétersbourg d'une désertion non méritée. Ce ministre avait dû employer tous les moyens qui dépendaient de lui pour empêcher la ratification d'un traité dont il n'était pas en son pouvoir de

prévenir la signature; et ces efforts que faisait M. Fox par une politique de raison, toujours dans le but de la paix, mais d'une paix plus favorable à son pays, étant appuyés par une politique de passion qui ne respirait que la guerre, la cour de Russie avait éprouvé un mouvement d'opinion qui finit par se résoudre en un renouvellement de personnes.

En arrivant à Pétersbourg, le 6 août, M. d'Oubril y trouva le parti anglais aux prises avec celui qui avait voulu une paix particulière avec la France. Ce dernier parti succomba, et le ministre des affaires étrangères qui en avait été l'organe, le prince Adam Czartoriski, fut obligé de quitter ce ministère, où il eut pour successeur l'un des chefs du parti opposé, le baron de Budberg.

L'autocratie russe en cette circonstance procédait selon la méthode des gouvernements constitutionnels. En renouvelant le ministère, elle épargnait au nouveau ministre la responsabilité des actes du ministère précédent. Dès-lors un système nouveau prit la place de celui qui venait d'être vaincu. On notifia[1] sur-le-champ aux ambassadeurs étrangers le refus fait par S. M. impériale de ratifier le traité signé à Paris le

[1] Le 3—15 août.

20 juillet, et une publication[1], insérée dans le journal de Francfort, apprit à l'Europe que « non-seulement le plénipotentiaire russe s'était « écarté des instructions qui lui avaient été don- « nées, mais qu'il avait agi d'une manière direc- « tement opposée au sens et à l'esprit des ordres « qu'il avait reçus. » L'empereur de Russie témoignait d'ailleurs qu'il était disposé à renouer des négociations de paix, « mais seulement sur « des bases qui s'accordassent avec sa dignité[2]. » Il n'est pas très-démontré que la dignité de ce prince fût blessée par le traité du 20 juillet. Lorsque la remise des Bouches du Cattaro, frauduleusement occupées par les Russes, devait avoir pour résultat la restitution de Raguse à son ancienne indépendance et surtout l'évacuation de l'Allemagne, on ne voit pas bien ce que pouvait désirer de plus l'empereur Alexandre, à moins de demander, comme le faisait l'Angleterre, l'annullation des avantages que la France avait recueillis d'un traité, le traité de Presbourg, dont la défaite et la retraite des Russes avaient forcé l'Autriche de subir la loi. Sans doute il est

[1] En date du 13—25 août.

[2] On pourrait croire que ce sont les articles secrets, dont nous avons fait mention, qui ont blessé la dignité russe. Les exigences du cabinet de Pétersbourg auront, comme nous le verrons bientôt, d'autres objets et une tout autre étendue.

du devoir des princes de ne souffrir aucune atteinte à leur dignité, mais ce sentiment serait poussé jusqu'à l'absurde, s'il leur imposait le devoir de regagner par la négociation tout ce qu'ils auraient perdu sur le champ de bataille, surtout après que des traités solennels, conclus par leurs alliés, auraient assuré à leurs adversaires les bénéfices de la victoire.

Le moment où la conclusion d'une paix particulière avec la Russie promettait la conclusion prochaine de la paix avec l'Angleterre fut, on doit en convenir, une belle illusion pour la France. L'Empereur Napoléon eut le tort de s'abandonner à un excès de confiance qui devait être trompé; mais, après tout, le principe de cette confiance n'avait rien que d'honorable pour lui. L'homme, qui à Austerlitz avait laissé ouvertes, pour la retraite des Russes et d'Alexandre lui-même, des routes qu'il aurait pu fermer, avait quelque droit d'attendre qu'un traité de réconciliation, souscrit par un plénipotentiaire porteur de pouvoirs illimités, lorsqu'en fait les conditions arrêtées étaient satisfaisantes pour les deux pays, ne serait pas rejeté par le monarque russe. Ce rejet ne fut pas un simple ajournement pour arriver à une modification qui fît cesser une dissidence temporaire. C'était une déclaration de nouvelle guerre, un retour à une

coalition nouvelle et presque aux exigences qui avaient fait la base de la dernière coalition. On dirait que le génie de la guerre, impatient de rallumer ses torches à peine éteintes sur le continent, eût voulu, en s'opposant à la ratification d'un acte qui stipulait l'évacuation de l'Allemagne, ménager à l'Empereur Napoléon le droit de laisser sur ce sol de l'Allemagne ses redoutables phalanges, afin qu'elles fussent plus tôt prêtes à répondre aux provocations qui allaient lui être incessamment adressées. N'oublions pas que, dans ce même moment, cinq à six jours avant la révolution ministérielle de Russie, l'armée prussienne venait d'être mobilisée, c'est-à-dire, mise sur le pied de guerre.

Pour justifier le refus de ratification fait par l'empereur Alexandre, quelques écrivains se sont appuyés sur une réflexion du comte d'Yarmouth. D'après la disposition de M. d'Oubril, écrivait[1] ce plénipotentiaire, la paix sera signée, et pas un bataillon français ne fera, en conséquence de cette signature, un mouvement rétrograde de vingt-cinq lieues. Ce trait d'ironie anglaise est une médiocre autorité pour fonder un semblable jugement. C'est d'ailleurs, en quelque sorte, une injure pour la Russie elle-même

[1] Le 19 juillet.

dont il semble que la France eût pu se jouer avec impunité. Lorsque la condition fondamentale de la paix entre Paris et Pétersbourg était l'évacuation de l'Allemagne, il est ridicule de supposer que l'Empereur Napoléon pût avoir la pensée de se soustraire à un tel engagement, qui d'ailleurs, par la remise des Bouches du Cattaro, se liait aussi à l'exécution du traité de Presbourg.

Le séjour forcément prolongé des troupes françaises sur le territoire germanique a été l'une des circonstances qui ont fait naître le plus de préventions injustes contre l'Empereur Napoléon. Une foule d'esprits superficiels, et même de ces écrivains[1] qui ne voient que la face extérieure des faits, se sont laissé influencer par les apparences, à défaut de connaître les causes. Après la paix de Presbourg, l'armée française devait évacuer l'Autriche dans un délai de deux mois, à l'exception de la place de Braunau, qui devait être occupée un mois de plus. Le territoire autrichien, moins Braunau, avait été évacué dans le temps prescrit. La place de Braunau elle-même allait l'être à son tour, mais c'était dans l'hypothèse de l'exécution complète du traité de Presbourg par l'Autriche comme par la France. Est-ce la faute de la France, si ce

[1] Montgaillard et autres.

traité est enfreint, si une perfidie autrichienne, partie soit du gouvernement même, soit d'une autorité inférieure, livre aux Russes trois places qui devaient être remises aux français? Lorsqu'enfin le traité du 20 juillet avec la Russie doit, en échange de l'évacuation de Cattaro par les Russes, produire l'évacuation de l'Allemagne par les troupes françaises; est-ce le crime de Napoléon, si l'empereur Alexandre déchire le traité qui stipulait cette double évacuation, et vient, par des demandes, propres seulement à rappeler les prétentions des alliés en 1805, avertir la France de s'apprêter à de nouveaux combats, et lui imposer l'obligation de bien garder les positions dont elle est encore maîtresse? L'avis ne pouvait pas manquer d'être entendu en France, lorsqu'il retentissait simultanément de Berlin et de Pétersbourg. L'Allemagne ne sera donc pas évacuée encore, et c'est la Russie qui ne l'a pas voulu.

Cette prolongation de séjour en Allemagne n'était cependant pas sans inconvénients pour la France elle-même, ne fût-ce que par les abus du pouvoir auxquels la force militaire s'accoutume si aisément sur un sol étranger. D'après la composition mixte du ministère britannique, si M. Fox désirait la paix, lord Grenville et M. Windham persistant dans leurs sentiments hostiles

contre Napoléon, les intrigues anglaises sur le continent étaient loin d'avoir perdu leur activité. Tous les aventuriers, tous les écrivains à gages, tous les hommes disposés à se vendre étaient achetés par l'or anglais. Les presses de Leipsig et de Nuremberg multipliaient chaque jour les libelles les plus injurieux pour la France, pour le chef de son gouvernement, et tendant à exaspérer les esprits de la population allemande contre les troupes françaises. Ces libelles, dont l'Angleterre faisait les frais, étaient répandus[1] gratuitement avec la plus grande profusion; et dans quelle circonstance? L'état de paix n'existait que d'une manière incomplète; l'armée française, retenue en Allemagne par la violation du traité de Presbourg, occupait militairement une place forte de l'Autriche, et restait cantonnée sur la frontière de la monarchie. C'était dans quelques-uns des pays couverts de nos troupes qu'une audace imprudente publiait et colportait des écrits diffamatoires, des exhortations au soulèvement contre l'homme qui voyait à ses pieds les chefs de ces divers États. Était-ce un délit dont le châtiment dût appartenir à l'autorité ci-

[1] Ministre alors dans une cour d'Allemagne, je recevais souvent par la poste des exemplaires de ces libelles. On peut voir aussi ce qu'en dit M. de Bourienne.

vile du territoire où il avait lieu? Était-ce un crime envers l'armée française, et la situation de cette armée l'autorisait-elle à se faire justice elle-même? Cette dernière opinion prévalut.

Un ordre du major-général, le maréchal Berthier, en date du 12 août, prescrivit la formation d'une commission militaire extraordinaire qui devait se réunir à Braunau. Cette commission fut composée de sept colonels et d'un adjudant-commandant, nommés par les maréchaux Bernadotte, Masséna, Soult, Mortier et Davoust. Six prévenus lui étaient dénoncés. Deux seulement furent mis en cause devant elle, Joseph Schoderer, de Donawert, et Jean-Philippe Palm, associé d'une maison de librairie[1] à Nuremberg. Le jugement qui fut rendu le 25 août était ainsi conçu : « Considérant que, partout où il y a une « armée, le premier et le plus pressant devoir « du chef est de veiller à sa sûreté et à sa con- « servation; que la circulation d'écrits provo- « quant à la révolte et à l'assassinat menace non- « seulement la sûreté de l'armée, mais encore « celle des nations; que rien n'est plus urgent « que d'arrêter les progrès d'une doctrine atten- « tatoire au droit des gens, au respect dû aux « têtes couronnées, injurieuse aux peuples sou-

[1] Sous la raison de commerce de Stein.

« mis à leur gouvernement, et en un mot sub-
« versive de tout ordre et de toute subordina-
« tion ;

« La commission a unanimement déclaré et « déclare que tous auteurs, imprimeurs, col- « porteurs et distributeurs de libelles portant les « caractères ci-dessus énoncés doivent être con- « sidérés comme atteints du crime de haute- « trahison.... »

L'application de ces principes étant faite aux deux accusés présents, Schoderer et Palm furent condamnés à mort. Palm seul subit sa sentence. Les quatre autres accusés étant reconnus coupables plutôt d'outrages dirigés contre l'Empereur Napoléon que d'excitations à la révolte, furent renvoyés à leurs princes respectifs pour être punis correctionnellement. Il y a ici deux questions, le délit et la peine. Le délit était réel. Le châtiment était-il régulier et légitime? N'attaquait-il pas le droit de souveraineté des princes dont les prévenus étaient les sujets, ces princes, quoique leur pays fût occupé par les troupes françaises, étant en paix avec la France? Quand même la grande maxime de la sûreté d'une armée fournirait, pour défendre cette mesure, des arguments spécieux et solides même, ce trait de rigueur est de ceux qu'on est affligé de rencontrer dans l'histoire. Cependant la politique, qui

cherche à tout justifier, dira peut-être : qui sait si ce n'est pas la sévérité dont Palm a été la victime qui, durant la crise d'Eylau et des mois suivants, a garanti aux Français la tranquillité des populations allemandes? Quoi qu'il en soit, le jugement et l'exécution du libraire Palm produisirent alors une grande sensation. L'Angleterre, la Russie et la Prusse s'en saisirent pour en faire un texte de nouvelles accusations contre l'Empereur des Français, et des souscriptions s'ouvrirent en faveur de la famille de cet infortuné, proclamé dans ces pays le martyr de l'indépendance germanique. L'importance que la politique se hâta d'attacher à ce procès annonce assez que c'est une guerre à mort qui va de nouveau s'engager entre Napoléon et ses ennemis.

CHAPITRE LXI.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Nature du mandat donné à lord Lauderdale. — Rétractation de la concession faite par lord Yarmouth. — Déclaration prophétique relativement à la Hollande. — Persévérance de lord Lauderdale dans le principe de l'*uti possidetis* et demande de passe-ports. — Réplique ferme de M. de Talleyrand et envoi de passe-ports. — Modification des prétentions de la France. — Mort de M. Fox. — Cessions consenties par la France. — Satisfaction de l'Angleterre en ce qui la concerne. — Difficulté sur la Dalmatie dont la Russie exige l'évacuation. — Disposition de Napoléon à se désister de la demande de la Sicile. — Offre de Corfou à la Russie. — Réponse de M. de Talleyrand à la demande définitive de passe-ports faite par lord Lauderdale. — Résumé de la négociation. — Première époque de la négociation. — Deuxième époque. — Troisième époque. — Motifs de Napoléon pour vouloir éviter la guerre avec la Prusse. — Observations sur les véritables causes de la rupture de la négociation. — Politique de Napoléon, dangereuse pour lui, sage pour Louis XIV.

La menace de la guerre, que l'Empereur Napoléon avait aperçue du côté de la Prusse et

de la Russie, ne se montrait pas moins à ses yeux dans le ton tranchant du nouveau plénipotentiaire anglais, le comte de Lauderdale. Si l'abandon de la Russie, qui avait signé une paix séparée, avait dû blesser le gouvernement britannique, l'orgueil de ce gouvernement avait essuyé un échec plus sensible encore par la maladroite condescendance du comte d'Yarmouth qui, après avoir long-temps refusé de remettre ses pouvoirs, en avait donné communication le lendemain de la défection russe. Il était donc dans l'ordre naturel des choses que tout ministre anglais, ami de la paix ou de la guerre, Fox ou Grenville, s'attachât à convaincre la France que cet acte de faiblesse était l'œuvre d'un individu et non du gouvernement. Il était dans l'ordre que l'on relevât un abaissement déplacé par un langage plus ferme et plus fier; mais la ligne, qui sépare une noble fierté d'une hauteur inconvenante, n'est pas toujours facile à saisir. Un tel discernement n'entrait pas surtout dans les facultés de lord Lauderdale.

Le but de l'Angleterre étant d'attendre quelle serait la détermination de l'Empereur Alexandre sur le traité signé par M. d'Oubril, le nouveau plénipotentiaire fut chargé de mettre de nouveau en avant, pour préalable de toute négociation, la base de l'*uti possidetis* qu'avait abandonnée le

ministère lui-même, à l'exemple de son premier agent, le comte d'Yarmouth. Ce fut l'objet d'une note que lord Lauderdale remit le 7 août, note où l'on ne retrouvait plus les formes modérées et courtoises des communications précédentes. La réponse [1] du gouvernement français ne fut pas moins vive. L'*uti possidetis*, disait le plénipotentiaire français, général Clarke, appartient plutôt à un armistice qu'à un traité de paix. Si, dans ses traités de paix, l'Empereur en eût exigé l'application, les trois quarts du continent seraient en son pouvoir. D'ailleurs ce principe qu'on invoque au détriment de la France, on le viole par une exception (la restitution du Hanovre) au profit de l'Angleterre. Cette réponse renfermait surtout un passage prophétique dont le sens ne fut pas alors entièrement compris. « En supposant même, ajoutait le général « Clarke, que le Cap, Surinam et autres posses- « sions hollandaises eussent pu être détachées « définitivement du royaume de Hollande, n'est- « il pas certain que l'incorporation de ce royaume « à l'empire français eût été la suite nécessaire « du refus qu'aurait fait l'Angleterre de lui res- « tituer ses colonies? Quel serait en effet le « moyen de maintenir une nation qui n'aurait

[1] En date du 8 août.

« plus que des dettes, et à laquelle l'absence « absolue de tout commerce ôterait tout moyen « de les payer?.. Il est extrêmement différent « pour la Grande-Bretagne de voir le Texel et « l'embouchure du Rhin et de la Meuse soumis « aux douanes françaises, ou de les voir soumis à « celles des Hollandais. Ainsi donc, sans la res- « titution de ses colonies, la Hollande devien- « drait forcément une province française, car, « en acceptant la couronne de Hollande, le « prince Louis a déclaré[1] formellement son in- « tention d'y renoncer, si les colonies hollan- « daises n'étaient restituées à la paix générale. » Cette insinuation menaçante prouve que, si dès- lors Napoléon n'avait pas le projet de réunir la Hollande à la France, c'était du moins une chance qu'en certaines hypothèses il ne jugeait pas impossible, et il en faisait un argument qu'il supposait devoir être de quelque poids auprès du gouvernement britannique. Le raisonnement n'était pas dénué de justesse et même de solidité. Sans colonies en effet, que serait la Hollande ?

A cette réponse de la France il fut répliqué[2]

[1] On s'est amusé à relever cette assertion, attendu que le roi Louis n'avait rien déclaré de semblable. Qu'importe? S'il ne l'avait pas fait, il aurait dû le faire.

[2] Le 9 août.

par une persévérance invariable dans le principe de l'*uti possidetis* et par une demande de passe-ports. Le lendemain, le surlendemain, la même demande fut reproduite. En vain les plénipotentiaires français (M. de Champagny avait été adjoint au général Clarke), afin de savoir quels engagements ils contracteraient par l'adoption de la base proposée, désirent connaître « quelles « sont les conquêtes[1] que l'Angleterre veut garder, quelles sont celles qu'elle veut rendre « à la France, et quelles sont les conquêtes de « la France dont elle veut la restitution, » les négociateurs britanniques insistent[2] pour l'adoption pure et simple de cette base sans vouloir entrer dans aucune explication préalable. Quelques notes furent encore échangées qui constataient seulement que la France voulait éviter la rupture de la négociation, mais sans qu'il fût fait un seul pas en avant. Dans cet intervalle lord Yarmouth était retourné en Angleterre. Le comte de Lauderdale, resté à Paris, semblait ne s'y trouver encore que pour renouveler sans cesse la demande[3] de ses passe-ports et annoncer à tous moments le terme de sa mission. Les

[1] Note du 11 août.

[2] Note du même jour.

[3] Notes des 22, 25 et 29 août.

discussions verbales n'avaient pas plus de succès avec lui que les argumentations écrites. Pour mieux lui faire sentir que le cap de Bonne-Espérance, Malte et le Hanovre formaient une paix assez honorable pour l'Angleterre, on avait beau lui donner à entendre que, si elle s'y refusait, le sort du Hanovre[1] pourrait, dans quarante-huit heures, être fixé autrement d'une manière irrévocable, le comte de Lauderdale, immuable dans sa position, sans égard pour les insinuations flatteuses ou comminatoires, n'opposait à tout que l'éternelle demande de l'*uti possidetis*.

Blessé à la fin d'une conduite aussi étrange, le gouvernement français laissa éclater son mécontentement dans une note dont la franchise alliait des formes décentes au langage sévère de la vérité. En se plaignant que le comte de Lauderdale eût fait prendre une direction inattendue à une discussion qui jusqu'alors avait été calme et modérée et qu'il voulût tracer autour du gouvernement français le cercle de Popilius, M. de Talleyrand ajoutait : « Si effectivement la « mission[2] du plénipotentiaire britannique a été « de rompre la négociation déja si avancée; s'il « a voulu, en faisant succéder au langage doux

[1] Voir la dépêche de lord Lauderdale, du 29 août.

[2] Note du 4 septembre.

« et conciliant qui avait rapproché les deux gou-
« vernements, le ton impérieux du reproche et
« de la menace, prolonger les calamités qu'il
« était dans son devoir de faire cesser, lord
« Lauderdale a la triste gloire d'être arrivé à son
« but. » Comme on reconnaissait l'impossibilité de conclure la paix avec un plénipotentiaire « dont toutes les demandes étaient des offenses « et toutes les démarches des traits d'hostilité, » on lui expédiait enfin les passe-ports qu'il avait demandés avec tant de persévérance.

Depuis le commencement du mois d'août, M. Fox était atteint de la maladie qui allait bientôt le ravir à son pays et à l'humanité. Si ce ministre avait voulu, par la fermeté d'un second négociateur, réparer l'imprudence du premier, il avait probablement été servi au-delà de ses intentions. Le parti de la guerre s'était accru dans le gouvernement anglais de toutes les forces que perdait le ministre mourant, et la négociation n'était plus qu'un jeu auquel on avait cessé d'attacher une véritable importance. D'un autre côté, après la note accusatrice que M. de Talleyrand venait de remettre à lord Lauderdale, il semblait que ce plénipotentiaire ne devait pas demeurer à Paris un seul instant de plus; mais tout à coup la scène change; le gouvernement français reçoit la nouvelle que l'empereur Alexandre a re-

fusé de ratifier le traité du 20 juillet. Par ce refus les positions respectives ont cessé d'être les mêmes. Napoléon, qui d'ailleurs aspire si souvent à dominer les choses et les hommes, se soumet à la loi de la nécessité. Il fait déclarer à lord Lauderdale que, d'après ces nouvelles circonstances, il conçoit très-bien l'obligation d'accorder à l'Angleterre des conditions plus favorables que celles dont il avait été question jusqu'à présent; que de nouvelles instructions vont être données aux plénipotentiaires français, et qu'il l'engage à en demander aussi de nouvelles à sa cour.

En ce moment la négociation va prendre une marche différente, qui ne sera pas plus heureuse, mais qui du moins sera plus franche et plus décidée. Les ordres que va recevoir de Londres lord Lauderdale seront signés tour à tour par le comte Spencer, par M. Windham, par lord Howick. Le 13 septembre, jour même où mourut M. Fox, le comte de Lauderdale faisait connaître à M. de Talleyrand que les conditions qu'il avait à proposer étaient textuellement celles qui devaient avoir été déja communiquées au gouvernement français par le baron de Budberg [1], nouveau ministre des affaires étrangères

[1] Le baron de Budberg n'avait d'autre titre connu à cette

en Russie. C'était en réalité, comme nous le verrons bientôt, déclarer à la France que, M. Fox cessant d'exister, tout espoir de paix descendait dans la tombe avec lui. La principale des propositions de la Russie était la cession de la Dalmatie par la France. Le cabinet de Pétersbourg voulait en outre l'évacuation de l'Albanie par les troupes françaises, le maintien du roi Ferdinand en Sicile, une indemnité pour Naples au profit de ce prince comme aussi une indemnité pour le roi de Sardaigne.

Sans s'expliquer sur la nature des communications du baron de Budberg, M. de Talleyrand témoigna qu'on était prêt à admettre dans le traité, soit comme article patent, soit comme article secret, tout ce qui serait jugé nécessaire pour concilier les différends qui existaient entre la France et la Russie, bien entendu qu'on ne verrait plus reproduire des propositions étranges qui, « ayant signalé l'origine[1] d'une coalition « vaincue et confondue dès sa naissance, de- « vaient être oubliées avec elle. La France ne « prétend dicter la loi ni à l'Angleterre ni à la « Russie, mais elle ne veut la recevoir ni de la

soudaine élévation que d'avoir été autrefois nommé gouverneur de l'empereur Alexandre.

[1] Note du 18 septembre.

« Russie ni de l'Angleterre. Que les conditions « soient égales et modérées, la paix est faite; « mais si on se montre impérieux, exagéré, si « on affecte la suprématie, si enfin on veut dic- « ter la paix, l'Empereur et le peuple français « ne relèveront pas même ces propositions. Con- « fiants en eux-mêmes, ils diront ce qu'un an- « cien peuple répondit à ses ennemis : Vous de- « mandez nos armes; venez les prendre. » Un tel langage annonce assez que l'on conserve peu d'espoir de rapprochement. Du reste ces protestations de ne vouloir que des conditions modérées et justes sont toujours les mêmes de part et d'autre. Ce sont les actes seuls qui doivent faire voir de quel côté se trouvent la modération et la justice.

L'Empereur Napoléon qui était sur le point de partir pour Mayence, ayant pris le général Clarke auprès de sa personne, la négociation se trouva resserrée entre M. de Champagny (qui avait été adjoint au général Clarke) et lord Lauderdale. On approchait du dénoûment; tout fut terminé en deux conférences.

Dans la première[1], le plénipotentiaire français fit connaître les sacrifices auxquels le désir de la paix avait décidé l'Empereur. Outre le Hano-

[1] Le 25 septembre.

vre, Malte et le Cap, points déja réglés et assurés à l'Angleterre, l'Empereur consentait à confirmer cette puissance dans la possession de Pondichéry, Chandernagor, Mahé et des autres comptoirs qui en dépendaient. Tabago ayant été originairement un établissement anglais, il se déterminait aussi à le céder à la Grande-Bretagne. L'assentiment de l'Empereur à ces diverses conditions se fondait toujours sur l'hypothèse de la cession de la Sicile. Le roi Ferdinand serait indemnisé par les îles Baléares et recevrait en outre de l'Espagne un subside suffisant pour soutenir sa dignité.

Le comte de Lauderdale parut satisfait des concessions faites par la France; il témoigna qu'il n'insisterait pas sur l'abandon des autres colonies françaises occupées par les Anglais, seulement il fit remarquer que son gouvernement demandait aussi l'abandon des possessions hollandaises en Amérique. Il était évident qu'il y aurait au moins lieu à transaction, sur ce point; mais ce n'était plus là qu'existait la difficulté.

Désormais le négociateur anglais mettait au premier rang de ses devoirs celui de faire obtenir au cabinet de Pétersbourg l'arrangement proposé par M. de Budberg, considérant le désir de ce cabinet comme un objet plus sacré pour l'Angleterre même que ce qui concernait

ses propres intérêts. M. de Champagny repoussa vivement les prétentions du cabinet russe ; il déclara que l'empereur Napoléon n'accéderait jamais à l'évacuation de la Dalmatie, possession qui était le seul prix d'une glorieuse campagne. Sous le rapport politique, il montrait la sûreté de l'empire ottoman compromise, si la Dalmatie devait rester aux Russes ; sous le rapport commercial, l'État de Venise exposé et sa prospérité anéantie, si cette même province de Dalmatie passait sous l'influence anglaise ; il n'admettait pas davantage l'hypothèse de l'établissement du roi de Naples en ce pays, puisque ce prince ne pourrait s'y maintenir que par les Russes et les Anglais : il se refusait enfin à l'idée de la restituer à l'Autriche.

Dans le compte rendu de cette conférence par M. de Champagny, ce ministre ajoute : « J'ai « évité de donner aucunement lieu de penser « qu'il y eût la moindre disposition à renoncer « à la possession de la Sicile. » De cet acte de discrétion, énoncé par M. de Champagny, on peut induire qu'il avait à cet égard une instruction facultative, et que la renonciation dont il s'agit n'aurait pas formé un obstacle invincible, si le gouvernement britannique eût apporté dans la négociation des intentions plus sincères. Le plénipotentiaire français déclarait de

plus à lord Lauderdale qu'une paix signée et ratifiée promptement, avant que les opérations militaires[1] eussent acquis une certaine importance, pouvait sur-le-champ en arrêter le cours, et faire jouer au cabinet anglais le beau rôle de pacificateur du continent. Cette dernière déclaration fit quelque impression sur le plénipotentiaire anglais; mais il paraît que, dans l'intervalle de la première conférence à la seconde, il reçut de Londres un courrier porteur d'ordres qui rendaient tout rapprochement impossible.

Lord Lauderdale, dans la seconde conférence, commença par faire connaître que son gouvernement était résolu à ne point faire la paix, à moins que la Russie n'obtînt ce qu'elle demandait. M. de Champagny ayant répondu qu'à aucun prix l'Empereur ne céderait la Dalmatie, le plénipotentiaire britannique déclara que, dans ce cas, sa mission était terminée, et qu'il n'avait plus qu'à retourner en Angleterre. Toutes les observations qui lui furent faites ne purent l'ébranler sur ce qui concernait la Russie; il ne voulait entendre à aucun accommodement, quoique le gouvernement français, montrant encore sur ce point une nouvelle condescendance, pro-

[1] Dans la guerre de Prusse qui était prête d'éclater.

posât d'ajouter au traité du 20 juillet, en faveur de cette puissance, la possession de Corfou en toute souveraineté. M. de Champagny était autorisé en outre à montrer la possibilité de céder Surinam à l'Angleterre; mais il dut s'abstenir de manifester cette disposition, n'ayant pas le pouvoir de fléchir sur les autres conditions que le plénipotentiaire anglais annonçait faire partie de son *ultimatum*, terme qu'il appliquait à l'ensemble des demandes formées tant par l'Angleterre que par la Russie. Cette conférence fut la dernière scène d'une longue négociation commencée sous des auspices plus heureux.

Le jour même de cette seconde conférence, lord Lauderdale écrivit à M. de Talleyrand que le résultat qu'elle avait eu ne lui laissant pas l'espoir « d'amener [1] les négociations, de la « part de la Grande-Bretagne et de la Russie, à « une issue favorable, » il s'adressait à lui pour les passe-ports qui lui étaient nécessaires afin de retourner auprès de son souverain. M. de Talleyrand était alors à Mayence. Quelques passages de la réponse [2] qu'il fit au plénipotentiaire anglais méritent d'être rapportés. « S'il était, di- « sait-il, dans la destinée de l'Empereur et du

[1] 26 septembre.

[2] Le 30 septembre.

« peuple français de vivre encore au milieu des « guerres et des orages que la politique et l'in- « fluence de l'Angleterre auraient suscités, S. M., « après avoir tout fait pour mettre un terme « aux maux de la guerre, se voyant déçue dans « ses plus chères espérances, compte sur la jus- « tice de sa cause, sur le courage, l'amour, la « puissance de ses peuples.... L'avenir fera « connaître si une coalition nouvelle sera plus « contraire à la France que les trois premières. « L'avenir dévoilera si ceux qui se plaignent de « la grandeur et de l'ambition de la France « n'ont pas à imputer à leur haine, à leur in- « justice, et la grandeur et l'ambition dont ils « l'accusent. La France ne s'est agrandie que « par les efforts renouvelés tant de fois pour « l'opprimer. » M. de Talleyrand annonçait en- suite que l'Empereur serait toujours prêt « à « rétablir les négociations sur les bases po- « sées de concert avec l'illustre ministre que « l'Angleterre venait de perdre, et qui, n'ayant « plus rien à ajouter à sa gloire que le rappro- « chement des deux peuples, en avait conçu « l'espérance et avait été enlevé au monde au « milieu de son ouvrage. »

L'Empereur Napoléon, dans des publications diverses et dans ses conversations particulières, a souvent répété que, sans la mort de M. Fox,

la paix eût été conclue entre la France et l'Angleterre. Cette assertion est-elle fondée ou n'était-ce pour lui qu'un moyen de se justifier en accusant l'influence qui avait remplacé celle de M. Fox dans le cabinet de Londres? Les faits ont seuls autorité pour résoudre une pareille question, et il me semble qu'elle a été résolue par l'exposé que nous venons d'en faire. Une courte récapitulation rendra la vérité plus sensible.

La négociation a eu trois époques.

Dans la première qui appartient spécialement à M. Fox, une assez longue correspondance entre les deux ministres des affaires étrangères, correspondance qui est un modèle de convenance et de bon goût, a roulé sur la question de savoir si le gouvernement anglais négocierait conjointement avec la Russie, ou si seulement, comme la France y consentait, il pourrait stipuler, dans des articles patents ou secrets, ce qui intéresserait cette puissance. Cette question de forme a été tranchée par la Russie qui a envoyé un plénipotentiaire à Paris avec des pouvoirs pour traiter séparément. L'Angleterre elle-même a renoncé à sa première prétention, et des pouvoirs pour une paix séparée ont été pareillement donnés à lord Yarmouth. Les pouvoirs même de lord Lauderdale portaient encore aussi cette autorisation. A ce premier débat un autre a succé-

dé, et ici c'est la France qui revient sur une concession verbale faite par M. de Talleyrand. La France demande la Sicile après avoir dit qu'elle ne la demanderait pas, mais elle la demande moyennant indemnité. A cette prétention de la France M. Fox oppose l'espèce d'assentiment qu'elle a donné au principe de l'*uti possidetis* particulièrement à l'égard de cette île. Après quelques hésitations, l'Angleterre cède ou du moins admet la discussion sur l'indemnité; elle n'est pas satisfaite de celle qui est offerte; elle en voudrait une plus avantageuse; la difficulté n'est maintenant que du moins au plus. Ainsi le cabinet de Londres a fléchi sur deux objets importants. D'abord il consent à une paix séparée; en second lieu il ne repousse plus la cession de la Sicile, mais il admet, sous la condition d'un dédommagement à régler, ce qui constitue une dérogation formelle au principe de l'*uti possidetis*. Sur ces entrefaites, M. d'Oubril signe une paix séparée pour la Russie. Le lendemain, le comte d'Yarmouth remet ses pleins pouvoirs et entre dans des conférences officielles avec le plénipotentiaire français, général Clarke. On procédait naturellement à partir du point où on était arrivé, la Sicile ayant cessé d'être un obstacle capital, d'autant plus que la Russie, par le traité du 20 juillet, s'était prêtée à ce que le roi Ferdinand

reçût pour indemnité les îles Baléares. Malgré l'avantage de sa position nouvelle, la France n'en consent pas moins à la restitution du Hanovre et à la confirmation de l'Angleterre dans la possession de Malte et du cap de Bonne-Espérance. Là commence la seconde époque de la négociation.

Nous reconnaissons sans peine que le comte d'Yarmouth avait montré trop d'empressement à ouvrir des conférences officielles sans attendre de nouveaux ordres de sa cour après la signature d'une paix séparée par la Russie. Il était raisonnable que le ministère britannique cherchât à relever sa dignité compromise par une démarche qui avait un caractère évident de faiblesse. C'était ce que voulait M. Fox et il devait le vouloir, mais alors commençait la maladie dont il mourut. Chaque jour les symptômes en parurent plus graves et l'espoir de la paix s'éteignait avec lui. Chaque jour, dans la même proportion, le langage de lord Lauderdale devenait plus sec, plus impératif. Assis sur la base de l'*uti possidetis* comme sur un rocher inébranlable, il y resta immobile jusqu'au moment où on reçut à Paris la nouvelle du refus fait par l'empereur Alexandre de ratifier le traité du 20 juillet. La négociation va prendre ici une face nouvelle.

L'Empereur Napoléon reconnaît que sa position est changée; il sent bien qu'il ne peut plus obtenir la paix aux conditions mises en avant jusqu'alors; mais de leur côté l'Angleterre et la Russie ont élevé leurs prétentions beaucoup plus haut, ou plutôt la Russie seule, car ce ne sont plus que les demandes de la Russie que l'Angleterre va soutenir. La Russie veut l'évacuation de la Dalmatie et de l'Albanie par les Français; elle veut maintenir le roi Ferdinand en Sicile, faire indemniser ce prince pour Naples, et reproduit la demande long-temps oubliée d'une indemnité pour le roi de Sardaigne. C'était presque se replacer sur le terrain où elle était en 1805 avant la bataille d'Austerlitz. Napoléon a promis de grands sacrifices; il ne les a pas promis en vain. A la restitution du Hanovre, à la cession de Malte et du Cap, il ajoute dans l'Inde celle de Pondichéry, Mahé et Chandernagor; en Amérique, celle de Tabago. Satisfait et surpris de ces sacrifices directs, le plénipotentiaire anglais ne demande pas davantage à la France. L'Empereur va plus loin, il est prêt à céder Surinam; il est possible qu'il renonce même à la Sicile, premier sujet de tant de débats, mais là n'est plus la question. L'Angleterre, qui d'ailleurs n'a plus rien à désirer pour son compte, ne s'occupe plus d'elle-même; elle n'a plus qu'une pensée,

ce sont les volontés seules de la Russie qui lui tiennent à cœur; elle veut absolument tout ce que veut la Russie. Ce fait est tellement incontestable que plus tard l'Angleterre ne craindra pas elle-même d'en convenir publiquement. Dans une déclaration qu'elle publiera contre la Russie le 19 décembre 1807, son cabinet dira de la manière la plus formelle : « La dernière négocia-« tion entre la France et l'Angleterre a été rom-« pue pour des points qui touchaient immédia-« tement, *non les intérêts de S. M. Britannique,* « *mais ceux de son allié impérial.* » Ainsi de l'aveu de la cour de Londres, fait deux années après l'époque où nous sommes, c'est le prétexte seul des volontés russes qu'elle a pris pour se soustraire à la signature d'une paix à laquelle il n'y avait plus d'objection de sa part, la France ayant consenti à tout ce qu'elle demandait dans son intérêt direct. Si aujourd'hui l'Empereur Napoléon n'accède pas à toutes les prétentions de la Russie, il ne se refuse pas cependant à lui donner une satisfaction raisonnable. Le négociateur français offre Corfou. A peine lord Lauderdale daigne-t-il écouter cette proposition ; il rompt la négociation et part pour l'Angleterre.

En cette dernière circonstance, qui de l'Angleterre ou de Napoléon voulait ou ne voulait pas la paix?

Par les cessions auxquelles s'est résignée la France, l'Angleterre est complétement désintéressée. Tout ce qu'elle a désiré pour elle-même, elle l'a obtenu ou pu l'obtenir. En 1814 elle n'obtiendra pas au-delà de ce qui lui est proposé en 1806. La conclusion pourrait donc être immédiate. Pour s'y soustraire, elle n'a qu'un moyen et elle l'emploie, c'est de se réfugier derrière les demandes nouvelles de la Russie, sans vouloir admettre sur ces demandes aucune transaction. Napoléon eût-il cédé sur tout, absolument sur tout, peut-être est-il douteux que la paix eût été conclue. Le gouvernement anglais, maître de nouveau à Pétersbourg, voit la Russie préparer ses armes; la Prusse qui, en guerre nominale avec lui, n'en est pas moins un allié effectif, s'est déja portée sur le champ de bataille; il ne désespère pas d'y ramener encore l'Autriche, pour peu que la France éprouve de revers; le continent va être en feu une quatrième fois; cette grandeur française, qui paraît si bien affermie, peut de nouveau être remise en problème; devant une telle considération, toutes les autres disparaissent. La monarchie prussienne peut y périr, et qu'importe? l'Angleterre n'en restera pas moins la souveraine de l'Océan; que le continent se déchire lui-même, qu'il nage dans le sang, que les trônes s'écroulent, que les rois

soient chassés de leur capitale et leurs États dévastés; toute guerre nouvelle est une chance contre Napoléon... L'Angleterre ne voulait pas la paix.

Napoléon était-il plus sincère? Outre que sa bonne foi est attestée par l'étendue des sacrifices auxquels il a consenti, nous pouvons ajouter: il ne désirait pas la guerre avec la Prusse par plusieurs raisons, et c'était franchement qu'il avait proposé au cabinet de Londres de faire, de la paix entre l'Angleterre et la France, un moyen d'arrêter la guerre sur le continent. Il n'aimait ni n'estimait le gouvernement prussien avec sa politique actuelle, mais l'esprit de ce gouvernement ne pouvait pas être toujours le même. Tout en comptant sur sa fortune, Napoléon croyait que frapper la Prusse, c'était ôter à la France un point d'appui dans l'avenir. Renverser cette monarchie qui était un État affermi, investi de la sanction du temps, pour mettre à sa place des États nécessairement faibles par leur nouveauté seule, n'était pas à ses yeux un avantage, surtout un prix suffisant d'une guerre heureuse; enfin, s'il ne voulait plus agrandir cette puissance; si, par le besoin de la paix maritime, il s'était disposé même à l'affaiblir en lui enlevant le Hanovre, il eût voulu cependant la conserver. A ces considérations politiques, nous

joindrons un motif personnel. Ce n'était point avec une pleine sécurité et surtout avec la certitude de succès extraordinaires que Napoléon marchait contre la Prusse; il craignait peu d'être vaincu, mais il craignait beaucoup de n'obtenir que des avantages vivement disputés, des avantages non décisifs et qui, par cela seul qu'ils ne seraient pas inouïs, formeraient pour sa gloire une véritable décadence comparativement à l'éblouissante campagne de 1805. Napoléon voulait la paix, et, si M. Fox eût vécu, la paix eût été faite, probablement avant la campagne de Prusse, certainement avant ou immédiatement après la paix de Tilsitt.

De ces observations, qui me paraissent rigoureusement vraies, sur les sentiments respectifs de l'Angleterre et de l'Empereur Napoléon, il sort pour nous aujourd'hui une réflexion affligeante, c'est que la destinée de ce grand empire français, si beau, si riche, si bien défendu par le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, appuyé sur un système fédératif déja si bien établi, ait dépendu de la cession ou de la conservation de pays qui aujourd'hui nous sont si indifférents, la Sicile et surtout la Dalmatie; mais dans tous les temps et dans tous les lieux, c'est sur la situation présente des choses que les gouvernements règlent leur conduite; ce qu'ils examinent,

ce sont les forces relatives de leurs rivaux, les risques à craindre ou les avantages à espérer, les efforts que leur ont coûté tels ou tels résultats, et les inconvénients de leur abandon, surtout si les autres puissances avec lesquelles on traite ne font pas des concessions proportionnelles. Il faut donc se rappeler combien alors étaient importants pour l'empire français les deux points auxquels Napoléon se montrait si fermement attaché, la Dalmatie et la Sicile.

Relativement à la Sicile, ce serait une étrange méprise de supposer que le seul but de l'Empereur fût de procurer à son frère Joseph la totalité des États du roi Ferdinand. L'objet véritable, le digne objet de la politique de l'Empereur, quand il se voyait contraint d'abandonner Malte au pouvoir de l'Angleterre, était de balancer l'influence et la navigation de cette puissance dans la Méditerranée, en y donnant pour point d'appui à l'influence et à la navigation françaises l'admirable établissement de la Sicile, soit qu'il dût laisser cette île exister comme province dépendante de Naples, soit qu'il nourrît le projet d'en faire céder plus tard la propriété à la France. Telle était certainement la pensée de Napoléon, et c'était par le même motif que l'Angleterre, qui ne s'y trompait pas, avait montré sur ce point une si longue résistance.

Quant à la Dalmatie, province acquise par le traité de Presbourg, outre qu'il était humiliant pour la France que le vaincu vînt demander au vainqueur le fruit de la bataille d'Austerlitz, l'évacuation de cette province et de plus la rénonciation de la France aux Bouches du Cattaro, pareillement demandée par la Russie, qui s'était frauduleusement emparée de ce district, auraient eu pour résultat, en livrant tous ces pays à une puissance établie de même par usurpation dans les Iles Ioniennes, de mettre entièrement à sa discrétion l'existence de l'empire ottoman que la politique française devait avoir à cœur de conserver. Au fond l'Angleterre n'eût pas voulu, plus que la France, voir ces contrées entre les mains des Russes, et c'est encore une circonstance qui prouve que le gouvernement britannique n'avait appuyé avec tant de chaleur les demandes de la Russie que pour en faire un prétexte de rupture, attendu qu'il ne lui eût pas convenu à lui-même que la France consentît à ces demandes.

Ainsi, l'Angleterre se refuse à signer la paix avec Napoléon, parce que Napoléon, en veillant au maintien de l'empire ottoman, fait ce qu'elle ferait elle-même s'il ne le faisait pas. C'est la guerre seule qu'elle veut, et la difficulté relative à la Dalmatie n'est qu'un prétexte dont elle s'est

emparée pour se soustraire à la conclusion de la paix.

Si aujourd'hui, renfermés comme nous le sommes dans les limites de l'ancienne France, nous sommes disposés à taxer Napoléon d'opiniâtreté sur des points étrangers à nos intérêts actuels, peut-être en nous replaçant à une époque où les intérêts de l'empire français avaient une tout autre étendue, trouverons-nous qu'en insistant sur la cession de la Sicile et la conservation de la Dalmatie, il n'était pas, en 1806, hors des voies d'une politique juste et raisonnable; mais cette politique, qui eût été juste, raisonnable en elle-même et pour Louis XIV, l'était-elle pour Napoléon, pour le fondateur d'une nouvelle dynastie? La question change, et ici il est incertain si l'on ne doit pas trouver un sujet d'éloge plutôt qu'un sujet de blâme dans la conduite de l'Empereur. Supposez-lui un égoïsme mesquin, étroit, occupé seulement d'idées personnelles, d'un calcul de famille. Par l'événement, ce calcul aurait été de la sagesse, puisqu'il aurait affermi son trône en faisant garantir, par la Russie et par l'Angleterre elle-même, tout ce que la France possédait, moins seulement la Dalmatie. Napoléon, au contraire, ne songe qu'aux intérêts de la France, telle que l'ont faite les dernières guerres et les derniers

traités. Il n'entend pas la laisser déchoir. Tout ce qu'un monarque de vieille origine, tout ce que l'héritier de soixante rois pourrait exiger, il l'exige, lui né d'hier, lui le fils de son génie et de son épée; il l'exige, parce qu'à ses yeux ainsi le veut le bon droit de la France. Il ira trop loin dans cette voie, il s'y perdra et y compromettra la France elle-même tout entière, mais il n'y aura pas été poussé par un sentiment indigne d'elle.

Le gouvernement anglais n'avait pas attendu le retour de lord Lauderdale pour rendre à la guerre le caractère odieux que lui avait ôté le court ministère de M. Fox. Depuis que les négociations étaient commencées, une sorte de neutralité tacite s'était établie en faveur du port de Boulogne, où entraient et d'où partaient sans cesse des bâtiments parlementaires pour la communication du négociateur britannique avec sa cour. La sécurité de la France était imprudente, j'en conviens; mais la sécurité qui tient à un sentiment d'honneur n'est pas sans excuse. Étrangère à tout scrupule, l'Angleterre ne balança pas à profiter de cet excès de confiance. Elle y vit une facilité pour incendier la ville et la flottille. Une division forte de trente voiles, s'étant, grace à la négligence française, approchée du port beaucoup plus qu'elle n'eût pu le

faire en tout autre temps, y avait lancé, les 9, 10 et 11 octobre, un grand nombre de fusées à la Congrève. Lord Lauderdale arriva de Paris à Boulogne à l'instant où le dernier bombardement venait de finir. Il semblait qu'on eût voulu, par l'essai fait si à propos de cette invention nouvelle, saluer dignement le passage du belliqueux plénipotentiaire. Une fusée anglaise pouvait frapper sur le territoire français l'Envoyé de Georges III. L'humanité aurait pu gémir sur son sort. La justice aurait-elle eu à s'en plaindre ?

CHAPITRE LXII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Causes principales de la guerre de Prusse. — Explication de la conduite de Napoléon sur le fait du Hanovre. — Explication sur le fait de la confédération du Rhin. — Communications données à la Prusse sur la confédération du Rhin. — Accueil favorable fait à Berlin aux propositions de la France. — Démarches de la Prusse pour une confédération du Nord. — Réponse des puissances invitées à entrer dans cette confédération. — Rapports mensongers, cause de mésintelligence entre Paris et Berlin. — Excitations à la guerre adressées à la Prusse. — Ordre du roi de mettre l'armée sur pied de guerre. — Correspondance de Lucchesini connue du gouvernement français. — Disposition de la Prusse à se rapprocher de la Suède. — Changement de Napoléon relativement à la confédération du Nord. — Identité de vues de l'Angleterre et de la France à l'égard des villes anséatiques. — Retour du roi de Prusse sur la précipitation de ses mesures. — Obstacles que rencontre la confédération du Nord. — Difficultés de la part de la Hesse.—Difficultés de la part de la Saxe. — Remplacement de Lucchesini par le général Knobelsdorf. — Cour de Berlin jusqu'en 1804. — Jalousie excitée à Berlin par la gloire des armées françaises. — Con-

grès féminin à Pyrmont en 1805. — La reine de Prusse. — — Le prince Louis Ferdinand de Prusse. — Le duc de Brunswick. — Présomption du parti de la guerre.

Au moment où se rompait la négociation de paix avec l'Angleterre, la guerre était à la veille de commencer entre la France et la Prusse. C'était cette circonstance même des dispositions hostiles de la cour de Berlin qui, jointe au refus fait par l'Empereur Alexandre de ratifier le traité signé par M. d'Oubril, en offrant au gouvernement anglais une nouvelle coalition prête à éclater contre la France, l'avait porté à ne faire, dans les derniers temps, de la négociation entamée de bonne foi par M. Fox, qu'un simulacre et qu'un jeu, sans vouloir à aucun prix la conduire à un heureux résultat. Quand une négociation, suivie pendant plusieurs mois, ne termine pas une guerre, presque toujours les semences de plusieurs guerres sortent de cette négociation même et vont armer l'un contre l'autre des États qui étaient en paix. Tel a été le caractère de la dernière négociation entre l'Angleterre et la France.

Pour effrayer le ministère britannique et le déterminer à un arrangement définitif, l'Empe-

reur Napoléon l'avait menacé de ne mettre aucune borne à son pouvoir sur le continent, et d'y changer la face d'un grand nombre d'États. La menace n'avait point été entendue. Napoléon avait formé la confédération du Rhin, qui deviendra une cause de mésintelligence avec la Prusse.

Dans les communications confidentielles transmises par M. de Talleyrand à M. Fox, et ensuite dans la négociation officielle, il avait été convenu, du côté de la France, « que la restitution « du Hanovre à S. M. B. ne ferait point diffi- « culté. » Le gouvernement français n'avait pas eu la simplicité de croire à la discrétion du cabinet de Londres pour un temps plus long que l'intérêt de ce cabinet lui en ferait un devoir. Ce consentement de la France fut naturellement révélé à la Prusse le jour où le ministère anglais, déviant du but poursuivi par M. Fox, avait vu luire l'espérance d'une guerre nouvelle; nouveau grief contre la France, et le premier de tous pour le gouvernement prussien.

Deux faits principaux ont donc réveillé à Berlin l'irritation comprimée, mais non étouffée par les traités de Vienne et de Paris. La position des deux cabinets était telle qu'il ne pouvait pas y avoir une entière franchise entre eux et cependant il était possible qu'il n'y eût pas d'in-

tention malveillante de la part de Napoléon ni de la part du roi. Cette assertion, surtout en ce qui concerne l'Empereur des Français, a besoin d'être expliquée. Comment le disculper de malveillance envers la Prusse, lorsque d'un côté il forme la confédération du Rhin sans son concours, et que de l'autre il promet à l'Angleterre la restitution du Hanovre, dont il a garanti la possession à S. M. prussienne? Le dernier de ces faits est assurément le plus grave. En considérant comment il eut lieu, on se convaincra qu'il était malaisé à l'Empereur Napoléon d'agir autrement.

Un incident particulier amène des ouvertures de paix entre la France et l'Angleterre. Pour préalable à toute négociation, l'Angleterre pose en principe la restitution du Hanovre à S. M. B. Avant même que la négociation soit entamée, faut-il que le gouvernement français la termine par le rejet absolu de cette demande? Plus d'une autre difficulté existe entre les deux puissances. Cependant, un jour ou l'autre, il faudra bien que la guerre ait un terme. Pour préparer la paix, pour en avancer l'époque, il importe de savoir quels sont les points principaux qui s'opposent à un rapprochement, quels sont les obstacles susceptibles d'être levés et ceux qui sont invincibles. Si l'on veut obtenir cette con-

naissance, il faut, de part et d'autre, énoncer des vues, articuler des prétentions. La France admet le principe voulu par l'Angleterre et elle négocie.

De la France à la Prusse, dit-on ici, le crime est consommé. La France a violé le traité d'alliance fondé sur l'acquisition du Hanovre par la cour de Berlin. Cette cour a droit de lui demander compte d'une telle perfidie; en un mot, par le fait de Napoléon, l'état de guerre existe entre les deux puissances. Toutes ces conséquences nous semblent forcées, fausses ou certainement du moins prématurées.

D'abord on négocie, mais est-il certain que la paix doive être conclue? Cette certitude existe si peu que la négociation échouera; mais, si on était tombé d'accord sur le reste, qui peut répondre que la concession relative au Hanovre eût été définitive? Admettons-la telle, si l'on veut, dans la pensée de Napoléon. Son crime envers la Prusse est donc un crime hypothétique, éventuel? Ce crime a été commis intentionnellement, soit; mais enfin il ne se réalise pas. Est-ce là un motif suffisant de guerre? Si la France a pu juger que la violation de l'alliance ne lui produirait aucun avantage, peut-être est-ce une raison pour qu'elle y tienne plus fermement à l'avenir.

Une autre objection s'élève. Si le gouvernement français a reconnu que, sans la restitution du Hanovre, toute paix avec l'Angleterre est, pour le moment du moins, impossible, il eût dû, en allié loyal, en instruire le cabinet prussien. C'était entre son allié et lui que devait se débattre la question de savoir lequel était préférable ou de poursuivre une guerre vigoureuse contre l'Angleterre ou de chercher les moyens de donner à la Prusse un dédommagement de la possession à laquelle il lui faudrait renoncer. A la rigueur, et selon les règles de la probité privée, il semble que le gouvernement français eût pu être astreint à cette marche. Cependant, même dans le système d'une délicatesse si rare en politique, est-il bien constant que l'on dût soulever une question, difficile peut-être, sans aucune nécessité, puisqu'il se pouvait, et c'est ce qui a eu lieu, que la négociation avec l'Angleterre se rompît par d'autres causes? Le gouvernement français ne pensa pas ainsi. Il crut devoir s'abstenir de se créer gratuitement des embarras à Berlin avant d'être assuré de s'entendre sur les autres objets en discussion avec la cour de Londres. Il trouva que c'était assez d'un débat à la fois; il laissa ignorer au cabinet prussien la concession qu'il faisait au ministère britannique; il entretint la sécurité de ce cabinet en affectant au

contraire de ne pas fléchir sur la question du Hanovre, et, lorsque plus tard la dissimulation sera devenue inutile, il tâchera de la justifier en alléguant avec vérité que ce n'était pas là le seul point qui formât empêchement à la conciliation de l'Angleterre et de la France. Dans cet état de choses, Napoléon était-il volontairement hostile pour la cour de Berlin? Non. Il n'y a pas en lui volonté malveillante; il y a gêne de position et une alternative véritablement embarrassante. Doit-il subordonner l'intérêt de la Prusse à la paix avec l'Angleterre, ou la paix avec l'Angleterre à l'intérêt de la Prusse? Là est toute la question, et encore il y a ici une distinction à faire. Il ne s'agit pas pour la Prusse d'un intérêt absolu, mais d'un intérêt relatif. Pour cette puissance assurément ce sera un malheur de perdre le Hanovre; mais cette perte peut avoir un adoucissement, et il est dans l'intention du gouvernement français de lui procurer en ce genre toutes les satisfactions qui dépendront de lui.

En remontant plus haut, on trouvera encore que l'origine du mal est dans l'obstination du gouvernement français à forcer S. M. prussienne de prendre possession du Hanovre qu'elle voulait ne garder qu'en dépôt; mais Napoléon, quand il lui a imposé cette conquête, avait entendu se faire de la Prusse un allié ardent et à

toute épreuve contre l'Angleterre; et il n'a trouvé qu'un allié froid ou même suspect. En eût-il été autrement, peut-être eût-il dû agir, comme il le fait, pour l'intérêt de la France, mais a-t-il pu hésiter, s'il se figure que rien n'est moins solide que l'alliance prussienne; qu'à Berlin on la regarde comme une chaîne qu'on est impatient de rompre; s'il lui revient de toutes parts qu'il n'a d'amis dans cette cour que très-peu de personnes, qu'un seul ministre, que le roi et seulement encore en de certains jours, à de certaines heures; que du reste tout est russe ou anglais; que l'esprit, qui en 1805 amena le traité de Potsdam, domine entièrement les alentours du trône; que la reine est plus que personne animée de cet esprit; que la haine de la gloire de la France, devenue la haine de la France même, est une mode, une frénésie pour la cour et la jeunesse de l'armée? Toutes ces réflexions, il les a nécessairement faites et elles pourraient l'affranchir de tout scrupule; mais, au milieu des nuages formés par des passions folles et passagères, il voit toujours l'intérêt permanent des États, et cet intérêt lui dit qu'il ne doit point affaiblir la Prusse; que, s'il est condamné à le faire, il lui importe à lui-même de lui rendre, autant qu'il sera possible, l'équivalent de ce qu'elle aura perdu.

Rien au monde pour lui n'est comparable à l'avantage de faire la paix avec l'Angleterre; l'avenir du monde est là; mais si cette paix coûte à la Prusse un grand sacrifice, il ne négligera rien pour l'en dédommager. Voilà le système tout entier de Napoléon. Devait-il raisonnablement en avoir un autre?

Le second fait, qui devient un sujet de malentendu entre la Prusse et la France, est la formation de la confédération du Rhin. La conduite de Napoléon, sous ce rapport, a-t-elle été offensive pour le gouvernement prussien? Primitivement elle ne l'était pas, elle le deviendra peut-être; mais ce seront des incidents nouveaux qui opéreront ce changement.

Pendant le séjour du comte d'Haugwiz à Paris, dans les mois de février et mars, l'Empereur, sans rien exprimer de positif sur un projet qui n'était pas arrêté encore, en indiquant à ce ministre la possibilité d'arrangements à prendre pour placer le midi de l'Allemagne sous la protection de la France, lui avait laissé entrevoir que, dans ce cas, il ne s'opposerait point à des mesures correspondantes pour placer le nord de l'Allemagne sous la protection de S. M. prussienne. De retour à Berlin et ne recevant aucune information à cet égard, le comte d'Haugwiz en témoigna plus d'une fois son inquiétude au mi-

nistre de France. Le silence du gouvernement français avait été tout naturel. Par la manière prompte dont cette affaire fut conduite et consommée (du 6 au 12 juillet), il eût été impossible que le cabinet des Tuileries entrât en discussion préalable avec la cour de Berlin. La transaction conclue, on ne perdit pas de temps pour en instruire cette cour. Dès le 15 juillet, l'ordre en fut expédié à M. de Laforest. Ce n'était encore qu'une notification provisoire qu'on s'empressait de lui faire, mais on ne voulait pas « que la Prusse apprît, comme tout le monde, « l'existence d'un plan dont elle devait être la « première à recueillir le fruit. » On n'a pas oublié qu'il y eut un intervalle de six jours entre la signature de l'acte de la confédération et sa ratification par l'Empereur, intervalle donné aux négociateurs anglais pour juger s'ils ne croiraient pas devoir faire quelque sacrifice afin de prévenir toute innovation dans l'état de l'Allemagne. C'était donc seulement après ce délai que la France avait pu en donner une communication formelle au dehors.

A défaut d'avis directs du gouvernement français, le cabinet prussien avait, par la voie de Ratisbonne, reçu, concernant l'acte de la confédération, des notions dont il n'avait pas été satisfait. Aussi la première notification que lui

en fit le ministre de France, fut-elle reçue avec quelque froideur; mais on accueillit avec empressement la notification officielle. Celle-ci effectivement était de nature à flatter les désirs ambitieux de la cour de Berlin. M. de Laforest fit sentir au comte d'Haugwiz que le moment était venu pour le cabinet prussien d'agrandir et de fortifier son système. « S. M. prussienne, dit « cet Envoyé, peut réunir sous une nouvelle loi « fédérative les États qui appartiennent encore à « l'empire germanique, *et faire entrer la dignité « impériale dans la maison de Brandebourg.* Elle « peut, si elle le préfère, former une fédération « des États du nord de l'Allemagne qui se trouvent plus particulièrement placés dans sa « sphère d'activité. L'empereur approuve dès « aujourd'hui toute disposition de ce genre « que la Prusse jugerait à propos d'adopter. » C'était beaucoup promettre. Plus tard ces promesses paraîtront démenties par les procédés du gouvernement français; mais, dans l'intervalle, les circonstances auront cessé d'être les mêmes. Lorsque l'Empereur faisait donner à la Prusse des assurances aussi satisfaisantes, il n'avait nulle raison d'être de mauvaise foi. Son intérêt au contraire devait le porter à vouloir très-franchement contenter cette puissance, ne fût-ce que pour la trouver ensuite plus traitable, lors-

qu'il faudrait entrer avec elle en explication sur le Hanovre, et la décider à s'en dessaisir contre un équivalent quelconque. « On avait « pu craindre, écrivait le ministère français[1] à « son Envoyé, que la Russie ne voulût interve- « nir dans les affaires de l'Allemagne, mais il « n'en est rien. La paix a été signée avec cette « puissance, et les affaires de l'Allemagne sont « écartées. » Dans une autre lettre[2], le ministère disait encore : « Si l'Empereur a désiré la paix « avec la Russie, c'est surtout pour que la « Prusse soit tranquille de ce côté. » Assurément la duplicité n'est que d'un usage trop familier dans les relations des gouvernements entre eux, mais il arrive aussi quelquefois qu'après avoir fait, dans un sens déterminé, des déclarations très-sincères, on se trouve conduit, par la marche des événements, à des actes d'une nature entièrement opposée.

Les ouvertures du gouvernement français pour la formation d'une confédération du Nord avaient été prises en sérieuse considération par le cabinet prussien. Des courriers avaient été expédiés sur-le-champ pour tous les États que la Prusse espérait comprendre dans son protecto-

[1] Le 22 juillet

[2] Le 30 juillet.

rat, la Saxe, la Hesse, les villes anséatiques et le Danemark pour le Holstein. La Suède plus tard eût été de même appelée à y prendre part à cause de la Poméranie. L'idée de faire entrer la dignité impériale dans la maison de Brandebourg souriait beaucoup au ministère; on songeait, dans cette hypothèse, à tirer parti, pour y décider le roi, de la vanité de la reine. Cependant la question paraissait délicate et on restait sur ce point dans l'incertitude. Provisoirement le comte d'Haugwiz et le roi paraissaient éprouver une satisfaction véritable des propositions de l'Empereur. A la vérité, on avait vu avec peine que les possessions du prince d'Orange, beau-frère de S. M. prussienne, fussent *médiatisées*, et qu'ainsi ce prince se trouvât deshérité de la souveraineté de ses aïeux sur une partie de ses possessions. Mais, comme le prince d'Orange devait se trouver dans la démarcation du Nord, il serait au pouvoir de S. M. prussienne de lui rendre la *supériorité territoriale* sur ses domaines. « Le roi, disait le ministre prus-« sien, sent qu'il est difficile d'arriver à de « grands résultats sans quelques froissements... « Il donne une adhésion sans réserve à la con-« fédération du Rhin; il accepte la promesse que « lui fait l'Empereur d'acquiescer également aux « dispositions de même genre que S. M. pour-

« rait prendre dans le Nord. » Tels étaient les sentiments du roi dans les premiers jours du mois d'août.

Le ministère prussien était occupé à dresser son plan de confédération. Déja il avait reçu des réponses de Dresde et de Cassel. La Saxe montrait des sentiments favorables, quoique avant tout elle désirât connaître les clauses du contrat qu'il s'agissait de former. L'électeur de Hesse protestait de son dévouement connu à la Prusse, mais cette fois ce n'était pas sans quelques exigences, et il témoignait ouvertement le désir d'obtenir des avantages territoriaux. La cour de Danemark, à qui on s'était adressé pour le Holstein, n'avait point encore répondu. Cette cour paraissait craindre que les villes anséatiques ne finissent par se trouver dans l'entière dépendance de la Prusse. On prévoyait donc des obstacles, mais on ne désespérait pas de les surmonter. Le 8 août, le meilleur accord continuait à exister entre le ministère prussien et la France. En deux jours, tout va prendre un autre aspect. Quoiqu'un fait grave, comme la révélation de la concession faite à l'Angleterre par la France à l'égard du Hanovre, doive concourir à ce brusque changement, le mensonge y aura plus de part encore que la vérité. Le fait relatif au Hanovre était, assurément, de nature à causer un

vif mécontentement à Berlin ; mais, dégagé de toute autre circonstance, il eût pu devenir un sujet d'explication entre les deux gouvernements, et d'ailleurs il se serait évanoui bientôt, puisque l'Angleterre ne devait pas se prêter à faire la paix. Ce sont des rumeurs fausses, des assertions controuvées, transmises de divers pays, et particulièrement de Paris et de Cassel, qui vont soulever les passions et déterminer soudainement une mesure presque équivalente à une déclaration de guerre contre la France.

L'électeur de Hesse-Cassel, d'ailleurs tout prussien par ses affections, se souvenait avec rancune qu'à l'époque du partage des indemnités de l'empire en 1803, le cabinet de Berlin avait pris pour lui-même des possessions qu'il avait d'abord promises à la Hesse. Sur la proposition qui lui fut faite relativement à la confédération du Nord, il se persuada qu'il pourrait former quelque demande comme récompense de son acquiescement à cette confédération, et, pour se créer un titre à cette faveur spéciale, il imagina de faire entendre à la cour de Prusse que la France était très-jalouse d'attirer la Hesse dans la confédération du Rhin. A l'en croire, le ministre de France à Cassel lui aurait offert, pour prix de cette préférence, « la principauté de Fuld en souverai-
« neté, et, en propriété, les autres biens du

« prince d'Orange. Ce ministre lui aurait promis « même Wurzbourg, s'il arrivait que l'Autriche « fît la guerre. » On prêtait encore à cet agent d'autres propos non moins ridicules. Le comte d'Haugwiz, en donnant ces détails à M. de Laforest, en concluait que le gouvernement français n'était pas de bonne foi avec la Prusse, attendu que le ministre de France dont il s'agissait, « M. Bignon, puisqu'il faut le nommer, était trop « circonspect pour parler et agir sans instruction « formelle. » Or, les imputations faites à ce ministre étaient dépourvues de toute espèce de fondement. Jamais il n'avait reçu de son gouvernement d'ordres qui eussent autorisé de pareilles démarches; jamais il n'avait fait à l'électeur ni offres ni promesses de cette nature. La Prusse croira ou affectera de croire à la vérité des rapports de ce genre qu'elle avait reçus soit de l'électeur lui-même soit de l'Envoyé prussien auprès de ce prince, et, au moment de sa rupture avec la France, tous ces faits, présentés par elle comme constants, fourniront matière à trois pages de déclamations dans son manifeste. Cependant l'électeur de Hesse en reconnaîtra lui-même[1] la faus-

[1] Appelé auprès de l'Empereur Napoléon immédiatement après la bataille d'Iéna, je quittai Cassel pour le rejoindre, laissant, comme chargé d'affaires en cette résidence, M. Cour-

seté. Les données qui nous viennent de Cassel, avait dit le comte d'Haugwiz à M. de Laforest, s'accordent tellement avec divers autres rapports qui parviennent au roi qu'elles ne peuvent nous paraître à négliger. Effectivement il semble qu'une sorte de concert se fût établi sur dix points différents pour faire arriver simultanément à Berlin d'effrayantes nouvelles. Des lettres, venant de pays opposés, portaient, les unes, que la Bavière espérait obtenir sous peu la principauté de Bayreuth ; les autres, que certaines provinces prussiennes de Westphalie devaient être

bon de Saint-Genêt (aujourd'hui préfet), qui était avec moi en qualité de secrétaire de légation. Après mon départ, M. de Saint-Genêt, étonné de trouver dans le manifeste prussien une supposition étrange de faits qui lui auraient été connus, s'ils eussent été exacts, demanda des explications sur ce point au baron de Waitz, principal ministre de S. A. électorale. Sur la réponse faite par ce ministre qu'il ne comprenait rien à de telles allégations, que jamais je ne lui avais fait aucunes propositions de cette espèce, il s'adressa directement à l'électeur, et ici je vais copier textuellement le compte rendu au gouvernement français par ce chargé d'affaires, en date des 24 et 25 octobre. L'Électeur, dit M. de Saint-Genêt, répondit : « Eh ! « que m'importe ce qu'on met dans un manifeste? Puis-je « empêcher M. Lombard (secrétaire intime du roi) d'écrire « ce que bon lui semble? —Mais, répliqua M. de Saint-Genêt, « il est pourtant bien fort que la Prusse n'ait pas craint de « compromettre ainsi V. A. E. et de s'exposer à recevoir de sa

données au grand-duc de Berg, et l'Ostfrise, à la Hollande. On eût dit que la monarchie prussienne était un État vacant et sans maître, dont il ne s'agissait plus que de partager les lambeaux. Cette merveilleuse coïncidence de bruits, dirigés tous vers un même but, était l'incontestable résultat d'une action secrète des ennemis de la France qui, en faisant supposer dans l'Empereur Napoléon les intentions les plus meurtrières pour la Prusse, n'avait d'autre objet que d'irriter le roi, d'humilier son amour-propre et de le précipiter dans de fausses mesures.

« part un démenti formel? Ne doit-on pas croire en Allemagne « que V. A. a été sollicitée de se joindre à la confédération du « Rhin et que la principauté de Fuld eût été sa récompense? « — Je ne sais rien de tout cela, repartit encore l'Électeur, « personne ne m'a rien dit, ne m'a rien offert. Si j'avais été « prévenu, lorsqu'on a rédigé le manifeste, je n'aurais pas man- « qué de réclamer contre l'article qui me concerne. » Ainsi des faits qui, dans le manifeste prussien, constituent l'un des principaux griefs de cette puissance contre l'Empereur Napoléon, étaient une invention pure ou d'intérêt ou de malveillance, et ils ont été répétés comme certains, comme authentiques, par vingt historiens allemands, anglais ou français. Ils seraient érigés en vérités historiques, sans le démenti formel que je leur donne en ce moment; ce qui prouve que ce n'est point sur des manifestes, mais sur les pièces seules des négociations qu'il est aujourd'hui possible de connaître la vérité et de la porter dans l'histoire.

Ce prince avait à résister tout à la fois à sa cour, à sa famille et presque à tous ses agents. De Londres et de Pétersbourg, les Envoyés prussiens, le baron de Jacobi et le comte de Golz, lui transmettaient chaque jour les excitations de ces deux puissances, auxquelles ils prêtaient d'autant plus de force qu'ils partageaient eux-mêmes leurs passions et leurs vues. Il est à remarquer que, depuis l'alliance du roi avec Napoléon, le baron de Jacobi eût dû quitter Londres ; que plus d'une fois le gouvernement français a insisté à Berlin pour son rappel, et que, malgré ces instances renouvelées, cet agent continuait à prolonger son séjour en Angleterre ; mais si l'on conçoit très-bien que des Envoyés prussiens, acclimatés en Angleterre et en Russie, se déclarassent les ennemis de l'alliance française, il semble que du moins cette alliance eût dû trouver des partisans, des défenseurs, dans les ministres de Prusse accrédités auprès de gouvernements amis de la France et auprès de la France même. Il n'en était rien. De Madrid, l'agent prussien Henri provoquait aussi sa cour à la guerre, en lui annonçant un soulèvement prochain de la monarchie espagnole et en lui promettant le concours le plus actif de la part de cette puissance d'après les assurances formelles qu'il en avait reçues du prince de la Paix. De

Paris même enfin, le marquis de Lucchesini, loin de fortifier l'alliance, ne tendait qu'à la rompre. Nous serions loin de l'en blâmer, s'il agissait avec une juste connaissance de cause; s'il trouvait que le gouvernement français donnât à S. M. prussienne de légitimes sujets de plainte. Il ne ferait, en ce cas, que remplir le premier de ses devoirs; mais ce n'est point par la vérité, c'est par de faux rapports qu'il va égarer et compromettre son souverain. Cet agent, qui poussait jusqu'à un degré ridicule la manie de la finesse, qui croyait faire preuve de sagacité en imaginant des chimères, avait manqué pendant près de deux mois de la plus vulgaire pénétration. Il n'avait pas soupçonné que l'une des bases de la négociation entre la France et l'Angleterre pouvait et devait être la restitution du Hanovre. C'est seulement dans les derniers jours de juillet que ce soupçon lui vint à l'esprit, et il fallut qu'il fût éveillé par quelques propos de lord Yarmouth, ou jetés à dessein par ce plénipotentiaire ou échappés à son indiscrétion. Dans le doute sur la vérité du fait, il dira, par une lettre postérieure, que, « comme la vérité n'est pas « toujours dans le vin, » il est possible que le plénipotentiaire anglais n'ait voulu que semer la méfiance entre les cabinets de Berlin et des Tuileries.

Ce n'est donc pas même la nouvelle vraie du consentement donné par Napoléon à la restitution du Hanovre, dans l'hypothèse de la paix avec l'Angleterre, qui va être le mobile des déterminations du roi, c'est le redoublement des terreurs fausses dont ce prince est assiégé par un surcroît de suppositions mensongères que lui transmet le marquis de Lucchesini. Jusqu'au 8 août, le roi, au milieu de tout ce qu'on fait pour l'aigrir contre la France, aime à croire qu'il y a seulement du malentendu entre les deux cabinets et qu'en s'expliquant on pourra se retrouver d'accord. Des dépêches de M. de Lucchesini arrivent; l'inquiétude est portée au plus haut point; un Conseil extraordinaire s'assemble, on délibère, et un ordre du roi, en date du 10, met l'armée sur le pied de guerre. Tout proclame que c'est contre la France que s'opère ce brusque mouvement.

Quelle est donc la véritable cause, la cause décisive de cette levée de bouclier? Est-ce la question du Hanovre? Ce fait qui surnagera, parce qu'il est réel, n'est pas mandé comme certain encore. Le fait dominant dans cette circonstance est un bruit sans fondement, c'est la nouvelle d'une prétendue stipulation, signée par le ministère français avec M. d'Oubril, en vertu de laquelle la Russie et la France, d'accord pour la spoliation de S. M. prus-

sienne, seraient convenues de rétablir le royaume de Pologne en faveur du grand-duc Constantin. Par la même dépêche qui renferme cette nouvelle, le marquis de Lucchesini donne au roi le conseil de partir sur-le-champ pour Pétersbourg afin de détourner l'orage et de ramener à d'autres sentiments l'empereur Alexandre. Singulier effet de l'union d'un esprit raffiné avec un jugement faux ! On ne voit pas ce qui est simple, naturel, probable, et l'on croit à l'absurde.

Ce marquis de Lucchesini, si habile à créer ou à recueillir des bruits invraisemblables, ne sait pas soustraire ses dépêches à la curiosité du gouvernement français. Cette lettre et d'autres parties de sa correspondance sont connues de Napoléon. Celui-ci est indigné d'une telle conduite. Il fait ordonner [1] à son ministre en Prusse de tout faire pour éclairer le gouvernement prussien sur le rôle odieux que joue son Envoyé en France ; mais outre que les éclaircissements arriveront trop tard, ils trouveront difficilement accès et confiance. Le langage de M. de Laforest ne pourra pas être positif et tranchant, puisqu'il repose sur des informations dont on ne peut pas avouer la source. Les plaintes qu'il portera contre le marquis de Lucchesini sembleront n'être

[1] Lettre du ministre français, du 1er août.

que l'effet d'un ressentiment injuste contre un ministre trop clairvoyant dont on se venge en calomniant son zèle et sa fidélité.

Dans le Conseil où a été donné l'ordre du roi pour la mobilisation de l'armée prussienne, les hommes même qui ne veulent pas la guerre avec la France ont paru s'associer à ce mouvement, dans l'espoir de s'en rendre maîtres et de le diriger. Ils ont trop présumé d'eux-mêmes; ils seront, malgré leur résistance, emportés plus loin qu'ils ne pensent. Cette grande, cette violente mesure, arrachée au ministère du Cabinet, la Cour vient de l'adopter seule, par sa propre inspiration. Que l'on juge combien elle va s'y affermir lorsque, sous peu de jours, elle apprendra que le traité de paix, signé à Paris par M. d'Oubril, n'a pas été ratifié par l'empereur Alexandre !

Dès la première nouvelle de la signature de ce traité, la légation russe auprès de S. M. Prussienne, informée sans doute de la lutte intérieure qui agitait le Cabinet de Pétersbourg et en prévoyant l'issue, non seulement avait paru ne pas se réjouir du rétablissement de la paix avec la France, mais même porter sur cette transaction un jugement peu favorable. On est fondé à croire que des notions de même nature étaient parvenues au roi, avant que l'on apprît

le refus formel de la ratification impériale, car c'est le 3 — 15 août seulement que parurent en Russie les déclarations qui exprimaient ce refus; et, le 22 du même mois, Frédéric-Guillaume écrivait à Gustave IV : « J'ai des raisons pour « croire que S. M. l'Empereur de Russie sera « bientôt en état de nous faire des propositions « conformes à notre position respective. » A la rigueur, il n'était pas impossible qu'un courrier fût venu en six jours de Pétersbourg à Berlin; mais il est plus vraisemblable que le roi de Prusse, en tenant un tel langage, agissait d'après des données antérieures que l'événement était d'ailleurs venu justifier.

Cependant, malgré l'imprudent éclat auquel il s'était laissé entraîner, le ministère prussien n'en désirait pas moins donner suite aux démarches commencées pour sa confédération du Nord; mais depuis que la cour de Berlin a pris envers la France une attitude menaçante, a-t-elle droit de prétendre que l'Empereur Napoléon autorise pour la Prusse, devenue presque un ennemi déclaré, tout ce qu'il approuvait pour la Prusse, amie, alliée, à laquelle il voulait, à tout événement, ménager des compensations en échange du Hanovre? Doit-il fortifier aujourd'hui un Gouvernement qui pourra demain tourner contre lui un accroissement de forces

dû à sa complaisante amitié ? La prétention ne serait pas raisonnable. A partir de ce moment, Napoléon ne se fait point scrupule de contrarier les vues de la Prusse en rétrécissant le cercle dans lequel la confédération du Nord devra se renfermer. De nouvelles instructions[1], bien différentes de celles qui avaient été données un mois auparavant, recommandent à M. de Laforest de se tenir sur la réserve pour voir où la Prusse veut aller. Le gouvernement français ne conçoit rien aux fantômes dont elle s'effraie ; il ne sait ce que signifient ses alarmes, affectées ou vraies, sur Bayreuth et sur la Westphalie. Il ne s'oppose point à la confédération qu'elle veut former. Que la Saxe, la Hesse en fassent partie, il n'y met nul obstacle ; mais, « quant aux villes « anséatiques, l'Empereur Napoléon ne peut « consentir qu'il soit rien changé à leur état « actuel. »

Si, depuis un mois, la Prusse eût été stationnaire, il se peut que la France n'eût pas songé à cette restriction concernant les villes anséatiques. Toutefois aussi cette modification peut avoir été amenée par une circonstance nouvelle. Postérieurement aux lettres du mois de juillet, par lesquelles le gouvernement fran-

[1] En date du 23 août.

çais avait fait des offres si larges au cabinet prussien, nous avons eu occasion de voir que, dans les conférences des négociations pour la paix avec l'Angleterre, le général Clarke ayant fait mention d'un article patent à introduire dans le traité afin d'indemniser la Prusse de la restitution du Hanovre, le plénipotentiaire anglais, craignant que les villes anséatiques ne servissent à cette indemnité, s'était hâté de manifester l'opposition de sa Cour à ce que les villes pussent, en aucun cas, tomber au pouvoir de la Prusse. Dans le moment où nous sommes, la négociation avec l'Angleterre est en pleine activité. Le gouvernement français, en rétractant une concession faite à la Prusse et encore une concession tacite, peut n'être point dirigé par un sentiment hostile contre cette puissance. Il ne fait qu'aller au-devant d'un débat nouveau, puisque l'Angleterre fait, de l'indépendance des villes de Brême, Lubeck et Hambourg, une des conditions de la paix.

Avant que les dernières instructions du gouvernement français fussent parvenues à Berlin, le roi avait réfléchi sur sa résolution du 10 août et commençait à croire que ses armements pouvaient bien avoir été *une fausse mesure*. C'était effectivement de toutes les mesures la plus mal-

avisée et la plus funeste, car elle avait créé un mal qui n'existait pas. Trompée par les faux rapports de ses agents, S. M. Prussienne s'était persuadée particulièrement que sa souveraineté en Westphalie était menacée par la France; il lui avait semblé « que ces provinces allaient lui « être enlevées d'un coup de main. » Le comte d'Haugwiz lui-même disait à M. de Laforest : « de « tous côtés on assure le roi que vous vous pré« parez à lui chercher querelle et qu'après avoir « arrangé le midi de l'Allemagne sur vos plans, « vous voudrez aussi en arranger le Nord selon « vos vues et vos intérêts. » En dépit de ces sinistres prophéties, les jours s'écoulant sans événement nouveau et toutes les attaques, redoutées pour la Westphalie, se réduisant aux prétentions déja débattues du grand-duc de Berg sur les abbayes d'Elten, Essen et Werden, le roi et son ministère étaient au point de se repentir de la mobilisation de l'armée, lorsque les contrariétés, survenues à la formation de la confédération du Nord, vinrent ranimer l'aigreur et l'animosité prêtes à s'éteindre. Ainsi des causes imaginaires ont produit des effets qui deviennent causes à leur tour.

On continue encore à élaborer dans le cabinet prussien le système des rapports qui doivent être établis entre le chef de la confédéra-

tion et ses membres, et déja il ne reste presque plus d'États auxquels on puisse en faire l'application. Le Danemark témoigne vouloir rester en-dehors de ce système. La Prusse n'ose y comprendre les ducs de Mecklembourg et d'Oldenbourg, dans la crainte de blesser la Russie. Elle rencontre la France entre elle et les villes anséatiques. Parmi ce qui reste d'États susceptibles d'accéder à son plan, les seuls qui aient quelque consistance sont les Électorats de Saxe et de Hesse-Cassel; mais là encore des difficultés l'attendent.

Des gouvernements d'un ordre secondaire ne doivent être disposés à entrer dans une confédération qu'autant qu'ils la croient capable de les protéger bien loin de les compromettre. Une confédération dirigée par la Prusse ne se présentait pas sous un tel aspect. La versatilité de cette puissance, sa mobilité dans ses liaisons, la notoriété de sa tendance à l'envahissement, ne présentaient pas de garanties satisfaisantes aux gouvernements qu'elle appelait à s'unir avec elle. Déja on savait que son plan était de refaire pour le Nord de l'Allemagne une sorte d'Empire germanique dont le roi aurait la suzeraineté. Cette direction prussienne n'était pas propre à séduire les deux cours électorales.

A la vérité, en ce qui concerne la Hesse,

comme dans les premiers moments le projet de confédération semblait n'avoir eu qu'un objet pacifique, l'Électeur y avait donné son assentiment, et, au commencement du mois d'août, son ministre principal, le baron de Waitz, qu'il avait envoyé à Berlin, y avait signé les bases d'un accord auquel il ne manquait plus que l'approbation de ce prince; mais aussitôt que les dispositions de la Prusse avaient pris une teinte guerrière, l'Électeur avait senti le danger et refusé cette approbation. Déja, l'année précédente, il avait été jeté dans une situation délicate par les variations de la politique prussienne. En octobre 1805, cédant à l'impulsion de la cour de Berlin, il avait accédé à un plan de neutralité[1] armée, annoncé d'abord comme défensif, mais qui, après le traité conclu le 3 novembre à Potsdam, aurait constitué la Hesse partie active dans la guerre résolue alors contre la France, si, le 15 décembre suivant, la Prusse n'avait, par le traité de Vienne, changé d'amis et d'ennemis. Cette leçon, reçue par l'Électeur en 1805, explique suffisamment la réserve sur laquelle il désira se tenir en 1806, du moment qu'il jugea que l'association qui lui était proposée pourrait ne pas tarder à devenir une association de guerre.

[1] La communication officielle m'en fut donnée le 26 octobre.

La cour de Saxe, circonspecte par sa nature et ennemie de toute innovation, était moins pressée encore de contracter des engagements dans lesquels l'abdication de son indépendance ne serait compensée par aucun avantage de force et de sécurité. Le gouvernement français n'entendait gêner, en aucune manière, la détermination de cette cour sur les propositions prussiennes. Seulement il désirait que cette détermination fût libre, que surtout elle ne fût point commandée par la présence de troupes prussiennes sur le territoire saxon. Dans cette conduite du gouvernement français il n'y avait ni artifice ni violence. La Saxe, par la seule considération de son intérêt bien entendu, était si peu portée à entrer dans la confédération prussienne, que l'invasion seule de son territoire pourra l'y entraîner en lui ôtant la liberté du choix.

Au milieu des obstacles que rencontre la Prusse, des embarras qu'elle éprouve, du malaise du jour et de la crainte du lendemain, le roi et le comte d'Haugwiz ont senti qu'ils ne sont pas exempts de reproches, ne fût-ce que d'avoir trop promptement ajouté foi à des rapports dont, sur plusieurs points, la fausseté est devenue évidente pour eux. On comprend que le marquis de Lucchesini ne peut plus désormais être utile en France, et on s'occupe à lui

donner un successeur. On voudrait recevoir de Paris des explications, mais le gouvernement français, qui ne sait quelles explications on désire de lui, attend l'arrivée d'un intermédiaire qui ne tende pas à brouiller les deux gouvernements. Dans l'intervalle, le comte d'Haugwiz dit à M. de Laforest : « Le silence de Paris perd « tout. » En effet, à Berlin on fait chaque jour un pas en avant, parce qu'on ne croit pas pouvoir rétrograder avec honneur. Cependant de la part du roi et de son ministère, la guerre est-elle définitivement résolue? Non, la résolution n'en serait rien moins que définitive, rien moins qu'irrévocable, s'il n'existait, à côté du gouvernement prussien, une puissance plus forte que lui, qui déja plus d'une fois lui a inspiré des pensées hardies qu'il a ensuite abandonnées, mais qui cette fois continuera de le maîtriser, jusqu'à ce qu'elle l'ait entraîné sur le champ de bataille. Ici nous allons laisser de côté pour un moment les discussions de cabinet. Le système de cabinet va être vaincu par l'influence de la cour. C'est sur la cour, sur la modification progressive de l'esprit de la cour depuis quelques années, sur sa tranquillité antérieure et sur ses agitations actuelles, que nous devons un instant arrêter nos regards, pour éclaircir enfin cette énigme de la guerre monstrueuse de la France

et de la Prusse, à laquelle ont été conduits, également sans la vouloir, et le roi Frédéric-Guillaume et l'Empereur Napoléon.

Cette jeune cour de Berlin, qui va mettre en jeu l'existence de la monarchie, est animée des sentiments les plus nobles en eux-mêmes, mais de sentiments dont l'essor est mal réglé et qui ne s'accordent ni avec l'intérêt du pays ni avec l'ordre politique qu'ont amené en Europe les guerres de la révolution française.

Depuis 1798 jusqu'à 1804, la Prusse, protégée par le bienfait de la neutralité, riche et heureuse en quelque sorte des souffrances du reste de l'Allemagne, était, dans l'Europe livrée aux guerres les plus sanglantes, comme une oasis au milieu des déserts. Berlin était un asile où s'était réfugiée la paix avec les plaisirs qui la suivent. Nulle autre cour n'offrait autant d'éclat et surtout autant de bonheur. Jeune, belle, jalouse de plaire, et douée de ce degré de coquetterie qui convient à une reine, la femme du roi, car c'est ainsi qu'il la nommait, répandait autour d'elle le charme qui accompagne la vertu, la bonté et les graces sur le trône. On n'était occupé qu'à imaginer des amusements nouveaux, à préparer des bals, des quadrilles, des scènes dramatiques, dans lesquels les jeux et les jouissances de l'esprit se mêlaient au luxe des costumes,

à la variété des danses et à tous les divertissements qu'admet une cour élégante et polie. Au milieu des étrangers de tous pays qui concouraient à ces fêtes, on distinguait les jeunes gens attachés à la légation française comme y prenant la part la plus active et y portant le tribut accueilli alors avec le plus de faveur. Ce riant aspect de la cour de Prusse se rembrunit beaucoup en 1804.

On commençait à se lasser des beaux faits d'armes des armées françaises dont on avait d'abord été ébloui. On avait tant admiré le général Bonaparte et le premier consul que l'admiration était devenue un fardeau importun. Sa gloire semblait un larcin fait à la gloire de Frédéric II ; et que devenait le monarque actuel de la Prusse auprès de l'Empereur des Français ? Le fond de ces pensées était noble ; le principe en était digne d'éloges ; c'était un orgueil de nationalité ; mais de la jalousie à la haine la distance est courte, et la haine elle-même, une fois qu'elle a paru au dehors, arrive rapidement à son dernier degré. L'influence française se soutenait encore auprès du ministère ; elle était évanouie à la cour.

En 1805, le voyage de l'empereur Alexandre vint encore échauffer les têtes, et le traité du 3 novembre fut conclu à Potsdam. J'ai raconté ail-

leurs le reste. On a déclaré la guerre à la France sans la faire ; on a contracté une alliance avec elle sans la ratifier ; on en a subi une seconde qu'on a ratifiée sans la vouloir sincèrement ; mais, sans égard pour les actes du cabinet, l'esprit de la cour n'a pas cessé d'être ouvertement prononcé contre la France, et ce sont ses indiscrétions, poussées au-delà de toute mesure, qui, plus qu'aucun autre indice, avertissant Napoléon qu'il n'y a pour lui rien à espérer de la Prusse, l'ont conduit à conclure qu'il était tenu à peu de ménagements avec elle.

Dans un séjour que la reine vient de faire aux bains de Pyrmont [1], une sorte de congrès féminin a déclaré la guerre à la France, sans attendre la délibération trop lente des cabinets. Autour de la reine étaient réunies la duchesse héréditaire de Weimar, sœur de l'empereur Alexandre, la princesse de Cobourg épouse du grand-duc Constantin, et la princesse électorale de Hesse. Là, on ne parlait que d'abaisser l'orgueil de Napoléon, d'humilier ce prince nouveau qui prétendait éclipser toutes les illustrations anciennes et contemporaines. Il semblait qu'une campagne devait suffire à ce facile ouvrage. Ce serait une partie de plaisir pour les dames, un tournoi où elles

[1] Mois de juin et juillet.

n'auraient qu'à distribuer des couronnes aux vainqueurs. Qui pourrait dire que ce gynécée politique n'ait pas eu une influence décisive sur les résolutions adoptées, dans le mois d'août, par les cabinets de Prusse et de Russie?

Les indiscrétions anti-françaises de la reine à Pyrmont avaient été tellement publiques que le bruit en était devenu général en Allemagne et qu'elles n'avaient pu, à plus forte raison, être ignorées à Berlin. Le cabinet sentit le danger de ces imprudences et il fit adresser quelques observations[1] à la reine sur leur inconvénient. La leçon ne fut point perdue. Cette princesse écrivit même au roi une lettre pleine de soumission et d'excuses, promettant « de ne plus accueillir « de suggestions contraires au système de son « gouvernement; » mais, de retour à Berlin, elle trouva, autour du trône, des dispositions tellement conformes aux siennes qu'elle n'eut plus besoin de se contraindre. Sa présence augmenta encore l'effervescence dans les cercles du grand monde; les hostilités des salons précédèrent celles des camps, et les conversations des femmes ne furent plus que des hymnes de guerre. Cette

[1] Le prince de Wittgenstein, ministre de Prusse à Cassel, qui s'était rendu à Pyrmont pendant le séjour de la reine, fut chargé de cette commission.

belle reine, autrefois divinité modeste qui présidait aux jeux de la paix, n'aspire plus qu'au rôle brillant des héroïnes de la chevalerie. Une vaine soif de célébrité lui présente au moins, comme facile à saisir, celui d'une autre Marie-Thérèse. Toujours avide de parure, mais donnant désormais à sa toilette l'empreinte sérieuse de ses pensées, elle se décore, Bellone nouvelle, des couleurs du régiment qui porte son nom ; elle aime à se montrer aux troupes et à irriter leur ardeur pour des combats qui, à ses yeux, ne doivent être que des victoires. Comment la jeunesse militaire résisterait-elle à de semblables excitations ? C'est surtout dans les corps privilégiés, parmi les officiers des régiments des gendarmes et des gardes du corps qu'éclate un enthousiasme qui va jusqu'à la fureur. Séides de patriotisme et d'orgueil national, tous voudraient s'attaquer à Napoléon en personne, tous voudraient lui porter le premier coup, et un certain nombre d'entre eux s'engagent, par un serment solennel, à marcher droit à lui, pour délivrer l'Europe d'un maître qui l'opprime ; la Prusse, d'un rival d'illustration militaire qui ne la laisse qu'au second rang.

Un jeune prince, honneur de la maison de Prusse, déja distingué par les traits d'un brillant courage dans la campagne de 1793, où il avait

reçu une honorable blessure, impatient de la paix, jaloux des lauriers[1] cueillis par les armées françaises, le prince Louis Ferdinand, cousin germain du roi, joignait son influence à celle de la reine et faisait descendre, jusque dans les derniers rangs de l'armée qui le chérissait, la soif de gloire dont il était lui-même tourmenté. A la fleur de l'âge, à cette époque de la vie où la force de l'homme est unie à l'éclat de la jeunesse, comblé de tous les dons physiques qui charment les yeux et les ames, de toutes les qualités morales qui inspirent l'affection et la confiance, de toutes les facultés intellectuelles qui promettent un héros, ayant des défauts sans doute, des vices même, mais ayant de ces défauts qui sont l'écart d'une vertu, de ces vices qu'on pardonne parce qu'ils ne doivent pas être durables; habile dans tous les exercices du corps, écuyer audacieux, maniant avec adresse toutes les armes, sabre, épée et pistolet, avide d'instruction, ami des arts et les cultivant avec succès, destiné enfin par la nature à tout ce qui est beau, à tout ce qui est grand, le prince Louis brûlait du désir de montrer aux Français qu'il était digne de les combattre.

[1] En 1802, il me disait : « Je voudrais être général de division en France. »

Ces élans immodérés de la jeunesse trouvaient un renfort jusque dans la vieillesse vaniteuse de quelques-uns des plus anciens chefs de l'armée. Le duc de Brunswick qui, au commencement de cette année, avait rempli une mission particulière auprès de l'empereur Alexandre, en était revenu avec les dispositions les plus belliqueuses, soit qu'il les eût portées avec lui en Russie, soit qu'il les eût puisées à Pétersbourg. Il avait, à son retour, fortifié le parti d'une prompte rupture avec la France, se flattant d'effacer, par une campagne heureuse, la honte de celle de 1793.

Les passions de la cour avaient envahi la capitale. Dans toutes les réunions publiques, dans les spectacles, on saisissait, on préparait des allusions tendant à persuader au roi que le vœu de la guerre était le vœu général. Les journaux jouissaient alors à Berlin d'une certaine liberté et surtout du genre de liberté qui flattait l'esprit dominant. Trompette quotidienne de la guerre, Kotzebue semblait le saint Bernard de cette nouvelle croisade. C'était lui qui appelait la Prusse à jouer le rôle du destin avec la France et à prononcer son redoutable *veto* contre Napoléon. Les chants des Tyrthées du Brandebourg ne prédisaient que des triomphes faciles, des victoires presque sans combat. Chaque théâtre de guerre

serait un nouveau Rosbach pour les Français. L'exagération était portée au point d'inspirer, à quiconque n'était pas en démence, un sentiment de dégoût et de peine. Le prince Louis qui, tout en voulant se battre, avait trop de lumières pour ne pas apprécier les hasards d'une guerre contre les Français conduits par Napoléon, était lui-même révolté de ce débordement de forfanterie. Il appliquait à ces bardes[1] présomptueux des vers de Gleim, indiquant qu'il n'aurait pas une grande confiance dans le succès, s'il n'avait que de tels soldats à conduire à l'ennemi. La Prusse était alors véritablement divisée en deux nations distinctes, l'une, formée d'une bonne population allemande, laborieuse, paisible, étrangère aux jalousies de pur amour-propre, aux tumultes des théâtres et aux cavalcades des Amazones de Berlin; l'autre composée de la noblesse de cour et des classes de la bourgeoisie qui s'attachent à elle. Cette dernière, au lieu d'être une nation véritable, n'en était qu'une surface. L'œil des rois saisit malaisément ces différences. Ce fut à ce qu'il crut être la volonté unanime de

[1] Sie singen laut im hohen Chor
Vom Tod für's Vaterland uns vor,
Doch kommt ein einziger Husar,
So laüft die ganze Barden-Schaar.

son peuple que céda le monarque prussien. Il ne s'y rendit qu'à regret et après une longue résistance, convaincu avec raison qu'au sort de son armée était attaché le sort de sa monarchie.

CHAPITRE LXIII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Insubordination de l'armée prussienne. — Position et politique contradictoires en Prusse. — Rapprochement tardif de la Prusse et de l'Angleterre. — Réconciliation de la Prusse et de la Suède. — Recours de la Prusse à la Russie. — Démarches de la Prusse à Vienne. — Instructions données par M. Fox à M. Adair, ministre à Vienne. — Nature de la neutralité de l'Autriche. — Espérances de la Prusse sur un soulèvement de l'Espagne. — Paroles adressées par Napoléon au marquis de Lucchesini et au général Knobelsdorf. — Injustice d'un reproche fait à Napoléon. — Dernières offres de Napoléon au roi de Prusse. — Notes échangées entre la Prusse et la France. — Départ du roi pour l'armée. — Révolution dans l'esprit de l'armée prussienne. — Lettre de Napoléon aux princes de la confédération du Rhin. — Accession du grand-duc de Wurzbourg à la confédération du Rhin. — Invasion de la Saxe par les Prussiens. — Instances de la Prusse auprès de l'électeur de Hesse. — Demandes de la France à l'électeur de Hesse. — Violation du territoire hessois par l'armée prussienne. — Refus de l'électeur de mettre son armée sur le pied de paix. — Erreur du jugement porté sur la position de la Hesse. — Départ de Napoléon pour l'armée. — *Ultimatum* de la Prusse. — Examen des

demandes de la Prusse. — Communications de l'Empereur au Sénat. — Manifeste prussien publié à Erfurth. — Position fausse de la Prusse qui imprime un caractère de fausseté à tous ses actes. — Proclamation de Napoléon à l'armée française. — Proclamation du roi à l'armée prussienne. — Remarques sur les deux proclamations. — Réponse de Napoléon à la lettre du roi. — Observations sur cette lettre.

Cette armée, si célèbre par son esprit de régularité et d'ordre, avait brisé tous les liens de la subordination. Le roi n'est plus le maître de choisir l'heure du combat. Une politique judicieuse aurait dû quelque temps dissimuler ses préparatifs et tenir les troupes dans leurs cantonnements jusqu'au jour où les armées russes auraient été près de toucher le sol prussien. Malgré sa prévoyance, Napoléon aurait été condamné à une inaction prolongée, n'ayant pas devant lui une armée déja rendue sur le terrain; mais, pour le gouvernement prussien, tant de circonspection n'est plus possible. Depuis que les jeunes officiers de la garde royale vont aiguiser leurs épées devant l'hôtel du ministre de France, le gouvernement n'est plus dans le roi; il est dans les lieutenants des gardes, dans les

enseignes et dans quelques coteries de jeunes femmes qui encouragent leur indiscipline. Les troupes ne pouvant plus être contenues dans la capitale, il fallut les en laisser sortir. Le 30 août, la garnison de Berlin quitta cette ville, sous les ordres du duc de Brunswick [1], tumultueusement et avec une impatience de combattre qui menaçait d'aller jusqu'à la sédition. Il semblait à cette jeunesse présomptueuse que marcher, c'était vaincre. On partait pour aller à la rencontre des Français comme pour aller à une fête.

A l'instant où le roi et son ministre se voient entraînés à une guerre dont ils aperçoivent toutes les chances, la prudence leur commande de chercher des alliés partout où la France a des ennemis déclarés ou des alliés peu sûrs. La Prusse s'adresse donc à l'Angleterre, à la Russie, à l'Autriche, à l'Espagne, et elle redouble ses instances auprès des deux cours électorales qui sont à sa portée, les cours de Saxe et de Hesse-Cassel; mais comment n'être pas frappé de la singulière position où se trouve la Prusse quand elle fait ainsi un appel à l'Europe contre le gou-

[1] Moss' egli infatti da Berlino con un esercito tumultuante e già vicino di levarsi a sedizione per l'impatienza d'andare ad incontrar l'inimico.

(Marquis de Lucchesini.)

vernement français? Quelles sont les causes de sa mésintelligence avec ce gouvernement? Deux objets, sur lesquels le reste de l'Europe est, moins encore que la France, favorable à ses prétentions. Sur l'un des deux, l'acquisition du Hanovre, l'Empereur Napoléon seul avait pu être sincère avec elle. S'il consent aujourd'hui à rendre cet électorat à l'Angleterre, il ne fait qu'obéir à la nécessité. L'empereur Alexandre ni François II n'avaient au contraire jamais approuvé que ce pays devînt une province prussienne. Quant à son autre grief contre la France, les obstacles mis à la formation de la confédération du Nord, là encore se trouvent opposées à ses desseins l'Angleterre, la Russie et l'Autriche. Bien plus que la France, l'Angleterre repousse tout arrangement qui tendrait à mettre les villes anséatiques dans la dépendance de la Prusse. L'Autriche et la Russie n'ont pas été dans le cas de s'expliquer; il n'en a pas été besoin; mais, de l'aveu même des apologistes du cabinet de Berlin, ni l'Autriche ni la Russie ne voyaient avec faveur un projet de confédération dont l'effet devait être de placer le Nord de l'Allemagne dans la dépendance de ce cabinet. Rien donc de plus absurde que la situation où la Prusse se trouve. Les faits et sa conduite forment un véritable contre-sens. Le roi va faire la guerre à la

France, parce que la France a consenti à rendre[1] le Hanovre à l'Angleterre; et les auxiliaires qu'il va invoquer dans cette guerre contre la France, c'est l'Angleterre, qui exige, comme condition absolue de la paix, la restitution de cet électorat; c'est la Russie, l'Autriche, qui toujours ont voulu cette restitution. Cependant, malgré des dissentiments si marqués entre la Prusse et les trois puissances, il est pour elles toutes un sentiment commun devant lequel disparaît l'absurdité de la politique prussienne. Ce point de réunion est l'esprit incurable d'hostilité de ces diverses cours contre la puissance française. Du moment que la cour de Berlin fait à la France seule un crime de ne pas lui accorder ce que toutes elles lui refusent, du moment que c'est à la France seule qu'elle s'apprête à en demander raison, toutes les barrières tombent, toutes les animosités s'évanouissent, l'Angleterre, la Russie sont aussitôt ses alliés; l'Autriche elle-même consentirait à l'être, mais à une condition, c'est que la Prusse gagnât la première bataille. Voilà en masse les

[1] She went to war because France would not let her retain the territory wich she had violently, and without a shadow of justice, seized from the king of England.

Edinburg Review de 1813.

dispositions des puissances auxquelles va recourir le gouvernement prussien.

Pour opérer son rapprochement avec l'Angleterre, les premières ouvertures de ce gouvernement furent faites à M. Thornton, agent britannique à Hambourg. Le baron de Jacobi, ministre prussien à Londres, d'où il n'était revenu que dans le mois d'août, avait à peine touché le continent qu'en conséquence du rapport de M. Thornton il reçut des passe-ports pour retourner au poste qu'il venait de quitter. Le blocus des fleuves de l'Allemagne septentrionale fut levé le 25 septembre, et lord Morpeth fut envoyé à Berlin pour aplanir les difficultés qui divisaient les deux puissances. Avant que ce négociateur puisse arriver à sa destination, le roi de Prusse aura quitté sa capitale pour aller se mettre à la tête de son armée. C'est au quartier-général de Weimar seulement que lord Morpeth pourra joindre S. M. prussienne, et dans quel moment? le 12 octobre, moment délicat où le cabinet prussien ignorait lui-même quelle serait sous peu de jours sa situation définitive. Tout en invoquant l'Angleterre contre la France, la Prusse ne voulait pas faire, à la possession du Hanovre, une renonciation prématurée. Aussi le comte d'Haugwiz, pour prévenir toute explication avec l'ambassadeur britannique, évite-t-il de le voir. Les

écrivains anglais prétendent même qu'on manqua aux égards dus à l'Envoyé de leur souverain. Cet Envoyé, ne pouvant parvenir jusqu'au ministre principal de S. M. prussienne, s'adressa au marquis de Lucchesini, qui se trouvait alors au quartier-général, et celui-ci ne lui dissimula pas que, de la bataille qui allait se livrer, dépendrait le succès de sa négociation; c'était dire assez ouvertement que, si le roi gagnait cette bataille, l'Angleterre pourrait bien avoir tort de compter sur la restitution de l'électorat. C'est sur la France que la Prusse se propose de conquérir le Hanovre! Du reste elle peut impunément agir ainsi avec l'Angleterre. Celle-ci ne lui en montrera pas le moindre ressentiment. Il n'y a rien qu'elle ne pardonne à quiconque combat contre la France. La première et seule entrevue de lord Morpeth avec le comte d'Haugwiz aura lieu à Frankenhausen, le 15 octobre, lendemain de la bataille d'Iéna. On conçoit qu'alors la restitution du Hanovre par la Prusse, qui n'en est plus maîtresse, ne rencontrera pas de difficulté.

La réconciliation du roi de Prusse avec la Suède avait éprouvé moins de retard. Elle s'était établie sur le principe de laisser la question du Hanovre en suspens. Dès le 17 août, Gustave IV ayant annoncé qu'il était prêt à lever le blocus des ports prussiens, si on ne s'opposait point à

l'entrée de ses troupes dans le duché de Lawenbourg, cet arrangement fut admis; les troupes suédoises occupèrent ce duché au nom de la Grande-Bretagne. Le reste des possessions continentales de S. M. Britannique continuait à être occupé par les troupes prussiennes.

A Pétersbourg, la nouvelle des dispositions guerrières de la cour de Berlin fut reçue avec la plus vive joie; mais, comme on avait déja été trompé par les variations de cette cour, on hésitait à croire à l'immutabilité des déclarations de son ministère. Il fallut les lettres confidentielles du roi, portées par M. de Krusemark à l'empereur Alexandre, pour inspirer une pleine confiance à la Russie. Ce général était parti de Berlin dans les premiers jours de septembre. L'empereur Alexandre promit sur-le-champ l'envoi immédiat d'une force de soixante-dix mille hommes, et il écrivit au roi que non seulement l'allié serait fidèle à son allié, mais que l'ami marcherait en personne au secours de son ami à la tête d'une armée nombreuse et choisie.

Les démarches de la Prusse auprès du cabinet de Vienne n'eurent pas le même succès, mais ne la laissèrent pas non plus sans espérances du moins éventuelles. Le comte de Stadion, qui dirigeait alors ce cabinet, était connu comme aussi franchement ennemi de la France que dévoué à

la Russie. Un corps d'armée assez considérable se rassemblait dans la province de l'Autriche supérieure et dans le royaume de Bohême. Lorsque les troupes françaises firent quelques mouvements en conséquence de l'attitude menaçante de l'armée prussienne, une partie de ce corps d'armée autrichien se réunit dans le voisinage de la forteresse d'Egra. Il était donc naturel que, malgré le refus fait par l'empereur François II de se déclarer ouvertement, la cour de Berlin crût pouvoir compter sur son accession prochaine à la nouvelle coalition et qu'elle redoublât d'instances pour en accélérer le moment. Elle faisait valoir la certitude du concours de la Russie et des secours de l'Angleterre. « C'était « pour l'Empereur, disait l'agent prussien comte « de Finkenstein, l'instant de se joindre à Fré- « déric-Guillaume; de guérir les plaies faites à « la monarchie autrichienne par la paix de Pres- « bourg; de recouvrer le Tyrol toujours fidèle « et impatient du joug de la Bavière; de venger « tous les affronts reçus de la France et de pré- « venir des affronts nouveaux. Les haines et les « rivalités de la Prusse et de l'Autriche n'appar- « tenaient plus à l'époque nouvelle; elles avaient « été ensevelies sous les ruines de l'empire ger- « manique. Il n'y avait plus pour les deux puis- « sances qu'une seule ressource contre un ennemi

« odieux à l'une et à l'autre, c'était dans le dan-« ger commun de mettre en commun leurs con-« seils et leurs armes. » Ces remontrances du cabinet prussien avaient un appui naturel à Vienne dans le ministre d'Angleterre, mais cet appui ne fut pas tel que la Prusse avait pu l'espérer.

Le ministre britannique auprès de l'empereur François II était alors M. Adair, ami intime de M. Fox. Les instructions qui lui avaient été données étaient de celles que la politique peut hautement avouer. Il ne devait point solliciter l'Autriche de reprendre les armes ni l'y pousser par l'appât des subsides; mais s'il reconnaissait que cette puissance, par un mouvement spontané, par les nécessités de sa position, voulût recommencer la guerre et recourir à ses anciens alliés, M. Adair pourrait, dans ce cas, assurer le monarque autrichien que l'Angleterre serait prête à lui fournir tous les secours d'argent nécessaires dans une telle circonstance. De ces instructions données à M. Adair, le marquis de Lucchesini conclut que Napoléon avait tort de regarder M. Fox comme le dernier[1]

[1] « Cosi adoperava il Fox, ingiustamente intitolato da Napo-« leone l'ultimo sostegno delle pacifiche disposizioni nel gabi-« netto di San-James. » — (Marquis de Lucchesini.)

soutien de dispositions pacifiques dans le cabinet de St.-James. Cette conséquence ne semble pas exacte. Tout en négociant de très-bonne foi avec la France, M. Fox ne devait pas négliger d'entretenir sur le continent des relations[1] qui pourraient être, dans de certaines hypothèses, de la plus haute importance pour son pays. C'était déja donner une assez belle preuve de son amour pour la paix que de s'abstenir de toute provocation auprès du cabinet autrichien, quoique sous la réserve de tirer parti d'un retour de ce Cabinet à des vues qui se trouvassent convenir à l'intérêt de l'Angleterre.

En même temps que l'Autriche était poursuivie par les instances prussiennes, elle n'était pas à l'abri de quelques représentations de la

[1] Pour suivre ces relations, M. Fox tenait l'Autriche informée de la marche de la négociation qui avait lieu à Paris. M. Adair avait dit au comte de Stadion que lord Yarmouth n'échangerait pas ses pleins-pouvoirs, à moins que les bases fondamentales de la paix n'eussent été consenties. Nous avons vu comment lord Yarmouth s'était laissé décider à l'échange de ces pleins-pouvoirs, s'avançant ainsi plus que n'avait voulu M. Fox. A la nouvelle de cet échange, M. de Stadion crut que le gouvernement anglais le trompait. On eut beaucoup de peine à lui persuader que lord Yarmouth avait dépassé ses instructions. J'ai entendu ce fait de la bouche de M. Adair dans un entretien où nous parlions de l'époque impériale de Napoléon, comme on parle de l'histoire ancienne.

part du gouvernement français qui, dans chaque mouvement de ses troupes, voyait un sujet d'inquiétude sur lequel il se hâtait de demander des explications. Les vœux, les affections de la cour de Vienne étaient pour les ennemis de la France, mais il restait à juger ce que commandait son intérêt, ce que permettaient ses moyens. Ses finances avaient été ruinées par la dernière guerre. La réduction de son territoire et l'épuisement des provinces conservées diminuaient ses recettes. L'infanterie n'était pas au complet; la cavalerie avait beaucoup de recrues; l'artillerie à la vérité avait recomposé son matériel, mais elle manquait de canonniers habiles. D'après ces considérations, l'archiduc Charles était d'avis de ne point se départir d'un système de neutralité provisoire et de ne prendre conseil que de l'événement. Ce parti ayant été adopté, le cabinet autrichien fit à l'ambassadeur de France les protestations les plus tranquillisantes, et, pour prouver son peu de disposition à entrer dans les projets de la cour de Berlin, le comte de Stadion lui communiqua la correspondance du ministre prussien comte d'Haugwiz. Nous laissons à juger si cette communication, donnée comme un gage de franchise, ne pouvait pas aussi avoir pour objet réel d'attiser le feu de la haine entre les deux puissances. Cependant Na-

poléon n'ajoutait aux démonstrations pacifiques de la cour de Vienne qu'une confiance mesurée. Il recommandait à ses maréchaux de se maintenir dans la meilleure intelligence avec toutes les autorités dépendantes de cette Cour, mais il prenait en même temps les précautions nécessaires pour rester maître de la frontière de l'Inn et empêcher que la Bavière ne fût compromise, « si les choses tournaient[1] de manière qu'il y « eût des hostilités de la part de l'Autriche. » Quelles que fussent les intentions secrètes de la cour de Vienne pour des temps ultérieurs, au moment où les deux grandes armées de France et de Prusse se disposaient à se heurter entre elles le 6 octobre, il sortit de la chancellerie d'État une circulaire adressée par le comte de Stadion à tous les ministres étrangers, par laquelle il annonçait la ferme résolution prise par l'empereur François de se maintenir, pendant la guerre dont l'Allemagne était menacée, dans les bornes de la plus stricte neutralité.

Parmi les chances de succès dont la Prusse se plaisait à se flatter, elle avait, suivant le marquis de Lucchesini, fait entrer, comme moyen d'une puissante diversion, un soulèvement com-

[1] Lettre du prince de Neuchâtel au roi de Bavière, en date du 25 septembre.

biné de l'Espagne et du Portugal. Nous verrons ultérieurement à quoi se réduiront les espérances que la Prusse aurait pu fonder sur l'énergie du cabinet espagnol.

Tandis que le gouvernement prussien s'adressait aux cours de Londres, de Pétersbourg et de Vienne, il paraissait donner à l'Empereur Napoléon une preuve de bonne amitié et de déférence en faisant remplacer le marquis de Lucchesini par un digne organe de loyauté et de bonne foi, M. le général de Knobelsdorf. Si l'on devait en croire les apparences, la Prusse en cette occasion aurait suivi une politique peu scrupuleuse, mais d'un effet presque infaillible. Son Envoyé à Paris devait d'autant mieux tromper la France qu'il serait trompé lui-même. Nous ne pensons pas qu'au départ du général Knobelsdorf telle ait été l'intention du roi ni du comte d'Haugwiz; mais le roi s'étant trouvé conduit, par degrés, à des actes qui rendaient la guerre inévitable, il arriva naturellement que, pour prolonger l'incertitude de l'Empereur Napoléon, on laissa le général Knobelsdorf continuer à Paris des protestations qui d'abord avaient été sincères de la part du roi, et dont la répétition était toujours sincère de la part de son Envoyé qui n'avait point reçu d'instructions nouvelles.

Le 7 septembre, le marquis de Lucchesini remit à Napoléon ses lettres de rappel et M. de Knobelsdorf ses lettres de créance. L'Empereur leur donna en commun une audience dans laquelle il s'expliqua devant tous deux avec une franchise qui, en faisant comprendre à la Prusse le danger de son isolement, aurait dû l'arrêter encore ou du moins retarder le combat. Il fit dire au roi Frédéric-Guillaume par celui des Envoyés de ce prince qui retournait auprès de lui que « la rupture de la négociation avec la « Russie ayant affaibli l'espérance de maintenir « la paix sur le Continent et rendu plus opiniâtre « la guerre maritime, il prendrait le passé pour « maître du présent; que, s'il se trouvait dans « la nécessité d'en venir aux mains avec les ar- « mées prussiennes, il était résolu, en raison de « l'estime qu'il avait pour elles, de les attaquer « avec des forces supérieures; qu'il ferait aussi « tous ses efforts pour s'assurer la victoire, avant « que la réunion des armées d'Alexandre et les « secours des ennemis les plus acharnés de la « France vinssent la rendre moins certaine « comme plus sanglante et faire chanceler la « neutralité peu sincère de l'Autriche. »

A l'exception de traits de même nature qui appartiennent encore à Napoléon, il n'y a pas dans l'histoire d'exemples d'une politique plus

patente, plus indiscrète même, si l'on veut, dans sa manifestation envers ses adversaires; et cette politique, il faut l'avouer, serait absurde, si elle n'était jointe à la puissance et à la force. La même marche avait été suivie à l'égard de l'Autriche en 1805. Napoléon lui avait déclaré qu'il n'attendrait pas l'arrivée des Russes. Il ne les rencontra en effet qu'à Austerlitz. Cette fois il ne les trouvera que dans les champs de la Pologne. Comme l'Autriche, la Prusse aura beau précipiter ses mouvements pour surprendre son ennemi. Celui-ci, quoique long-temps immobile en apparence, sera aussitôt qu'elle sur le champ de bataille.

Ce que je viens de citer du langage de Napoléon est rapporté par le marquis de Lucchesini lui-même. Il est par là évident que, le 7 septembre, l'Empereur était encore, à l'égard de la Prusse, dans un état d'inquiétude vague qui ne roulait que sur des présomptions générales. Quoique disposée éventuellement à la guerre, cette puissance avait tenu une conduite tout-à-fait inverse de celle qu'on tient ordinairement en des cas semblables. Au lieu de chercher à motiver d'avance la guerre par des réclamations justes ou injustes, elle ne faisait porter à la France que des paroles de paix. La dernière lettre du roi était très-amicale Plus de remon-

trances concernant les abbayes d'Essen, Elten et Werden. Sur cette question et sur toute autre, les plaintes avaient cessé. Jamais à Paris on n'eût dû croire la paix plus profonde et mieux assurée.

Nous ferons remarquer ici l'injustice d'un reproche adressé au gouvernement français à l'occasion d'un article du *Moniteur* en date du 13 août. Cet article annonçait qu'en conséquence du traité de réconciliation signé avec la Russie et de l'aplanissement des difficultés qui avaient existé avec l'Autriche, « les ordres se préparaient « à l'état-major pour le retour de la grande ar- « mée, et que les fêtes de la paix auraient lieu « à la fin de septembre. » Est-il vrai que, par cette annonce, l'Empereur ait voulu tromper l'Europe? Non, assurément. La date seule de cet article détruit une telle supposition. C'est le 10 du mois d'août que fut donné l'ordre de la mobilisation générale de l'armée prussienne; c'est le 3—15 août que l'Empereur Alexandre exprimait son refus de ratifier le traité de paix signé à Paris par son plénipotentiaire. L'Empereur Napoléon est-il donc coupable d'avoir ignoré, le 13 août, ce que le roi de Prusse n'a décidé que le 10, l'empereur Alexandre, que le 15?

Dans ce que le marquis de Lucchesini a rapporté du langage de Napoléon envers lui et le

général Knobelsdorf, cet écrivain a été véridique, mais il n'a pas répété tout ce qu'avait dit l'Empereur. Relativement au Hanovre, Napoléon, après avoir déclaré que ce n'était pas à cet électorat qu'avait tenu la question de la paix, avait ajouté que, si on était tombé d'accord sur les autres articles dans le système de la restitution du Hanovre à l'Angleterre, « il aurait « pris quinze jours pour s'entendre avec le roi et « examiner avec lui quelle autre indemnité aurait « pu être donnée à la Prusse. » Du reste, l'Empereur témoignait qu'il était prêt à régler ses mouvements sur ceux de S. M. Prussienne. Il offrait « de retirer ses troupes de la Westphalie « et des frontières de la Hollande, si le roi voulait renvoyer les siennes dans leurs cantonne- « ments. » Il laissait à la Prusse liberté entière de changer, si elle le jugeait à propos, sa position à l'égard de la France. L'alliance subsistait toujours, puisque rien ne l'avait rompue encore. « Le roi voulait-il la rompre? l'Empereur était dis- « posé à y consentir. » D'après cette conférence, le marquis de Lucchesini était lui-même convenu que, surtout depuis le refus fait par l'empereur Alexandre de ratifier le traité du 20 juillet, S. M. prussienne ayant dû reconnaître qu'elle avait été dans l'erreur, il ne lui restait plus qu'à désarmer. Le général Knobelsdorf était

persuadé que les explications données par l'Empereur ramèneraient le calme à Berlin. L'Empereur n'était pas non plus éloigné d'en avoir l'espérance.

Sur ces entrefaites, et lorsque le marquis de Lucchesini venait de se mettre en route pour retourner auprès de son souverain, le gouvernement français reçut les nouvelles les plus authentiques sur la marche des troupes prussiennes dans une direction agressive contre la France. Ce fut le sujet d'une note remise, le 11 septembre, par M. le prince de Bénévent au général Knobelsdorf. En s'affligeant des influences malveillantes qui voulaient mettre aux prises les deux États, le ministre français disait que les sentiments de l'Empereur pour S. M. prussienne ne seraient point changés ni affaiblis, « aussi long-temps qu'il ne serait point forcé à « penser que les armements de la Prusse fussent « le résultat d'un système d'agression combiné « avec la Russie. » Malgré les indices qui pouvaient faire croire que les préparatifs de la Prusse n'étaient que la conséquence d'un tel système, il déclarait que, « même après la publicité des « mesures auxquelles l'Empereur avait dû recou- « rir, S. M. n'en était pas moins disposée à « croire que l'armement de la cour de Berlin

« n'était que l'effet d'un malentendu, produit « lui-même par des rapports mensongers. »

Le ministre prussien, M. de Knobelsdorf, se hâta de répondre « que les motifs[1] qui avaient « engagé le roi son maître à faire des armements « avaient été l'effet d'une trame des ennemis de « la France et de la Prusse; » et dans la conviction où il était que le rapport qui serait fait au roi par le marquis de Lucchesini ferait cesser tout rassemblement hostile, il demandait que, du côté de la France, tout acte public fût suspendu jusqu'au retour du courrier envoyé à Berlin.

Il serait hors de propos d'attacher quelque importance à une négociation dans laquelle un Envoyé, dupe de sa propre cour, laissé par elle dans l'ignorance de ce qu'elle médite, réitère plusieurs fois des protestations que les actes de cette cour démentent de la manière la plus éclatante. On s'afflige, pour un homme d'honneur comme M. de Knobelsdorf, de le voir protester que les nuages élevés entre sa cour et la France seront incessamment dissipés et que « tel sera le résultat des explications[2] qui ont eu « lieu. » C'est après cet échange de notes conçues

[1] Note de M. de Knobelsdorf.

[2] Note de cet Envoyé, du 20 septembre.

de la part de cet Envoyé dans les termes de la plus ferme confiance aux sentiments pacifiques du roi, qu'il sera chargé, le 1er octobre, de signifier au gouvernement français un de ces *ultimatum* rares en eux-mêmes, mais qui semblent ne pouvoir être que la suite des discussions les plus vives et les plus animées. Pendant quelques jours, le ministère français, considérant la guerre entre la Prusse et la France comme une monstruosité politique, parut[1] vouloir se reposer sur des assurances empreintes de la bonne foi de celui qui les donnait; mais quoique le prince de Bénévent déclarât que l'Empereur « avait déja commis[2] une faute militaire très- « grave en retardant d'un mois ses préparatifs « et en consentant à laisser passer quinze jours « encore sans appeler ses réserves et ses gardes « nationales, » pas un jour en effet n'avait été perdu et la prudence de l'Empereur n'était point en défaut. Déja des troupes marchaient de l'intérieur sur le Rhin. Le 18 et le 19 les divers corps de la garde[3] avaient pris la même route; le roi de Hollande avait reçu ordre de

[1] Note du 13 septembre.

[2] Note du 19 *id.*

[3] La garde fut transportée en poste à Mayence. Elle y arriva en sept jours.

porter son avant-garde à Wesel, et tous les mouvements des divers corps d'armée tant en France qu'au dehors étaient combinés de manière qu'au jour du besoin tous pussent simultanément s'ébranler au premier signal.

La prévoyance du premier consul n'était que trop fondée. Depuis qu'un grand éclat avait eu lieu par la direction hostile des troupes prussiennes contre la France, le roi se trouvait chaque jour faire un pas de plus vers la guerre, quoique peut-être sans avoir pris encore une résolution irrévocable. Les courriers de M. de Knobelsdorf et de M. de Lucchesini n'arrêtèrent point le mouvement auquel on était livré. Le 21 septembre, le roi quitta sa capitale sans envoyer de réponse à Paris et sans faire jeter aucun fil de rapprochement au ministre de Laforest à Berlin.

Il est une observation importante que l'histoire ne doit pas négliger. Tandis que le roi embrassait avec moins d'effroi l'idée d'une guerre immédiate, le calme revenait graduellement dans l'armée qui avait tant appelé la guerre. A peine elle était arrivée sur le terrain où les combats devaient commencer qu'une révolution étrange s'était opérée dans les esprits, révolution qui n'avait rien d'inglorieux pour elle, car le courage était toujours le même ; mais en s'éloignant de

Berlin, de ses salons, de ses journaux, de ses théâtres, la présomption s'évanouissait, la confiance même était affaiblie. L'armée commençait à réfléchir sur l'habileté de son grand adversaire et à douter de celle de ses chefs. Ceux d'entre eux qui avaient vu les beaux jours de la gloire prussienne n'étaient plus que des souvenirs. Quel rapport entre le septuagénaire duc de Brunswick et la virile maturité de ce Bonaparte qui, depuis le premier jour de son apparition, ne cesse d'étonner l'Europe par la grandeur et la rapidité de ses triomphes. Quarante ans se sont écoulés sans une véritable guerre à laquelle la plus grande partie de l'armée ait pris part, tandis que l'armée ennemie, depuis quinze ans, compte les jours par ses combats. Ces réflexions étaient tardives. Elles n'en produisaient qu'un effet plus profond. Les discours avaient pris un caractère plus modéré ; on rougissait presque de la jactance à laquelle on s'était livré naguère, et, au lieu d'afficher la certitude de la victoire, on semblait presque n'aspirer qu'à une lutte glorieuse. Contraste bizarre! l'exaltation, qui s'éteignait dans l'armée, s'accroissait à la cour et même dans le cabinet. Alors se préparaient et cette longue lettre de reproches du roi à Napoléon et ce manifeste fameux dont nous parlerons bientôt.

Cependant le lendemain du jour où l'Empereur a reçu la note tranquillisante de M. de Knobelsdorf, jour où le roi de Prusse, accompagné de la reine, quittait Berlin pour se mettre à la tête de son armée, le 21 septembre, Napoléon, mieux instruit de ce que voulait la Prusse que l'Envoyé prussien lui-même, appelait aux armes les princes de la confédération. La lettre qu'il leur adressa est d'une nature qui exige que nous en citions quelques passages : « Monsieur mon « frère, il y a plus d'un mois que la Prusse arme, « et il est connu de tout le monde qu'elle arme « contre la France et contre la confédération du « Rhin. Nous cherchons les motifs sans pouvoir « les pénétrer. Les lettres que S. M. prussienne « nous écrit sont amicales ; son ministre des af- « faires étrangères a signifié à notre Envoyé ex- « traordinaire qu'elle reconnaissait la confédéra- « tion du Rhin et qu'elle n'avait rien à objecter « contre les arrangements faits dans le midi de « l'Allemagne.

« Les armements de la Prusse sont-ils le « résultat d'une coalition avec la Russie ou seu- « lement des intrigues des différents partis qui « existent à Berlin et de l'irréflexion du cabi- « net ? Ont-ils pour objet de forcer la Hesse, « la Saxe et les villes anséatiques à contracter

« des liens que ces deux dernières[1] puissances « paraissent ne pas vouloir former ?... » Après avoir demandé si c'était la France elle-même qu'on voulait forcer à se départir de la déclaration qu'elle avait faite relativement aux villes anséatiques, attendu que l'Angleterre avait fait connaître que tout changement dans la situation de ces villes serait un obstacle de plus à la paix générale, l'Empereur ajoute : « entre tous ces « motifs, quel peut être le véritable, nous ne « saurions le deviner, et l'avenir seul pourra ré- « véler le secret d'une conduite aussi étrange « qu'elle était inattendue... » Il annonçait ensuite que les armements de la Prusse avaient amené le cas prévu par l'un des articles du traité du 12 juillet ; que la France, au lieu de fournir deux cent mille hommes, comme elle y était obligée, en fournirait trois cent mille, et il finissait par inviter les princes confédérés à ordonner que leurs troupes fussent mises en état de marcher avec leurs équipages de campagne et de concourir à la défense de la cause commune, « dont le succès, « nous osons le croire, disait-il, répondra à sa « justice, si toutefois, contre nos désirs et même

[1] On voit qu'il n'a pas la même opinion de la première, la Hesse.

« contre nos espérances, la Prusse nous met « dans la nécessité de repousser la force par la « force. » Sans contredit Napoléon supposait bien quels étaient les griefs de la Prusse contre lui; il savait surtout que celui de ces griefs dont elle évitait de parler était celui qui avait été le plus déterminant pour elle; mais était-il donc obligé d'entretenir les princes confédérés de soupçons que la Prusse n'exprimait pas? Devait-il leur déclarer un état de choses autre que celui qui existait en réalité, que le contraste des armements de la cour de Berlin avec les assurances amicales données par le roi lui-même et par son Envoyé? Trois jours après avoir expédié cette lettre, Napoléon partait pour Mayence avec l'impératrice Joséphine. Nous avons vu précédemment que c'est dans cette ville qu'il reçut la nouvelle de la rupture de la négociation que suivait à Paris M. de Champagny avec lord Lauderdale, rupture incontestablement liée à celle de la Prusse, puisque d'après les dernières concessions de la France, l'Angleterre, de son propre aveu, obtenait tout ce qu'elle avait demandé. Ainsi ce que Napoléon avait fait pour acheter la paix de l'Angleterre avait porté la Prusse à prendre les armes, et l'Angleterre se refusait à une paix qui ne lui laissait rien à désirer, parce qu'elle retrouvait dans la Prusse et la Russie des auxiliai-

res pour marcher avec elle contre la France.

Dans ce même moment, le ministère français signait[1] avec un Envoyé de l'archiduc Ferdinand, souverain de Wurzbourg, un traité par lequel l'archiduc accédait à la confédération du Rhin, premier exemple d'accession d'autant plus remarquable qu'il était donné par un frère de l'empereur d'Allemagne. Le traité conférait à ce prince le titre de Grand-Duc et lui assurait la propriété des biens de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem ainsi que les droits de souveraineté sur diverses possessions, terres équestres et autres domaines enclavés dans son territoire. Le contingent à fournir par le Grand-Duc était de deux mille hommes. La confédération du Rhin donnait ainsi à ses membres de nouveaux titres et des possessions nouvelles. Celle que la Prusse avait voulu former dans le Nord n'appelait les États voisins qu'à une dépendance ingrate et sans compensation. Est-il étonnant qu'elle trouvât tant de résistance même dans les cours placées sous la main de cette puissance, celles de Saxe et de Hesse-Cassel?

A Dresde, les voies de la persuasion avaient été vainement épuisées. Les passions haineuses qui agitaient la Prusse n'existaient point dans cette cour paisible, uniquement occupée du bon-

[1] Le 25 septembre.

heur des peuples, et qui ne se fût livrée à la guerre même la plus juste qu'avec une extrême répugnance. La menace des troupes prussiennes qui s'avançaient de la Silésie n'avait pas suffi pour vaincre la constance de l'électeur. Il fallut que le prince de Hohenlohe, qui commandait ce corps d'armée, entrât sur le territoire saxon [1] et obtînt par la force un consentement qui ne pouvait être volontaire. Vaincu par la nécessité, l'électeur mit à la disposition du roi dix-huit mille hommes de ses troupes. Il fut stipulé que Dresde ne deviendrait point une place de guerre.

L'électeur de Hesse, quoique essentiellement dévoué à la cour de Berlin, quoique tout plein de la vieille gloire de l'armée prussienne [2] et regardant toujours cette armée comme la première de l'Europe, n'était pas cependant disposé à entrer dans la carrière avec elle, tant qu'un heureux début n'aurait pas donné un favorable augure

[1] Le 12 septembre.

[2] L'Électeur, qui se plaisait à vanter cette armée, disait un jour au ministre de France : « C'est le plus beau corps d'offi- « ciers qui existe, et d'officiers tous nobles, Monsieur ! » Quelque temps après, Napoléon étant à Potsdam demandait à ce ministre qu'il avait appelé auprès de lui : « Eh bien, que pense « maintenant l'Électeur de ses officiers nobles? Il ne sait donc « pas que j'ai des maréchaux qui sont des fils d'artisan? »

pour les suites de la guerre. En vain on le pressait de joindre ses troupes aux troupes prussiennes; en vain le général Ruchel [1] s'était rendu auprès de lui pour opérer cette réunion; en vain le roi, pour l'y décider, lui offrait le commandement des armées d'Hanovre et de Westphalie; en vain on voulut faire occuper par les troupes prussiennes diverses positions de son territoire sur le cours de la Fulde, l'électeur opposa un refus assez ferme à ces diverses demandes; mais en même temps qu'il se montrait réservé sur des actes caractérisés qui auraient pu le compromettre prématurément avec la France, il rappelait les semestriers à leurs corps. Il mettait sa petite armée sur le pied de guerre, afin de pouvoir, disait-il, maintenir sa neutralité. Pour éviter d'avoir à répondre aux questions du gouvernement français sur les armements de l'électeur, le ministre de ce prince en France avait quitté Paris sous des prétextes d'intérêt particulier. Les dernières communications eurent ainsi lieu à Cassel. Les demandes de la France se réduisaient aux termes les plus simples. L'électeur voulait-il ou pourrait-il rester neutre? Voulait-il se joindre à la Prusse ou se réunir à l'alliance française? Le ministre de France ne lui demandait

[1] Le 26 août.

que de s'expliquer sur ces questions. L'électeur protestait que rester neutre était son plus grand désir; mais lorsqu'on lui demandait s'il resterait neutre malgré la volonté contraire de la Prusse, il ne faisait que des réponses évasives.

Dans les derniers jours de septembre, le ministre de France à Cassel reçut ordre de se rendre à Mayence auprès de l'Empereur. De son côté l'Électeur partait pour aller à Weimar auprès du roi de Prusse. Avant le départ de l'un et de l'autre, il fut convenu qu'ils tâcheraient d'obtenir respectivement de chacun de ces deux souverains son consentement à la neutralité de la Hesse. Le ministre de France ne trouva plus l'Empereur à Mayence; mais le prince de Bénévent, d'après les ordres de Napoléon, le renvoya sur-le-champ à Cassel en l'autorisant à conclure[1] une convention de neutralité avec l'Électeur. « Si l'Électeur veut rester neutre, portaient les « instructions données par le prince de Bénévent, il convient qu'il le déclare moins encore « par des paroles que par des faits. La situation « géographique de la Hesse ne lui permet guère « d'être à la fois neutre et armée..... L'Empereur

[1] M. le prince de Bénévent me donna un employé des affaires étrangères qui vint avec moi à Cassel et qui devait lui rapporter de suite la convention que j'étais autorisé à conclure.

« respectera fidèlement la neutralité de la Hesse « tenant ses troupes sur le pied de paix et ne « recevant aucunes troupes prussiennes. » Muni de ces pouvoirs, le ministre de France était de retour à Cassel le 4 octobre. L'Électeur ne revint que dans la nuit du 5 au 6, mais dans ce court intervalle un grand événement avait eu lieu. Le 5, un corps prussien de quatre à cinq mille hommes avait violé le territoire de la Hesse et traversé la ville même de Cassel. Le prince électoral, revêtu de l'uniforme de lieutenant-général prussien, était allé au-devant de ces troupes et avait marché à leur tête avec le général Blucher. Le lendemain, sur de nouveaux ordres du commandant en chef, le duc de Brunswick, motivés par les mouvements de l'armée française, ce même corps de Blucher rétrograda au travers de Cassel, non pour quitter le territoire hessois, mais pour le suivre dans une autre direction. Rien cependant à la rigueur n'était compromis encore. Il était toujours au pouvoir de l'Électeur de conclure avec le ministre de France la convention de neutralité à laquelle l'Empereur Napoléon avait consenti; mais le roi de Prusse n'avait pas eu pour l'Électeur la même condescendance. Quelles qu'eussent été les paroles échangées entre eux, à peine l'Électeur était-il de retour qu'il lui arrivait d'heure en heure des

courriers prussiens qui le sommaient de se déclarer *pour ou contre*. On savait bien qu'on pouvait sans risque lui laisser l'alternative. Pour gagner du temps, l'Électeur envoya[1] son principal ministre, le baron de Waitz, auprès de S. M. Prussienne et provisoirement il évitait de se prononcer d'une manière formelle, mais il ne tenait pas la balance égale; car, tandis que la France lui demandait, comme condition de neutralité, de remettre son armée sur le pied de paix, il complétait son état de guerre, faisait des levées et augmentait ainsi des forces qu'assurément, dans aucun cas, il ne se proposait d'employer en faveur de la France. Le jour même de la bataille d'Iéna, le 14 octobre, il n'osait pas promettre encore qu'il pût rester neutre, si S. M. Prussienne n'y consentait pas. Il paraissait même penser que la France devait lui tenir compte de son inaction provisoire, attendu, disait-il, qu'il n'aurait tenu qu'à lui de marcher avec vingt mille hommes sur Francfort. Comme il s'agit ici d'un prince qui sera bientôt dépouillé de ses États, nous avons dû présenter avec quelques détails les circonstances qui précédèrent cet événement. Par les faits qui viennent d'être rapportés il nous semble que la po-

[1] Le 7 octobre.

sition de l'électeur de Hesse se trouve mise au jour de la manière la plus manifeste, c'est-à-dire, qu'il est démontré que, dans le cas d'une bataille gagnée par la Prusse, ses troupes tenues prêtes à entrer en campagne auraient été sur-le-champ se réunir à l'armée victorieuse. Après la bataille d'Iéna, frappé de cette nouvelle comme d'un coup de foudre, il fit ce qu'il eût dû faire auparavant, ce que n'avait cessé de lui demander le ministre de France, il désarma; ses troupes rentrèrent dans leurs cantonnements; il était trop tard.

A l'exception des écrivains anglais qui disent que ce prince affectait la neutralité, dans l'espoir d'obtenir des subsides pour la rompre [1], la plupart des autres historiens le considèrent comme ayant éprouvé le sort commun à tous les États de second ou de troisième ordre qui prétendent rester neutres entre deux grandes puissances. Cette situation, où un État faible est plus à plaindre qu'à blâmer, n'était point, comme on vient de le voir, celle de l'Électeur. La conduite de ce prince n'avait point été impartiale, car lorsque l'une des deux puissances rivales consentait à le reconnaître pour neutre,

[1] In expectation of a subsidy from England, affected neutrality.

pourvu qu'il mît ses troupes sur le pied de paix; lorsqu'elle consentait à lui garantir à ce prix ses possessions et son existence, c'est lui qui n'a pas voulu de ces garanties et qui, en s'obstinant à tenir son armée sur le pied de guerre, se réservait la faculté de se déclarer contre elle, dans le cas où elle aurait essuyé le premier revers. La justice exige donc que ces considérations ne soient pas perdues de vue dans le jugement à porter sur le parti que prendra bientôt l'Empereur Napoléon à l'égard de cet Électorat.

Du côté de la France comme de celui de la Prusse, tout était prêt pour un combat à mort, et, d'après le nouveau système adopté par la cour de Berlin, quand la guerre était dans tous les actes, la paix était encore dans les paroles. L'Empereur Napoléon avait compris ce qu'on ne lui exprimait pas. Parti de Paris le 25 septembre, il était, le 28, à Mayence; le 2 octobre, à Wurzbourg; le 6, à Bamberg. Jusque-là il avait pu dire à la France et à l'Europe qu'il ne savait ce que voulait la Prusse, ou, avec plus de vérité, que la Prusse ne lui avait pas fait connaître ce qu'elle voulait. Ce fut à Bamberg, le 7 octobre, qu'il reçut la notification des volontés de cette puissance, consignée dans deux pièces que le général Knobelsdorf avait fait parvenir à M. le prince de Bénévent; l'une était une lettre du

roi, en date du 25 septembre; l'autre, une note de l'Envoyé prussien, datée du 1er octobre.

L'Empereur a dit que la lettre du roi de Prusse était un mauvais pamphlet[1] dans le genre de ceux que publiaient les écrivains à la solde de l'Anglèterre. Sans l'en croire sur parole, reconnaissons du moins qu'une lettre de vingt pages ne peut être en aucun temps un bon moyen de conciliation, et, si l'on doit juger du style de celle du Roi par celui de la note simultanément remise comme par le manifeste qui sera publié sous peu de jours, on n'a pas de peine à s'expliquer l'impression qu'elle dut faire sur l'esprit de l'Empereur.

La note signée par le général Knobelsdorf avait peut-être surpris cet Envoyé plus qu'elle ne surprenait Napoléon. Organe sincère de protestations amicales, ce ministre de paix qui n'a point eu de négociation à suivre, est chargé de remettre un *ultimatum*; il reçoit tout-à-coup ordre de déclarer que le Roi attend de S.M. Impériale,

1° « Que les troupes françaises, qu'aucun « titre fondé n'appelle en Allemagne, repassent « incessamment le Rhin, toutes sans exception, « en commençant leur marche du jour même « où le Roi se promet la réponse de l'Empereur

[1] 1er bulletin.

« et en la poursuivant, sans s'arrêter; car leur « retraite instante, complète, est, au point où « en sont les choses, le seul gage de sûreté que « le Roi puisse admettre ; »

2° « Qu'il ne sera plus mis de la part de la « France aucun obstacle quelconque à la formation de la ligue du Nord qui embrassera, sans « aucune exception, tous les États non nommés « dans l'acte fondamental de la confédération « du Rhin ;

3° « Qu'il s'ouvrira sans délai une négociation pour fixer enfin d'une manière durable « tous les intérêts qui sont encore en litige, et « que, pour la Prusse, les bases préliminaires « en seront la séparation de Wesel de l'empire « français et la réoccupation des trois abbayes « par les troupes prussiennes. »

Jamais sommation d'une telle nature n'avait eu lieu entre de grandes puissances sans avoir été du moins précédée de négociations dont l'inutilité reconnue eût rendu indispensable un si grave résultat. Tout ici est extraordinaire. La veille, paix absolue dans le langage, pas même de discussion suivie sur aucun objet de quelque importance; le lendemain *ultimatum* impérieux, comme l'Angleterre, à une certaine époque, en a remis à Naples et en Toscane. Les écrivains favorables à la Prusse posent en prin-

cipe qu'en formant ces demandes, elle ne devait pas desirer que Napoléon les acceptât, puisque, s'il s'était replacé derrière le Rhin, le roi aurait été obligé de renvoyer son armée dans ses cantonnements, et que ce prince, épuisé par plusieurs armements que la guerre n'aurait pas suivis, se serait trouvé hors d'état d'entrer en campagne, si, un mois après, Napoléon eût voulu punir l'injure dont il aurait momentanément subi l'apparente ignominie. Étrange aveu! Quelle est donc la position d'une puissance qui, poussant ses demandes jusqu'au dernier degré où elle puisse les conduire, est condamnée encore à faire des vœux pour qu'on ne les accepte pas! Jetons un coup d'œil sur ces demandes de la cour de Berlin.

Elle exige d'abord que l'Empereur Napoléon replace immédiatement sur la rive gauche du Rhin ses troupes, « qu'aucun titre fondé n'appelle « en Allemagne ».

Les troupes françaises ont été retenues en Allemagne par la violation du traité de Presbourg. La paix signée avec la Russie ayant, par la promesse de la remise des Bouches du Cattaro, levé cet obstacle, les troupes françaises n'attendaient, pour retourner sur la rive gauche du Rhin que la ratification de ce traité. Dans la confiance de cette ratification prochaine, Napo-

léon avait révoqué l'ordre qui avait suspendu la marche de trente mille prisonniers autrichiens et les avait retenus en Souabe. Cette restitution de trente mille hommes à l'Autriche est seule sans doute un gage de bonne foi. C'est alors qu'il apprend tout-à-coup, d'une part, que la cour de Russie refuse d'approuver le traité signé par son plénipotentiaire et, d'autre part, que la Prusse mobilise son armée. Autorisé par la paix de Presbourg à conserver Braunau et à se maintenir en Allemagne jusqu'à son entière exécution, doit-il renoncer à ces droits incontestables et rappeler ses armées en France à la seule menace de l'armée prussienne?

Dans la seconde demande de la Prusse, il y a un mélange de gaucherie et d'absurdité. Déclarer la guerre au gouvernement français, parce qu'elle ne peut pas, au gré de ses désirs, former une confédération du Nord, embrassant tous les États non compris dans la confédération du Rhin, ce que d'ailleurs ni l'Angleterre, ni la Russie, ni l'Autriche n'étaient pas, plus que la France, disposées à souffrir, est un délire d'ambition qui va jusqu'au ridicule. Nul des États qu'elle veut faire entrer dans sa confédération n'y donnant un consentement volontaire, c'est la violence qu'elle veut qu'on lui permette d'employer pour les ranger de force sous sa dépendance,

comme elle vient de le faire, à l'égard de la Saxe, en occupant son territoire.

La troisième demande n'est pas plus fondée que les deux premières. On y trouve à la fois inexactitude et réticence.

La Prusse veut qu'il s'ouvre sans délai une négociation pour fixer tous les intérêts qui sont en litige. La France répond qu'il n'y a nul intérêt en litige entre les deux pays. Une seule difficulté existait, celle qui concernait les abbayes d'Essen, Elten et Werden. Les troupes françaises ont été retirées du territoire de ces abbayes; et si cette question de peu d'importance n'a pas été réglée, c'est que la cour de Berlin a cessé d'en faire mention; mais cette cour prétend davantage; elle veut que, pour base préliminaire de la négociation à ouvrir, Wesel [1] soit séparé de l'empire français. Demander la rupture d'un traité sous la menace d'une guerre, c'est trop; élever une telle prétention sans en faire connaître de valables motifs, c'est trop peu.

La colère de la Prusse, nous le supposons, a sa source dans le consentement donné par la France à la restitution du Hanovre comme l'une des

[1] L'incorporation de Wesel à la France n'avait point encore été prononcée. Seulement, comme place de guerre, Wesel avait été déclaré faire partie d'une division militaire.

bases de la paix maritime. Pouquoi se taire sur ce motif? Si la Prusse annonçait que le gouvernement français ayant admis le principe de la restitution de cet électorat, elle veut régler le dédommagement qu'elle recevra en échange, cette demande serait juste; mais la Prusse ne le fait pas, parce que, tout en s'appuyant de l'Angleterre contre la France, si elle obtenait l'avantage sur celle-ci, elle ne serait nullement disposée à rendre le Hanovre à S. M. britannique.

La note du ministre prussien se terminait par une pressante invitation faite à l'Empereur de faire parvenir sa réponse au quartier-général de S. M. prussienne pour le 8 octobre. « Maréchal, dit l'Empereur au prince de Neu-« châtel, on nous donne un rendez-vous d'hon-« neur pour le 8; jamais un Français n'y a « manqué; mais, comme on dit qu'il y a une « belle reine qui veut être témoin des com-« bats, soyons courtois et marchons, sans nous « coucher, pour la Saxe. » Ce mot eût été excusable; il eût fallu s'arrêter là. « L'Empereur, « ajoute le bulletin[1], avait raison de parler ainsi; « car la reine de Prusse est à l'armée, habillée « en Amazone, portant l'uniforme de son régi-

[1] 1er bulletin. 8 octobre.

« ment de dragons, écrivant vingt lettres par « jour pour exciter de toute part l'incendie. Il « semble voir Armide dans son égarement met- « tant le feu à son propre palais. Après elle le « prince Louis de Prusse, jeune prince plein de « bravoure et de courage, excité par le parti, « croit trouver une grande renommée dans les « vicissitudes de la guerre. A l'exemple de ces « deux grands personnages, toute la cour crie « *à la guerre;* mais quand la guerre se sera pré- « sentée avec toutes ses horreurs, tout le monde « voudra s'excuser d'avoir été coupable et d'a- « voir attiré la foudre sur les campagnes paisi- « bles du Nord. » Il y avait de la dureté dans ces paroles, mais elles exprimaient de terribles vérités. Il était trop vrai que la reine s'était attachée aux pas du roi dans la crainte que quelque incident ne vînt changer sa résolution. Elle croyait sans doute obéir à un sentiment héroïque; elle se regardait comme la gardienne de l'honneur politique et militaire de son mari; mais, quelle que soit en de telles circonstances la pureté, la noblesse même des intentions, il est toujours malheureux que la femme d'un roi se constitue juge de questions qui peuvent entraîner de sanglantes batailles, la chute d'un État, et la ruine de millions de sujets.

Une lettre de l'Empereur Napoléon, datée de

Bamberg, le 7 octobre, en portant au Sénat français la correspondance de son ministère avec M. de Knobelsdorf et l'*ultimatum* remis par cet Envoyé, annonçait qu'il allait marcher contre les armées prussiennes. « Toutefois, nous « devons le dire, portait cette lettre, notre cœur « est péniblement affecté de la prépondérance « qu'obtient le génie du mal, occupé sans cesse « à traverser les desseins que nous formons « pour la tranquillité de l'Europe, le bonheur « et le repos de la génération présente, assié- « geant tous les cabinets par tous les genres de « séductions, égarant ceux qu'il n'a pu corrom- « pre, les aveuglant sur leurs véritables intérêts « et les lançant au milieu des partis sans autre « guide que les passions qu'il a su leur in- « spirer. »

Cette communication donnée au Sénat fut le seul manifeste de la France. Il n'en fut pas ainsi du côté de la Prusse. Le 9 octobre, il parut à Erfurth une longue exposition des griefs de cette puissance contre le gouvernement français, élucubration laborieuse et inexplicable, bizarre enfantement d'une haine aveugle qui semble n'accuser la France que pour s'accuser elle-même; qui ne s'appesantit sur la longue série de prétendus forfaits dont ce gouvernement se serait rendu coupable pendant dix à douze ans

que pour mieux faire ressortir l'infatigable patience de sa complicité [1]. Les traits n'en sont pas seulement dirigés contre le gouvernement français comme puissance. Les plus acérés s'adressent à la personne même de l'Empereur, et tel est particulièrement celui qui se rapporte à la mort du duc d'Enghien, événement qu'il n'appartenait guère à la Prusse de rappeler, elle dont les notes complaisantes à Ratisbonne avaient cherché à en étouffer la mémoire et à en empêcher la vengeance. Jamais gouvernement, pour en faire haïr un autre, n'avait, avec moins de pudeur, prononcé sa propre condamnation. La violence des sorties auxquelles l'Empereur Napoléon se laissera entraîner surtout contre la reine sera impardonnable; mais, sans l'excuser, on ne doit pas cependant perdre de vue qu'au milieu de ses prodigieux succès, son imagination va être poursuivie par les reproches de la lettre en vingt pages du roi de Prusse, par l'insulte de l'*ultimatum* et plus encore par le manifeste[2] tout

[1] Des journaux anglais du temps comparèrent les plaintes de la Prusse à celles d'une femme déshonorée qui reproche à son séducteur toutes les faiblesses qu'elle a eues pour lui.

[2] Dans les premiers jours de son arrivée à Berlin où je venais d'être appelé, l'Empereur me dit : « Qui a rédigé le manifeste? « Lombard? » Je répondis que je ne le croyais pas; que c'était

personnel du 9 octobre. En mettant à part tout ce qu'il y avait de faux ou d'exagéré dans le manifeste prussien (et j'ai cité relativement à l'électeur de Hesse une allégation tout-à-fait mensongère) ce qui prouve combien ce manifeste, qui sous peu de jours sera désavoué[1] par le ministère prussien, était un hors-d'œuvre maladroit et inutile, c'est que, dans les trente ou quarante pages d'accusation qui s'y trouvent entassées contre la France, le vrai grief qui a porté la Prusse à prendre les armes n'y occupe que sept à huit lignes. Sur ce grief, sur cette cause principale de la guerre, tous les écrivains, partisans déclarés de la Prusse, MM. Saalfeld, Schœll, Lucchesini et Lombard, sont parfaitement d'accord. Le Hanovre *consolait*[2] *de tout ou servait de remède à tout.* Aussi les historiens

plutôt l'ouvrage de Gentz; que M. Lombard ne lui aurait pas donné un tel caractère, mais que peut-être il avait été obligé de le traduire. Il m'interrompit par ces mots : « Bah! bah! la « manie des phrases ! » Il savait que M. Lombard avait le goût de la littérature et mettait beaucoup d'importance à son talent comme écrivain.

[1] Le ministre d'Espagne à Berlin, le général Pardo, s'étant plaint de quelques mots offensants pour sa cour, le comte d'Haugwiz, par une note datée de Custrin, le 23 octobre, lui répondit qu'une pièce, qui n'était pas signée du ministre dirigeant des affaires étrangères, n'avait aucun caractère officiel.

[2] Expressions de M. Lombard.

anglais, qui ne s'y sont pas trompés, ont-ils montré une franche satisfaction que la Prusse, après avoir, suivant eux, trafiqué de son honneur, ait été fraudée du prix.

Ce malheur de position, qui ne permet pas à la cour de Berlin d'avouer ses véritables motifs, donne un caractère de fausseté à tous ses actes. Ce caractère, empreint dans son *ultimatum* et dans son manifeste, se retrouve jusque dans la proclamation adressée à l'armée prussienne. On n'a pas manqué d'établir entre cette proclamation et celle de l'Empereur à l'armée française un parallele tendant à rabaisser cette dernière. La meilleure méthode pour les juger serait, à ce qu'il semble, de se demander laquelle des deux était le plus propre à enflammer l'ame des soldats.

Après avoir dit aux siens que des fêtes triomphales les attendaient en France, l'Empereur ajoutait : « Des cris de guerre se sont fait en-« tendre à Berlin; depuis deux mois nous som-« mes provoqués tous les jours davantage; « la même faction, le même esprit de vertige « qui, à la faveur de nos dissensions intestines, « conduisit, il y a quatorze ans, les Prussiens « au milieu des plaines de la Champagne, do-« mine dans les Conseils... Ils veulent que « nous évacuions l'Allemagne à l'aspect de leur

« armée! Les insensés! qu'ils sachent donc qu'il « serait mille fois plus facile de détruire la « grande capitale que de flétrir l'honneur du « grand peuple et de ses alliés... Soldats, il n'est « aucun de vous qui veuille retourner en France « par un autre chemin que par celui de l'honneur. « Nous ne devons y rentrer que sous des arcs-« de-triomphe.... Mais déja les Prussiens sont « arrivés sur nos avant-postes. Marchons donc.... « Qu'ils apprennent que, s'il est facile d'acquérir « un accroissement de domaines et de puissance « avec l'amitié d'un grand peuple, son inimitié, « qu'on ne peut provoquer que par l'abandon « de tout esprit de raison et de sagesse, est plus « terrible que les tempêtes de l'Océan. »

La proclamation prussienne s'exprimait ainsi : « Tous vos efforts et ceux de vos plus proches alliés « pour conserver la paix ont été vains, et si nous « ne voulons abandonner au despotisme d'un im-« placable ennemi et livrer à ses armées dévas-« tatrices tout le nord de l'Allemagne et peut-« être toute l'Europe, la guerre est inévitable. « S. M. l'a résolue parce que l'honneur et la sû-« reté de l'État sont en danger..... S. M. « avait reconnu que depuis long-temps l'armée « souhaitait la guerre.... Elle est convaincue « que le soin de conserver intacts l'honneur « national et la gloire que le génie du grand

« Frédéric répandit sur ses Prussiens suffira « pour exciter l'armée à combattre avec sa va- « leur accoutumée, et à supporter avec constance « les fatigues inévitables, mais cette guerre a en- « core pour objet un intérêt plus général.

« Nous avons affaire à un ennemi qui autour « de nous a battu les armées les plus nombreu- « ses, humilié les plus puissants États, anéanti « les plus respectables constitutions, ravi à plu- « sieurs nations leur indépendance, effacé même « leur nom.

« Un sort pareil était destiné à la monarchie « prussienne; des armées nombreuses mena- « çaient nos frontières et s'augmentaient de jour « en jour; votre tour était venu de servir un do- « minateur étranger, et déja son orgueil et sa ra- « pacité rêvaient le partage de l'Allemagne du « Nord.... Lequel d'entre nous pourrait sup- « porter de devenir la proie de l'étranger? Mais « pendant que nous combattons pour notre « propre salut, pour nous défendre du plus pro- « fond avilissement dont une nation puisse « être menacée, nous sommes les sauveurs, les « libérateurs de tous nos frères, nos concitoyens « allemands; les regards de tous les peuples « sont fixés sur nous comme sur les derniers « soutiens de toute liberté, de toute sécurité, « de tout ordre social en Europe. »

Ces citations n'ont pas pour objet de faire juger deux souverains comme on juge des rhéteurs. Je ne ferai qu'une seule remarque sur ces proclamations. L'Empereur, dans la sienne, n'offre à ses soldats qu'une idée et c'est une idée vraie, l'injure de la sommation insolente qui leur est faite d'évacuer à l'instant l'Allemagne. La position fausse de la Prusse l'oblige au contraire de recourir à des allégations dont l'inexactitude est reconnue par l'armée elle-même. L'armée prussienne sait bien que c'est elle et non la France qui a voulu la guerre; elle sait bien que Napoléon ne songeait point, comme on l'avance, à porter ses armées dans le nord de l'Allemagne; elle sait bien qu'il ne songeait point à détruire la monarchie prussienne. La proclamation rédigée sur ces bases reconnues fausses par l'armée peut donc être très-brillante, mais il lui manque ce fond de vérité qui retentit au fond de l'ame de celui auquel on s'adresse, et qui constitue la principale force de l'éloquence.

Quoique la lettre du roi de Prusse, dont les vingt pages contenaient au moins beaucoup de reproches, si elles ne contenaient rien de plus, n'eût guère été propre à produire un rapprochement que ne voulaient pas ceux qui l'avaient dictée, l'Empereur, après quelques jours d'une

vive irritation, crut cependant devoir une réponse à S. M. prussienne. Il confia cette réponse, pour la porter au roi, à M. Eugène de Montesquiou, l'un de ses officiers d'ordonnance. Quand cette lettre serait parvenue au roi ce jour-là même, ainsi que devait le penser Napoléon, il est peu vraisemblable qu'elle eût rien changé aux dispositions prises, mais enfin c'était une chance encore, et cette chance fut détruite par un rigorisme de formes et des lenteurs hors de saison. M. de Montesquiou fut arrêté comme prisonnier par les troupes prussiennes, attendu qu'il aurait dû être précédé d'un trompette en sa qualité de parlementaire, et il fut conduit au quartier-général du prince de Hohenlohe. Là il lui fallut attendre, le 13, le retour du prince qui ne rentra qu'à dix heures du soir. Le prince lui-même, comme s'il eût ignoré de quelle importance peut être la rapidité des communications entre deux souverains, garda M. de Montesquiou toute la nuit; et, le matin, lorsqu'il le faisait partir avec un chasseur, chargé de ses rapports pour le roi, il entendait les premiers coups de canon d'une bataille qu'il était loin de croire aussi prochaine. Le roi, à qui la lettre de Napoléon eût pu être remise le 13, ne la reçut ainsi que le 14 au moment de la bataille. Les yeux de la prévention ont voulu voir dans cette réponse de

l'Empereur « une provocation [1] outrageante sous « le voile de paroles pacifiques. » En voici quelques passages. L'Empereur commence par témoigner au roi qu'il ne lui attribue pas les choses contenues dans la lettre du 25 septembre, attendu qu'elles sont contraires au caractère de ce prince et à l'honneur de tous deux. « V. M. poursuit-il, m'a donné rendez-vous le 8; en bon « chevalier, je lui ai tenu parole; je suis au mi« lieu de la Saxe. Qu'elle m'en croie; j'ai des « forces telles que toutes ses forces ne peuvent « balancer long-temps la victoire. Mais pour« quoi répandre tant de sang? dans quel but?.. « Si V. M. m'eût demandé des choses possibles « par sa note, je les lui eusse accordées; elle a « demandé mon déshonneur, elle devait être « certaine de ma réponse. La guerre est donc « faite entre nous, l'alliance rompue pour ja« mais; mais pourquoi faire égorger nos sujets? « Je ne prise point une victoire qui sera ache« tée par la vie d'un bon nombre de mes en« fants. Si j'étais à mon début dans la carrière « militaire et si je pouvais craindre les hasards « des combats, ce langage serait tout-à-fait dé« placé. Sire, V. M. sera vaincue, elle aura « compromis le repos de ses jours, l'existence

[1] Saalfeld, tome I, page 595.

« de ses sujets sans l'ombre d'un prétexte. Elle « est aujourd'hui intacte et peut traiter avec « moi d'une manière conforme à son rang ; elle « traitera, avant un mois, dans une situation « différente... Sire, je n'ai rien à gagner contre « V. M., je ne veux rien et n'ai rien voulu d'elle. « La guerre actuelle est une guerre impoliti- « que.... » L'Empereur sent très-bien que la confiance avec laquelle il parle de l'issue de la guerre peut blesser l'amour-propre du roi. Il tâche d'adoucir ce qu'il y a de pénible à entendre dans ce langage en appuyant cette confiance sur l'étendue de ses forces si supérieures à celles de la Prusse. « Ce n'est pas pour l'Europe, « ajoute-t-il, une grande découverte d'apprendre « que la France est du triple plus populeuse et « qu'elle est aussi brave et aguerrie que les « États de V. M..... Si V. M. ne retrouve plus « en moi un allié, elle retrouvera un homme « désireux de ne faire que des guerres indispen- « sables à la politique de mes peuples, et de ne « point répandre le sang dans une lutte avec des « souverains *qui n'ont avec moi aucune oppo- « sition d'industrie, de commerce et de politique.* « Je prie V. M. de ne voir dans cette lettre que « le désir que j'ai d'épargner le sang des hommes, « et d'éviter à une nation, *qui géographiquement « ne saurait être l'ennemie de la mienne*, l'amer

« repentir d'avoir trop écouté des sentiments « éphémères qui s'excitent et se calment avec « tant de facilité parmi les peuples. » Nous laissons à juger si c'était outrageusement provoquer le roi de Prusse que de lui montrer ainsi l'inégalité du combat entre une population de neuf à dix millions d'hommes et le colosse de l'empire français, comme aussi la folie d'une guerre entre deux nations que nulle rivalité d'intérêts n'appelle à être ennemies. Sans doute la nature des sommations, des lettres et des manifestes si récents du roi de Prusse semblait ne guère permettre un brusque changement de conduite de la part de ce souverain, mais sans les inexplicables retards du quartier-général du prince de Hohenlohe, cette lettre eût pu être dès le 12 entre les mains du roi. Or, le 13, après les deux affaires malheureuses de Schleitz et surtout de Saalfeld, il y avait déja dans l'armée prussienne « confusion[1], disette, découragement et « pressentiment pénible d'une ruine imminente.» Pourquoi, dans de telles circonstances, la voix de l'Empereur des Français n'aurait-elle pas été entendue? Il ouvrait une voie de transaction en disant qu'on pouvait cesser d'être alliés, sans combattre, sans verser le sang des peuples. Ce mot seul

[1] Histoire de Napoléon par Saalfeld, tome I, page 597.

changeait la position des deux pays. Le Hanovre qui, selon l'expression de M. Lombard, *consolait de tout ou pouvait être un remède à tout*, replacé dans les mains de la Prusse seule, par la rupture des négociations de la France avec l'Angleterre, y était affermi pour rester à sa disposition exclusive, du moment que la cessation de l'alliance eût ôté à Napoléon tout prétexte pour faire, à l'avenir, entrer l'électorat dans ses moyens de compensation. Il semble surtout que si, au lieu d'avoir embrassé le fatal système d'un long silence que suivrait une rupture éclatante, la Prusse eût suivi, à l'égard de la France, la marche ordinaire des négociations, ce qui se disait entre les deux souverains la veille d'une grande bataille aurait pu être dit un mois plus tôt, et sinon rétablir une parfaite harmonie entre les deux puissances, au moins les empêcher d'en venir aux mains. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que, selon M. Lombard, le roi de Prusse n'avait point cessé de nourrir vaguement l'espoir que la crise pourrait encore se terminer sans mettre en jeu l'existence de sa monarchie avec celle de son armée.

La Prusse est descendue dans l'arène contre la France; elle y est seule. L'Angleterre n'y assiste que dans la personne de lord Morpeth qui

d'ailleurs se tient à une prudente distance. Les armées russes sont loin. L'Autriche vient, presque la veille, de proclamer sa neutralité. L'Espagne fera, le 14 octobre, une proclamation imprudente qu'elle rétractera le lendemain. Tout se réduit donc à un champ clos où la France et la Prusse vont seules se mesurer ensemble. Dans quel pays, si ce n'est à Berlin, a-t-on jamais pu croire que le résultat dût être douteux?

CHAPITRE LXIV.

ÉVÉNEMENTS MILITAIRES.

Premier plan de campagne du duc de Brunswick. — Erreur du duc de Brunswick, attribuée aux rapports de M. de Lucchesini. — Deuxième plan de campagne. — Troisième plan, adopté d'après les mouvements de Napoléon. — Marche de l'armée française. — Combat de Schleitz. — Combat de Saalfeld. — Découragement produit dans l'armée prussienne par la mort du prince Louis. — Manœuvres préparatoires des deux armées. — Position des deux armées. — Travaux nocturnes ordonnés par Napoléon. — Allocution de l'Empereur aux soldats. — Bataille d'Iéna. — Bataille d'Auerstaedt. — Bernadotte puni d'une mauvaise action par la gloire d'un rival. — Pertes des deux armées.

Les deux armées sont en présence; bientôt elles vont être aux prises l'une avec l'autre, mais quelle différence dans les conseils qui les

ont respectivement amenées sur le terrain où elles vont combattre! D'un côté, adoption successive de plusieurs plans dont la variation semble avoir eu pour objet d'arriver au pire de tous; de l'autre, fixité d'idées ou promptitude dans les modifications qui semble deviner le secret de l'ennemi.

D'après le premier plan adopté à Berlin, l'armée prussienne devait déboucher par la droite sur Francfort; par son centre sur Wurzbourg; par sa gauche sur Bamberg. Dans ce système, l'aile gauche, commandée par le prince de Hohenlohe et à laquelle se réunirent les dix-huit mille hommes fournis par l'électeur de Saxe, se serait portée par la route de Freyberg, Wickau et Hof aux sources de la Saale, de l'Eger et du Meyn. Le roi, avec le centre, eût marché sur Vacha et Fuld. Le général Ruchel, avec l'aile droite, eût couvert les deux autres armées.

Ce projet d'une offensive hardie allait peut-être jusqu'à la témérité; mais exécuté avec célérité et vigueur, en surprenant Napoléon autant qu'il était possible de le surprendre, il aurait pu amener des chances qui, plus ou moins heureuses, n'auraient pas été sans gloire et sans quelques succès partiels.

On a prétendu qu'une fausse opinion avait abusé le duc de Brunswick; que, trompé par

les documents du ministère, surtout par la correspondance du marquis de Lucchesini, il s'était persuadé que Napoléon, dans la crainte de paraître l'agresseur, se tiendrait sur la défensive en Franconie. Pour se disculper d'avoir été cause de cette méprise, le marquis de Lucchesini a répondu que sa cour avait eu connaissance du langage que l'Empereur lui avait tenu le 7 septembre; que lui-même, à son retour de France, il en avait, le 22 du même mois, instruit le duc de Brunswick, et qu'ainsi l'erreur du duc n'était que le résultat particulier de la disposition de son esprit. Quoi qu'il en soit des circonstances qui influèrent sur la temporisation du commandant en chef de l'armée prussienne, au moment où il commençait l'exécution du premier plan, il reconnut qu'elle n'était plus praticable en raison des mouvements qu'avait déja faits l'armée française. On en adopta un second dans les derniers jours de septembre.

Moins étendu, quoique toujours offensif, comme le premier, il tendait encore à porter la guerre sur le Meyn et à couper la ligne qui servait de base aux opérations de l'armée française, mais en resserrant beaucoup le terrain sur lequel on devait agir. Le centre, commandé par le roi, et les deux armées de Hohenlohe et de Ruchel, réunies en une masse redoutable,

devaient passer la forêt de Thuringe pour pénétrer vers le Meyn, ayant seulement pour les couvrir deux petits corps d'observation, à l'aile droite celui de Blucher, du côté de la Hesse; à l'aile gauche celui de Tauenzien, dans le pays de Bayreuth.

Ce plan, plus défectueux encore que le premier, avait le grave inconvénient de laisser libres les routes de Dresde, de Leipsig et de Naumbourg, ce qui pouvait livrer à l'ennemi les principaux magasins de l'armée. On abandonnait d'ailleurs de belles positions pour aller chercher des embarras et des périls dans la forêt de la Thuringe. L'armée se mit en marche vers cette forêt, toujours d'après la présomption que l'armée française ne songeait qu'à s'assurer en Franconie une position inexpugnable, présomption fortifiée par la direction donnée aux troupes venant de France, qui étaient acheminées de Francfort sur Aschaffenbourg et Wurzbourg. Les 5 et 6 octobre, nouveaux Conseils tenus par le commandant en chef, délibération sans résultat, mais plus grande incertitude dans les mouvements. C'est par suite de cette mobilité dans les Conseils que le corps de Blucher, faisant partie de l'aile droite, après avoir traversé Cassel, le 5 octobre, pour suivre la route de

Francfort, rétrograda le 6 par la même ville et marcha sur Eisenach.

La prévention du duc de Brunswick ne se dissipait pas. Le 9, il ordonnait au duc de Weimar, qui commandait un corps de cavalerie légère, de passer la forêt de Thuringe et de commencer les hostilités le jour suivant. Ce jour-là seulement, le 10, le projet de Napoléon se dévoila aux yeux du général prussien. Alors il fallut renoncer au plan d'offensive par la forêt et faire de nouvelles dispositions. L'ordre fut donné pour la réunion de l'armée principale à Erfurth, de celle de Ruchel à Gotha, de celle du prince de Hohenlohe auprès de Hochdorf. La réserve, commandée par le prince Eugène de Virtemberg, devait rester près de Hall. Cette exposition des marches et contre-marches du duc de Brunswick, qui ont absorbé un temps dont il eût été possible de faire un meilleur usage, était nécessaire pour expliquer le choix du champ de bataille où vont se mesurer les deux armées.

Le temps ainsi consumé par les Prussiens n'avait pas été perdu pour leur vigilant adversaire. Napoléon, arrivé à Bamberg le 6, avait presque toute son armée sous sa main. Le 8, il quitta Bamberg à trois heures du matin et se rendit à Cronac.

L'aile droite, composée des corps de Soult, de Ney et d'une division bavaroise, marchait sur Hof.

Le centre, que formaient les corps de Davoust et du prince de Ponte-Corvo, la réserve de cavalerie commandée par Murat et la garde impériale, se dirigeait par Saalbourg, sur Schleitz et Géra.

La gauche, composée des corps du maréchal Lannes et de celui d'Augereau, s'avançait par Cobourg et Grafenthal sur Saalfeld.

Le 9, Soult entrait à Hof, où il prit de nombreux magasins que l'ennemi n'avait pas eu le temps de sauver.

Murat, arrivé le 8 sur les bords de la Saale, vis-à-vis Saalbourg, avait déposté l'ennemi de la droite de cette rivière.

Le prince de Ponte-Corvo attaqua, le 9, la petite ville de Schleitz, qu'occupait le général Tauenzien avec six mille Prussiens et trois mille Saxons, mais d'où il se hâta de faire sa retraite sur Auma. La ville et le pont furent emportés. Le général Tauenzien, après une belle résistance, laissa en arrière plusieurs pièces de canon, quelques centaines de prisonniers et quatre ou cinq cents morts. La brigade de cavalerie du général La Salle, poursuivant, sur la route de Géra, cette division battue, s'empara

d'un convoi de cinq cents caissons et voitures dans lequel se trouvait un équipage de pont.

La marche de l'aile gauche n'était pas moins heureuse. Le maréchal Lannes rencontra, le 10, près Saalfeld, l'avant-garde de l'armée saxo-prussienne de Hohenlohe, avant-garde commandée par le prince Louis Ferdinand de Prusse. Le prince Louis, ignorant encore que Tauenzien avait été la veille chassé de la position de Schleitz, crut devoir défendre Saalfeld où se trouvaient des magasins considérables. Une vive canonnade qui s'était engagée de part et d'autre dura près de deux heures; mais la première brigade de la division Suchet ayant marché contre l'infanterie prussienne y jeta le désordre, en poussa une partie dans un marais et força le reste à se disperser dans un bois. Les escadrons saxons et prussiens, à la tête desquels combattait le prince Louis, avaient été dans le même moment culbutés par les hussards français. Pressé lui-même par un maréchal-des-logis (Guindé) qui lui criait : « Rendez-vous, colonel, ou vous êtes « mort : » le prince ne lui répondit que par un coup de sabre. Le brave hussard, forcé de se défendre, dirigea contre le prince un coup plus sûr et le fit tomber mort à ses pieds. Ainsi périt, première victime de la guerre, l'un de ses premiers provocateurs. L'ardeur du jeune homme

l'avait voulue; la raison de l'homme éclairé en avait trop tard aperçu les suites. Il l'avait voulue active, vigoureuse, agressive dès le premier jour; depuis qu'il l'avait vue incertaine et versatile dans ses plans, il avait été effrayé de l'avenir. Il savait bien que son devoir n'était pas de chercher, dans un combat d'avant-garde, la seule réputation d'un bon soldat, mais la main de la fatalité pesait déja sur sa tête et il aima mieux mourir en combattant que de voir, comme prisonnier, des malheurs auxquels il se serait reproché d'avoir eu une trop grande part. Le maréchal Launes fit rendre à l'illustre guerrier, avec toute la pompe militaire, les honneurs funèbres dus à son rang et à sa vaillance. Son corps fut déposé dans les tombeaux des princes de Cobourg à Saalfeld. Le major-général de l'armée française écrivit, le 12 octobre, au chef de l'état-major de l'armée prussienne que l'Empereur l'avait autorisé à le lui faire rendre, si le roi désirait le faire enterrer dans le caveau de ses ancêtres. Les Prussiens avaient perdu dans cette affaire mille à douze cents prisonniers, sept à huit cents tués et trente-trois pièces de canon; mais c'est surtout sous le rapport moral que fut sensible la perte de cette journée. Le sort du prince Louis annonçait assez aux plus audacieux tout ce qu'offrait de périls cette guerre appelée

avec une si folle confiance. Le découragement fut extrême. On est bien près d'être vaincu quand on désespère [1] de la victoire. C'est dans cette circonstance que, sans les inexplicables lenteurs du prince de Hohenlohe, le roi aurait reçu la lettre de Napoléon que nous avons précédemment rapportée. Pourquoi, nous le répétons ici, n'aurait-il pas accepté la voie de salut qui lui était offerte? Ces derniers événements obligeaient encore l'armée prussienne à changer de nouveau ses dispositions. Le prince de Hohenlohe qui, sans être plus heureux que le duc de Brunswick dans les combats, avait plus d'une fois ouvert des avis meilleurs qu'on n'avait pas suivis, proposa de réunir toute l'armée sur l'Ettersberg, soit pour combattre, soit pour se porter en masse sur l'Elbe. Tel ne fut point l'avis du commandant en chef. Celui-ci ordonna que l'armée du roi se concentrerait près de Weimar, et celle du prince de Hohenlohe, près d'Iéna.

Tandis que ce mouvement de concentration s'opérait du côté des Prussiens, l'armée fran-

[1] Grande inquietezza e scoraggiamento. Ond' è che la disperazione della vittoria raffreddò nell' esercito prussiano la confidenza delle proprie forze e l'impazienza di misurarle a quelle de' Francesi.

(Marquis de Lucchesini.)

çaise occupait les divers points assignés à chacun de ses corps par l'Empereur. Le prince de Ponte-Corvo s'était porté sur Zeist; le grand-duc de Berg jusqu'à Pégau, d'où il envoya le général La Salle aux portes de Leipsig; le maréchal Davoust marchait sur Naumbourg; le quartier-général de l'Empereur était à Géra; autour de lui étaient les corps du maréchal Soult et du maréchal Ney; Lannes arrivait à Roda et à Iéna; Augereau à Kahla et à Orlamunde. En arrière de Schleitz se trouvait Jérôme Bonaparte avec un corps composé de Bavarois et autres troupes de la confédération du Rhin. Par ces marches respectives, l'armée prussienne était complètement tournée; les Prussiens avaient le dos au Rhin; les Français, le dos à l'Elbe.

L'armée prussienne occupait une étendue d'à peu près six lieues de terrain; l'armée française au contraire, ou du moins la masse de l'armée française destinée à combattre à Iéna, était resserrée dans un espace beaucoup plus étroit. L'extension de développement des Prussiens fut cause qu'au lieu d'une bataille il s'en livra deux, à la même heure, mais sur des points différents. A Iéna, l'Empereur aura devant lui l'armée saxo-prussienne du prince de Hohenlohe, que devait soutenir l'armée du général Ruchel, toutes deux sous le commandement,

plutôt nominal que réel, du feld-maréchal Möllendorf. Du côté de Naumbourg et d'Auerstaedt, le maréchal Davoust combattra l'armée où se trouvent le roi et le duc de Brunswick. L'ensemble des armées prussiennes, formé de deux cent vingt-quatre bataillons et de cent quatre-vingt-dix-huit escadrons, présentait un effectif de plus de cent mille hommes et de vingt mille chevaux. Napoléon, qui en réalité dispose de forces beaucoup plus nombreuses, n'en avait pas en ligne d'aussi considérables.

Le prince de Hohenlohe, dont le quartier-général était à Capellendorf, prévoyant avec raison que l'armée française tenterait de forcer le passage de la chaussée de Weimar, avait pris une position devant laquelle s'étendait une plaine favorable aux manœuvres de son infanterie et de sa cavalerie, se proposant d'écraser les corps français à mesure qu'ils tenteraient de déboucher dans cette plaine. On ne pouvait effectivement y arriver que par le plateau d'Iéna, le Landgrafenberg, plateau de peu d'étendue, suffisant à peine au déploiement de quatre bataillons. Ce plateau paraissait avoir été négligé et il l'avait été avec intention, calcul qui eût pu être juste avec tout autre ennemi, mais qui ne le fut pas avec un homme accoutumé dès longtemps à vaincre la nature. Le 13 octobre, le Land-

grafenberg avait été occupé par une avant-garde du corps du maréchal Lannes. L'Empereur s'y était porté aussitôt ; il avait jugé, d'un coup-d'œil, ce que le terrain offrait de difficultés, ce qu'il pouvait offrir d'avantages. Dans la nuit, les sapeurs et quelques milliers de soldats préparèrent la voie à la victoire du lendemain. Des chemins furent réparés ou élargis, d'autres ouverts ; une route fut creusée à travers le roc, et les caissons, l'artillerie passèrent sans effort là où les Prussiens n'avaient vu que des défilés presque impraticables. Ce qu'ils avaient regardé comme un puissant obstacle devint pour Napoléon un moyen de succès. Le corps du maréchal Lannes trouva place tout entier sur le plateau, la division Suchet sur le penchant à droite, la division Gazan sur le penchant à gauche. Sur le sommet du monticule qui, malgré son peu de largeur, se prolongeait par des parties déclives, s'établit la garde impériale commandée par le maréchal Lefèvre. Chacun de ces corps avait son artillerie dans les intervalles. Cette position du Landgrafenberg était appuyée à sa gauche par le corps du maréchal Augereau ; les maréchaux Soult et Ney avaient ordre de marcher toute la nuit pour venir former la droite de l'ordre de bataille. Le grand-duc de Berg devait aussi arriver sur Iéna avec sa réserve de cavalerie. Deux corps seule-

ment avaient une destination différente, ceux du maréchal Davoust et du prince de Ponte-Corvo.

Le 14, à quatre heures du matin, l'Empereur fit appeler le maréchal Lannes à son bivouac et lui donna ses derniers ordres pour l'attaque des villages de Kospoda et de Closwitz. Il parcourut la ligne, et s'arrêtant devant le front des régiments, il leur adressa quelques-unes de ces paroles toujours vives, qui toujours étaient si bien saisies. « L'armée prussienne est coupée, leur « dit-il, comme l'était, il y a un an, celle de « Mack à Ulm; elle ne va combattre que pour « s'ouvrir une retraite. Le corps qui se laisserait « percer serait perdu d'honneur. Quant à cette « belle cavalerie, dont on parle tant, opposez-« lui des carrés fermés et des baïonnettes. » *En avant*, *marchons*, fut la réponse des soldats. Un brouillard épais couvrait les deux armées; on marcha en tâtonnant; les tirailleurs et les têtes de nos colonnes, tombant sur l'ennemi presque sans l'apercevoir, ne l'en poussèrent pas avec moins de vigueur. Vers neuf heures du matin, le brouillard, s'abaissant comme un rideau, fit reconnaître aux deux armées qu'elles n'étaient qu'à une petite portée de canon l'une de l'autre.

Le maréchal Soult n'avait encore avec lui que la division du général Saint-Hilaire et sa cavale-

rie légère; le maréchal Ney, pour prendre plus promptement part à l'action, n'avait amené d'abord que ses grenadiers et ses voltigeurs, environ trois mille hommes. Il eût convenu à l'Empereur de différer de quelques heures un engagement général. L'ardeur des troupes ne le permit pas. Le corps du maréchal Lannes eut bientôt emporté les villages de Closwitz et de Kospoda, et marcha en échelons pour soutenir le village de Holstedt où s'étaient engagés quelques-uns de nos bataillons. Soult enleva un bois qu'il avait attaqué à la droite de Closwitz, coupant de l'armée ennemie une colonne commandée par le général Holzendorf, et se porta en avant avec tout ce qu'il avait de troupes sous la main. Ces succès du centre et de l'aile droite ayant fait gagner assez de terrain pour faciliter le débouché des divisions de Soult et de Ney qui n'étaient pas arrivées encore, l'Empereur fit avancer les corps qui étaient en réserve sur la première ligne. Si l'attaque était impétueuse, la résistance était ferme et opiniâtre. « De part et « d'autre, on manœuvra constamment comme à « une parade [1]. » La division Dujardin, du corps du maréchal Augereau, ayant franchi la chaussée de Weimar, déposta les Prussiens du village d'Is-

[1] Termes du bulletin.

sertaedt. En ce moment, pour soutenir le prince de Hohenlohe, arrivait le corps d'armée du général Ruchel dont, au commencement de l'action, une partie était encore aux environs de Gotha et même d'Eisenach. A peine ce corps touchait-il le terrain du combat qu'il fut attaqué, sur son flanc gauche, par le maréchal Soult; sur son flanc droit, par deux brigades du corps d'Augereau, et, de front, par quelques troupes du maréchal Lannes. Sur ces entrefaites, le grand-duc de Berg, débouchant par Isserstaedt avec la réserve de cavalerie, après un moment de résistance, écrasa tout ce qui se trouva devant lui. En une heure le corps de Ruchel était décomposé, presque disparu et ce général lui-même, grièvement blessé. Le prince de Hohenlohe, à qui l'arrivée de ce corps n'avait été d'aucun secours, avait aussi commencé sa retraite. Durant la première heure, elle s'était faite dans le plus grand ordre. Elle devint confuse et précipitée, lorsque le grand-duc de Berg, vainqueur du premier obstacle qu'il avait rencontré, put abandonner à tout leur essor les dragons et les cuirassiers de la cavalerie de réserve. La cavalerie prussienne, si justement fière de sa réputation, fut renversée par ce choc irrésistible. En vain l'infanterie se formait en bataillons carrés. Cinq de ces bataillons furent enfoncés, taillés en

pièces et pris. La déroute devint épouvantable. On recueillit une artillerie nombreuse et près de vingt mille prisonniers. Des détachements français poursuivirent l'ennemi jusque dans Weimar où ils entraient en même temps. La masse de l'armée bivouaqua sur le champ de bataille. Le premier soin de l'Empereur fut, selon son usage, de parcourir ce terrain où gisaient encore les braves qui l'avaient illustré, pour adresser aux blessés des paroles consolantes, et leur faire porter de prompts secours. Rentré à son bivouac, il fit expédier des ordres à ses divers corps d'armée pour la direction du lendemain.

Indépendamment de la garde impériale, l'Empereur avait toujours tenu en réserve un bon nombre d'autres troupes pour parer aux accidents imprévus. Il n'eut pas besoin d'y recourir. Ce n'est pas sans regret que ces braves restaient témoins inactifs de combats qu'ils brûlaient de partager. Les vieux soldats gardaient un silence jaloux. Le cri : *en avant*, se fit toutefois entendre et l'Empereur se hâta de le réprimer. C'étaient les vélites.

L'avantage qui vient d'être obtenu, malgré son immensité, n'est encore que la moitié du succès du jour. Tandis que Napoléon triomphe en personne sur les champs d'Iéna, il triomphe de même sur un autre terrain par la sagesse de ses

instructions et l'habileté de l'un de ses principaux lieutenants.

Le duc de Brunswick, informé, le 12, de la marche d'un corps français sur Naumbourg, avait enfin senti la nécessité de sauver ce point important où se trouvaient les principaux magasins de l'armée. Il décida que, le 13, l'armée du roi marcherait dans cette direction. Ce mouvement s'opéra en effet; le roi porta son quartier-général à Auerstaedt, et les diverses divisions prirent les positions qui leur étaient assignées; mais cette marche eut encore la lenteur de l'imprévoyance. Le soir de ce dernier jour, l'avant-garde du général Schmettau, qui commandait l'une de ces divisions, s'arrêta, à moins de deux lieues des défilés de Kœsen où elle eût pu prévenir les Français. Le maréchal Davoust, à qui ses instructions prescrivaient de s'emparer de ces défilés et de les défendre si l'ennemi voulait s'avancer sur Naumbourg, n'avait rien eu de plus pressé que de les faire occuper par deux bataillons. L'activité de ce maréchal et la négligence du général prussien eurent une influence décisive sur la journée du lendemain.

On ne remarque pas assez peut-être toute l'importance de *l'inconnu* dans les affaires humaines et surtout à la guerre. Personne, hors Napoléon et ses confidents nécessaires, ne savait que le

14 octobre serait consacré par une grande bataille. Ni le maréchal Möllendorf, commandant en chef des deux armées du prince de Hohenlohe et de Ruchel, ni le prince Hohenlohe lui-même, qui était presque en contact avec Napoléon, ne prévoyaient la bataille pour ce jour-là. Le roi de Prusse et le duc de Brunswick, à leur quartier-général d'Auerstaedt, ne s'y attendaient pas davantage. De son côté le maréchal Davoust était loin de deviner le rôle principal que lui réservait la fortune. Enfin Napoléon, qui savait le plus, avait aussi sa part d'ignorance, car il se croyait prêt à combattre et le lendemain il crut même avoir combattu l'armée prussienne *réunie*, ne se doutant pas qu'un autre corps français avait soutenu seul l'effort de cinquante mille Prussiens, et que l'un de ses maréchaux aurait pu lui disputer l'honneur de la victoire, s'il n'avait eu lui seul le mérite de l'avoir conçue et préparée.

Dans la nuit du 13 au 14, Napoléon avait, de son bivouac, sur le plateau d'Iéna, envoyé ses derniers ordres au maréchal Davoust qui les reçut à trois heures du matin. Persuadé que toute l'armée prussienne était devant lui, sur le terrain d'Iéna, il chargeait le maréchal de se porter sur Apolda pour tomber sur les derrières de cette armée, lui laissant d'ailleurs la liberté de choisir

la route qui lui conviendrait, *pourvu qu'il prît part au combat.* L'ordre portait en outre : « Si le « prince de Ponte-Corvo est avec vous, vous « pourrez marcher ensemble; mais l'Empereur « espère qu'il sera dans la position qu'il lui a « indiquée à Dornbourg. »

Le prince de Ponte-Corvo venait d'arriver à Naumbourg et ses troupes bivouaquaient en arrière de la ville. D'après une reconnaissance faite la veille, le maréchal Davoust, supposant avec raison qu'il trouverait l'ennemi en force au débouché des défilés de Kœsen, proposa au prince de Ponte-Corvo de suivre la même direction et de prendre ensuite le commandement des deux corps. Cette offre ne fut point acceptée et, par ce refus, le prince de Ponte-Corvo manqua une de ces occasions de gloire que le reste de sa vie ne lui présentera pas une seconde fois. Davoust est seul; il saura suffire à l'importance du moment. Ses trois divisions commandées par les généraux Friant, Morand et Gudin, formant en tout vingt-six à vingt-sept mille hommes, parmi lesquels dix-neuf cents seulement de cavalerie, vont battre et chasser devant elles une armée, du double plus forte, que conduisent au combat le duc de Brunswick, le roi et ses frères, et qui compte dans ses rangs près de douze mille hommes de la meilleure cavalerie prussienne.

A six heures du matin, la division du général Gudin était déja formée au-delà des défilés de Kœsen que les deux autres divisions s'occupaient de même à franchir. Comme à Iéna, un épais brouillard permit aux troupes d'avancer sans être aperçues. Ce ne fut qu'auprès du village de Hassen-Hausen que les deux partis se reconnurent. Une canonnade imprévue, que le général Gautier fit diriger à l'instant sur une tête de colonne ennemie d'environ deux mille hommes, la déconcerta tellement qu'elle rétrograda confusément sur les troupes qui la suivaient. Le 25e régiment s'empara de six pièces de canon et occupa le village de Hassen-Hausen; mais à peine y était-il entré que le général prussien Schmettau l'y attaquait avec des forces supérieures. Tout à coup le brouillard, en se dissipant, découvrit aux yeux des Français un corps de cavalerie qui avait tourné la division Gudin et manœuvrait entre les villages de Spillberg et de Punscherau. Ce corps, composé de vingt-cinq escadrons, était commandé par le général Blucher, que le roi avait rappelé de l'armée de Ruchel pour le mettre à l'avant-garde de la sienne. Ce général chargea l'infanterie française avec beaucoup de vigueur; mais, formée en carrés impénétrables, elle reçut, à bout portant, les charges répétées de l'ennemi, sans qu'un seul

bataillon se laissât entamer. Elle lui causa même une perte assez considérable ; et quelques escadrons français qui, en sortant du défilé, s'étaient portés sur Punscherau, étant tombés à l'improviste sur cette cavalerie prussienne, la jetèrent dans la plus grande confusion et la forcèrent à une fuite précipitée. Blucher, dont le cheval fut tué, eut à peine le temps de prendre celui d'un trompette et fut entraîné à plus d'une lieue du champ de bataille.

Tandis que la division du général Gudin soutenait seule une attaque à laquelle avaient pris part les trois divisions de Schmettau, de Wartensleben et du prince d'Orange, la division du général Friant s'était portée sur sa droite, avait chassé l'ennemi d'une hauteur couronnée de bois où il était établi et avait enlevé le village de Spillberg, débordant ainsi l'aile gauche de l'armée prussienne.

Après avoir échoué dans la tentative qui avait été faite à la droite des Français pour les couper des défilés de Kœsen, un pareil effort fut tenté à leur gauche par les divisions de Schmettau et de Wartensleben. Cette attaque, conduite par le duc de Brunswick en personne, fut repoussée avec une héroïque énergie par l'infatigable division du général Gudin. Les deux divisions prussiennes furent en un instant privées de leurs gé-

néraux et même du généralissime. Le duc de Brunswick, le général Schmettau furent blessés; Wartensleben, renversé de cheval et mis hors d'activité. Cependant, malgré cette belle défense, la division Gudin, accablée par le nombre, commençait à perdre du terrain, lorsque la division Morand, après avoir à son tour franchi le défilé, vint lui rendre l'avantage, reprendre le village de Hassen-Hausen et menacer la ligne ennemie qui se reformait en face de ce village; mais tout-à-coup cette dernière division eut elle-même à subir une rude épreuve. Elle vit s'avancer contre elle un corps nombreux de cavalerie à la tête duquel marchait le prince Guillaume frère du roi, qui venait essayer à la gauche du corps français ce que n'avait pu opérer à sa droite le général Blücher. L'attaque fut encore plus vive; elle ne fut pas plus heureuse. Cette belle cavalerie se brisa contre les rocs de fer que lui présentèrent les carrés français. Foudroyée, dispersée par les décharges de l'infanterie et par la mitraille, plusieurs fois elle se rallia et vint renouveler des efforts toujours sans succès jusqu'à ce qu'ayant fait d'énormes pertes et le prince Guillaume ayant lui-même été blessé, elle se retira dans le plus grand désordre et cessa de prendre une part active au combat.

Délivré de ces charges de cavalerie le géné-

ral Morand se hâta de reprendre l'offensive contre l'infanterie prussienne, qu'avaient ranimée un renfort de quelques troupes fraîches et la présence d'un nouveau commandant-en-chef, le feld-maréchal Kalkreuth. Dans ce nouveau choc, le général Morand s'empara du moulin d'Emsen, le général Gudin emporta la position essentielle de Tauschwiz, tandis que le général Friant, qui avait continué de tourner l'aile gauche de l'ennemi, avait enlevé à la baïonnette le village de Poppel que défendait le prince Henri de Prusse, appartenant à la division du prince d'Orange. Dans l'attaque de ce village vivement disputé, fut tué le général de brigade de Billy, seul officier d'un grade supérieur que la France ait perdu dans les deux batailles d'Iéna et d'Auerstaedt.

Il semblait que les généraux prussiens, débordés sur leurs ailes, repoussés par le centre, eussent dû songer à la retraite. Le roi en jugea autrement. Ce prince, qui n'avait pas quitté un moment le champ de bataille, voulant à tout prix s'ouvrir un passage vers Naumbourg, porta en avant les deux divisions de réserve d'Arnim et de Kunheim qui avaient débouché par Auerstaedt, et, les appuyant de tout ce qu'il put réunir de cavalerie, les plaça derrière un petit ruisseau qui coule de Poppel à Réhausen, afin que les autres divisions vinssent se refor-

mer derrière cette nouvelle ligne, et que toutes ensemble exécutassent un mouvement général auquel il serait difficile que les Français pussent résister. Après tant de chocs partiels, c'est comme une nouvelle bataille qui se prépare; mais au moment où le maréchal Kalkreuth s'ébranle pour se réunir aux divisions de réserve, les Français, dont l'ardeur redouble en voyant grossir le nombre de leurs ennemis, se précipitent sur ces divisions découragées, qui, dans leur désordre, entraînent la réserve avec elles; ils s'emparent de leur artillerie et les poussent, de position en position, jusque sur l'Ekartsberg où elles espèrent enfin avoir trouvé un poste inattaquable. Elles se trompent. Les Français ne croiraient pas la victoire complète s'ils les laissaient respirer un moment. Tandis que les généraux Friant et Morand marchent contre les deux ailes de la ligne prusssienne, le maréçhal Davoust, à la tête de la division Gudin, n'hésite pas à se diriger contre le plateau central de l'Ekartsberg. Le général Petit, avec quatre cents hommes d'élite, bravant, sans tirer un coup de fusil, le feu meurtrier des Prussiens, les aborde le premier à la baïonnette et, soutenu par la brigade du général Grandeau-Dabancourt, il enfonce, culbute tout ce qui ose résister, se rend maître d'une batterie de vingt-deux pièces de canon

qu'il tourne aussitôt contre les Prussiens, et qui les écrase dans leur fuite. A la droite, à la gauche, le succès avait été le même. Le peu d'ordre que tâche de conserver l'armée vaincue disparaît entièrement lorsque, prenant la direction de Weimar, elle aperçoit devant elle des bivouacs français qui lui annoncent que cette route lui est désormais fermée. Chaque régiment, chaque bataillon cherche à trouver une issue particulière. Le roi lui-même, suivi d'un seul régiment et d'un bataillon de grenadiers des gardes, qu'il prend à Wickerstedt, ne s'échappe que par de longs détours, et arrive à Sommerda bien avant dans la nuit. La cavalerie du général Vialannes qui, malgré son petit nombre, avait rendu les plus grands services dans tout le cours de l'action, poursuivit les fuyards jusqu'à trois lieues de l'Ekartsberg. Il était cinq heures du soir lorsque le canon cessa de retentir. La journée avait été longue et les Français étaient las de vaincre.

Il avait été au pouvoir du prince de Ponte-Corvo d'abréger les fatigues et d'agrandir les avantages. Plusieurs officiers avaient été envoyés par le maréchal Davoust pour s'assurer si quelqu'une des divisions du 1er corps n'aurait pas débouché sur Combourg. Le général Dupont y était effectivement arrivé de bonne heure. Le

secours de cette division seule aurait pu, dès le milieu du jour, décider le sort de la bataille et en étendre considérablement les résultats. Le prince de Ponte-Corvo, trop accessible à un sentiment peu honorable de jalousie, sans tenir compte ni des dangers du maréchal Davoust ni de ses propres devoirs, allégua le vain prétexte de l'obligation où il était de se conformer strictement aux ordres de l'Empereur. C'était un acte de mauvais [1] citoyen dont il fut puni en laissant une plus ample moisson de gloire à son rival. Toute la part qu'il eut aux batailles d'Auerstaedt et d'Iéna fut de recueillir quelques bataillons prussiens, égarés dans leur marche, qui, par ignorance de ce qui s'était passé ailleurs, vinrent se jeter au milieu de son corps d'armée.

En rapportant avec quelque détail la bataille d'Auerstaedt, j'ai voulu payer une dette à la justice et à la vérité. Le succès du maréchal Davoust était tel que l'Empereur Napoléon eut d'abord beaucoup de peine à y croire. Aussi quelques lignes seulement de ses bulletins furent consacrées à l'affaire d'Auerstaedt. Elles disaient cependant que le maréchal Davoust « avait fait

[1] Dans les premiers moments de son indignation, l'Empereur parlait de faire fusiller le prince de Ponte-Corvo. En faisant un acte de justice, il aurait, sans le savoir, tué une dynastie.

des prodiges; » qu'il avait montré une grande fermeté de caractère, première qualité d'un homme de guerre. L'Empereur louait aussi la belle conduite des généraux Friant, Morand, Gudin et de leurs intrépides soldats, mais l'éloge était bien au-dessous de la réalité du service. Il est constant que les rapports du maréchal Davoust lui avaient d'abord paru exagérés. Ainsi l'erreur du premier jour avait pu paraître excusable. Le tort fut de ne l'avoir pas rectifiée par un supplément d'explications dans les bulletins suivants. Accoutumé à vouloir que toute gloire se perdît dans la sienne, il n'eut pas le courage de reprendre, sur la part qu'il s'était faite, ce qui devait appartenir au maréchal Davoust. Cependant l'ingratitude n'était point un de ses défauts, et, à cette occasion même, nous le verrons (bulletins à part) se montrer reconnaissant, magnifique même dans sa reconnaissance.

Il était impossible qu'un triomphe aussi disputé que l'avait été celui du maréchal Davoust ne lui eût pas coûté une perte très-sensible, vu l'énorme disproportion de ses forces et de celles auxquelles il avait eu affaire. Cette perte, appréciée avec exactitude, fut de sept à huit mille hommes. A l'armée de l'Empereur, il n'y en avait pas eu plus de trois ou quatre mille mis hors de combat. Quant à la perte des Prussiens, les his-

toriens allemands ne la portent pas eux-mêmes à moins de cinquante mille hommes, tués, blessés ou pris.

Sans vouloir établir une comparaison offensante pour l'armée vaincue, nous ferons seulement une remarque fondée sur la différence inévitable qui existe entre une armée aguerrie par des combats de chaque jour et une armée déshabituée de la guerre. Ainsi à Iéna cinq carrés d'infanterie prussienne avaient été enfoncés par la cavalerie française. De pareilles charges ayant eu lieu en sens inverse à Auerstaedt, nul carré français ne fut entamé par la cavalerie prussienne. Napoléon put donc dire avec vérité que, comme notre infanterie, notre cavalerie n'avait plus d'égale. Le coup décisif de cette époque de la guerre étant porté, je me bornerai désormais à en présenter rapidement les résultats.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE LII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE LIII.

INTÉRIEUR.

CHAPITRE LIV.

GUERRE ET POLITIQUE.

CHAPITRE LV.

OPÉRATIONS MARITIMES.

CHAPITRE LVI.

INTÉRIEUR.

CHAPITRE LVII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE LVIII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE LIX.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE LX.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE LXI.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE LXII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE LXIII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE LXIV.

ÉVÉNEMENTS MILITAIRES.



FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.






LENOX LIBRARY


AUCTOR
PRETIOSA
FACIT



